

La pauvreté démultipliée

Dimensions, processus et réponses

printemps 2020 | printemps 2021

Préface de **Fiona Lazaar**
Présidente du CNLE

Introduction de **Nicolas Duvoux**
Président du Comité scientifique du CNLE

Sous la direction de
Nicolas Duvoux
et **Michèle Lelièvre**
Directrice scientifique du Comité scientifique du CNLE

Mai 2021

Sommaire

Préface	6
Fiona Lazaar	
Introduction	9
Nicolas Duvoux	
Premières études qualitatives	9
Quelles leçons tirer sur l'évolution de la pauvreté en France ?	13
Les processus multidimensionnels et cumulatifs de paupérisation à l'œuvre	16
Présentation des contributions	19
Cadrages quantitatifs	21
Michèle Lelièvre, Muriel Pucci et Pierre Blavier (par ordre)	
Évolution conjoncturelle et perspectives macro-économiques	21
Prévisions macro-économiques sur le premier semestre 2021	22
Vers un retour à la « normale » ?	22
Des retombées sociales d'ores et déjà manifestes sur le marché du travail...	23
Des destructions d'emplois salariés nettes pour la première fois depuis 2012	23
Une tendance à la hausse du taux de chômage à confirmer	24
... et sur les effectifs de bénéficiaires de minima sociaux dits d'insertion (RSA, ASS) qui certes marquent le pas après avoir vivement progressé	25
Une hausse moins rapide des bénéficiaires du RSA depuis décembre 2020, mais qui reste encore soutenue quoiqu'incertaine	25
Un flux d'allocataires de l'ASS plutôt en repli et endigué sur la période récente en partie par des mesures réglementaires	26
Une hausse des allocataires d'une aide au logement en progression depuis le printemps dernier mais interrompue en janvier	26
Illustrer l'effet de la crise sur les revenus des familles pauvres et modestes à l'aide de cas-types	27
Synthèse des résultats	27
Évolution théorique de la situation de ménages ayant initialement un niveau de vie inférieur ou égal au seuil de pauvreté à 60 %	31
Le chômage partiel préserve le revenu des ménages pauvres	34
Le chômage indemnisé implique des pertes de revenu importantes	34
Le chômage non rémunéré amplifie la perte de revenu pour les jeunes mais il affecte moins certains couples biactifs que le chômage indemnisé	35
L'évolution théorique de la situation de ménages ayant initialement un niveau de vie compris entre le seuil de pauvreté à 60 % et le « seuil de modestie »	40
Le chômage partiel limite la perte de revenu des ménages modestes, la hausse de la prime d'activité compensant en partie la baisse du revenu d'activité	41
Le chômage indemnisé ne protège pas toujours de la pauvreté les ménages initialement modestes mais non pauvres, la perte de la prime d'activité amplifiant l'effet de la baisse du revenu d'activité	42
Le chômage non rémunéré fait basculer dans la pauvreté, voire la grande pauvreté, des ménages initialement modestes mais non pauvres	42

Les déterminants de l'entrée dans la pauvreté monétaire dans la France contemporaine : par la rupture professionnelle surtout	47
Avertissement méthodologique	47
Principaux résultats : la perte d'emploi détermine fréquemment le passage à un état de pauvreté	47
Pauvretés durables, pauvretés nouvelles : les conséquences sociales de la crise vues des associations	53
Axelle Brodriez-Dolino	
Les déflagrations du premier confinement (17 mars-11 mai 2020)	55
Populations sans domicile	55
Populations à la rue	55
Populations en hébergement	57
Populations en bidonvilles, squats et campements	58
Populations en (très) grande précarité	58
Pertes de revenus (travailleurs précaires et nouveaux chômeurs)	58
Moins de recettes, mais plus de dépenses	62
Le « thermomètre » des aides alimentaires (1)	62
Quelles conséquences physiques et psychiques du mal-logement confiné ?	65
Depuis mai : une situation qui reste très dégradée	66
Au second semestre, une situation non stabilisée	67
Une situation toujours dégradée	68
Bilan au 31 décembre	69
Focus	70
Les jeunes et les étudiants	70
Le « thermomètre » des aides alimentaires (et hygiéniques) (2)	71
Quels impacts sur les situations de logement ?	82
Conclusion	85
« Nouveaux pauvres » et pauvres durables	85
Quelles perspectives pour 2021 et après ?	86
Études mobilisées	88
Les pauvretés dans la crise sanitaire	91
Juliette Baronnet et Didier Vanoni	
La pauvreté vue par un acteur de la recherche sociale	93
Identifier les types de publics touchés particulièrement par la crise sanitaire au-delà des catégories habituelles	93
La double peine et la bombe à retardement	94
Des effets différenciés de la crise à une « nouvelle » stratification de la pauvreté	95
Les « nouveaux publics » de l'action sociale, entre non-recours, demande et offre d'aide sociale	95
Des situations sur le fil et que la crise a précipité dans la pauvreté	98
Des situations de pauvreté stables mais dégradées sur le plan relationnel	100
Des situations de rupture	102

Des situations de hors droit	103
La crise comme révélateur	104
Performance de la protection sociale et fragilités des solidarités privées	104
Une jeunesse particulièrement exposée	105
Un travail social plus visible et reconnu et un retour aux fondamentaux	106
Conclusion	108
D'une crise à l'autre. Pourquoi et comment la crise sanitaire creuse les inégalités sociales	109
Anne Lambert et Joanie Cayouette-Remblière	
Inégalités : les conditions du dévoilement	109
Une enquête de sciences sociales « en temps réel » : défis, apports	110
Des conséquences négatives multidimensionnelles et cumulatives	111
Les nouveaux risques de déstabilisation des ménages modestes	114
Les « sans statuts » dans la pandémie : la crise, quelle crise ?	116
Conclusion	118
La famille, les voisins, le quartier : enquête sur les solidarités invisibles	119
Jean-François Laé	
Préambule	119
Méthode	119
La grande panne	121
Les filles, soutien de famille	122
Les filles engagées auprès des pères et mères	123
Vieux et pauvre en même temps	124
Voisiner entre nous	125
Vers une « génération COVID » ? Synthèse de la situation des jeunes en France	127
Tom Chevalier, Patricia Loncle, Camille Peugny	
Introduction	127
Jeunesses et inégalités en France : un état des lieux	128
Des jeunes générations fracturées par les inégalités sociales	128
La deuxième génération de la crise : le poids de la reproduction des inégalités	129
Quelle spécificité de la jeunesse ?	131
La crise sanitaire comme révélatrice ?	131
La situation des jeunes en 2021 : l'émergence d'une génération COVID ?	132
Les enjeux sociaux : une crise comme une autre ?	132

<i>La détérioration de la situation matérielle des jeunes</i>	132
<i>Les lacunes et limites de l'action publique</i>	133
Les enjeux éducatifs : la nouveauté de l'enseignement en ligne	135
<i>Les écueils de la formation à distance</i>	135
<i>Le renforcement des inégalités</i>	136
Les enjeux de santé mentale : un contexte inédit dû à la crise sanitaire	136
<i>Piégé.e.s dans les limbes de l'enfance</i>	136
<i>La face sombre du « plus bel âge de la vie »</i>	137
Pour conclure : quelles conséquences politiques ?	138
Contribution du collège des personnes concernées du CNLE	140
Un climat de peur panique et d'isolement qui pousse au non-recours aux soins et aux droits	140
Une inflation du prix des produits de première nécessité	141
La difficulté de se nourrir à cause de l'inflation et du manque d'approvisionnement de produits abordables	141
Un recours à l'aide alimentaire ou à des aides des collectivités souvent non adaptées ou inopérantes pour les personnes	142
Un accès aux services publics mis à mal et une perte de confiance envers les institutions	142
Une nouvelle mise en alerte sur la fracture numérique et l'accès aux droits	143
Un besoin d'adaptation de l'accompagnement aux « nouveaux publics » et notamment aux indépendants qui basculent dans la précarité	144
Une attention particulière sur la détresse des jeunes	144
L'école à la maison, un véritable défi pour les publics en difficulté	144
Les conditions de l'isolement : un facteur de tensions supplémentaires pour les populations en situation de précarité	145
Entre climat délétère avec les voisins et solidarité accrue	145
Une sortie de crise qui menace les plus modestes d'endettement et d'une fragilité accrue	146
Conclusion	147
Annexes	
1 - Lettre de mission du Premier ministre	150
2 - Présentation du Baromètre qualitatif	152

PRÉFACE



Fiona Lazaar

*Présidente du Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Députée du Val-d'Oise*

La crise sanitaire, économique et sociale que traverse le pays est d'une grande violence. Cette violence transpire des mots de ceux qui la subissent, comme elle est soulignée par les premiers éléments d'analyse dont nous disposons aujourd'hui, un an après le premier confinement.

Cette crise est violente parce qu'elle frappe, plus durement encore, ceux qui déjà connaissaient la pauvreté et l'exclusion. Elle l'est aussi parce qu'elle fait découvrir la pauvreté, les privations, à des personnes qui s'en croyaient préservées. Elle met, enfin, à rude épreuve nos services publics, notre protection sociale et nos mécanismes de solidarité nationale.

Face à cette pauvreté démultipliée, une réaction puissante des pouvoirs publics est indispensable. Il s'agissait, en tout premier lieu, de répondre à l'urgence. Il s'agit maintenant aussi de se prémunir des effets dévastateurs de long terme induits par la progression de la pauvreté et l'apparition de nouvelles formes de misère.

C'est cette conviction qui a conduit le CNLE, dès le mois de juin 2020, à constituer un groupe de travail sur l'urgence sociale afin de remettre, au mois de septembre 2020, un ensemble de 12 propositions au Premier ministre pour agir face à la crise. C'est cette même conviction qui l'a conduit, sans attendre, à engager un travail de synthèse et d'évaluation des premiers éléments d'analyse dont nous disposions alors pour comprendre l'impact de la crise, en particulier sur les populations les plus précaires.

Dans sa lettre de mission du 11 janvier 2021, le Premier ministre a chargé le CNLE, qui assiste le Gouvernement sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et regroupe les principaux décideurs et acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces politiques ainsi qu'un collège de personnes concernées, de produire une analyse qualitative de l'évolution de la pauvreté.

Le présent rapport se veut donc une première contribution du Conseil dans le cadre de cette mission, qui s'inscrit dans le prolongement des initiatives précitées. Elle sera suivie d'études complémentaires et anticipe la mise en place, à court terme, d'un baromètre qualitatif destiné à produire, à intervalles réguliers avec un bilan annuel, une synthèse des témoignages des organismes au contact des personnes les plus précaires sur l'évolution des profils de ménages concernés. Sans attendre la finalisation de ce nouvel outil d'analyse, le Conseil a souhaité livrer un premier ensemble de contributions qui apportent des premiers éléments d'éclairage et ont par ailleurs permis d'affiner le dispositif cible, dont les contours sont évoqués en annexe du présent rapport.

Ce rapport tire parti de la pluralité des savoirs présents au sein du Conseil. La direction de ce travail préliminaire a été confiée au Comité scientifique du CNLE, présidé par Nicolas Duvoux. Il a associé de nombreux chercheurs qui ont démontré une fois de plus l'apport indéniable que constitue le travail académique pour aiguiller la décision publique. Il a bénéficié de l'expertise de terrain des associations, des élus et des acteurs publics, qui ont partagé les matériaux de leurs observations. Il s'est enfin particulièrement

appuyé sur les membres du collège des personnes concernées, qui ont dû faire face avec beaucoup de courage à des situations hors norme et dont les témoignages ici rapportés sont une richesse inestimable.

Ce croisement de perspectives, propre au CNLE, fait de ce rapport un premier élément de compréhension et d'analyse de l'évolution de la pauvreté depuis un an. Il permet de voir l'urgence, de la ressentir, et offre un regard complémentaire aux travaux engagés par la statistique publique et notamment par la DREES, avec qui le Conseil a veillé à articuler étroitement ses travaux, conformément à la lettre de mission du Premier ministre.

Entre le printemps 2020 et le printemps 2021, telle une loupe cruelle, la crise oblige à regarder en face les fractures sociales qui se creusent et s'étendent. Plusieurs points de vigilance, parmi d'autres, se dégagent :

- **La crise a conduit à une diminution et parfois à des ruptures d'activité qui sont préoccupantes** dans l'immédiat mais aussi à plus long terme. Indépendants, salariés en CDD, intérimaires, travailleurs de l'économie informelle... la crise impacte tout particulièrement les travailleurs les plus précaires et modestes qui servent de variable d'ajustement au marché de l'emploi. C'est particulièrement dommageable pour les jeunes en insertion et les étudiants qui avaient besoin de travailler pour financer leurs études ce qui soulève des inquiétudes importantes pour l'avenir.
- **La difficulté à se nourrir pour une partie grandissante de la population** : le recours à l'aide alimentaire est devenu une condition de survie pour de nombreuses personnes ; celles qui en étaient déjà bénéficiaires et pour qui l'importance de ce soutien s'est accrue, mais aussi celles qui ne l'étaient pas et qui ont dû pousser les portes des associations pour la première fois. Le poids de l'alimentation dans le budget des ménages s'est accru, porté notamment par la fermeture des cantines, la fermeture des marchés, la raréfaction des produits et la hausse des prix à la consommation.
- **Les difficultés liées au poids du logement dans ces budgets** : les inégalités en matière de conditions de logement sont particulièrement documentées et les effets de déstabilisation liés à des dettes locatives apparaissent comme une des menaces les plus évidentes à l'horizon des prochains mois.
- **L'accès aux services publics et le non-recours aux droits** : la crise sanitaire et les restrictions de circulation ont occasionné une rupture de suivi particulièrement problématique. Les difficultés d'accès des publics les plus fragiles aux droits sociaux, de manière générale, dans le cadre de la dématérialisation des aides doivent être soulignées et sont largement illustrées dans l'avis du collège des personnes concernées. Il s'agit là d'un véritable enjeu structurel, d'avenir, que la crise rend tout particulièrement visible.
- **Les inégalités sociales de santé** sont dévoilées par l'exposition de certains territoires aux effets sanitaires mais aussi sociaux de la pandémie. Ces inégalités disent la nécessité de renforcer l'offre de soins dans les territoires défavorisés mais aussi de travailler sur la prévention et les démarches d'aller-vers, la pandémie ayant révélé la prévalence de comorbidités au sein des populations pauvres. On peut notamment noter une surreprésentation parmi les victimes de la COVID-19 des personnes immigrées, effet de leur position sociale dans la société française.
- **La perte de repères et le sentiment d'abandon accentués par l'enfermement et l'isolement** : ce repli sur soi débouche sur un climat de peur et de défiance qui traverse le corps social. Ce sentiment transpire largement des témoignages partagés par le collège des personnes concernées.
- **La perception partagée d'une jeunesse sacrifiée** : qu'elle soit étudiante ou non, qu'elle soit hors d'atteinte du travail social ou qu'elle soit en activité, la crise là aussi est révélatrice des inégalités qui traversent la jeunesse.

- Les situations de violences conjugales et intrafamiliales : si celles-ci ne sont pas un problème spécifique aux populations pauvres ou modestes, les contraintes notamment de logement ont pu rendre plus difficile la cohabitation. Les cas rapportés, notamment lors du deuxième confinement, témoignent des situations inextricables dans lesquelles des mères de familles soumises à des violences peuvent se trouver. L'accompagnement social est une des dimensions de la prise en charge de ces situations et, à ce titre, il doit être valorisé et renforcé.

Ce rapport ne se contente toutefois pas de documenter les difficultés, il souligne aussi les solidarités à l'œuvre dans une France qui, malgré tout, a « tenu ».

L'État et les collectivités ont pris leurs responsabilités. Des mesures de soutien et de sauvegarde importantes ont été mises en œuvre et ont permis d'amortir les effets récessifs immédiats de la crise, en préservant les revenus d'un grand nombre. Au niveau institutionnel, les services sociaux se sont mobilisés, les travailleurs sociaux ont changé leurs pratiques et se sont adaptés à la situation au maximum, en multipliant les démarches d'aller-vers, ce qui a permis de maintenir la continuité des droits et aux minima sociaux, dont les effectifs ont fortement augmenté notamment pour le RSA, de jouer leur rôle d'amortisseur social. La crise a aussi rendu visible le travail social et souligné son rôle indispensable. Avant même les solidarités publiques, on ne saurait oublier les réseaux d'entraides qui se sont déployés spontanément, partout en France. L'appui des parents, les solidarités de voisinage et de quartier, les attentions des proches, sont autant de marques de courage et de résilience dont nous pouvons collectivement être fiers. Enfin, les associations, notamment de proximité, ont elles aussi répondu à l'appel apportant plus que de coutume écoute, nourriture, soins, réconfort ou mise à l'abri comme en témoigne la hausse considérable de l'hébergement ou de l'aide alimentaire.

Les différents points d'alerte contenus dans le présent rapport se conjuguent au présent et au futur. Il n'a jamais été facile d'être pauvre, mais maintenant c'est pire. Au-delà de la nécessité de pallier les effets immédiats de la crise, il est absolument indispensable de prévenir les trajectoires de pauvreté durables et parfois irréversibles, qui constituent souvent le versant diffus des crises : la France de 2021 porte encore les traces de la crise de 2008. Combien de temps la France portera-t-elle les cicatrices sociales de la crise actuelle ? C'est un des enjeux de l'action publique immédiate.

Plus largement encore, rien ne se substituera à la nécessaire réflexion de fond que commande la progression des inégalités et de la pauvreté dans notre pays depuis plusieurs années. De cette crise doit naître un élan nouveau pour réaffirmer l'engagement de la Nation autour d'un modèle social solide, universel, et solidaire. C'est l'ambition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de contribuer à cette réflexion nécessaire, qui pourra s'appuyer opportunément sur les éléments d'analyse issus des travaux présentés ci-après.

INTRODUCTION

Nicolas Duvoux

*Professeur de sociologie à l'Université Paris 8 (Cresppa-LabTop)
Président du Comité scientifique du CNLE*

PREMIÈRES ÉTUDES QUALITATIVES

La crise a occasionné un renforcement cumulatif des différentes dimensions qui caractérisent la pauvreté, ce que désigne l'expression de « pauvreté démultipliée », expression ayant vocation à souligner que la crise a occasionné une aggravation d'une condition déjà dégradée autant que l'exposition de nouveaux publics à la pauvreté.

Comme pour l'ensemble des Français, mais avec une plus grande intensité et des conséquences plus importantes, la crise sanitaire et les mesures de restriction instaurées pour l'endiguer ont conduit à figer les trajectoires des personnes en situation de pauvreté, à fixer sur place les personnes, réduites à leurs conditions matérielles d'existence actuelles, à piéger dans des logements modestes, voire insalubres (et parfois dehors), des familles entières ; à restreindre l'accès aux ressources que la société fournit et qui se révèlent indispensables pour des personnes dont la situation est ordinairement et de manière structurelle soumise à l'aléa. Pensons à l'arrêt des cantines scolaires et des restaurants universitaires et à leur effet immédiat de déstabilisation des budgets contraints des ménages les plus pauvres ; à l'aggravation ressentie des situations de mal-logement et du climat de tension et de violences intrafamiliales, situations pour lesquelles le deuxième confinement a, semble-t-il, marqué un point de rupture. Tendues vers l'amélioration de leur situation, même si leur pauvreté perdure souvent¹, les personnes en difficulté ont vu la dynamique de leur trajectoire interrompue, ce dont témoigne le fait que l'augmentation des effectifs des minima sociaux d'insertion, notamment du Revenu de solidarité active (RSA), a été liée, au cours du second semestre 2020, d'avantage à l'arrêt des sorties (qui concernent, sur une année « normale », environ 1/3 des publics) qu'à un flux de nouveaux entrants².

Mesurer l'impact de la crise sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, c'est donc en grande partie tenter d'évaluer les conséquences de cette interruption sur leur situation. Tel est l'objet du présent rapport qui se veut aussi une première réponse à la lettre adressée au CNLE par le Premier ministre le 11 janvier 2021 par laquelle il lui demande de contribuer à « enrichir la connaissance qualitative de l'évolution de la pauvreté ». L'approche requise par cette lettre se veut clairement qualitative, destinée à approfondir les connaissances quantitatives attendues des travaux de la statistique publique, ceux de la DREES et de l'Insee notamment. La présente introduction est une synthèse des principaux résultats et enjeux qui ressortent des diverses études de sources universitaires ou associatives déjà mobilisées par le CNLE avec l'appui de son Comité scientifique et l'avis de ses

1. Valérie Albouy, Fabien Delmas, « 70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008 », Insee, *Insee Focus*, n° 208, 15 octobre 2020. Les travaux du Comité scientifique du CNLE, au cours et à la suite d'un séminaire co-organisé par la DREES et l'ONPES, contribuent à la connaissance sur la dimension dynamique des trajectoires de pauvreté, voir Nicolas Duvoux, Michèle Lelièvre (dir.) « Actes du séminaire Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale », Comité scientifique du CNLE - DREES, 2021.

2. CNAF, « Estimation avancée des évolutions des foyers allocataires du RSA », CNAF, RSA conjoncture, supplément exceptionnel lié à la COVID-19, cité dans Pierre-Yves Cabannes, Mathieu Calvo, Opale Echegu, « Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020. Mise en place d'un suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire », Drees, *études et résultats*, n° 1175, décembre 2020.

membres concernés. Ces études préfigurent en même temps qu'elles ont contribué à l'élaboration d'un instrument de synthèse des témoignages des organismes au contact des personnes les plus précaires (voir encadré *infra*).

En requérant la production de travaux qualitatifs, le Premier ministre souhaitait bien, en effet, faire résonner les voix des personnes directement affectées par la pauvreté que celle-ci soit pour elles une nouveauté ou au contraire que la crise sanitaire n'ait fait qu'amplifier une situation déjà fortement dégradée. Ces voix sont irréductiblement plurielles. La méthodologie indiquée par le Premier ministre a ouvert la voie à la mobilisation d'un travail collaboratif réalisé au sein du CNLE et de son Comité scientifique depuis son installation en octobre 2020. Réformé pour accroître la parole des personnes en situation de pauvreté et produire un « choc de participation », le fonctionnement du CNLE et de son Comité scientifique ont ainsi fait émerger une attente des associations et des personnes concernées, celle de ne pas traiter la pauvreté de manière uniquement négative, comme un manque ou un déficit.

Il faut le dire sans détour les personnes pauvres et exclues de multiples manières, souvent invisibles dans la société, subissent une forme de violence, violence d'autant plus forte dans une société démocratique reposant sur la liberté et l'égalité, auquel s'ajoute le principe de fraternité dont la traduction dans les institutions est celle de solidarité. Pour ces personnes, ces principes sont en tension avec l'ampleur et l'intensité des restrictions vécues et les inégalités objectives et perçues. Les membres du 5^e collège font part, dans leur contribution, d'une palette de sentiments négatifs ressentis dans la crise : colère, angoisse, abandon, etc. Dans le même temps, ces personnes pauvres ne sont pas passives face à leur destin, elles font bien au contraire preuve d'une mobilisation individuelle et collective face aux épreuves de l'existence et à l'indifférence, voire au mépris, dans lesquels la société les tient. Cette résistance résonne comme une revendication de dignité et doit être entendue comme telle³. Les études qualitatives sont parfaitement adaptées pour faire ressortir les ressources et les résistances qui caractérisent les personnes en situation de pauvreté. Celles-ci doivent faire face et elles font face. Elles épuisent leurs économies avant de faire recours aux droits ; elles luttent pour joindre les deux bouts et se privent pour maintenir un semblant de normalité à leurs enfants ; elles s'entraident.

Les méthodes qualitatives comme celles du présent rapport se prêtent à faire apparaître les soutiens, les solidarités qui se déploient à l'intérieur de la famille, du voisinage, du quartier. Les analyses quantitatives, mais aussi en partie les analyses qualitatives qui raisonnent sur la pauvreté de manière négative à partir du manque, de l'absence, de la perte, manquent à percevoir ces dimensions pourtant fondamentales et constitutives de la pauvreté. Il ne s'agit pas seulement d'une question de méthode mais plus fondamentalement d'une conversion du regard, facilitée par les méthodes les plus immersives et les plus compréhensives dont le travail de Jean-François Laé offre une illustration. Néanmoins, la mise en lumière de ces ressources et de ces résistances à la pauvreté ne doit pas masquer le risque de leur épuisement, à entendre au double sens de la liquidation progressive des ressources disponibles et de l'épuisement physique. Les liens des personnes en situation de pauvreté sont des liens très investis – pour des raisons de survie – et par-là même très fragiles⁴. L'impact de la crise ne peut donc se mesurer seulement au travers de ce que l'observation quantitative aura permis d'observer pendant le temps critique de son déroulement (pour ce rapport, la période qui s'étend du premier trimestre de 2020 au second trimestre 2021). Il s'agit aussi de tenter de percevoir l'épuisement potentiel de ces solidarités dont les effets pourraient n'intervenir qu'une fois la crise que l'on espère un jour dépassée. Cela implique en particulier de déceler dans quelle mesure le déploiement très vaste des réponses

3. Ces deux dimensions de violence de la condition de pauvreté d'une part et de revendication de dignité d'autre sont fortement soulignées par les travaux conduits à l'initiative du mouvement ATD Quart Monde, voir notamment Renaud Bray, Marianne De Laat, Xavier Godinot, Alberto Ugarte, Robert Walker, « Les dimensions cachées de la pauvreté », Montreuil, Éditions ATD Quart Monde, 2019.

4. Matthew Desmond, « Disposable Ties and the Urban Poor », *American Journal of Sociology*, Volume 117, Number 5 (March 2012), p. 1295-1335.

de la part des pouvoirs publics a pu néanmoins laisser de côté des zones d'extrême vulnérabilité. Le déploiement de l'activité partielle pour les salariés en emploi a joué un rôle préventif, de même que le Fonds d'urgence pour les indépendants, les aides exceptionnelles de solidarité pour les ménages modestes, les aides ponctuelles pour les étudiants ont atténué l'exposition des ménages pauvres et modestes. Elles ne pouvaient cependant atteindre ceux qui, d'une manière ou d'une autre, notamment en raison d'une relation très précaire à l'emploi ou aux services sociaux, ne pouvaient en bénéficier dans le contexte de la crise⁵. Les études qualitatives complètent la connaissance offerte par la statistique publique en ce qu'elles permettent d'appréhender des populations qui échappent, par construction, à ses enquêtes, comme les étrangers en attente de statut.

Il est donc nécessaire, pour que la mobilisation d'études qualitatives ne conduise ni à une vision unilatéralement négative ni à une vision idéalisée de la « débrouille » dans les situations de pauvreté⁶, de les intégrer à des données plus quantitatives, qui permettent de leur donner du sens et d'exercer une forme de réflexivité sur les conditions de leur généralisation. C'est pourquoi, dans l'esprit de l'articulation des méthodes à laquelle invite le Premier ministre, ce rapport repose sur un usage de méthodes mixtes à la fois au niveau de l'ensemble (un ensemble d'éléments de cadrage quantitatifs précédant les études qualitatives) et à l'intérieur même de certaines contributions. Le dispositif Coconel par exemple mis sur pied au printemps 2020 représente, en quelque sorte, un idéal d'intégration raisonnée des deux méthodes.

Par ailleurs, l'analyse qualitative de l'évolution des situations de pauvreté approche en partie celles-ci à travers le prisme des réponses apportées par les associations et les pouvoirs publics, notamment les Départements, mais également les municipalités et la Branche famille. La relation des personnes en situation de pauvreté aux institutions est profondément ambivalente tant les sentiments de honte et d'humiliation font partie de l'expérience de l'assistance, qu'elle soit privée ou publique en même temps que le recours remplit des fonctions vitales et suscite des formes de reconnaissance de la part de celles et ceux qui en bénéficient. Dans une société où les droits et statuts sociaux étayent l'individu de manière multiforme et contribuent à définir sa position sociale tant du point de vue des ressources que du prestige (souvent négatif pour ce qui concerne les statuts de l'aide sociale⁷), adopter un prisme institutionnel s'avère indispensable même si cela suppose de distinguer, autant que possible, l'activité matérielle et normative des institutions et la réception qui en est faite par les publics⁸.

5. Claire-Lise Dubost, Catherine Pollak, Sylvie Rey, *Les inégalités sociales face à l'épidémie de COVID-19 – état des lieux et perspectives*, DREES, Les dossiers de la DREES, 62, juillet 2020.

6. Claude Grignon, Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et littérature*, Paris, « Hautes études », Gallimard/Le Seuil, 1989.

7. L'entrée dans les dispositifs d'aide sociale est souvent vécue comme une forme de dégradation statutaire, les personnes interrogées dans le cadre d'enquêtes ou s'exprimant dans le cadre participatif du 5^e collègue évoquent la « chute » dans le Revenu de solidarité active par exemple. La sociologie interactionniste offre des ressources précieuses pour comprendre ces épreuves. Voir Harold Garfinkel, "Conditions of Successful Degradation Ceremonies", *American Journal of Sociology*, vol. 61, n° 5, 1956, p. 420-424. Le travail sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement déployé par nombre d'institutions est contrebalancé par les formes de contrôle, souvent vécues comme vexatoires, voir Vincent Dubois, *Contrôler les assistés. Genèses et usages d'un mot d'ordre*, Paris, Raisons d'agir, 2021.

8. Anne Revillard, « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants. La réception de l'action publique », *Revue française de science politique*, 2018/3, vol. 68, p. 469-491.

Description du dispositif d'étude qualitative de l'évolution de la pauvreté du Comité scientifique du CNLE

Les premières études qualitatives rassemblées ici s'inscrivent dans la continuité d'une demande adressée par Fiona Lazaar au cours de l'année 2020 et qui a conduit à la rédaction d'une note par Michèle Lelièvre analysant les précédents et la temporalité de publication des sources pertinentes pour documenter les effets sociaux de la crise sanitaire.

Dans la suite de ses travaux, le Comité scientifique aura à cœur de systématiser les remontées d'informations à travers un dispositif pérenne, un baromètre qualitatif dont la passation auprès des grands réseaux associatifs aura lieu à intervalles réguliers (pour une présentation détaillée du Baromètre qualitatif, se reporter à l'Annexe 2, page 152). Une conférence sera organisée à la fin de l'année pour synthétiser les travaux réalisés et débouchera sur la publication d'un rapport final avant la fin de l'année 2021.

Par ailleurs, les sources qui n'auront pas été mobilisées dans ces premières études le seront. Ainsi, le réseau de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale a lancé son propre dispositif d'observation. Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, membre du réseau du Comité scientifique, a lancé une enquête dont nos travaux restitueront les résultats quand cela sera possible.

Certains aspects saillants des effets de la pandémie n'ont pu être évoqués dans la présente livraison. La différenciation territoriale de la pauvreté sera abordée, ainsi qu'une attention sera portée au nombre de décès constatés pour les personnes nées à l'étranger, qui explique en partie l'ampleur du bilan humain de la pandémie de la COVID-19, notamment dans les départements les plus pauvres du pays, comme la Seine-Saint-Denis⁹. Ces données et premières données quantitatives invitent à s'intéresser, de manière spécifique, à la situation des Quartiers de la Politique de la Ville et à interroger l'existence de discriminations dans l'accès aux soins ou à l'offre d'action sociale.¹⁰

Dans cette introduction, trois points sont successivement abordés. Le premier décrit les enseignements principaux des études sur l'évolution de la pauvreté, en abordant principalement les effets du choc économique sur différentes populations. Le deuxième réinscrit ce temps court de la crise dans une réflexion plus large, à la fois dans la focale temporelle retenue et surtout dans la restitution du caractère multidimensionnel et cumulatif des processus de paupérisation que les études qualitatives font ressortir. L'hypothèse qui sous-tend l'ensemble de ces réflexions est que l'analyse des situations d'un point de vue qualitatif constitue une voie d'accès privilégiée à la subjectivité. Or, dans un contexte où, comme nous le verrons, les évolutions de la pauvreté sont trop complexes pour être appréhendées par un unique indicateur monétaire, la restitution du point de vue des agents constitue un indicateur avancé des évolutions qu'ils traversent. Ces points de vue, situés dans la structure sociale, donnent alors des indications précieuses pour documenter des évolutions dans toute leur épaisseur temporelle et anticiper leurs prolongements¹¹. Enfin, les contributions du rapport sont présentées.

9. Sylvain Papon, Isabelle Robert-Bobée, « Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars-avril 2020 », Insee, *Insee Focus*, n° 198, 7 juillet 2020 ; Solène Brun, Patrick Simon, « L'invisibilité des minorités dans les chiffres du Coronavirus : le détour par la Seine-Saint-Denis » in Solène Brun et Patrick Simon (dir.), dossier « inégalités ethno-raciales et pandémie de coronavirus », *De facto*, 19, mai 2020, consulté le 12 avril 2021.

10. Julien Talpin, Hélène Balazard, Marion Carrel, Samir Hadj Belgacem, Sümbül Kaya, Anaïk Purenne, Guillaume Roux, *L'épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires*, Paris, PUF, 2021.

11. Nicolas Duvoux, Adrien Papuchon, « Temps de crise. L'occasion de repenser la structure sociale », *A.O.C.*, 22 mars 2019.

QUELLES LEÇONS TIRER SUR L'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE ?

Le Premier ministre demandait que le CNLE « enrichisse la connaissance qualitative de l'évolution de la pauvreté », en prenant la période de la crise sanitaire comme référence. Ce sera donc le premier enseignement que nous tirerons des contributions rassemblées.

Des analyses déjà disponibles ont souligné que les personnes les plus précaires, sans-abri mais aussi populations vivant en institutions (établissements pénitentiaires ; centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ont été prises au piège de situations dans lesquelles l'isolement prescrit était impossible à mettre en œuvre¹². Les catégories populaires – ouvriers et employés – contraintes par des logements exigus et la nécessité de continuer à exercer une activité professionnelle ont, pour ces raisons, été particulièrement exposées à la COVID-19¹³.

L'ampleur du choc économique et social vécu, notamment lors du premier confinement, a conduit à des séries d'interruption de droits qui ont touché les personnes les plus pauvres dont les ressources dépendent principalement des prestations sociales. En outre les difficultés à se nourrir ou à survivre ont frappé de nombreuses catégories de la population, très démunies n'ayant pas accès à ces prestations conduisant à un recours fortement accru aux aides associatives et publiques, comme à des situations de désespoir. L'étude d'Axelle Brodriez-Dolino conduite auprès de ces associations et celle menée par Didier Vanoni et Juliette Baronnet soulignent la gravité des situations induites par la crise sanitaire et les mesures de restriction (les confinements notamment). L'augmentation du recours aux aides des grands réseaux associatifs et l'apparition dans les services d'aide et d'action sociale des communes et des départements de personnes inconnues jusqu'à la crise, qualifiées de « nouveaux » publics, a témoigné de la manière la plus spectaculaire d'une dégradation manifeste des situations de grande détresse sociale. Ces observations convergent avec celles d'une enquête auprès des ménages menée par l'Insee peu après le premier confinement selon laquelle « les conséquences négatives du confinement ont été plus fréquentes pour les personnes aux revenus modestes, qui ont aussi perçu cette période comme plus pénible »¹⁴.

La crise sanitaire a déclenché une récession d'ampleur historique. Comme Michèle Lelièvre l'indique dans sa contribution, les prévisions économiques pour l'année en cours laissent présager un choc d'activité important (le PIB français se situant, d'après l'Insee, à 3 points en dessous de son niveau d'avant-crise au deuxième trimestre 2021). Si les dispositions de sauvegarde exceptionnelles ont permis d'amortir les effets récessifs, l'Insee évoque 284 000 emplois détruits entre décembre 2019 et décembre 2020, avec de fortes différenciations sectorielles (le tertiaire marchand étant plus affecté, notamment dans l'hébergement, la restauration et les services aux ménages) et géographiques (l'Île-de-France et les métropoles régionales étant plus touchées). Conséquence, le chômage s'est inscrit en forte hausse depuis l'été dernier pour atteindre 9,1 % au troisième trimestre 2020. Il s'établit aujourd'hui à 8,5 %. Si les mesures d'activité partielle et de l'application de droits prolongés à l'allocation chômage ont contribué à limiter le flux des demandes de minima sociaux, les effectifs du RSA ont augmenté de 6,2 % fin janvier 2021 par rapport à janvier 2020. Les analyses reposant sur des données bancaires ont révélé que le choc d'activité, mais aussi les restrictions de consommation, avaient occasionné des écarts très importants dans les capacités d'épargne. Pour les Français les plus modestes, l'accumulation a été nulle, voire négative, les ménages les plus pauvres devant recourir à l'endettement pour faire face à leurs besoins dans un contexte où l'accès à un certain nombre de services publics était rendu problématique, voire impossible. La crise s'est traduite par une « baisse de l'endettement des plus aisés

12. Julien Damon, *Inconfinables ? Les sans-abri face au coronavirus*, Fondation Jean Jaurès, Éditions de l'Aube, 2021.

13. Insee, France, portrait social. Édition 2020, *Insee Références*, 03/12/2020.

14. Valérie Albouy, Stéphane Legleye, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », Insee, *Insee Focus*, n° 197, 19 juin 2020.

(probablement expliqué par un moindre recours au crédit) contre une augmentation pour les plus modestes. »¹⁵

Parmi les groupes touchés par des ruptures d'activité et des diminutions de leurs revenus, on trouve les ouvriers et employés¹⁶, mais aussi les salariés en contrat court (Contrat à durée déterminée ; intérim, etc.) qui n'ont pas été renouvelés. Depuis début mars 2020, 7 400 procédures de licenciement collectif pour motif économique ont eu lieu, dans des entreprises de moins de 10 salariés dans 9 cas sur 10. Les précaires et les salariés des petites entreprises ont constitué la variable d'ajustement principale du choc d'activité¹⁷. Parmi les catégories directement touchées, les indépendants (commerçants, artisans, auto-entrepreneurs¹⁸) ont été particulièrement exposés au choc économique, ce dont témoignent les portraits présentés par Anne Lambert et Joanie Cayouette-Remblière dans ce rapport. Dans certains secteurs comme le commerce, l'hébergement restauration, le tourisme, la communication, l'événementiel et la culture, mais également l'aéronautique, la brutalité, mais peut-être surtout la durée de la crise, conduisent des individus aux positions plus stabilisées à voir leur position fragilisée. Une forte concentration territoriale de la baisse d'activité a été constatée, les grandes métropoles, dont l'Île-de-France, ayant été particulièrement affectées.

Sans doute les mesures d'activité partielle et de prêts garantis par l'État conduiront-elles à des effets différés de la crise. Au-delà de l'exposition des personnes déjà fragilisées par leur position précaire, qu'elles soient salariées ou indépendantes, la « déstabilisation des stables »¹⁹ aura en toute probabilité lieu, mais de manière différée²⁰. La contribution de Michèle Lelièvre, Muriel Pucci et Pierre Blavier analyse de manière systématique les prévisions macro-économiques, les connaissances sur les mécanismes d'entrée dans la pauvreté et la prise en compte des effets des chocs économiques à partir des barèmes des prestations dans des cas-types. Il en ressort que si le dispositif général de revenus temporaires de substitution aux revenus perdus en raison d'inactivité forcée a sans doute permis d'éviter à nombre d'actifs de tomber dans la pauvreté, cette couverture est restée inégale et n'évite sans doute pas toujours l'entrée dans la pauvreté (voire dans la grande pauvreté définie par un seuil à 40 % du niveau de vie médian pour un ménage). Ces résultats convergent avec l'évaluation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté de France Stratégie qui a souligné la très forte capacité des mesures de soutien à l'activité (activité partielle) à protéger les salariés en emploi stable et la moindre capacité à protéger les populations pauvres. En complément, il apparaît que les aides exceptionnelles mobilisées ont compensé une partie des pertes des ménages les plus modestes, avec des différences selon les configurations familiales²¹.

Les études qualitatives ici présentées confirment deux sortes de situation : celles de personnes en relation précaire à l'emploi et non-éligibles à ces dispositifs ; celle de personnes très pauvres, voire démunies de toute ressource et qui ont été privées des expédients de l'économie informelle. Par

15. David Bounie, Youssouf Camara, Étienne Fize, John Galbraith, Camille Landais, Chloé Lavest, Tatiana Pazem, Baptiste Savatier, « Dynamiques de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires », Conseil d'Analyse Économique, *Focus*, n° 049-2020, octobre 2020.

16. Sur l'importance des ouvriers et employés dans les catégories populaires, voir Yasmine Siblot, Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet, Nicolas Renahy, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015, notamment « Ouvriers et employés aujourd'hui : une photo de classe sur le papier » p. 43-87 ; sur les effets des mesures de confinement sur ces groupes, voir Vincent Cardon, Anton Perdoncin, « Comment la crise sanitaire devient-elle une crise sociale ? » dans Nicolas Mariot, Pierre Mercklé, Anton Perdoncin, *Personne ne bouge. Une enquête sur le confinement du printemps 2020*, UGA Editions, 2021, p. 73-81.

17. Dares, « Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire », 29 mars 2021.

18. Il y a en France en 2020 1,9 million d'auto-entrepreneurs, dont la moyenne des revenus est de 1 200 euros mensuels, mais dont la médiane est de 250 euros et qui sont donc très fortement exposés à la pauvreté avant même le déclenchement de la crise, voir Insee, *Emploi et revenus des indépendants*, édition 2020, Insee références, 28 avril 2020.

19. Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

20. D'après la DARES, 105 000 ruptures de contrat ont été envisagées, malgré les aides massives déployées par les pouvoirs publics qui conduisent les faillites d'entreprise à se situer à un niveau historiquement bas.

21. Murielle Pucci, Hélène Périvier, Guillaume Allègre, « L'aide exceptionnelle de solidarité a-t-elle permis de couvrir les coûts du confinement pour les familles ? », OFCE, 31 juillet 2020.

construction, l'évolution du taux de pauvreté monétaire reflètera très mal ces situations, raison pour laquelle il est important de veiller à une approche plurielle des évolutions en matière de pauvreté.

De ce fait, les chutes observées ont d'abord concerné des groupes déjà fragilisés et en lisière de la pauvreté qui ne disposaient pas de ressources importantes et pour qui l'arrêt de l'activité a rendu nécessaire la fréquentation des permanences des associations ou des centres communaux d'action sociale. Le Secours populaire souligne notamment l'arrivée de commerçants dans ses permanences. La crise a fait basculer des publics non pauvres monétairement mais très fragilisés²². Néanmoins, les mesures d'activité partielle d'une part, le fait que « la dégradation de l'emploi serait nettement moins prononcée qu'attendu (dans des projections antérieures), l'ajustement au choc d'activité s'étant fait davantage que prévu par le nombre d'heures travaillées plutôt que par les effectifs »²³ ainsi que la décomposition de l'augmentation des effectifs du RSA (déjà mentionnée) expliquent que les situations de chute ont été quantitativement limitées. Les observations des Conseils départementaux convergent pour souligner que les répercussions du choc d'activité ont été moins fortes qu'après la crise de 2008-2009.

Ces observations invitent à relativiser l'image d'une chute radicale qui conduirait en quelques mois de l'intégration sociale assurée au dénuement. Même si de « nouveaux publics » sont apparus, nombre de ceux qui ont été labellisés ainsi étaient déjà soutenus par la collectivité au titre de leurs difficultés sociales ou en situation particulièrement tendue. Ils vivaient « sur le fil » avant que l'interruption d'une grande partie de la vie sociale ne les fasse basculer. Les difficultés économiques et sociales de la jeunesse, sans même parler de la dégradation de ses conditions psychiques et de la perception de son avenir, étaient déjà marquées avant la crise. Nombre des séparations pour cause de violences intrafamiliales étaient précédées par un climat de tension et de violence préalable. Celui-ci a été radicalisé par la situation de confinement et a donné lieu, souvent à partir de l'automne 2020, à des signalements et à des ruptures.

En aval, la forte cumulativité des études sur la pauvreté, qu'elles proviennent de la sphère académique ou de l'expertise associative ou des personnes concernées, souligne la durée dans laquelle s'inscrivent les processus de paupérisation. Des situations heurtées en 2020-2021 se dégraderont dans la durée. Les personnes qui ont été frappées par des difficultés économiques cette année risquent de voir leur situation se dégrader, ce que souligne avec force la Fondation Abbé Pierre, en évoquant une « bombe à retardement »²⁴. Si, pour l'heure, les dégâts semblent contenus, la reprise de l'activité pourrait coexister avec une dégradation de la situation des ménages qui ont été le plus fortement impactés par une dégradation de leur situation. Ainsi, pour les personnes ayant connu des difficultés financières, un passage à vide peut se traduire par des difficultés financières durables²⁵. La paupérisation prend la forme d'un engrenage où les difficultés sur plusieurs plans sont cumulatives et se déploient avec retard. Si la crise n'a pas occasionné un basculement d'ensemble de la société, du moins visible par l'observation statistique à ce stade, elle a fragilisé, sans doute durablement, nombre de ses composantes.

Dans ce contexte si particulier, il a semblé décisif – après d'autres rapports²⁶ – de souligner la dégradation de la situation des jeunes. Trois remarques peuvent être faites à ce sujet. D'abord, la situation défavorable des jeunes en matière de pauvreté précède la crise sanitaire. Ceux-ci sont largement plus exposés à la pauvreté monétaire relative et subissent une dégradation de leur situation depuis

22. Nicolas Duvoux et Adrien Papuchon, « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, 2018, p. 607-647.

23. Banque de France, Projections macro-économiques France, mars 2021.

24. Fondation Abbé Pierre, 26^e rapport sur l'état du mal-logement en France, mars 2021.

25. Julie Labarthe, Michèle Lelièvre, « Les conditions de vie des personnes aux revenus modestes et leurs trajectoires de niveau de vie », *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, DREES, Collection Études et statistiques, édition 2014.

26. Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Rapport 2021, France Stratégie, mars 2021.

plusieurs décennies. L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) avait alerté sur ce point il y a déjà presque 15 ans et rien n'a véritablement changé²⁷. Deuxièmement, comme le souligne la contribution de Tom Chevalier, Patricia Loncle et Camille Peugny, de très fortes inégalités intragénérationnelles viennent différencier les conditions actuelles et les destins futurs des jeunes. Les plus diplômés et ceux qui bénéficient de solidarités familiales souffrent bien évidemment de la situation, mais dans des proportions bien moindres que les non-qualifiés. Enfin, les jeunes ont été durablement affectés, à tous les niveaux – économique, relationnel, psychique, dans l'accès au droit – par la pandémie. Les images dramatiques des files d'étudiants et d'étudiantes faisant la queue pour accéder à l'aide alimentaire, si elles ne reflètent pas la situation de l'ensemble de la jeunesse, témoignent des effets du désavantage structurel de cette catégorie, accru pour les membres de celle-ci qui ne peuvent pas toujours bénéficier d'une solidarité familiale sur laquelle repose en partie la protection accordée par les institutions. De même et peut être plus encore que ce ne fut le cas en 2010 où a été observée, pendant la reprise, une forte montée de la pauvreté, il faudra veiller à prévenir la sélectivité des embauches au détriment de ceux qui auront été démotivés ou disqualifiés par le temps de pandémie.

LES PROCESSUS MULTIDIMENSIONNELS ET CUMULATIFS DE PAUPÉRISATION À L'ŒUVRE

Les risques d'entrée dans des processus de mise à l'écart sont d'autant plus forts que la durée et la profondeur de la crise, le caractère inédit des mesures de confinement, ont affecté des processus fondamentaux de socialisation (éducation, services sociaux, sociabilité amicale et familiale, etc.). Du fait de ces caractéristiques propres comme des enseignements des précédentes, la crise actuelle pourrait avoir des effets sociaux délétères de longue portée, au-delà de la période du choc d'activité et des enseignements qu'apporteront l'évolution de la pauvreté monétaire. Il est donc légitime de chercher, dans une seconde partie, à analyser plus précisément les processus par lesquels la pauvreté se démultiplie, accroît l'intensité vécue de ses effets sur celles et ceux qui la subissent, en même temps qu'elle atteint des personnes qui en étaient jusque-là préservées, même si leur vie était « sur le fil ».

L'approche cumulative et dynamique de la pauvreté est le trait principal des études qui, depuis trois décennies, ont contribué à l'émergence de travaux scientifiques sur la pauvreté²⁸. En effet, même si elle a ultérieurement (et légitimement) été critiquée pour réifier des situations fortement évolutives, la catégorie d'exclusion avait été forgée pour désigner une inconsistance statutaire, logée au cœur des sociétés modernes, notamment (mais non exclusivement) depuis qu'elles sont frappées par le chômage de masse. Il convient en effet de rappeler que la crise sanitaire est apparue dans un contexte déjà profondément dégradé. À une échelle pluri-décennale, l'entrée de la France dans le chômage de masse à partir des années 1980 dans le cadre d'une transformation d'ensemble des cadres économiques et sociaux, l'augmentation des inégalités notamment liées au poids relatif du logement dans les budgets des ménages pauvres depuis les années 2000 et les effets de la crise de la fin des années 2000 avaient contribué à faire de la pauvreté une réalité structurelle de la société française. Mesurée uniquement en terme monétaire (ce qui réduit l'observation du phénomène), celle-ci était sur un plateau situé à un haut niveau (entre 13 et 15 % de la population) depuis une dizaine d'années. Par ailleurs, cette pauvreté a connu des déplacements, vers la jeunesse et les familles monoparentales, ménages situés à la croisée des vulnérabilités dans la sphère économique et privée et de la faiblesse

27. OCDE, *Croissance et inégalités*, Paris, Éditions de l'OCDE, 2008.

28. Serge Paugam, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991 ; Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995 ; Nicolas Duvoux, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF, 2009.

(pour les jeunes personnes) des protections sociales qui leur sont accordées. Plus largement, une pauvreté récurrente et en partie irréversible a touché une partie de la population d'âge actif en raison de la difficulté persistante à accéder au marché du travail autrement que dans des conditions précaires. C'est aussi ce que montre la statistique publique soulignant que la crise de 2008 aurait laissé des traces durables : l'écart croissant entre le niveau de vie avant et après redistribution du premier décile de la population en niveau de vie, souligné par l'Insee, témoigne de la difficulté croissante des plus pauvres à participer à l'activité économique²⁹. Également depuis une dizaine d'années les rapports associatifs documentent l'augmentation de la part des étrangers sans statuts dans les publics accueillis par les permanences sociales³⁰, dans un contexte marqué par la longue durée de traitement de leurs demandes de régularisation.

Agissant comme un miroir grossissant, la crise actuelle révèle ces processus déjà à l'œuvre et leur aggravation dans certains cas. Les processus de dégradation des conditions d'emploi, pour celles et ceux qui étaient déjà les plus précaires sur le marché du travail (en intérim ou en Contrat à durée déterminée) ; la perte des emplois, formels ou informels, qui constituent autant d'apports de ressources indispensables pour les jeunes, l'exacerbation des situations de tension intrafamiliales du fait des différents confinements (notamment du deuxième, de l'automne 2020, moins dur du point de vue des restrictions objectives mais subjectivement plus difficile à supporter³¹) ; les difficultés d'alimentation entraînées par la fermeture des cantines scolaires ; l'isolement relationnel des personnes âgées. Grâce à des travaux sur les trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale menés avec la DREES, le Comité scientifique du CNLE est parfaitement outillé pour décrire ces mécanismes.

Parmi les séquences de processus qui conduisent à la pauvreté parfois durable, la rupture d'activité est souvent première, le fait générateur. En l'occurrence, les ruptures d'activité ont eu lieu sur le marché du travail formel, comme l'indique la forte hausse du chômage observée depuis l'été 2020, mais également dans la sphère de l'emploi informel, décisif pour les étudiants et étudiantes notamment. Ainsi, la crise a-t-elle donné une forte visibilité aux ressources économiques, mais aussi sociales et relationnelles issues de l'économie informelle. Peu de travaux existent sur ces questions³² mais il est tout à fait décisif de noter que cette économie joue un rôle de complément ou de substitut vis-à-vis des protections sociales et peut contribuer au non-recours au droit. Ainsi, dans la contribution de Juliette Baronnet et Didier Vanoni, les services d'action sociale disent avoir vu apparaître des hommes, vivant souvent seul, à qui la débrouille assurait un équilibre précaire, et qui n'étaient pas ou plus connus des services.

La crise a également fait ressortir l'importance des ruptures de droits. Malgré les efforts des administrations, notamment de La Poste et de la CNAF pour assurer le versement des prestations sociales lors du premier confinement, nombre de personnes en situation de pauvreté ou en difficulté ont évoqué les problèmes de continuité des droits ; la difficulté à pouvoir bénéficier de l'accompagnement multiforme qui étaye et soutient l'existence, qu'il relève du soutien psychique, alimentaire, associatif, médical, etc. Dans ces situations, nombre d'individus ont dû épuiser leurs ressources et ont fait état de situations dramatiques où la nourriture venait à manquer. Une des leçons de la crise est ainsi que « la vie sociale était le tissu vital sans lequel les individus et leurs foyers ne pouvaient se soutenir seuls bien

29. Fabien Delmas, Jorick Guillauneuf, « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », Insee, *Insee Première*, n° 1813, 09/09/2020.

30. Secours catholique, *État de la pauvreté en France*, 2019.

31. Jen Schradie, Emanuele Ferragina, Marta Pasquolini, Ettore Recchi, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Katharina Tittel, Andrew Zola, *L'année de la COVID en France ou l'histoire d'un double confinement*, OSC Policy Brief, n° 5, 2020.

32. Conseil d'orientation pour l'emploi, France Stratégie, *Le travail non déclaré*, février 2019. Je remercie Florence Weber et Paco Rapin pour leurs éclairages lors de consultations en lien avec la préparation de ce rapport.

longtemps ».³³ Les individus les plus modestes reposent de manière disproportionnée sur ces soutiens dans la mesure où ils ne disposent pas, ou à un moindre degré des supports sociaux qui procurent aux catégories plus assurées et plus protégées des protections contre l'aléa et une forme de maîtrise de l'avenir. Le tissu institutionnel s'est en partie déchiré, révélant de manière crue la force d'une dépendance qui fait aussi la grandeur d'une démocratie dont le préambule de la Constitution de la Cinquième République rappelle qu'elle est sociale. Dans le contexte de la généralisation des relations sociales en distanciel et du basculement numérique des administrations, les inégalités sociales dans l'accès aux services publics numérisés sont apparues plus nettement encore. Ici aussi, le problème préexistait et ses ressorts sont en partie connus³⁴, mais il a été renforcé en temps de pandémie, par l'accroissement des démarches en ligne et par l'affaiblissement de celles et ceux, les plus modestes, qui devaient faire face à des contraintes parfois inextricables dans l'organisation de leur vie quotidienne. Les membres du 5^e collège soulignent avec force, dans le présent rapport, l'importance de l'accompagnement social et les difficultés d'accès aux droits et au service public occasionné par le basculement en « distanciel » de nombre d'administrations.

Dans un contexte où les individus ont été renvoyés vers leurs foyers, les relations intrafamiliales ont été fortement sollicitées, ne serait-ce que par la coprésence subie dans des logements exigus. Si pour les catégories les plus favorisées de la population, ces moments ont pu être l'occasion d'une rupture bienvenue avec la pression quotidienne, grâce au télétravail et à l'adoption d'un rythme différent, pour les populations pauvres ou modestes, à qui la possibilité de se confiner dans de bonnes conditions était largement inaccessible, la pression liée à la densité, mais également aux tensions préexistantes, ont conduit à des ruptures. Les signalements pour violence conjugale et parentale ont fortement augmenté. Dans le cas des ménages pauvres et modestes, ces violences ont pu se traduire, notamment au moment du deuxième confinement, par des séparations qui exposent les mères avec enfants à des situations d'extrême vulnérabilité, notamment liée à l'absence de logement en cas de décohabitation. Plus généralement, dans des situations de surpeuplement plus fréquentes parmi les familles les plus pauvres³⁵, où la taille des appartements est limitée, la tension et la dégradation des conditions d'existence ont été très fortes. À l'opposé, il faut garder à l'esprit que de nombreux ménages en situation de pauvreté sont également composés de personnes isolées. Pour elles, l'isolement forcé a pu conduire à une dégradation de leur santé mentale, voire à des épisodes dépressifs. La santé déclarée des personnes en situation de pauvreté est plus dégradée que celle des autres catégories de la population, tant sur le plan physiologique que psychique.

Poursuivis dans l'objectif de documenter l'évolution de la pauvreté, les textes de ce rapport permettent d'analyser la pauvreté jusque dans l'exclusion sociale dans la pluralité de ces dimensions. Or s'il est bien un fait social connu et que la pandémie dévoile dans toute son étendue, c'est que la pauvreté est à la fois économique et tient également aux conditions de vie, au logement et à l'alimentation en premier lieu. Mais elle est également relationnelle, sociale, liée à la qualité des relations de sociabilité entretenues avec les institutions, au voisinage, aux membres de la famille. La pluralité des dimensions de la pauvreté est au cœur de ce que les études qualitatives permettent d'apprendre sur celles-ci. La pauvreté est une dimension, sans doute la plus aiguë, des inégalités sociales qui traversent et divisent la société française. Celles-ci sont multidimensionnelles et relationnelles, ce qui signifie qu'elles ne se résument pas à des mesures – évidemment indispensables – mais à des relations entre les parties prenantes de la société³⁶. La visibilité des inégalités à l'occasion du confinement du printemps 2020, dénoncée par le président de la République, révèle que les perceptions mutuelles qu'entretiennent les membres de

33. Barbara Stiegler, *De la démocratie en pandémie*, Tracts Gallimard, n° 23, 2021, p. 33.

34. Pierre Mazet, « Vers l'État-plateforme. La dématérialisation de la relation administrative », *La vie des idées.fr*, 2 avril 2019.

35. Onpes *Mal-logement, mal-logés*, rapport 2017.

36. Nicolas Duvoux, *Les inégalités sociales*, Paris, Puf, *Que-sais-je ?*, 2^e édition, 2021 ; Anne Lambert et Joanie Cayouette-Remblière (dir.), *L'explosion des inégalités. Classes, genre et générations face à la crise sanitaire*, Éditions de l'Aube, 2021.

la société contribuent à les rendre plus ou moins supportables. De manière plus profonde, la crise et l'interruption de la scolarité pour des millions d'enfants ont accru les inégalités entre les femmes et les hommes, mettant en péril une des principales évolutions positives dans le sens de l'égalité des dernières décennies. Nous avons déjà évoqué les dimensions économiques, relationnelles, en matière de logement ou de rapport aux institutions. Il ne faut pas négliger les enjeux émotionnels et psychiques liés à la gestion du stress et de l'anxiété dans un contexte de surexposition des populations modestes et pauvres à la mort comme aux symptômes invalidants du fait de la pandémie. Les niveaux de mortalité parmi les populations issues de l'immigration, en Seine-Saint-Denis par exemple, exacerbent une réalité, beaucoup plus quotidienne, d'exposition à la mort violente, dès le plus jeune âge, soulignée par de nombreuses enquêtes de terrain. Le traumatisme et l'épuisement psychique qui caractérisent la société française de manière générale touchent plus particulièrement les ménages pauvres. Il ne faut pas les singulariser de ce point de vue, mais reconnaître une surexposition à des maux qui ont frappé l'ensemble de la société.

Il ne revient pas à ce rapport d'évaluer la contribution des pouvoirs publics à la correction des trajectoires de pauvreté initiées par la crise. Dans son rapport déjà cité, France Stratégie a souligné la très forte capacité des mesures de soutien à l'activité (activité partielle) à protéger les salariés en emploi stable et la moindre capacité à protéger les populations pauvres. Les aides exceptionnelles mobilisées ont compensé une partie des pertes des ménages les plus modestes, avec des différences selon les configurations familiales³⁷. Soulignons, pour ce qui concerne les observations réalisées, que les institutions sociales, mais aussi sanitaires, ont cherché à déployer des formes d'aller-vers les populations les plus vulnérables, dont les dispositifs d'appels du département de la Seine-Saint-Denis, également observé dans le cadre d'études menées auprès de Caisses d'allocations familiales (CAF). Ces actions ont pu donner un sentiment de considération aux publics concernés, même si elles arrivaient dans un contexte de rupture de droits et d'isolement très prononcé, lié à la restriction des relations sociales et à la fermeture des institutions. Ces premiers constats invitent à prendre la mesure des conséquences sur la longue durée des atteintes aux processus de socialisation dues à la pandémie et aux mesures ayant visé à la contenir. En effet, les effets des bouleversements induits dans le rapport à l'éducation ou dans les relations familiales ne pourront être connus que de manière différée. Le caractère inédit de la crise, l'ampleur et la gravité des difficultés psychiques observées par exemple invitent à la plus grande prudence. Néanmoins, il semble évident qu'un accompagnement multidimensionnel des personnes fragilisées par la crise, pour éviter que celle-ci ne déclenche des processus de mise à l'écart pérennes, voire irréversibles, serait nécessaire pour pallier les ruptures de processus de socialisation fondamentaux, même si celles-ci ont été temporaires.

PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS

Le présent rapport comporte sept contributions. La première, de Michèle Lelièvre, Murielle Pucci et Pierre Blavier, présente des données de cadrage quantitatif. Michèle Lelièvre rassemble les éléments de cadrage macro-économique à ce jour disponibles afin de déterminer le contexte général des études qualitatives. Cette contextualisation permet également de faire ressortir l'apport spécifique de ces méthodes. Elle est prolongée par des scénarios sur cas-types, élaborés par Muriel Pucci, exercices d'anticipation des effets sur différentes compositions de ménages d'un certain nombre de configurations économiques et sociales. Ces cas-types sont des instruments utiles, hybrides entre les données quantitatives et qualitatives, dans la mesure où ils permettent, grâce à des situations fictives mais précises, d'identifier les effets de la crise et les catégories qui en pâtissent le plus. Enfin, Pierre

³⁷. Murielle Pucci, Hélène Périvier, Guillaume Allègre, « L'aide exceptionnelle de solidarité a-t-elle permis de couvrir les coûts du confinement pour les familles ? », OFCE, 31 juillet 2020.

Blavier s'appuie sur des analyses statistiques inédites pour évoquer la contribution de différents facteurs aux trajectoires d'entrée dans la pauvreté.

L'historienne Axelle Brodriez-Dolino a effectué une analyse synthétique des rapports d'activité des grands réseaux associatifs français. Sa contribution fait ressortir l'ampleur et la violence du choc social subi par les populations accueillies et aidées par ces associations. Elle souligne également la difficulté à opérer un partage entre les nouveaux publics et les personnes déjà aidées par ces réseaux et invite à relativiser la nouveauté de la pauvreté, en situant cet épisode dans la série des nouvelles pauvretés dont l'émergence marque notre société depuis quatre décennies.

Juliette Baronnet et Didier Vanoni du bureau d'études FORS-Recherche sociale ont rassemblé un ensemble d'observations et de témoignages issus d'enquêtes de terrain réalisées pour le compte de collectivités territoriales et de la Fondation Abbé Pierre. Ils documentent les stratifications à l'intérieur de la pauvreté et la gradation des effets de la crise en fonction des configurations sociales préalables.

Jean-François Laé a mené une enquête de type archivistique en se penchant sur les bilans écrits des conversations téléphoniques initiées par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Sa contribution se concentre sur les solidarités qui se sont nouées, au sein des quartiers populaires du département, au moment où les administrations, services publics et aides (à domicile pour les personnes âgées par exemple), étaient interrompues. Les solidarités invisibles de la famille élargie, des bisaïeux, du voisinage et du quartier invitent à réfléchir sur la (dis)continuité de l'accès aux services publics dans la période du premier confinement et au-delà de celle-ci.

Anne Lambert et Joanie Cayouette-Remblière de l'Institut national d'études démographiques (Ined) restituent quant à elles les résultats de l'étude Coconel lancée au printemps 2020 pour deux catégories de populations : des populations aux ressources modestes mais non pauvres sur un plan monétaire, fragilisées par la conjoncture économique et des personnes déjà pauvres, étrangers sans statut régulier, dont la situation a été mise en lumière déjà par l'enquête Sans domicile 2012 de l'Insee-Ined ou l'enquête ES de la DREES.

Dans une synthèse thématique sur la question de la jeunesse, les sociologues Tom Chevalier, Patricia Loncle et Camille Peugny évoquent la situation spécifique de la jeunesse, au regard des inégalités qui la traversent d'une part et des effets de formation d'une génération COVID-19 qui rassemblent ses différentes composantes d'autre part.

Enfin, un ensemble de personnes du 5^e collège du CNLE ont donné leur vision des enjeux de la crise. Ils ont souligné les difficultés matérielles, sociales ainsi que dans l'accès aux droits auxquelles la crise a donné lieu, et plus généralement la perte plus générale de repères qu'elle a produite. La violence du choc social ressort très nettement de cette dernière contribution.

CADRAGES QUANTITATIFS

Michèle Lelièvre, Muriel Pucci et Pierre Blavier (par ordre)

Cette première partie du rapport offre des éléments de cadrage visant à resituer dans le contexte économique et sociale les études qualitatives qui suivent en seconde partie.

Le début s'ouvre sur un rapide survol des tendances macro-économiques et sociales à l'œuvre depuis l'année écoulée jusqu'à l'été 2021 à partir des données de l'Insee et de la DREES notamment (point I). Se révèlent en partie les principaux canaux de diffusion par lesquels transitent généralement les retombées sociales d'une crise *via* la pauvreté, qu'il s'agisse du chômage ou de la demande de minima sociaux d'insertion.

La dernière partie d'ailleurs met en relief la perte d'emploi comme déterminant le plus important de l'entrée en pauvreté monétaire, que ce soit au niveau individuel ou du ménage (point III). C'est ce qui ressort des travaux conduits en trajectoires à partir des Statistiques sur les revenus et conditions de vie (SRCV) de l'Insee.

L'étude réalisée sur cas-types (au point II) prolonge la réflexion et illustre la manière dont les transferts sociaux s'enclenchent et agissent sur le niveau de vie des personnes confrontées à une réduction de leur revenu d'activité suite à une mise au chômage (partiel ou non). Comme identifié dans la note programmatique initiale, sont distinguées les populations les plus exposées aux effets d'une évolution récessive de l'économie : la situation des ménages pauvres avant crise ainsi que celle des ménages non pauvres sur un plan monétaire mais dont le niveau de vie initial est modeste.

ÉVOLUTION CONJONCTURELLE ET PERSPECTIVES MACRO-ÉCONOMIQUES

Michèle Lelièvre, Directrice scientifique du Comité scientifique du CNLE

Selon le dernier bulletin de conjoncture de l'Insee, on sait désormais que l'année 2020 a enregistré une récession planétaire et d'une ampleur historique.

L'évolution des principaux agrégats macro-économiques observée au cours de l'année écoulée, témoigne d'une réaction proportionnée à celle des conditions sanitaires et des mesures prises par les autorités pour freiner la propagation de la COVID-19. Sur ce point, autant le premier confinement d'ampleur nationale, le plus dur, a entraîné un choc radical sur l'ensemble de l'économie française pratiquement mise à l'arrêt, en particulier dans certains territoires (encadré 1). Autant le deuxième confinement a bien moins affecté la croissance économique que le premier et que ce qui était anticipé.

Il convient d'insister sur le fait que les soutiens publics, comme les dispositifs renforcés d'activité partielle, ont permis d'amortir les effets dépressifs associés à ces épisodes de confinement.

Les retombées sociales de la crise sanitaire, puis économique se font d'ores et déjà sentir sur le marché du travail et sur les dispositifs de solidarité comme le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

La conjoncture économique s'est ressaisie dans le sillage de l'assouplissement des mesures imposées lors du premier confinement et paraît mieux engagée. Mais cette tendance plus favorable demande à être confirmée tant les incertitudes qui entourent en particulier les conditions sanitaires persistent.

À noter que le dernier bulletin de conjoncture de l'Insee a été rendu public le 11 mars 2021, soit avant que ne soit annoncé le 20 mars dernier le 3^e confinement, progressivement étendu à l'ensemble du territoire à compter du 6 avril 2021. Les prévisions du deuxième trimestre n'intègrent donc pas ces nouvelles mesures restrictives.

Encadré 1 : Les conséquences financières du premier confinement ont été durement ressenties dans les territoires qui concentrent une population pauvre comme en Seine-Saint-Denis

En mai 2020, un quart de la population de France métropolitaine juge davantage dégradée la situation financière de leur ménage depuis le début du premier confinement. Pour les deux tiers, elle est restée stable. Mais près de quatre personnes sur dix parmi les catégories les plus modestes (du 1^{er} au 3^e décile de la distribution des niveaux de vie – hors retraités) déplorent une telle détérioration. Ces constats rejoignent dans l'ensemble les résultats de l'étude de (Albouy et Legley, 2020) de l'Insee.

Les retombées économiques suite au premier confinement du printemps 2020 sont variables selon les territoires. Ces disparités reflètent la démographie et les spécificités socio-économiques spatiales. Les départements avec une présence prononcée sur leur sol de personnes d'âge actif et aux ressources les plus modestes ont été plus exposés. C'est vrai aussi lorsque le tissu productif local comporte davantage de secteurs d'activité à l'arrêt pendant le confinement et compte plus de recours à l'activité partielle. Le chômage partiel ne compense pas toujours exactement la baisse de rémunérations salariales et son recours fréquent manifeste un plus fort ralentissement économique sur le territoire.

Ils sont 34 % de la Seine-Saint-Denis à déclarer une baisse de leur niveau de vie depuis le début du confinement, soit la proportion la plus élevée de France, mais 38 % si l'on soustrait les retraités dont les pensions ont été moins affectées. Ce même département a été impacté aussi par un nombre de décès important dû à la COVID-19 alors que les conséquences financières sont peu liées à la situation sanitaire du territoire.

Source : Firlej A. et Pawlowski E., 2021, « Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires », *Insee Première*, n° 1850, avril.

Prévisions macro-économiques sur le premier semestre 2021

Sur l'ensemble de l'année 2020, la récession a été d'une grande sévérité en France où le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 8,2 %. C'est beaucoup moins qu'en Espagne (- 11,0 %), au Royaume-Uni (- 9,9 %) ou qu'en Italie (- 8,9 %), mais c'est plus qu'en Allemagne (- 5,3 %) et qu'aux États-Unis (- 3,5 %).

Au final, cet épisode récessif est dans l'ensemble proche de ce qui avait été initialement prévu par l'Insee avec une tonalité un peu plus favorable. L'activité industrielle et l'investissement des entreprises ont baissé, mais en résistant plutôt mieux que prévu.

Vers un retour à la « normale » ?

Passé le mois d'avril 2020, après la fin du train de mesures rigoureuses mis en place lors du premier confinement, certains agrégats macro-économiques mieux orientés, qui ont porté le rebond de l'activité économique française, ont connu un nouvel infléchissement modéré en fin d'année et/ou début 2021. C'est le cas de la consommation des ménages dont la tendance reste hésitante et suspendue à l'évolution sanitaire et aux réponses réglementaires apportées pour freiner l'épidémie de la COVID-19. Ce fléchissement de la consommation observé au premier trimestre 2021 fait suite au renforcement des mesures de restrictions sanitaires (couvre-feu progressivement avancé à 18h au lieu de 20h notamment) adopté localement d'abord à partir du 20 mars, puis étendu ensuite à l'échelle nationale.

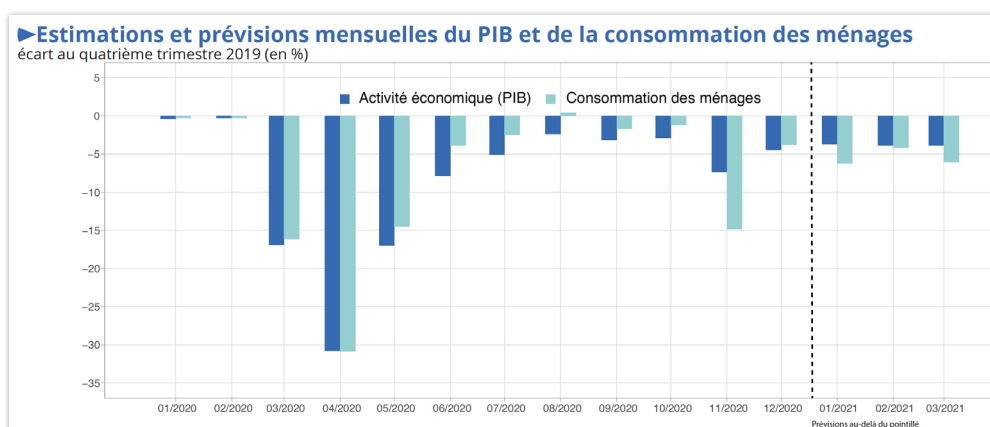
Pour l'année en cours, l'Insee table sur une progression du PIB français qui pourrait s'établir au deuxième trimestre 2021 à 3 % sous son niveau d'avant-crise. L'acquis de croissance annuelle atteint à la mi-2021 serait alors de l'ordre de + 5 ½ %.

Pour le premier trimestre, le scénario retenu reflète trois tendances principales :

- une évolution de la consommation de - 5 % au premier trimestre 2021, par rapport à son niveau moyen d'avant crise (soit le dernier trimestre 2019) ;
- la poursuite du rebond de l'investissement des entreprises, soutenu par l'investissement en construction ;
- des trajectoires sectorielles différenciées. Une croissance modérée de la production industrielle sur le trimestre 2021, après son vif rebond antérieur ; une activité contrastée dans les services selon le degré d'exposition de chaque secteur aux mesures sanitaires.

Pour le second trimestre, le scénario privilégié par l'Insee est celui « où l'industrie poursuivrait très progressivement sa reprise et où, en moyenne sur le deuxième trimestre 2021, l'activité des transports et des services aux ménages retrouverait globalement son niveau d'octobre dernier, tandis que l'hébergement-restauration comblerait la moitié de l'écart le séparant de son activité d'octobre ».

Les incertitudes qui entourent ces perspectives de croissance de l'activité restent encore toutefois déterminées par l'évolution de la situation sanitaire. À ce stade, l'Insee écarte une contraction de l'activité à l'image de celle qui s'est produite en mars/avril de l'année passée. Toutefois, si un durcissement des règles préventives de confinement devait être appliqué, comme la fermeture des écoles par exemple, l'Insee précise qu'il pourrait se traduire par un choc plus important qu'en novembre 2020, soit durant le deuxième confinement moins strict que le premier.



Des retombées sociales d'ores et déjà manifestes sur le marché du travail...

Les effets de mesures de confinement sont d'ores et déjà visibles dans les chiffres du chômage et des effectifs de minima sociaux dits d'insertion (RSA, ASS). L'année 2020 est marquée par l'impact différencié des mesures de confinement prises à deux reprises dans des modalités variables, plus ou moins restrictives et étendues. C'est sans aucun doute la séquence la plus dure, associée au premier confinement (à dater du 17 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020), qui a occasionné les répercussions les plus dommageables socialement.

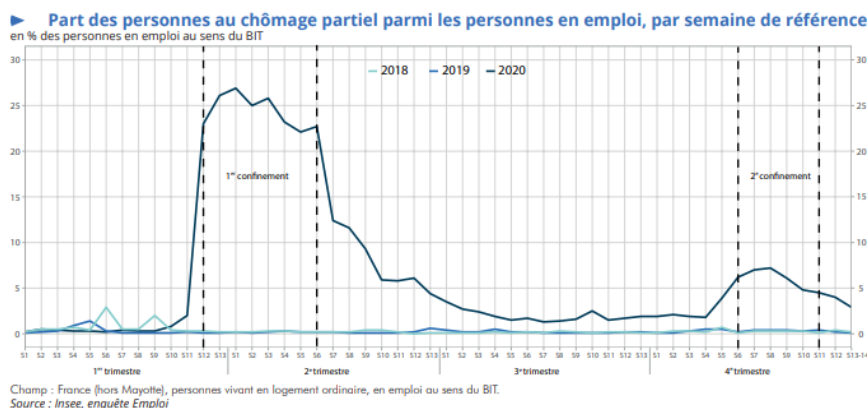
Les dispositions de sauvegarde exceptionnelles prises par les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises et les ménages ont toutefois permis d'amortir dans une certaine mesure les effets récessifs de la crise sanitaire et des règles temporaires visant à freiner la propagation de la COVID-19.

Des destructions d'emplois salariés nettes pour la première fois depuis 2012

Selon l'Insee, avec 284 000 emplois salariés détruits entre décembre 2019 et décembre 2020, le niveau d'emploi fin 2020 retrouve celui atteint à la mi-2018. L'essentiel de la baisse a eu lieu au premier semestre suite au premier confinement.

C'est le tertiaire marchand qui concentre plus des trois quarts des pertes, surtout dans les secteurs les plus durablement affectés par les mesures de restriction d'activité, comme l'hébergement, la restauration ou les services aux ménages. L'industrie a ainsi été moins affectée tandis que des créations d'emplois ont été observées dans la construction et le tertiaire non marchand.

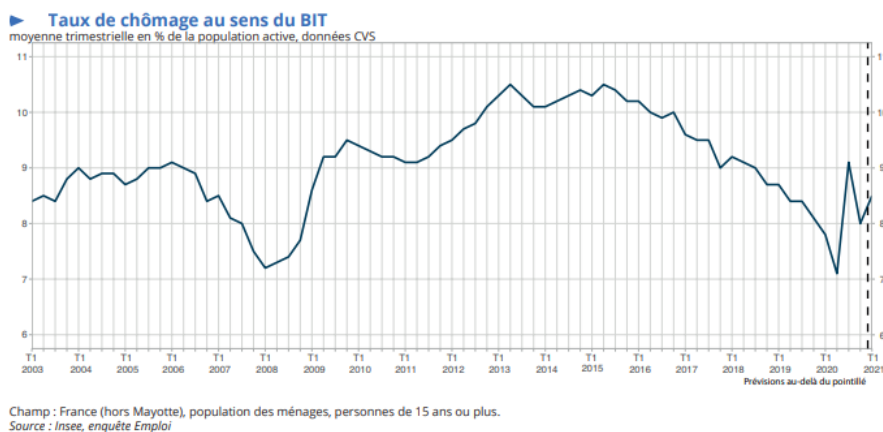
Les effets de la crise sanitaire sur le marché du travail ont été atténués par les mesures de soutien massives comme le recours à l'activité partielle qui a été particulièrement étendu lors du premier confinement (*graphique infra*). L'Insee rappelle que les personnes en situation de chômage partiel ou technique sont considérées en emploi au sens du BIT.



Une tendance à la hausse du taux de chômage à confirmer

Le chômage (au sens du BIT) a généralement un temps de réaction rapide à la suite d'une décélération ou d'une contraction du PIB. Les effets du premier confinement (plus strict par rapport aux autres) sur l'activité et l'emploi ont été immédiats et significatifs alors que ceux associés au deuxième confinement ont été plus modérés. Deux dispositions réglementaires notamment ont pu jouer en sens inverse sur les évolutions des effectifs : le dispositif de chômage partiel freine potentiellement le flux de demandeurs d'emploi ; la prolongation des droits à l'assurance chômage¹ ralentit le flux de sortie des chômeurs.

Le retournement de tendance du taux de chômage est à l'œuvre depuis l'été dernier où il s'est inscrit en forte hausse (+ 2 points entre le deuxième et le troisième trimestre 2020) pour atteindre 9,1 % de la population active au troisième trimestre 2020, soit son niveau observé 10 ans plus tôt. Depuis lors, il oscille enregistrant d'abord un recul marqué 1,1 point en fin d'année, en réaction différée à l'assouplissement des mesures restrictives prises au cours du premier confinement, puis rebondissant au premier trimestre 2021 pour s'établir à 8,5 %. Ce rebond est davantage lié à la relative bonne tenue de l'emploi qu'à la contraction de la population active du fait du deuxième confinement.



1. Le Gouvernement a décidé la prolongation des droits à l'allocation chômage pour les demandeurs d'emploi indemnisés arrivant en fin de droits entre le 30 octobre 2020 et le 31 mars 2021.

... et sur les effectifs de bénéficiaires de minima sociaux d'insertion (RSA, ASS) qui certes marquent le pas après avoir vivement progressé

L'évolution des bénéficiaires des principaux minima sociaux d'insertion courant 2020 témoigne d'une réaction particulièrement rapide de leur nombre aux à-coups de la conjoncture, en réponse au choc économique puissant induit par le premier confinement. Les mesures de chômage partiel et l'application de droits prolongés à l'allocation chômage contribuent probablement à freiner le flux de demandes de ces minima.

Si un reflux des demandes est constaté depuis l'automne (ASS) ou l'hiver dernier (RSA), il demande à être confirmé. Car les tendances à l'œuvre sur la période récente sont obscurcies notamment par l'évolution de l'épidémie de la COVID-19 toujours active (même si les outils pour la juguler se sont considérablement développés), les délais de transmission des fins de droit au chômage aux dispositifs de solidarité et de l'effet de changements réglementaires éventuels.

Les éléments de diagnostics résumés s'appuient principalement sur le tableau de bord mensuel réalisé par la DREES, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (encadré 2).

Encadré 2 : Le dispositif de suivi mensuel de la situation sociale de la DREES

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie chaque mois un tableau de suivi des prestations de solidarité, réalisé avec le concours des organismes gestionnaires de ces prestations pour éclairer les effets de la crise sanitaire, y compris à l'échelle des territoires, sur l'évolution de la pauvreté en France. Ce tableau fournit des informations sur les effectifs nationaux et départementaux des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de la prime d'activité, des aides au logement et des bénéficiaires de la Garantie jeunes. Les données sur les bénéficiaires de l'accompagnement associé à la Garantie jeunes n'ont pas été actualisées depuis la publication de décembre 2020. Ont été ajoutées cependant des données nationales et départementales jusqu'en mai 2020 sur le nombre de jeunes bénéficiant de l'allocation associée à la Garantie jeunes.

Y figurent depuis peu des statistiques sur les effectifs d'étudiants boursiers ou non bénéficiaires d'un repas à 1 euro par région ainsi que sur le nombre de repas distribués.

Une hausse moins rapide des bénéficiaires du RSA depuis décembre 2020, mais qui reste encore soutenue quoiqu'incertaine

Fin janvier 2021 (derniers chiffres disponibles), 2,04 millions de foyers perçoivent le revenu de solidarité active (RSA), ce qui représente une augmentation de 6,2 % par rapport à janvier 2020. Si le niveau des effectifs reste très élevé, la décrue du nombre d'allocataires du RSA, amorcée en décembre 2020 (-37 000 allocataires au total, sur les deux mois), se poursuit en janvier 2021 (communiqué de presse de la DREES du 29 mars 2021).

Pour mémoire, suite au premier confinement et à la détérioration de la situation économique qui a suivi, la croissance en glissement annuel des bénéficiaires du RSA avait été vive jusqu'en septembre, où elle avait atteint un point haut (+ 8,7 %) (DREES, 2020).

Selon la CNAF, le nombre de foyers allocataires de la prime d'activité demeure largement inférieur à celui qu'il aurait dû être si la crise sanitaire n'avait pas eu lieu (CNAF, 2021). Fin janvier 2021, 4,5 millions de foyers bénéficient de la prime d'activité, soit une légère hausse de 0,7 % en un an.

Un flux d'allocataires de l'ASS plutôt en repli et endigué sur la période récente en partie par des mesures réglementaires

Fin décembre 2020, le nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) indemnisés en fin de mois s'élève à 356 500 personnes (soit une hausse de 1,4 % par rapport à décembre 2019). Mais cette hausse modérée traduit deux tendances à l'œuvre au cours de l'année écoulée.

Après avoir enregistré une diminution continue amorcée en 2016, en lien avec des changements institutionnels² (DREES, 2020), les effectifs de l'ASS ont fortement augmenté entre mai et septembre 2020 (+11,2 %) suite au premier confinement. Ce mouvement de hausse exceptionnelle s'est interrompu à l'automne 2020 et la tendance baissière des effectifs de l'ASS, initiée en octobre 2020, se confirme en fin d'année 2020 sous l'effet en partie des mesures de prolongation des droits à l'allocation chômage prises par le Gouvernement pendant le deuxième confinement.

Une hausse des allocataires d'une aide au logement en progression depuis le printemps dernier mais interrompue en janvier

Le diagnostic est compliqué en raison de la mise en place de changements réglementaires intervenus au 1^{er} janvier 2021. Fin janvier 2021, 5,95 millions de foyers perçoivent une aide au logement.

Depuis 2015, le nombre de bénéficiaires d'aides au logement est en constant recul (DREES, 2020). Suite au premier confinement, il s'est inscrit progressivement en augmentation à dater d'avril 2020 pour atteindre un point haut en novembre dernier. Depuis lors, un mouvement baissier des effectifs est visible mais il demande à être confirmé dans la durée, car pour l'heure ce repli marqué en janvier est plutôt saisonnier et dû à des modifications institutionnelles³ rappelle la DREES.

En savoir plus

Cabannes, P.-Y., Calvo, M., Echegu, O. (2020, décembre). « Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020 », DREES, Études et Résultats, 1175.

Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.), Calvo, M. (coord.) (2020, septembre). Minima sociaux et prestations sociales – édition 2020. Paris, France : DREES, coll. *Panoramas de la DREES-social*.

CNAF (2021, janvier). « Estimations avancées des évolutions des foyers allocataires de la prime d'activité », CNAF, *Prime d'activité conjoncture, supplément exceptionnel lié à la COVID-19*.

CNAF (2021, janvier). « Estimations avancées des évolutions des foyers allocataires du RSA », CNAF, *RSA conjoncture, supplément exceptionnel lié à la COVID-19*.

DREES, Tableau de bord mensuel d'indicateurs de suivi des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire.

Insee (2021), « Un an après... », Note de conjoncture, mars.

Albouy V. Et Legleye S. (2020), « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus*, n° 197.

Consulter les *open data* de l'Insee, la DREES, la Cnaf, de Pôle emploi et la plateforme PoEm de la Dares.

2. Il s'agit surtout de la montée en charge des droits rechargeables à l'assurance chômage et dans une moindre mesure l'application de la règle de non-cumul de l'ASS avec l'AAH à dater du 1^{er} janvier 2017.

3. Il s'agit de la mise en place de la « contemporanéisation » des aides au logement à partir du 1^{er} janvier 2021. Les aides au logement sont calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur celles de l'année n-2 et les droits sont recalculés tous les trois mois (contre tous les ans auparavant). Il était attendu que cette réforme diminue le nombre d'allocataires.

ILLUSTRER L'EFFET DE LA CRISE SUR LES REVENUS DES FAMILLES PAUVRES ET MODESTES À L'AIDE DE CAS-TYPES

Muriel Pucci (Université Paris 1, Centre d'économie de la Sorbonne et OFCE),
membre du Comité scientifique du CNLE

Dans cet article, on trouve des analyses par cas-types illustratives de l'évolution du niveau de vie des ménages situés dans le bas de l'échelle de la distribution et dans une position intermédiaire sous la médiane des niveaux de vie. Les études sur cas-types, qui ne sont certes pas représentatives, apportent une vision complémentaire aux travaux quantitatifs conduits en population générale et donnent un éclairage intéressant de l'impact de certains mécanismes économiques et institutionnels à l'œuvre lorsque les personnes ont perdu leur emploi ou subissent une baisse de leur revenu d'activité. Plusieurs situations sont envisagées et rappelées dans l'encadré 1. À titre indicatif, 55 % des ménages au niveau de vie modeste mais non pauvre sur un plan monétaire (entre le seuil de pauvreté à 60 % jusqu'au 4^e décile de niveau de vie) comptent au moins un actif occupé contre 42 % parmi ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (encadré 2).

Rappelons que l'analyse par cas-types ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des situations réellement vécues et repose sur des hypothèses déterminantes pour le calcul des droits. En particulier, les cas-types présentés ici ne concernent que des salariés locataires du parc privé de ville moyenne⁴ pour lesquels l'intégralité du revenu professionnel est un salaire (ni heures supplémentaires, ni primes, ni pourboires, ni travail informel) et qui recourent à l'ensemble des prestations auxquelles ils ont droit. Par ailleurs, cette analyse ne tient pas compte des aides exceptionnelles qui ont été versées ni de la possibilité qu'ont eue certains employeurs de compléter l'indemnité légale de chômage partiel.

Bien que spécifiques à ce jeu d'hypothèses, les résultats permettent de tirer des enseignements précieux sur le rôle qu'ont pu jouer les barèmes des transferts sociaux dans l'appauvrissement de certains ménages et confirment les points d'attention et de constats d'ores et déjà pointés dans la première note programmatique produite par le secrétariat général du Comité scientifique du CNLE (évoquée en préface).

Synthèse des résultats

Les personnes pauvres (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) avant la réduction d'activité n'enregistrent dans l'ensemble aucune perte de revenus lorsque leur revenu professionnel est uniquement constitué d'un salaire mais ils peuvent subir une perte de revenu conséquente si ce revenu est composé en partie de pourboires, heures supplémentaires ou primes qui ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'indemnité de chômage partiel.

Les personnes initialement aux revenus modestes (mais non pauvres sur un plan monétaire) voient la plupart du temps leurs revenus baisser, l'indemnité de chômage partiel couvrant 84 % du salaire lorsque celui-ci est supérieur au Smic. Toutefois, la baisse du revenu d'activité entraîne, pour les ménages concernés, une augmentation de la prime d'activité (PA) qui compense en partie la baisse du revenu d'activité. Néanmoins, les pertes de revenu sont importantes pour les couples monoactifs et les parents isolés et elles augmentent avec le salaire antérieur. On peut noter que si certains employeurs ont pu compléter l'indemnité à hauteur du salaire, la non-prise en compte de certains revenus professionnels peut concerner cette catégorie de travailleurs.

4. Les aides au logement sont calculées pour la zone 2.

Pour des populations déjà pauvres et qui travaillaient avant que ne surviennent la crise sanitaire et ses retombées économiques et sociales, le risque de basculer dans la grande pauvreté suite à une perte d'emploi est non négligeable, même avec une allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE). En effet, la perte d'emploi implique de facto la perte de la prime d'activité pour les ménages comportant un seul travailleur et la baisse de son montant pour les couples biactifs, ce qui amplifie la baisse de « revenu d'activité au sens large » (revenu professionnel + prime d'activité + ARE). Dans la plupart des cas, cet « effet amplificateur » de la prime d'activité l'emporte sur l'effet compensateur des aides au logement et du revenu de solidarité active (RSA). C'est le cas pour les couples monoactifs avec ou sans charge parentale et les jeunes adultes (qui ne peuvent cumuler un faible montant d'ARE avec le RSA) dont le niveau de vie au chômage indemnisé se rapproche, voire passe sous le seuil de grande pauvreté (40 % du niveau de vie médian). L'absence d'ARE pour les travailleurs pauvres qui n'ont pas suffisamment cotisé avant la perte d'emploi est compensée par une augmentation du montant de RSA, sauf pour les jeunes. Pour la plupart des ménages (hors jeunes) initialement au seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian) et certains couples biactifs au niveau du premier décile des niveaux de vie, elle génère un montant d'aides au logement plus élevé qu'avec l'ARE, le chômage sans ARE étant alors moins appauvrissant que le chômage indemnisé.

Les catégories de ménages non pauvres mais disposant de ressources modestes peuvent subir des pertes importantes au chômage, même lorsqu'ils sont indemnisés. Dans la plupart des cas, le montant de l'ARE est insuffisant pour maintenir au-dessus du seuil de pauvreté des ménages initialement aux ressources modestes mais non pauvres (au seuil à 60 %). Comme pour les ménages pauvres, l'effet amplificateur de la prime d'activité l'emporte le plus souvent sur l'effet compensateur des aides au logement, les ménages n'étant pas éligibles au RSA à ces niveaux de revenu. Les pertes sont particulièrement élevées pour les couples monoactifs avec ou sans charge parentale qui peuvent voir leur revenu baisser de plus de 1000 €/mois et qui peuvent même basculer dans la grande pauvreté. Pour ces ménages, l'absence d'ARE accroît toujours la perte de revenu au chômage. Pour les chômeurs qui n'ont pas suffisamment cotisé au préalable, et ne reçoivent aucune allocation chômage, le niveau de vie au chômage ne dépend pas du salaire antérieur. Les niveaux de vie sont donc les mêmes que ceux des ménages initialement pauvres tombant au chômage sans droit à l'ARE. Toutefois la perte de revenu est beaucoup plus conséquente, allant jusqu'à presque 2 000 euros par mois pour les couples monoactifs et même au-delà pour ceux qui ont moins de 25 ans.

Encadré 1 : Cas-types étudiés et hypothèses retenues pour les ménages

Les configurations familiales

- Personnes seules, en distinguant les 25 ans ou plus des moins de 25 ans hors étudiants
- Parent isolé avec un enfant de 5 ans et avec 2 enfants âgés de 5 et 8 ans
- Couple monoactif sans enfant, en distinguant les 25 ans ou plus des moins de 25 ans hors étudiants, en supposant que le conjoint inactif n'a aucun revenu
- Couple monoactif avec un enfant de 5 ans, avec 2 enfants âgés de 5 et 8 ans et avec 3 enfants âgés de 5, 8 et 11 ans, en supposant que le conjoint inactif n'a aucun revenu
- Couple biactif homogame (où les deux conjoints ont le même salaire) sans enfant, en distinguant les 25 ans ou plus des moins de 25 ans hors étudiants
- Couple biactif homogame avec un enfant de 5 ans, avec 2 enfants âgés de 5 et 8 ans et avec 3 enfants âgés de 5, 8 et 11 ans

Les cas-types sans enfant distinguent les populations ayant plus de 25 ans et ceux qui ont moins de 25 ans, ces derniers n'étant pas éligibles au RSA. Les cas-types avec enfant ne distinguent pas selon l'âge des parents car leurs droits sont les mêmes avant et après 25 ans.

Les niveaux de revenu initiaux

Les cas-types ont été choisis pour illustrer la situation de ménages qui étaient, avant le chômage partiel ou la perte d'emploi soit pauvres (au sens de la pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian) soit modestes non pauvres (niveau de vie compris entre le seuil de pauvreté et le 4^e décile des niveaux de vie)

Pour les ménages pauvres, les revenus salariaux du foyer sont calculés de telle sorte que le niveau de vie du ménage est :

- soit égal au seuil de pauvreté à 60 % : 1 063 €/mois par unité de consommation (UC) ;
- soit égal au niveau du premier décile, soit 934 €/mois par UC, niveau de vie intermédiaire entre le seuil de pauvreté à 40 % (708 €/mois par UC) et le seuil de pauvreté à 60 %.
- Pour les ménages modestes non pauvres, les revenus salariaux du foyer sont calculés de telle sorte que le niveau de vie du ménage est :
 - soit égal seuil supérieur délimitant les ménages modestes (4^e décile des niveaux de vie), soit 1 486 €/mois par UC, appelé par analogie « seuil de modestie » ;
 - soit égal au 3^e décile des niveaux de vie, soit 1 390 €/mois par UC, niveau intermédiaire entre le seuil de pauvreté et le seuil de modestie.

Barèmes sociaux

- Avril 2020,
- Les aides au logement sont calculées pour un locataire en zone 2 qui n'est pas soumis à la dégressivité liée aux loyers élevés.
- On suppose que les foyers recourent à tous leurs droits sociaux.
- Les moins de 25 ans sans enfant hors étudiants sont éligibles à la prime d'activité mais pas au RSA. Notons que les jeunes étudiants, stagiaires ou apprentis, qui ne sont pas étudiés ici, ne sont pas éligibles à la prime d'activité s'ils touchent une rémunération inférieure à 0,78 Smic, soit 932,29 euros.

Effets de la crise simulés

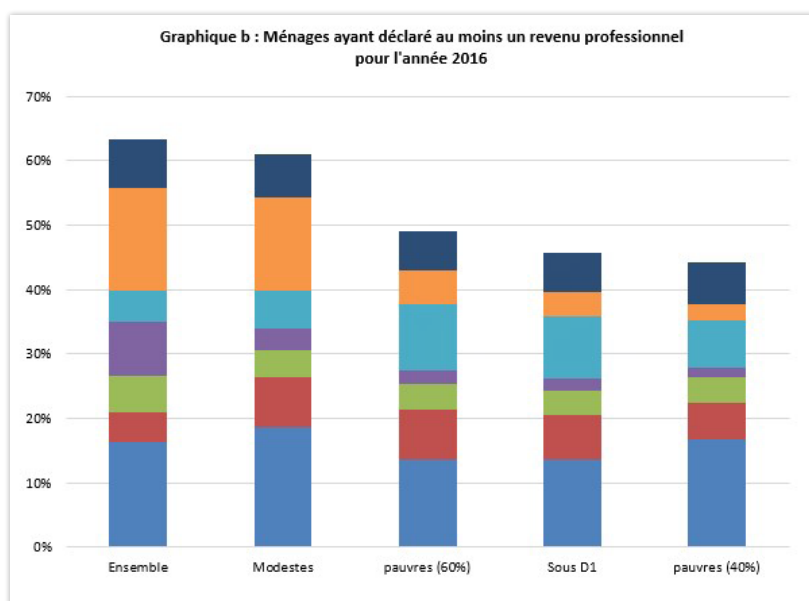
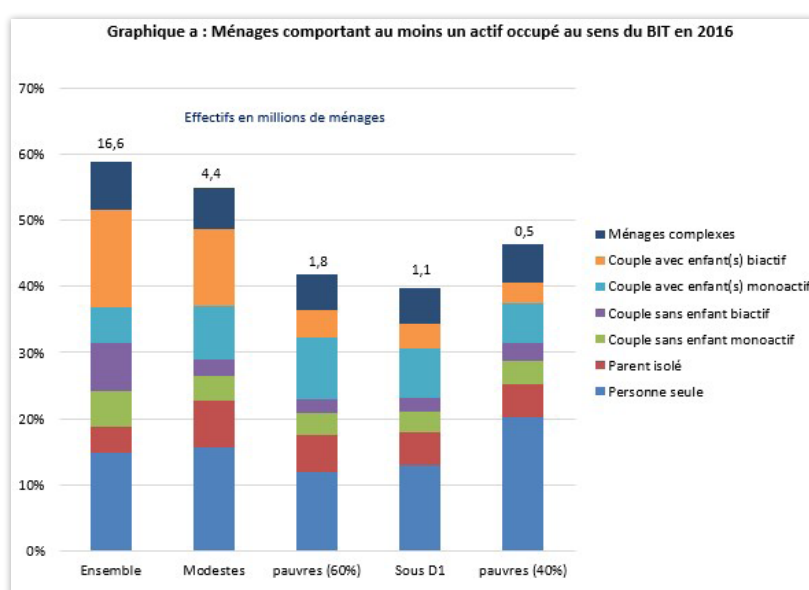
- Pour les personnes seules et les couples monoactifs (avec ou sans enfant) on étudie l'effet sur les revenus du fait que le salarié passe :
 - ✓ au chômage partiel,
 - ✓ au chômage rémunéré et perçoit l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)
 - ✓ au chômage non rémunéré.
- Pour les couples biactifs (avec ou sans enfant), on étudie l'effet sur les revenus du fait que :
 - ✓ un travailleur conserve son emploi et l'autre se retrouve au chômage partiel,
 - ✓ un travailleur garde son emploi et l'autre passe au chômage rémunéré (ARE)
 - ✓ un travailleur garde son emploi et l'autre passe au chômage non rémunéré.

Encadré 2 : Population en emploi parmi les ménages pauvres ou modestes

Alors qu'environ 60 % des ménages de France métropolitaine comportent au moins un actif occupé (au sens du BIT), cette proportion est de 55 % parmi les ménages au niveau de vie modeste (entre le seuil de pauvreté à 60 % jusqu'au 4^e décile de niveau de vie), 42 % parmi ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian et 47 % parmi ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté à 40 % (graphique a).

Les ménages modestes avec au moins un actif occupé comportent davantage de couples biactifs que chez les autres catégories sociales. Les populations pauvres se distinguent par la présence plus fréquente en leur sein de personnes vivant seules (près d'un tiers) et de couples monoactifs.

Le diagnostic est similaire en considérant les ménages ayant perçu au moins un revenu d'activité au cours de l'année, avec toutefois une part moins importante de personnes seules parmi les ménages pauvres (graphique b).



Source : calculs effectués par Muriel Pucci pour le CNLE, ERFS 2016.

Évolution théorique de la situation de ménages ayant initialement un niveau de vie inférieur ou égal au seuil de pauvreté à 60 %

Les graphiques 1 et 2 décrivent la variation de revenu que subit théoriquement un ménage pauvre s'il passe en chômage partiel ou perd son emploi, avec ou sans allocation chômage. Rappelons que les calculs supposent que l'intégralité du revenu professionnel est un salaire et par conséquent que :

- l'indemnité de chômage partiel compense intégralement le salaire si celui-ci est inférieur au Smic (1 218 €/mois environ pour le Smic net) et correspond au minimum à 84 % du salaire net au-delà (selon un barème dégressif) ;
- le montant de l'allocation chômage d'Aide au retour à l'emploi (ARE) est calculé par application à l'intégralité du revenu professionnel d'un taux de remplacement dégressif.

Dans les faits, il est fréquent qu'une part du revenu professionnel ne soit pas du salaire et ne soit pas prise en compte dans le calcul de ces indemnités (pourboires, heures supplémentaires, certaines primes ou avantages en nature). Les pertes de revenu présentées ici minorent donc vraisemblablement les pertes réellement subies par les ménages ayant connu une période de chômage partiel ou de chômage rémunéré.

Est rappelé dans l'encadré 3 que la pauvreté étudiée ici s'évalue à l'aune de seuils de pauvreté monétaire relative (à 40 % ou à 60 % du niveau de vie médian) à l'échelle nationale.

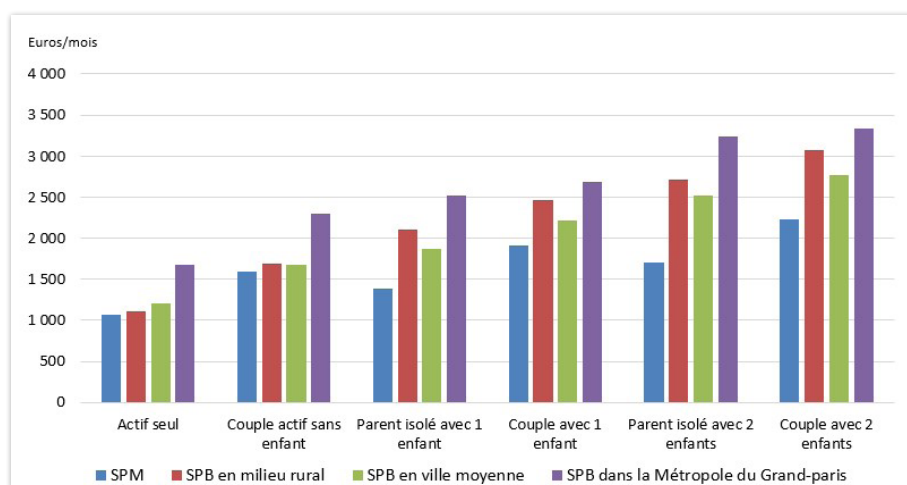
Le seuil officiel à 60 % ressort à chaque fois inférieur aux seuils établis en pauvreté budgétaire, c'est-à-dire aux seuils calculés à partir des budgets de référence Onpes, budgets qui renvoient à ce que peut signifier un revenu décent pour différentes catégories familiales dans trois principaux territoires. On mesure ainsi la distance qui sépare ce seuil de pauvreté monétaire à un seuil de pauvreté budgétaire en deçà duquel on ne peut plus honorer les dépenses les plus contraintes dans sa vie quotidienne, et qui apparaissent particulièrement onéreuses en Métropole du Grand Paris. Ainsi, les analyses conduites sur cas-types dans le présent exercice ne peuvent retraduire la dégradation théorique des ménages dont les ressources seraient plus ou moins égales au seuil de pauvreté budgétaire de leur configuration suite à une perte d'emploi au sein du foyer.

Encadré 3 : Seuil de pauvreté monétaire et restrictions budgétaires selon le lieu d'habitation

L'analyse présentée ici compare le revenu disponible des ménages avant et après la réduction d'activité aux seuils de pauvreté monétaire à 60 % et à 40 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'à revenu donné, les restrictions budgétaires ne sont pas les mêmes selon que le ménage est propriétaire, locataire du parc social ou du parc privé, et selon qu'il vit dans la Métropole du Grand Paris, dans une ville moyenne ou en milieu rural (voir encadré 4).

Un travail ultérieur approfondira l'analyse de ces différences mais à titre d'exemple, on peut comparer le seuil de pauvreté monétaire à 60 % au seuil de pauvreté budgétaire pour un ménage locataire du parc privé selon son lieu de vie. Le seuil de pauvreté budgétaire est fixé à 75 % du « revenu décent », c'est-à-dire du budget de référence permettant de vivre décemment, sans contrainte et de participer à la vie sociale. Avec un revenu disponible inférieur à 75 % du revenu décent, on peut considérer que les privations concernent des besoins vitaux (tels que l'alimentation, le chauffage, la santé...) et les dépenses contraintes. On constate que le seuil de pauvreté budgétaire en Métropole du Grand-Paris des ménages étudiés est partout nettement supérieur au seuil de pauvreté monétaire en raison notamment du coût élevé du logement et de la participation à la vie sociale. Il s'en écarte aussi dans une moindre mesure en milieu rural, particulièrement pour les ménages avec enfants qui supportent des coûts plus élevés pour la garde, la cantine et les activités périscolaires notamment.

Seuil de pauvreté monétaire à 60 % (SPM) et seuils de pauvreté budgétaire (SPB) des locataires du parc privé selon le lieu d'habitation

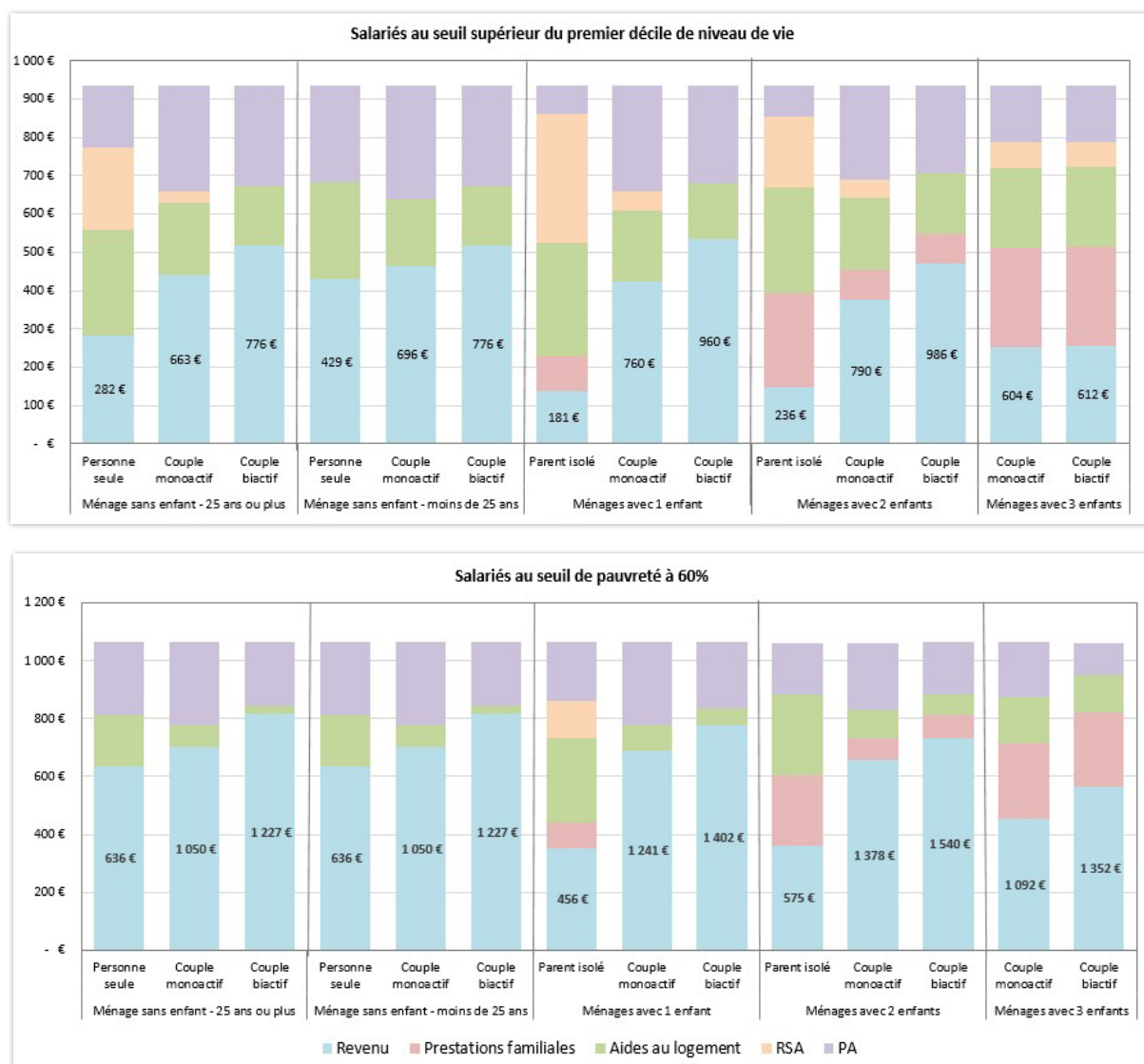


Source : Insee (seuil de pauvreté) et Onpes (Budgets de référence*).

(*) : Rapport Onpes 2020 – 2021. Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris (à paraître)

À niveau de vie donné, l'impact du chômage partiel ou du chômage rémunéré dépend donc du niveau de salaire. Or, compte tenu des différences entre les ménages d'une part, c'est à dire du nombre d'unités de consommations, et d'autre part des barèmes de prestations sociales, le salaire permettant d'atteindre un niveau de vie donné dépend de la composition familiale du ménage (graphique 1). Pour atteindre le premier décile des niveaux de vie, le revenu salarial des ménages étudiés varie de 181 € par mois pour un parent isolé avec un enfant à 986 € par mois pour un couple biactif avec deux enfants (soit 493 € pour chacun des conjoints sous l'hypothèse d'homogamie). Pour atteindre le seuil de pauvreté au seuil de 60 %, le revenu professionnel requis varie de 456 € par mois pour un parent isolé avec un enfant à 1 540 € par mois pour un couple biactif avec 2 enfants (soit 770 € pour chacun des conjoints).

Graphique n° 1 – Composition du revenu avant crise des ménages pauvres étudiés



Source : calculs effectués par Muriel Pucci pour le CNLE, barèmes avril 2020.

Lecture : pour atteindre le seuil de pauvreté à 60 %, un couple monoparental avec 2 enfants doit avoir un revenu professionnel de 1 378 € par mois, soit environ 650 €/mois par UC, auquel s'ajoutent des prestations familiales (78 €/mois par UC), des aides au logement (97 €/mois par UC) et de la prime d'activité (231 €/mois par UC).

Le chômage partiel préserve le revenu des ménages pauvres

Pour les ménages pauvres, quel que soit leur niveau de vie initial, le chômage partiel compense exactement le salaire, quelle que soit la configuration étudiée car celui-ci est inférieur au Smic (graphiques 2 et 3). Comme l'indemnité de chômage partiel est considérée comme un revenu professionnel pour les bénéficiaires de la prime d'activité (PA), allocation qu'ils peuvent alors cumuler, il n'y a aucune baisse de revenu observée au chômage partiel. Toutefois ce résultat sous-estime les pertes qu'ont pu subir des travailleurs pour lesquels une part du revenu professionnel est exclue de la base de calcul de l'indemnité de chômage partiel (pourboires, heures supplémentaires, primes...).

Le chômage indemnisé implique des pertes de revenu importantes

Des pertes de revenu sont enregistrées lorsque la personne perd son emploi et a suffisamment cotisé au préalable pour bénéficier d'une allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE). La perte d'emploi implique de facto la perte de la prime d'activité (PA) pour les ménages comportant un seul travailleur et la baisse de son montant pour les couples biactifs, ce qui amplifie la baisse de « revenu d'activité au sens large » (revenu professionnel + prime d'activité + ARE). La prime d'activité, qui soutient le niveau de vie des travailleurs pauvres tant qu'ils ont un emploi, joue donc comme un amplificateur de crise lors de la perte d'emploi. Parallèlement, la baisse du revenu d'activité au chômage permet dans la plupart des cas une augmentation du montant d'aides au logement⁵, sauf lorsque ce montant était déjà maximal en emploi (lorsque le salaire était inférieur au seuil de dégressivité des AL), ce qui est le cas pour les personnes seules de 25 ans ou plus, les familles monoparentales et les couples avec 3 enfants. En dehors des ménages de jeunes qui n'y sont pas éligibles, le chômage rémunéré permet aux ménages de percevoir un montant de RSA plus élevé qu'en emploi ce qui, cumulé à la hausse des aides au logement, compense en partie la baisse du revenu d'activité. Au total, la baisse du revenu disponible est toujours plus importante que la baisse du revenu d'activité liée au seul taux de remplacement ARE/salaire (72 %), sauf pour les parents isolés avec 2 enfants. L'effet amplificateur de la prime d'activité l'emporte donc sur l'effet compensateur des aides au logement et du RSA. Les pertes sont particulièrement élevées pour les couples monoactifs avec ou sans charge parentale et les jeunes adultes qui ne peuvent cumuler un faible montant d'ARE avec du RSA, mais elles restent importantes pour les couples biactifs dans lesquels un conjoint perd son emploi et pour les familles monoparentales initialement au niveau du seuil de pauvreté. Les parents isolés du premier décile de niveau de vie sont relativement protégés par une augmentation importante du RSA compensant la baisse du revenu d'activité.

Le niveau de vie au chômage indemnisé des ménages sans enfant de 25 ans ou plus et des couples monoactifs avec enfants est paradoxalement plus faible lorsque leur salaire initial était le plus élevé. Cela s'explique par l'imputation de l'ARE sur le RSA et par la prise en compte partielle du revenu antérieur pour le calcul des aides au logement. À l'opposé, le niveau de vie au chômage indemnisé augmente nettement avec le salaire antérieur pour les jeunes qui ne sont pas éligibles au RSA mais il est très peu sensible au salaire antérieur pour les autres parents isolés et les couples biactifs avec enfants, le RSA compensant la différence d'indemnisation.

Dans certains cas les ressources des personnes se rapprochent, voire passent sous le seuil de pauvreté fixé à 40 % du niveau de vie médian de la population en France métropolitaine, se retrouvant dans des situations de grande pauvreté. C'est le cas des jeunes vivant seuls, des couples monoactifs sans enfant quel que soit leur âge et des couples monoactifs avec un ou deux enfants pour qui la perte de l'unique salaire et de la prime d'activité ne peut être suffisamment compensée par l'ARE et les prestations sociales.

5. Lorsqu'un travailleur perd son emploi et perçoit une allocation chômage, il peut bénéficier d'un abattement de 30 % sur ses revenus d'activité de l'année précédente.

Le chômage non rémunéré amplifie la perte de revenu pour les jeunes mais il affecte moins certains couples biactifs que le chômage indemnisé

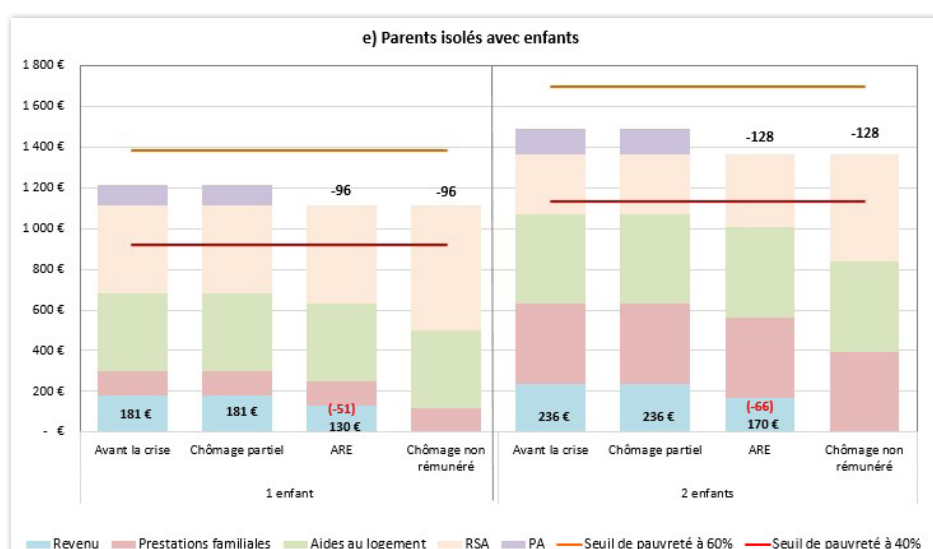
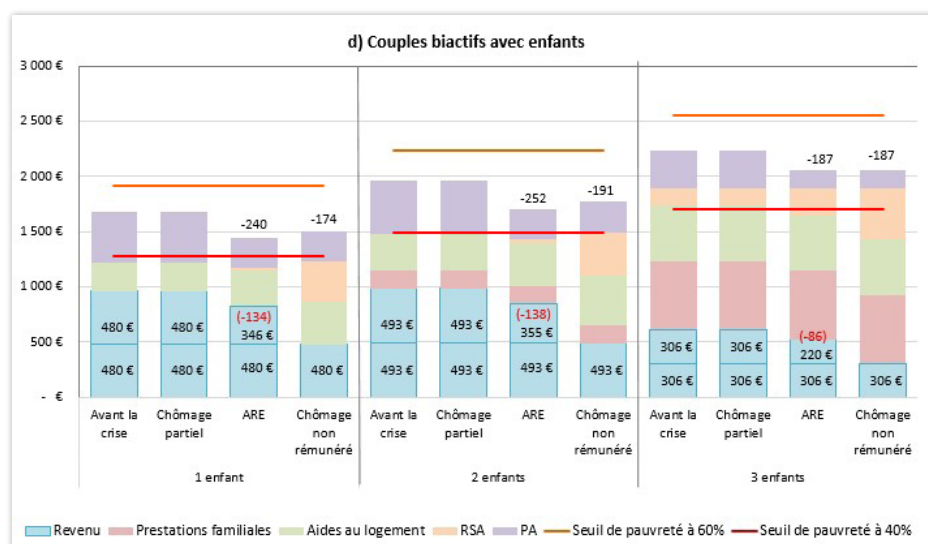
Lorsque la personne perd son emploi, n'a pas suffisamment cotisé au préalable et ne reçoit aucune allocation chômage, son niveau de vie ne dépend pas du salaire antérieur. La perte de revenu est importante, et ce d'autant plus que le niveau de vie initial est élevé. Mais l'absence d'ARE est compensée par une augmentation du montant de RSA et aussi de celui des aides au logement pour les ménages au seuil de pauvreté et les couples biactifs du premier décile⁶. Au total, paradoxalement, le chômage non rémunéré peut entraîner une perte moindre que le chômage rémunéré pour la plupart des ménages initialement au seuil de pauvreté et pour les couples biactifs du premier décile car le RSA prend le relais de l'ARE à l'euro près (puisque c'est une prestation différentielle) mais alors que le chômage rémunéré permet un abattement de 30 % des revenus du travail antérieur pour le calcul de l'aide au logement, le chômage non rémunéré conduit à leur neutralisation complète. Mais le RSA et les aides au logement ne suffisent pas à compenser l'absence d'ARE pour les jeunes (hors couples biactifs⁷) qui ne sont pas éligibles au RSA.

6. Les autres ménages dont le niveau de vie est égal au premier décile et les parents isolés au seuil de pauvreté bénéficient avant la perte d'emploi du montant maximum des aides au logement, leur revenu étant inférieur au seuil de dégressivité de ces aides.

7. Pour les jeunes qui vivent au sein d'un couple biactif, la perte d'un des deux emplois sans ARE implique une augmentation du montant de la prime d'activité qui, associée à l'augmentation des aides au logement, fait plus que compenser l'absence d'allocations chômage.

Graphique n° 2 – Perte de revenu liée au chômage partiel ou à une perte d'emploi – Ménages dont le niveau de vie initial est entre le seuil de pauvreté à 40 % et le seuil de pauvreté à 60 % (1^{er} décile des niveaux de vie) .

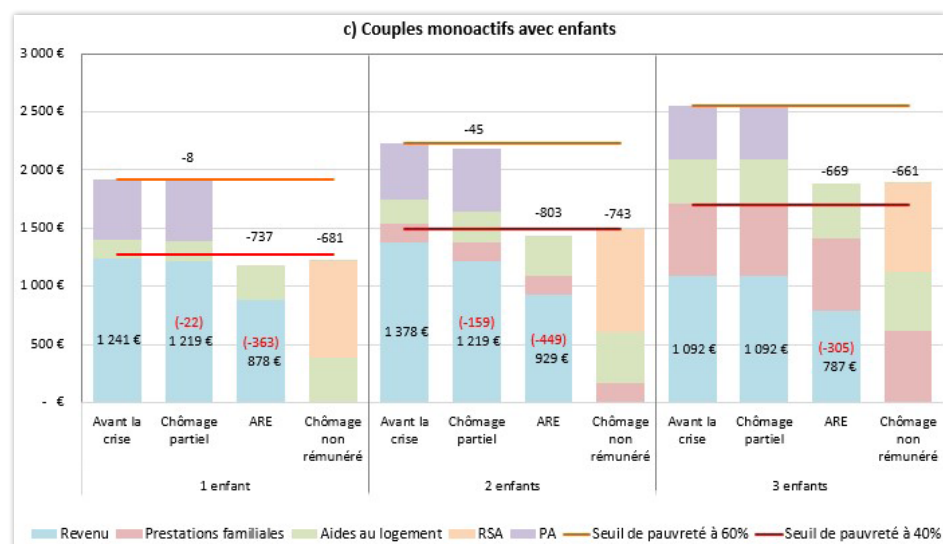
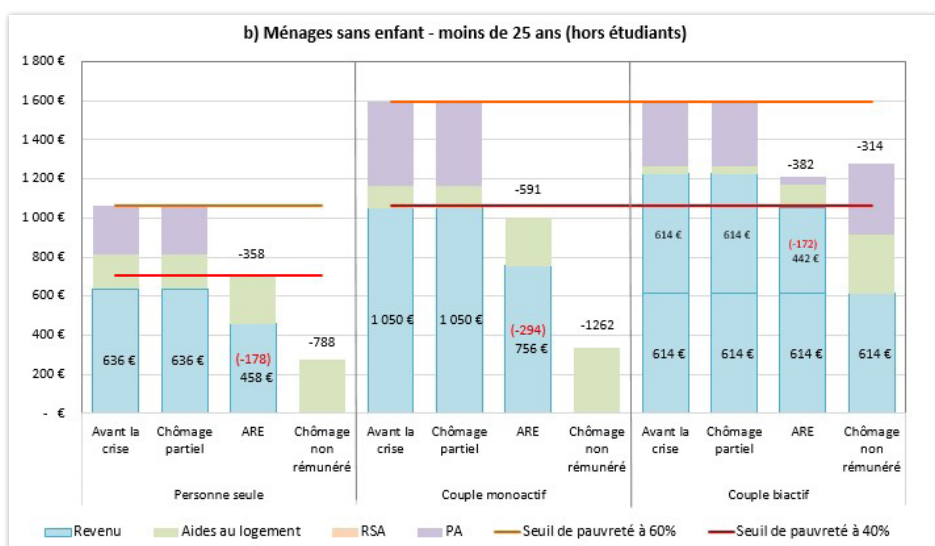
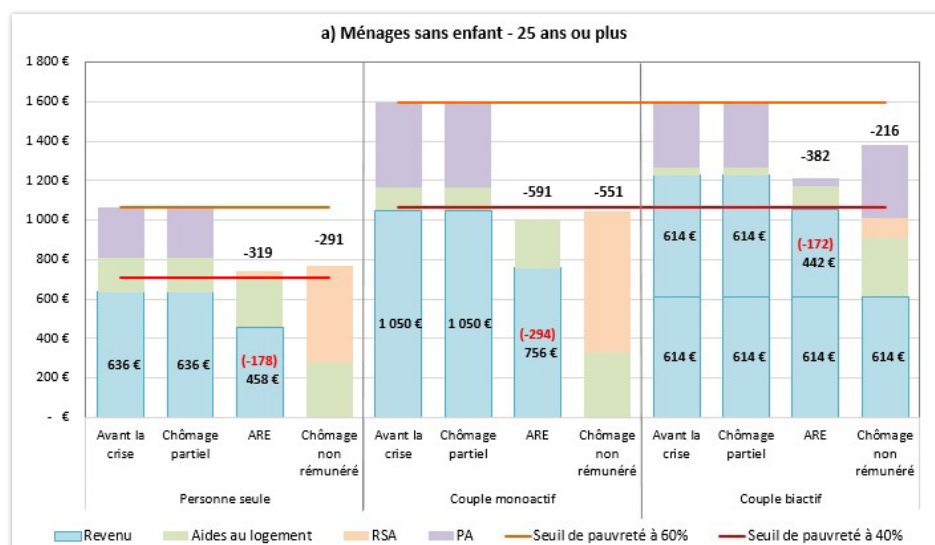


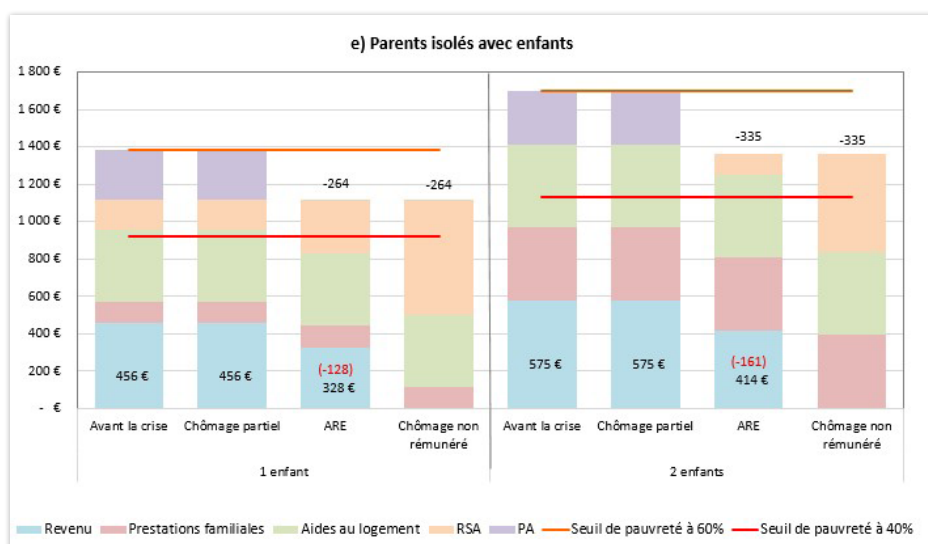
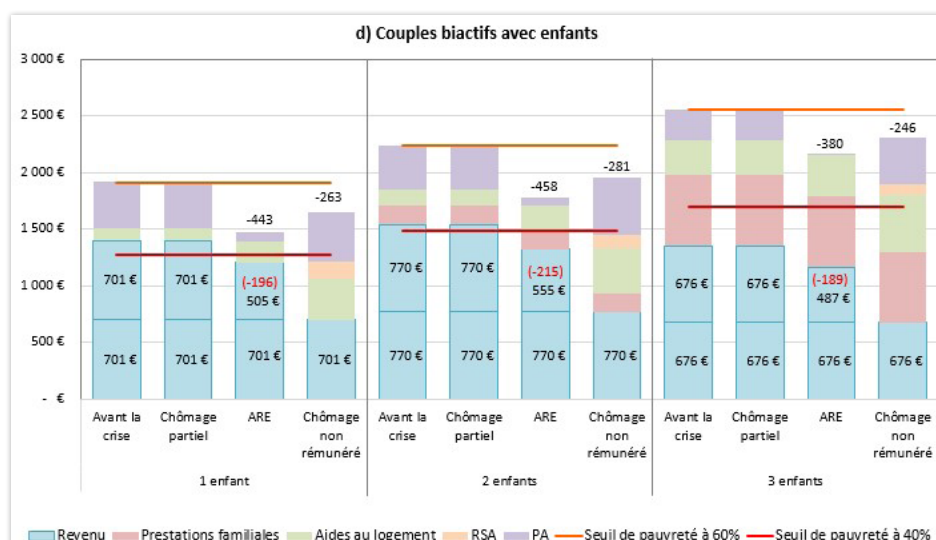


Source : calculs effectués par Muriel Pucci pour le CNLE, barèmes avril 2020.

Lecture : Une personne seule de plus de 25 ans atteint le seuil supérieur du premier décile des niveaux de vie avec un salaire de 282 € par mois auquel s'ajoutent des aides au logement (275 €/mois), du RSA (215 €/mois) et une prime d'activité (PA) de 162 €/mois. Son revenu reste inchangé en chômage partiel puisque son salaire est inférieur au Smic et que l'indemnité de chômage partiel est considérée comme un revenu professionnel pour le calcul de la prime. Au chômage rémunéré, le montant de son ARE est de 203 € soit une baisse du revenu de 79 € qui, cumulée à la perte de la prime d'activité implique une baisse totale du revenu disponible de 162 €/mois, le montant des aides au logement restant à son niveau initial puisque le revenu avant chômage était déjà inférieur au seuil de dégressivité. Au chômage non rémunéré, son revenu disponible de 772 €/mois est composé d'une aide au logement (pour 275 €) de RSA (pour 497 €), soit une baisse de 162 €/mois.

Graphique n° 3 – Perte de revenu liée au chômage partiel ou à une perte d'emploi – Ménages dont le niveau de vie initial est égal au seuil de pauvreté à 60 %.





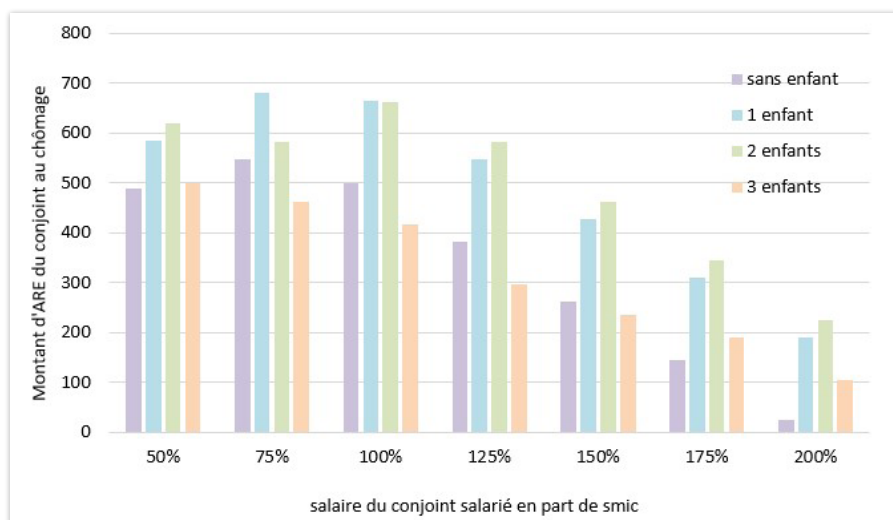
Source : calculs effectués par Muriel Pucci pour le CNLE, barèmes avril 2020.

Lecture : Une personne seule de plus de 25 ans atteint le seuil de pauvreté à 60 % avec un salaire de 636 € par mois auquel s'ajoutent des aides au logement (175 €/mois) et une prime d'activité (PA) de 253 €/mois. Son revenu reste inchangé en chômage partiel puisque son salaire est inférieur au Smic et que l'indemnité de chômage partiel est considérée comme un revenu professionnel pour le calcul de la prime. Au chômage rémunéré, le montant de son ARE est de 458 € soit une baisse du revenu de 178 € qui, cumulée à la perte de la prime d'activité, et malgré l'augmentation des aides au logement (+ 73 €), implique une baisse totale du revenu disponible de 319 €/mois. Au chômage non rémunéré, son revenu disponible de 772 €/mois est composé d'une aide au logement (pour 275 €) de RSA (pour 497 €), soit une baisse de 291 €/mois.

Encadré 4 : Possibilités pour un couple de cumuler l'ARE pour le conjoint au chômage et la prime d'activité pour le conjoint en emploi

La prime d'activité est cumulable avec l'ARE. Toutefois, compte tenu de son barème, les possibilités de cumul effectif sont rares pour les couples au sein desquels un conjoint travaille tandis que l'autre est au chômage. Par exemple, dans un couple sans enfant, lorsqu'un des conjoints gagne le Smic, le montant d'ARE de l'autre ne doit pas dépasser 500 €/mois pour que le couple puisse bénéficier d'une prime d'activité (qui est à son niveau minimum de 15 € pour ce montant d'ARE).

Montant maximal d'ARE dans un couple monoactif pour bénéficier de la prime d'activité



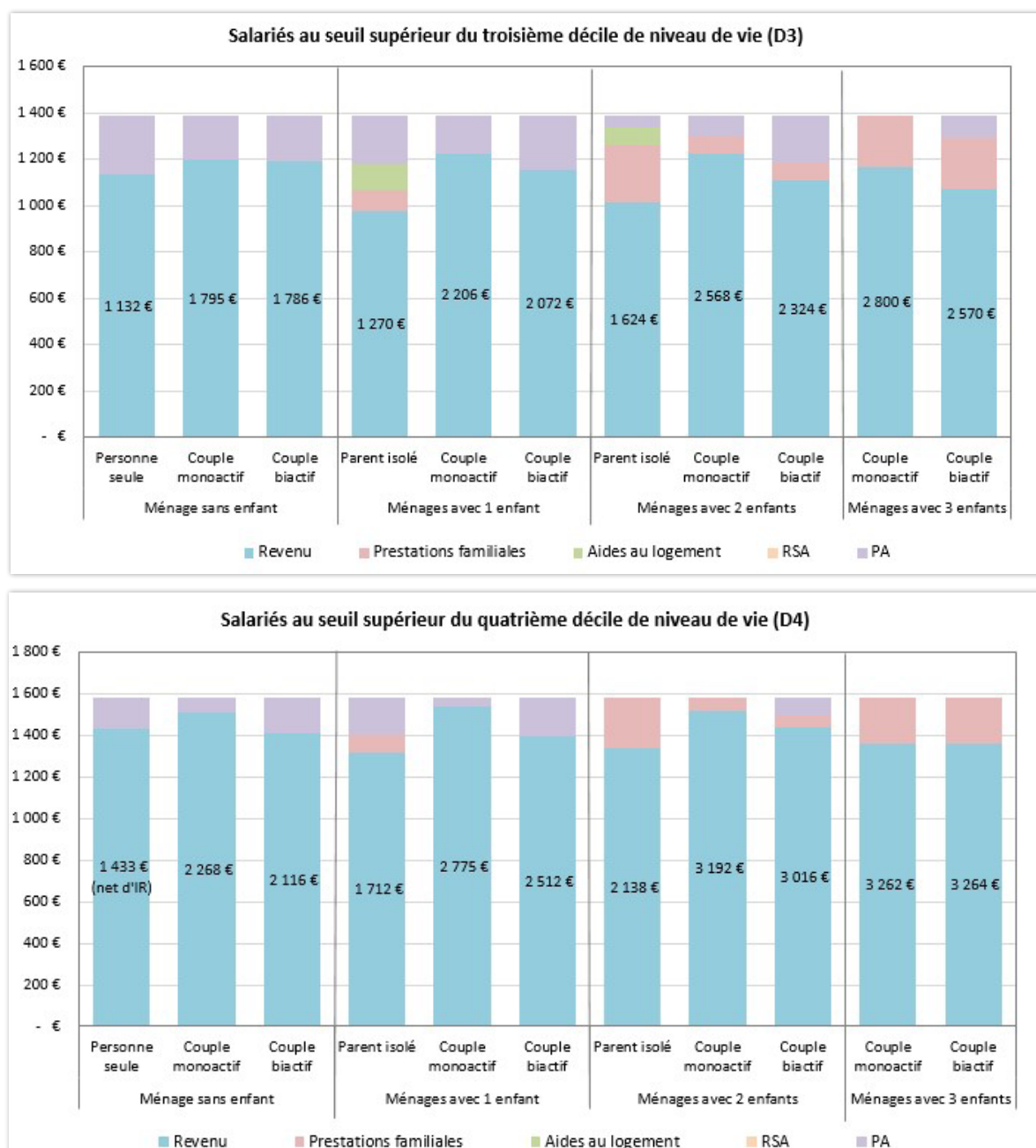
Source : calculs effectués par Muriel Pucci pour le CNLE, barèmes avril 2020.

L'évolution théorique de la situation de ménages ayant initialement un niveau de vie compris entre le seuil de pauvreté à 60 % et le « seuil de modestie »

Sont envisagés à présent deux catégories de ménages considérés comme non pauvres sur un plan monétaire mais dont les ressources sont toutefois modestes. Les premiers sont juste au seuil supérieur délimitant ces ménages considérés comme modestes (le 4^e décile des niveaux de vie, soit 1 583 €/mois par UC) ; les seconds ont un niveau de vie intermédiaire entre le seuil de pauvreté à 60 % et le seuil de modestie (le 3^e décile des niveaux de vie, soit 1 390 €/mois par UC).

Comme pour les ménages pauvres, un même niveau de vie correspond à des niveaux de rémunération différents selon les configurations familiales (graphique 4). Outre le nombre d'unités de consommation qui rend compte de la taille du ménage, ces ménages peuvent en effet percevoir des allocations familiales lorsqu'ils ont des enfants, de la prime d'activité, et dans certains cas de faibles montants d'aides au logement. Ainsi, le revenu professionnel nécessaire pour atteindre le seuil de modestie varie de 1 448 € par mois (1 433 € net d'IR) pour une personne seule à 3 264 € pour un couple biactif avec 3 enfants (soit 1 632 € par conjoint pour un couple homogame). Dans tous les cas, le salaire est supérieur au Smic et l'indemnité de chômage partiel est inférieure au salaire. Pour les ménages dans une situation intermédiaire entre le seuil de pauvreté et le seuil de modestie (seuil supérieur du 3^e décile des niveaux de vie), le salaire requis va de 1 132 € par mois pour une personne seule à 2 800 € pour un couple monoactif avec 3 enfants. Les personnes seules et chacun des conjoints des couples biactifs avec ou sans enfant ont un salaire inférieur au Smic qui permet une compensation totale par l'indemnité de chômage partiel.

Graphique n° 4 – Composition du revenu avant crise des ménages modestes étudiés



Source : calculs effectués par Muriel Pucci pour le CNLE, barèmes avril 2020.

Lecture : pour atteindre le seuil délimitant les 30 % des ménages les plus pauvres (D3), un parent isolé avec 1 enfant gagner 1 270 €/mois (soit 977 €/mois par UC) auxquels s'ajoutent des prestations familiales (l'ASF, 89 €/mois par UC pour 116 € au total), une aide au logement (116 €/mois par UC) et une prime d'activité de 208 €/mois par UC.

Le chômage partiel limite la perte de revenu des ménages modestes, la hausse de la prime d'activité compensant en partie la baisse du revenu d'activité

Pour les ménages modestes non pauvres, le salaire initial est le plus souvent supérieur au Smic et, sous l'hypothèse que l'ensemble du revenu du travail correspond à du salaire, l'indemnité de chômage partiel compense alors le salaire net à hauteur de 84 %. Pour certains ménages au niveau de vie modeste, toutefois, notamment des personnes seules et des couples biactifs homogames, le salaire reste inférieur au Smic et la compensation est intégrale (graphiques 5 et 6). Ainsi, si l'employeur ne

comble pas l'écart entre l'indemnité de chômage partiel et le salaire, le revenu d'activité baisse dans la plupart des cas. Compte tenu du barème de la prime d'activité (PA), la baisse du revenu d'activité entraîne le plus souvent une augmentation du montant de la prime qui compense en partie la perte initiale. Les pertes sont particulièrement importantes pour les couples monoactifs et les parents isolés, augmentant avec le salaire antérieur. À niveau de vie donné, la biactivité limite la perte, le même niveau de vie pouvant être atteint avec deux salaires proches du Smic, voire inférieurs à son montant, ce qui permet une meilleure couverture par l'indemnité de chômage partiel. Mais comme pour les ménages pauvres, ces cas-types ne tiennent pas compte de la part de revenus professionnels, importante dans certains métiers, non pris en compte pour le calcul de l'indemnité de chômage partiel. Les pertes supportées par certains ménages en chômage partiel peuvent par conséquent être sous-estimées.

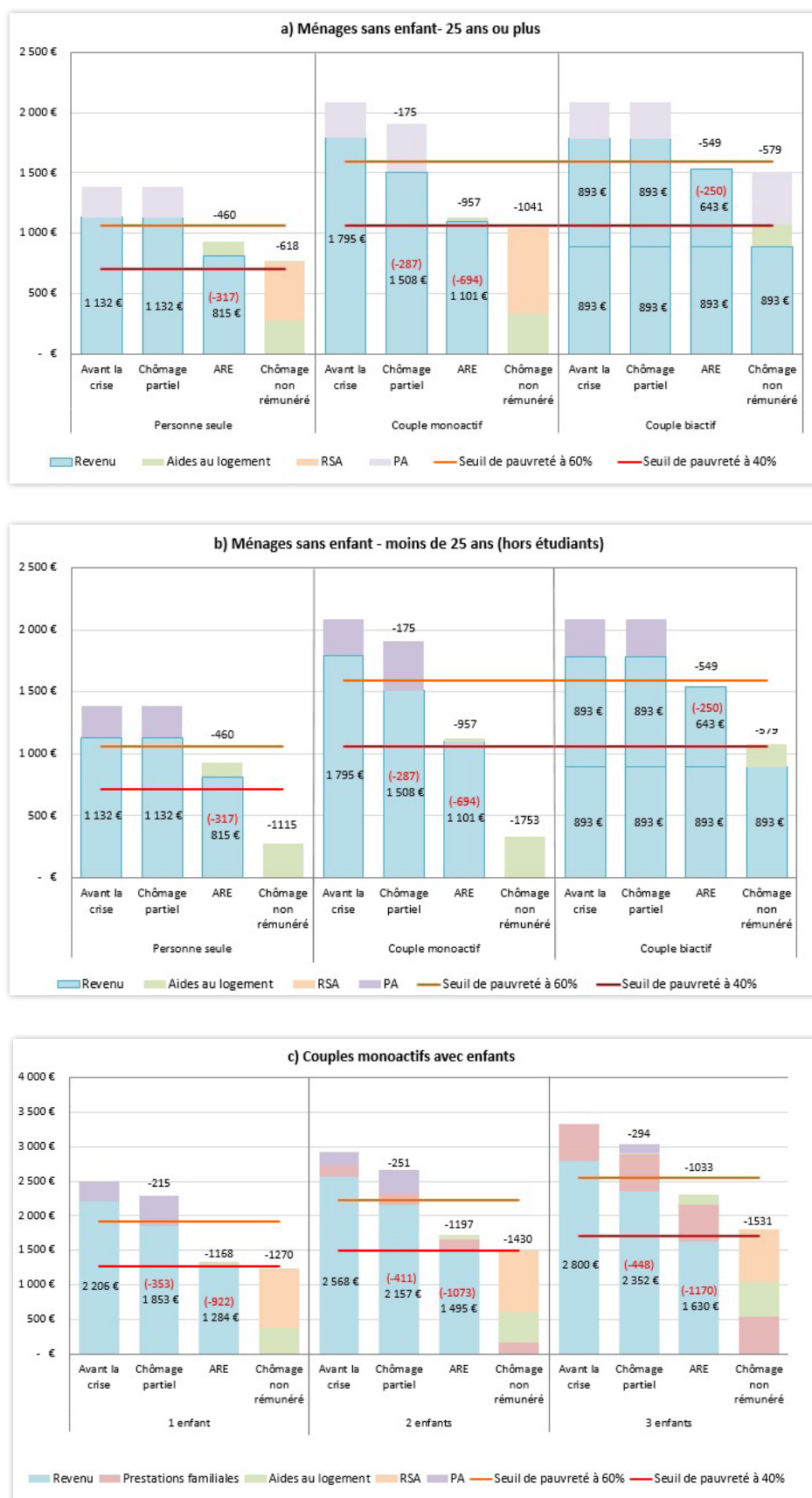
Le chômage indemnisé ne protège pas toujours de la pauvreté les ménages initialement modestes mais non pauvres, la perte de la prime d'activité amplifiant l'effet de la baisse du revenu d'activité

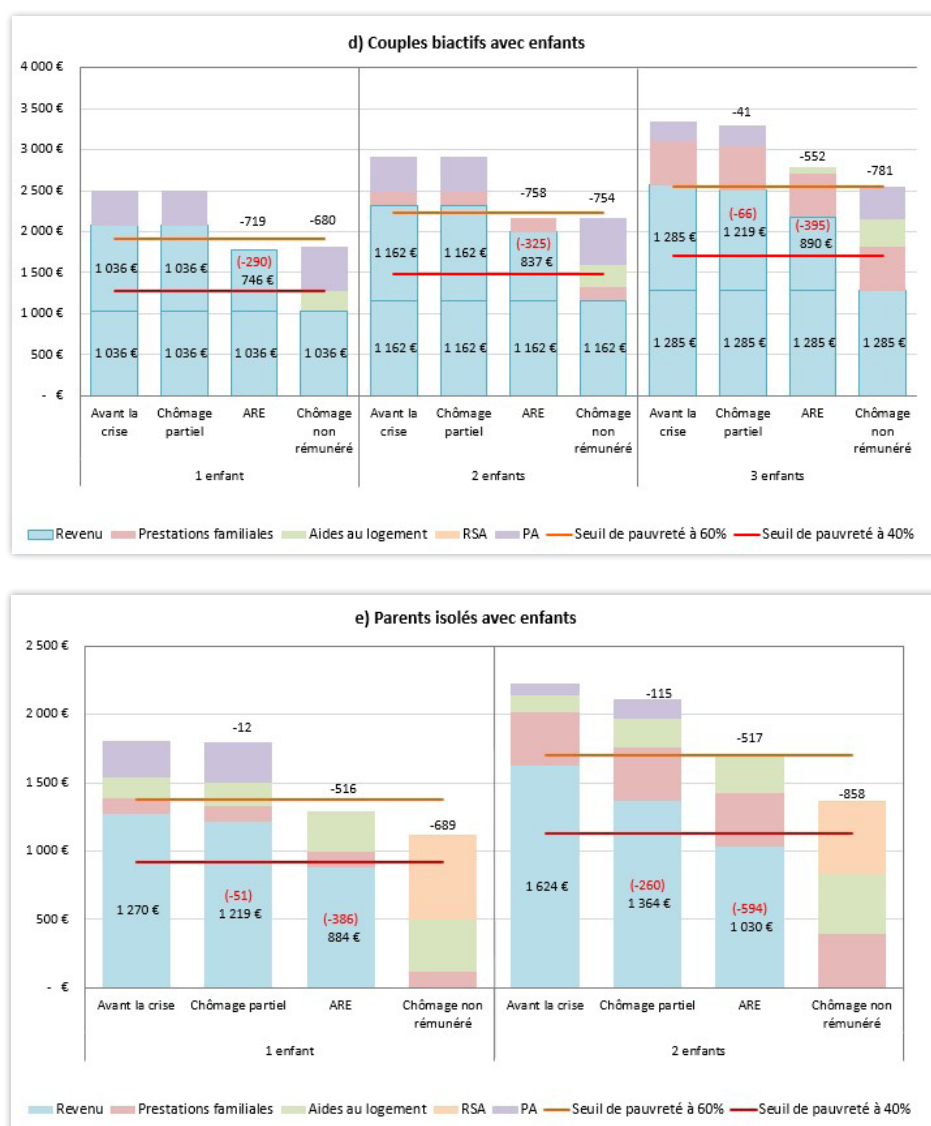
Lorsque la personne perd son emploi a suffisamment cotisé au préalable pour bénéficier de l'ARE, le montant de cette indemnité est insuffisant pour maintenir au-dessus du seuil de pauvreté des ménages initialement non pauvres. Seuls les couples biactifs et les parents isolés avec 2 enfants qui sont initialement proches du seuil de modestie gardent un niveau de vie légèrement supérieur au seuil de pauvreté. Comme pour les ménages pauvres, la perte d'emploi implique la perte de la prime d'activité pour les ménages comportant un seul travailleur et la baisse de son montant pour les couples biactifs, tandis que certains ménages peuvent bénéficier d'une augmentation du montant de leur aide au logement. Au total, la baisse du revenu disponible est toujours plus importante que la baisse du revenu d'activité liée au seul taux de remplacement ARE/salaire (72 %), sauf pour les parents isolés avec 2 enfants et les couples monoactifs avec 3 enfants. L'effet amplificateur de la PA l'emporte donc sur l'effet compensateur des aides au logement. Les pertes sont particulièrement élevées pour les couples monoactifs avec ou sans charge parentale qui peuvent voir leur revenu baisser de plus de 1 000 €/mois. Pour certains couples monoactifs modestes avec un enfant, le niveau de vie peut même passer en dessous du seuil de pauvreté à 40 %. Dans les autres configurations étudiées, les pertes vont de 450 € à 750 € environ, les moins affectés par cette situation étant les personnes seules qui ont initialement un niveau de vie intermédiaire entre le seuil de pauvreté et le seuil de modestie, qui bénéficient au chômage indemnisé d'une augmentation conséquente du montant de leur aide au logement.

Le chômage non rémunéré fait basculer dans la pauvreté, voire la grande pauvreté, des ménages initialement modestes mais non pauvres

Lorsque la personne perd son emploi, n'a pas suffisamment cotisé au préalable et ne reçoit aucune allocation chômage, son niveau de vie ne dépend pas du salaire antérieur. Les niveaux de vie sont donc les mêmes que ceux des ménages initialement pauvres tombant au chômage sans droit à l'ARE. Mais la chute est plus rude ! Et les ménages qui vivaient correctement jusqu'alors ont le plus souvent des charges à la hauteur de leurs revenus en emploi et peuvent dès lors se trouver face à l'incapacité de payer le loyer ou leurs dettes. Ce phénomène n'est pas propre à la crise COVID mais ce qui est spécifique à la période actuelle, c'est la difficulté, voire l'impossibilité pour ces ménages de rebondir sachant que de nombreux métiers précaires dans la restauration, le tourisme, le spectacle vivant, etc. sont dans l'impossibilité d'exercer depuis plusieurs mois. Les jeunes en particulier peuvent se retrouver sans ressources autres qu'une aide au logement, sauf dans le cas où ils sont en couples avec un conjoint qui a conservé son emploi, auquel cas leur niveau de vie passe malgré tout sous le seuil de pauvreté, voire de grande pauvreté lorsque leurs revenus étaient initialement inférieurs ou égaux au 3^e décile des niveaux de vie.

Graphique n° 5 – Perte de revenu liée au chômage partiel ou à la perte d'emploi – Ménages modestes dont le niveau de vie est entre le seuil de pauvreté à 60 % et le seuil de modestie (3^e décile des niveaux de vie).



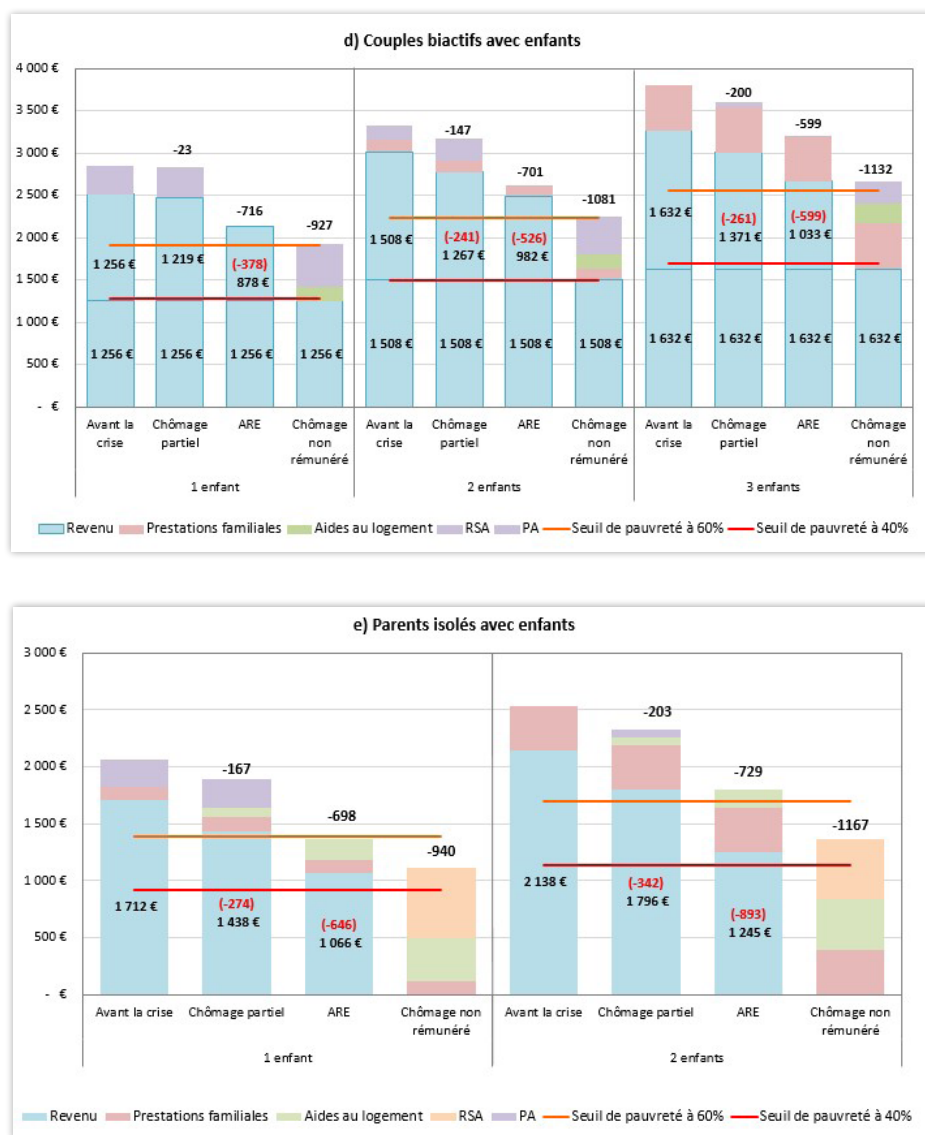


Source : calculs effectués par Muriel Pucci pour le CNLE, barèmes avril 2020.

Lecture : Une personne seule de plus de 25 ans atteint le seuil supérieur du 3^e décile des niveaux de vie (D3) avec un salaire de 1 132 € par mois auquel s'ajoute une prime d'activité (PA) de 258 €/mois. Son revenu diminue faiblement en chômage partiel puisque son salaire est proche du Smic et que l'indemnité de chômage partiel est considérée comme un revenu professionnel pour le calcul de la prime. Au chômage rémunéré, le montant de son ARE est de 884 € soit une baisse du revenu de 386 € qui, cumulée à la perte de la prime d'activité, et malgré l'augmentation des aides au logement, implique une baisse totale du revenu disponible de 512 €/mois. Au chômage non rémunéré, son revenu disponible de 772 €/mois est composé d'une aide au logement (pour 275 €) de RSA (pour 497 €), soit une baisse de 618 €/mois.

Graphique n° 6 – Perte de revenu liée au chômage partiel ou à la perte d'emploi – Ménages modestes dont le niveau de vie est égal au seuil de modestie (4^e décile des niveaux de vie).





Source : calculs effectués par Muriel Pucci pour le CNLE, barèmes avril 2020.

Lecture : Une personne seule de plus de 25 ans atteint le seuil de modestie (D4) avec un salaire net d'impôt de 1 433 € par mois auquel s'ajoute une prime d'activité (PA) de 149 €/mois. Son revenu baisse 215 € en chômage partiel mais le montant de sa PA augmente et au total son revenu disponible baisse de 125 € seulement. Au chômage rémunéré, le montant de son ARE est de 957 € soit une baisse du revenu de 476 € qui, cumulée à la perte de la prime d'activité, et malgré l'accès à une aide au logement (de faible montant), implique une baisse totale du revenu disponible de 596 €/mois. Au chômage non rémunéré, son revenu disponible de 772 €/mois est composé d'une aide au logement (pour 275 €) de RSA (pour 497 €), soit une baisse de 811 €/mois.

LES DÉTERMINANTS DE L'ENTRÉE DANS LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE : PAR LA RUPTURE PROFESSIONNELLE SURTOUT

Pierre Blavier (CNRS, Clersé)

Les résultats issus d'une analyse en trajectoires sur des périodes de 9 années de 2005 à 2019 partir du panel SRCV (Statistiques sur les revenus et conditions de vie) de l'Insee, permettent de hiérarchiser les facteurs explicatifs de l'entrée dans la pauvreté monétaire relative au seuil officiel fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population de France métropolitaine.

Cette restitution synthétique des principaux résultats met finalement en regard l'évolution de la situation macro-économique, l'étude conduite sur cas-types et l'observation des trajectoires individuelles de pauvreté.

Avertissement méthodologique

Pour révéler les causes d'une entrée dans une situation de pauvreté monétaire, il faut décomposer deux effets : d'une part, un « effet volume » inhérent à la fréquence d'un évènement lié à l'entrée en pauvreté et d'autre part, un « effet impact » correspondant à la force du lien entre cet évènement et le fait de connaître un épisode de pauvreté.

Par exemple, le passage d'un emploi à temps plein à une situation de chômage ou « au foyer » est rattaché dans 14 % des cas à une entrée dans la pauvreté, soit un taux d'entrée beaucoup plus élevé que les 4 % annuels moyens qui prévalent pour l'ensemble de l'échantillon, mais cet évènement est relativement rare puisqu'il n'arrive que dans 1,3 % des transitions d'une année à une autre (tableau 1). À l'inverse, l'arrivée de personnes sans revenu est un évènement plus fréquent (2,2 %), mais qui a un impact assez limité sur l'entrée en pauvreté. Par conséquent, il faut toujours bien garder à l'esprit ces deux canaux lorsqu'on cherche à comprendre les transitions d'entrée dans la pauvreté monétaire, *a fortiori* dans une perspective de politiques publiques.

Par ailleurs, sont considérées ici les transitions de pauvreté vers non-pauvreté *versus* non-pauvreté vers pauvreté. Autrement dit, sont laissées de côté les transitions où les personnes sont maintenues dans la pauvreté pour se focaliser sur les évènements susceptibles d'être véritablement « déclencheurs » de l'entrée dans la pauvreté, et ce même si en toute rigueur on raisonne en termes de corrélation plutôt que de causalité à proprement parler. Des modélisations multivariées, c'est-à-dire contrôlant par d'autres paramètres, ont été réalisées malgré les effectifs restreints, et débouchent sur des résultats similaires.

Principaux résultats : la perte d'emploi détermine fréquemment le passage à un état de pauvreté

L'évolution de la situation sur le marché du travail reste le déterminant le plus important de l'entrée en pauvreté monétaire, que ce soit au niveau individuel ou du ménage. Ainsi plus d'un quart (26 %) des entrées en pauvreté sont liées à un déclin de l'intensité laborieuse du ménage, c'est-à-dire de la part d'individus qui ne travaillent plus à temps plein. Cela est assez fortement dû à la fréquence de ce type de transitions de sortie du marché du travail puisque celles-ci touchent en moyenne 13 % des

individus chaque année. Dans une moindre mesure cela vaut également lorsque c'est l'individu lui-même qui connaît cette transition, avec cette fois un « effet impact » important : en moyenne 15 % des personnes qui passent d'un emploi à temps plein au chômage ou se retrouvent au foyer rentrent avec leur ménage dans une période de pauvreté (mesurée à l'échelle annuelle), ce qui paraît relativement important. Ces résultats confortent ceux déjà observés sur des séquences plus courtes⁸ et rappellent la centralité de l'emploi dans les trajectoires de pauvreté. Toutefois, le passage du temps plein au temps partiel ou à la retraite ne s'accompagne pas significativement d'entrées en pauvreté, et ce n'est donc pas ces formes de transition qui sont ici décisives mais plutôt la perte d'emploi elle-même.

D'autres facteurs biographiques à l'échelle individuelle ou du ménage (de la personne) jouent également un rôle dans une proportion moindre. C'est notamment le cas de la dégradation de la santé, qui est rattachée à des taux d'entrée dans la pauvreté légèrement plus élevés que la moyenne (6 % contre 4 %). Les changements de composition du ménage sont également significatifs, et en particulier les séparations conjugales : près de 10 % d'entre elles sont liées à une entrée dans la pauvreté, même si cet événement reste plus rare considéré à l'échelle annuelle puisque seulement 1 % des individus le vivent chaque année. Mais ce risque est cumulatif au fil des années, d'où la part importante de couples qui connaissent une séparation à une année ou à une autre. La présence d'enfants a un effet asymétrique : leur naissance n'est pas liée à un taux d'entrée en pauvreté plus élevé que la moyenne, cela s'explique sans doute en partie par les politiques sociales de compensation des revenus lors de cet événement. En revanche, le retour d'enfant(s) dans le foyer parental est synonyme d'entrées plus fréquentes en pauvreté, probablement du fait que ces enfants sur le retour ont des revenus peu élevés, et connaissent des difficultés financières qui compliquent leur accès à un logement. Le(s) décès de personnes du ménage n'entretient pas de lien significatif avec l'entrée en pauvreté : on peut supposer que cela tient notamment à l'âge des personnes qui décèdent et à des mécanismes de compensation partielle de leur apport, soit en termes de baisse du nombre d'unités de consommation dans le ménage, soit de pension de réversion (veuvage). Enfin, fort logiquement, le départ de personne(s) avec revenu est synonyme de plus forte entrée en pauvreté. Il en est de même symétriquement pour l'arrivée de personne(s) sans revenu, après vérification que ces deux événements sont bien distincts de la séparation conjugale.

En résumé, le grand déterminant des entrées dans la pauvreté monétaire dans la France contemporaine reste la situation sur le marché du travail et ses variations, à l'échelle de l'individu comme de son ménage. La composition du ménage est le second facteur, en particulier les séparations, les retours d'enfant(s) au foyer parental, ainsi que dans une bien moindre mesure le départ de personne(s) avec revenu ou l'arrivée de personne(s) sans revenu. Il faut noter que la dégradation de l'état de santé est statistiquement significative, mais d'ampleur reste relativement modeste.

Ces résultats inspirent trois réflexions finales à ce stade. Premièrement une partie non négligeable des entrées en pauvreté restent inexpliquées à partir des événements disponibles dans l'enquête SRCV et qui ont été mobilisés dans le cadre de cet exercice : même en sommant les différents événements statistiquement significatifs, c'est-à-dire en faisant l'hypothèse irréaliste qu'ils ne se cumulent pas, au moins un tiers des transitions d'entrée dans la pauvreté ne sont pas liés aux événements considérés ici. Deuxièmement, il est dommage que des investigations plus approfondies, par exemple l'hypothèse d'effets distincts des séparations conjugales pour les hommes ou pour les femmes (Bessière, Gollac, 2020), soient difficiles à trancher du fait de la restriction des effectifs (pourtant importants de l'enquête SRCV) aux personnes touchées à un moment ou à un autre par la pauvreté au fil des neuf années de suivi (soit environ un tiers des adultes). Dernièrement, on peut s'interroger sur le pas de temps d'une année qu'impose l'enquête SRCV pour la mesure des revenus (pour les statuts d'activité il

8. Julie Labarthe; Michèle Lelièvre, « Les conditions de vie des personnes aux revenus modestes et leurs trajectoires de niveau de vie », *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, DREES, Collection Études et Statistiques, Édition 2014.

existe un calendrier d'activité mensuel) : il n'est pas sûr, en effet, que cette référence à l'année soit en réalité la plus appropriée pour l'analyse des trajectoires des personnes pauvres qui ont un caractère fragmenté. Les évolutions annuelles des revenus masquent probablement des évolutions mensuelles ou trimestrielles plus heurtées que la mesure considérée ici a tendance à lisser (par exemple, la baisse des revenus salariaux peut être liée à différents facteurs : perte ou changement d'emploi, passages à temps partiel, à l'indépendance, baisse du salaire proprement dit...).

Tableau 1 : Facteurs d'entrées dans la pauvreté

			Entrées		
			Champ spécifié en ligne	Ensemble du champ	Significativité du Chi-2
Événements familiaux	Séparation	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment une séparation	2,5 %	1,0 %	<1 %
		Parmi ceux qui ont connu une séparation, ... % sont entrés/sortis en pauvreté	10,4 %	4,0 %	
	Naissance d'enfant(s)	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment une naissance d'enfant(s)	3,6 %	3,4 %	n.s.
		Parmi ceux qui ont connu une naissance d'enfant(s), ... % sont entrés/sortis en pauvreté	4,3 %	4,0 %	
	Décès d'un-e membre du ménage	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment le décès de personne(s) du ménage	0,7 %	0,8 %	n.s.
		Parmi ceux qui ont connu le décès de personne(s) du ménage, ... % sont entrés/sortis en pauvreté	3,7 %	4,0 %	
	Départ d'enfant du ménage	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment un départ d'enfant(s) du ménage	4,5 %	3,6 %	6,7 %
		Parmi ceux qui ont connu un départ d'enfant(s) du ménage, ... % sont entrés/sortis en pauvreté	5,0 %	4,0 %	
	Départ de personne(s) sans revenu	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment le départ de personne(s) sans revenu	1,2 %	0,6 %	2,7 %
		Parmi ceux qui ont connu le départ de personne(s) sans revenu, ... % sont entrés/sortis en pauvreté	7,6 %	4,0 %	

			Entrées		
			Champ spécifié en ligne en ligne	Ensemble du champ	Significativité du Chi-2
Évènements familiaux	Départ de personne(s) avec revenu	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment un départ de personne(s) avec revenu	0,3 %	0,1 %	5,3 %
		Parmi ceux qui ont connu un départ de personne(s) avec revenu, ... % sont entrés/sortis en pauvreté	11,7 %	4,0 %	
	Retour d'enfant(s) dans le ménage	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment un retour d'enfant(s) dans le ménage	2,7 %	1,5 %	<1 %
		Parmi ceux qui ont connu un retour d'enfant(s) dans le ménage, ... % sont entrés/sortis en pauvreté	7,3 %	4,0 %	
	Arrivée de personne(s) sans revenu	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment une arrivée de personne(s) sans revenu	3,4 %	2,2 %	<1 %
		Parmi ceux qui ont connu une arrivée de personne(s) sans revenu... % sont entrés/sortis en pauvreté	6,2 %	4,0 %	
	Arrivée de personne(s) avec revenu	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment une arrivée de personne(s) avec revenu	0,5 %	0,3 %	n.s.
		Parmi ceux qui ont connu une arrivée de personne(s) avec revenu... % sont entrés/sortis en pauvreté	5,8 %	4,0 %	
Évènements connus par ego	Transition d'ego d'un emploi à temps plein au chômage ou au foyer	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment une transition d'un emploi à temps plein au chômage ou au foyer	4,5 %	1,3 %	<1 %
		Parmi ceux qui ont connu une transition d'un emploi à temps plein au chômage ou au foyer... % sont entrés/sortis en pauvreté	14,4 %	4,0 %	
	Transition d'ego d'un emploi à temps plein au temps partiel	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, ... % ont connu concomitamment une transition d'un emploi à temps plein à temps partiel	0,8 %	1,0 %	n.s.
		Parmi ceux qui ont connu un emploi à temps plein à temps partiel, ... % sont entrés/sortis en pauvreté	3,1 %	4,0 %	

			Entrées		
			Champ spécifié en ligne en ligne	Ensemble du champ	Significativité du Chi-2
Évènements familiaux	Transition d'ego d'un emploi à temps plein à la retraite	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté,... % ont connu concomitamment une transition d'un emploi à temps plein à la retraite	0,5 %	0,7 %	n.s.
		Parmi ceux qui ont connu une transition d'un emploi à temps plein à la retraite,... % sont entrés/sortis en pauvreté	3,0 %	4,0 %	
	Transition d'ego de bonne à mauvaise santé	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté,... % ont connu concomitamment une dégradation de leur état de santé	5,1 %	3,4 %	<1 %
		Parmi ceux qui ont connu une dégradation de leur état de santé,... % sont entrés/sortis en pauvreté	6,1 %	4,0 %	
	Baisse des revenus salariaux annuels d'ego (quelles qu'en soient les raisons)	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté,... % ont connu concomitamment une baisse de leurs revenus salariaux	25,0 %	21,5 %	<1 %
		Parmi ceux qui ont connu une baisse de leurs revenus salariaux,... % sont entrés/sortis en pauvreté	4,7 %	4,0 %	
Déterminants d'intensité laborieuse à l'échelle du foyer**	Hausse du chômage ou foyer	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté,... % ont connu concomitamment une hausse du chômage ou du foyer dans leur ménage	18,3 %	7,5 %	<1 %
		Parmi ceux qui ont connu une hausse du chômage ou du foyer dans leur ménage,... % sont entrés/sortis en pauvreté	9,9 %	4,0 %	
	Baisse du ratio temps plein	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté,... % ont connu concomitamment une baisse de l'emploi à temps plein dans leur ménage	26,0 %	13,6 %	<1 %
		Parmi ceux qui ont connu une baisse de l'emploi à temps plein dans leur ménage,... % sont entrés/sortis en pauvreté	7,8 %	4,0 %	
	Hausse du ratio temps plein	Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté,... % ont connu concomitamment une hausse de l'emploi à temps plein dans leur ménage	10,6 %	10,8 %	n.s.
		Parmi ceux qui ont connu une hausse de l'emploi à temps plein dans leur ménage,... % sont entrés/sortis en pauvreté	4,0 %	4,0 %	

Source : Calculs Pierre Blavier à partir de l'enquête SRCV, volet longitudinal 9 années pondéré, 2005-2013, 2006-2014,..., 2011-2019, N=2081 individus

Champ : Ensemble des individus de plus de 17 ans.

Lecture : Parmi les individus qui ont connu une séparation conjugale 10,4 % ont connu une transition annuelle vers la pauvreté monétaire à 60 %, alors que ce taux n'est en moyenne que de 4 % sur l'échantillon et la période considérés. Parmi ceux qui sont entrés en pauvreté, 2,5 % ont connu concomitamment une séparation, alors que celle-ci n'est expérimentée chaque année que par 1 % des individus. Le croisement des deux événements donne lieu à un chi-2 statistiquement significatif à un seuil inférieur à 1 %.

(**) : L'intensité laborieuse est le nombre de mois en emploi à temps plein (ou respectivement au chômage et au foyer), sur le nombre de mois maximal possible à l'échelle du ménage, soit douze fois le nombre d'adultes en âge de travailler.

PAUVRETÉS DURABLES, PAUVRETÉS NOUVELLES : LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA CRISE VUES DES ASSOCIATIONS

Axelle Brodiez-Dolino
CNRS, Centre Norbert Elias
Membre du Comité scientifique du CNLE



Le premier confinement, par fermeture de la plupart des emplois en présentiel, donc contraction brutale et volontariste de l'économie, a eu de lourds effets : + 45 % de personnes aidées au Secours populaire au regard de la même période l'année précédente. Les associations ont immédiatement alerté sur la situation dramatique des sans-abri, et plus largement des sans domicile ; puis des personnes dépendantes d'aides diverses se retrouvant devant des guichets fermés et sans accès aux services numériques ; sur la réapparition de la faim. Au fil des semaines, de l'absence de revenus et de l'amenuisement des réserves, des publics inattendus, « nouveaux pauvres » de cette pandémie, ont ensuite occupé le devant de la scène : « Ils ne représentent pas la majorité de nos bénéficiaires, mais nous recevons des jeunes de 30 ans avec bac + 5 qui venaient de monter leur entreprise, des étudiants en médecine, des commerciaux et même une avocate », témoigne-t-on dans le 16^e arrondissement de Paris¹.

Cette note suivra simultanément ces deux types de publics, que les associations répugnent à dissocier et qui sont en pratique bien moins distincts qu'on ne l'imagine. Elle suit en cela la commande du Premier ministre du CLNE (« enrichir la connaissance qualitative de l'évolution de la pauvreté ») et de la présidente du CNLE au Comité scientifique (« appréhender les effets de la crise sanitaire et sociale sur les membres les plus vulnérables de la société », avec « pour objectif un suivi plus fin, resserré et qualitatif de l'évolution de la pauvreté »).

1. « Les jeunes en première ligne parmi les nouveaux pauvres », *Réforme*, n° 3881, 12 janvier 2021.

Car pour être exceptionnel (jamais, dans l'histoire, la moitié de l'humanité ne s'était retrouvée simultanément confinée) et ressembler à maints égards aux situations de guerre (brutalité de l'évènement, instauration de couvre-feux, soutien massif de l'État à l'économie...), l'évènement actuel emprunte au mécanisme classique de nombre de crises économiques : celui du « descenseur social » (par antinomie avec « l'ascenseur social » des temps de prospérité et d'embauches), c'est-à-dire un décrochement de multiples couches, du bas mais aussi du milieu de l'échelle sociale ; tandis que ceux qui sont déjà pauvres ne peuvent, en raison de la forte contraction des emplois disponibles, espérer sortir de la pauvreté. Mécaniquement donc, la pauvreté s'accroît.

À cet égard, la situation actuelle fait en particulier penser à la crise des années 1980. Par l'apparition de « nouveaux pauvres » d'abord, non plus tant « autres » que « autre soi-même » (*alter/idem*) pour les franges moyennes et aisées de la population ; ils focalisent l'attention médiatique et tendent à faire oublier que la majorité des personnes touchées étaient, ou bien déjà pauvres, ou bien en situation (très) précaire. Par l'appel de l'État aux associations ensuite, pour gérer l'urgence sociale, ouvrir massivement de centres d'hébergement, distribuer des chèques alimentaires. Par ces images d'interminables files d'attente devant les distributions alimentaires², encore. Par des réponses publiques plus palliatives que curatives, enfin. Mais avec aussi des spécificités : extrême rapidité de la déflagration ; bénévoles seniors (vivier massif habituel) cette fois absents car confinés pour cause d'extrême vulnérabilité à la pandémie ; fermeture ou très forte désorganisation, durant les premières semaines, de tous les circuits d'aide publique et privée habituels (or quelques semaines peuvent provoquer de lourdes chutes et laisser des séquelles) ; prégnance, en raison des confinements, du problème du (mal-)logement ; mais aussi, crise d'abord sanitaire avant d'être économique, ce qui peut laisser espérer qu'elle sera un peu plus vite résorbée. Dans l'immédiat cependant, elle perdure toujours et elle est violente : entre janvier et novembre, le Secours populaire a connu une hausse de 30 % de son public au regard de la même période l'année précédente³.

Cette note vise donc à observer les conséquences sociales de la crise vues des associations de solidarité, grâce au matériau quantitatif et qualitatif qu'elles ont accepté de nous confier. On soulignera d'emblée que toutes les données ne sont pas encore disponibles : la plupart des associations tiennent leur assemblée générale annuelle entre mars et juin, et sont donc encore en phase de remontée, et/ou d'analyse, des informations de terrain. Un nouveau point pourrait être fait par le CNLE dans quelques mois. Il n'empêche, les données sont déjà nombreuses, et suffisamment convergentes pour proposer un état des lieux relativement documenté.

Nous avons opté pour une approche large de la pauvreté, qui englobe les précarités. Rappelons qu'on utilise en France, par convention, le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian (soit 1 063 € en 2018). Ce qui signifie que si le revenu médian baisse (ce qui risque d'être le cas en 2020, puisqu'un tiers des Français ont connu une diminution de leurs revenus), le seuil de pauvreté s'abaissera aussi, donc mécaniquement le nombre de pauvres englobés : une personne dont la situation monétaire n'aura pas changé pourra, en 2020, paradoxalement sortir de la pauvreté. Dit autrement, il est possible que les chiffres de la pauvreté pour 2020 sous-estiment l'effet de déflagration économique.

On sait cependant depuis des décennies que la pauvreté n'est pas que monétaire : elle fragilise en particulier les situations de logement, de santé physique et mentale, la vie sociale, l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances, la participation civique, etc. À cet égard, la notion de précarité, dont la définition est double, est un complément doublement utile. D'abord, parce qu'en ciblant le « halo de la pauvreté⁴ » (qu'on peut globalement situer, en France, entre le seuil de pauvreté en bas, et en haut le

2. https://www.franceculture.fr/histoire/la-file-dattente-pour-laide-alimentaire-limage-qui-cache-la-foret-de-la-pauvrete?utm_medium=Social&utm_source=Facebook#Echobox=1612791303

3. Information aimablement communiquée par Henriette Steinberg, présidente du Secours populaire français.

4. Sur cette notion, voir notamment Claire Auzuret, « Que signifie sortir de la pauvreté ? », *La Vie des idées*, 17/11/2020, en ligne.

seuil de revenu décent, quantifié par l'ONPES à au moins 1 424 € par mois pour une personne seule⁵), elle focalise l'attention sur les personnes en situation de privation et à risque de basculement. Ensuite, parce qu'étant pluridimensionnelle jusque dans le sens commun (« précarité de l'emploi », « précarité énergétique », « logement précaire », « santé précaire », « équipes mobiles psychiatrie-précarité »...), elle souligne combien la pauvreté dépasse de très loin la seule dimension du revenu. D'où la création, française et européenne, d'indicateurs de « pauvreté en condition de vie », répartis en quatre domaines (insuffisance des ressources, restrictions de consommation, difficultés liées au logement, retards de paiement) et qui pourraient en 2020 flamber bien plus que le taux de pauvreté lui-même.

Nous avons, enfin, opté pour une approche en deux temps chronologiques et qui peuvent donc être lus séparément, bien qu'on gagne à lire l'ensemble pour mieux comprendre le caractère processuel des mécanismes. La période très spécifique du premier confinement (mars-mai), d'abord (p. 55 à 66), observée sous l'angle des personnes en (très) grande exclusion puis de celles en situation de pauvreté-précarité. Et ce qui s'ensuit depuis (p. 66 à 83), avec un panorama large puis trois focus (sur les étudiants, les aides alimentaires et le mal-logement). Avant de proposer une conclusion (p. 84), à laquelle le lecteur pressé pourra directement se reporter, sur les bilans quantitatifs qui ressortent en termes de pauvretés nouvelles et durables, et sur les perspectives à court et moyen terme.

LES DÉFLAGRATIONS DU PREMIER CONFINEMENT (17 MARS-11 MAI 2020)

Populations sans domicile

Chronologiquement, le premier confinement a d'abord, immédiatement, impacté le plus bas de l'échelle sociale.

Les chiffres Insee sur le nombre de sans-abri s'arrêtent à 2012 et sont, compte tenu de la croissance de ces dernières années, quasi unanimement considérés comme périmés. La dernière estimation, proposée en novembre 2020 par la Fondation Abbé Pierre, fait état de 300 000 personnes sans domicile au sens de l'Insee, parmi lesquels 27 000 sans-abri, 180 000 en hébergement généraliste et 100 000 dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Les sources convergent pour souligner, durant le premier confinement, une forte hausse des places d'hébergement. Concernant les personnes restées à la rue en revanche, deux types de forces contraires (poussant les unes à la hausse, les autres à la baisse), ainsi que la désorganisation des services (fermeture temporaire ou durable des maraudes et des accueils de jour, bénévoles seniors strictement confinés, salariés en télétravail ou en arrêt de travail pour cause de maladie ou de gardes d'enfants, etc.), interdisent toute estimation.

Populations à la rue

Pour les sans-abri, le premier confinement a été mission impossible : par définition, rester chez soi implique d'avoir un chez-soi⁶. Sans gel hydro-alcoolique ni masques, le respect des gestes-barrières, en particulier d'hygiène, s'est avéré d'autant plus impossible que les bornes-fontaines et bains-douches habituels étaient fermés, de même que les toilettes des centres commerciaux. L'absence des restaurants,

5. Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, Rapport ONPES 2014-2015, accessible en ligne ; voir également le rapport de l'ONPES à paraître en 2021.

6. Voir notamment Julien Damon, *Inconfinables ? Les sans-abri face au coronavirus*, Fondation Jean-Jaurès et Éditions de l'Aube, 2020.

cafés, bibliothèques et gares privait de lieux essentiels de solidarité et de débrouille – avoir une boisson chaude ou une portion de frites, recharger un portable, etc. Avec l'arrêt des maraudes, de la mendicité et des structures d'accueil, mais aussi la fermeture des marchés qui permettaient le glanage de restes, un certain nombre sont restés plusieurs jours sans manger voire sans boire. Les associations ont rapporté des verbalisations de personnes à la rue non confinées (par définition !) ou contraintes de faire leurs besoins dans la rue. Elles ont également souligné la souffrance psychique encore accrue, engendrée par le désarroi, la perte des repères habituels, le soudain isolement, la crainte d'être touché par l'épidémie et/ou de subir des contrôles. Ce n'est qu'au bout de deux à trois semaines qu'un certain nombre de services ont repris et que des mesures alternatives ont pu être mises en place – pas toujours heureuses, comme les hébergements collectifs en gymnases qui se sont mués en *clusters*.

Cette grande exclusion s'est cependant trouvée réduite par l'accroissement inédit – hors début de période hivernale – du nombre de places d'hébergement, permettant des mises à l'abri. Plusieurs associations et fédérations ont observé un effet imprévu : certains sans-abri très désocialisés, et/ou chez qui le taux de non-recours était habituellement très important (par découragement devant les non-réponses du 115, et/ou l'inadaptation des solutions proposées) sont réapparus et ont accepté la mise à l'abri, permettant de renouer des liens et des aides. Ainsi, « on parle du non-recours, mais dès qu'on ouvre des places, les gens appellent » (SIAO⁷ 93) ;

« Au fur et à mesure du confinement, on a vu sortir des gens : des greniers, des caves, de cabanes de jardins... des gens [...] qui ne nous sollicitaient plus [...] qu'on] n'avait pas vu depuis dix ans et qui sont réapparus [...] on avait plein de personnes avec des droits ouverts ou ouvrables mais sans demande d'hébergement et extrêmement loin de l'accompagnement » (SIAO 67).

Ces acceptations étaient motivées par le contexte, mais aussi la proposition aux personnes isolées non plus d'hébergement d'urgence, mais de place en hôtel. Conséquence de ces mises à l'abri, les demandes aux SIAO ont été en très forte baisse (- 75 % environ au niveau national entre mars et mai), permettant une augmentation du taux d'appels décrochés (75 % la semaine 19) et une diminution des demandes non pourvues (hors Paris, en moyenne 1 500 par jour *versus* 2 438 le 2 mars). Certains départements ont cependant observé une hausse de demandes, en particulier Paris (+ 35 %), essentiellement due à des hommes seuls.

Mais parallèlement, le nombre de sans-abri s'est trouvé accru par l'arrivée de deux nouveaux types de publics. Certains, jusqu'alors hébergés chez des tiers, n'ont en effet pu y rester : parmi les appelants au 115, la proportion de personnes hébergées chez un tiers est passée de 16,5 % le 2 mars à 20 % le 13 mai. Nombre d'entre eux étaient des primo-appelants, adultes jusqu'alors hébergés par des amis ou jeunes précaires dans leur famille (parfois élargie), à qui il a été demandé, à la veille du 13 mars, de partir. Le confinement a aussi vu des ruptures d'hébergement devenu intenable. Les associations ont cependant aussi souligné, *a contrario*, la très forte solidarité entre personnes en difficulté et le fréquent hébergement de tiers dans des espaces déjà sur-occupés.

Parallèlement, l'institution carcérale, dont on connaît les taux critiques d'occupation et craignant de se transformer en *clusters*, s'est délestée durant ce confinement de 13 500 détenus. Si elle n'a en théorie procédé à des libérations anticipées que pour des personnes ayant des solutions d'hébergement, elle a aussi effectué des remises à la rue de fins de peine ou de courtes peines en sorties sèches non préparées – les vouant dès lors mécaniquement, sans aucune ressource et dans ce contexte, à des larcins de survie (vols d'aliments, ouverture de voitures pour dormir à l'intérieur, etc.), donc à la récidive. Plus largement, selon les CAARUD⁸ et les CSAPA⁹, 10 % des accueillis en

7. Services intégrés d'accueil et d'orientation.

8. Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues.

9. Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

maraudes sont des sortants de prison en sortie sèche non préparée, avec des problèmes d'addiction préalable à la sortie¹⁰.

Populations en hébergement

Les associations et fédérations portent sur l'hébergement un regard dual.

Côté face, elles ont salué un effort sans précédent : la mobilisation des services de l'État a permis, en complément des 157 000 places déjà financées, l'ouverture de 20 000 nouvelles places dont 10 600 en hôtel, auxquelles s'est ajouté le maintien de 14 000 places issues du plan hivernal, et l'application du principe de continuité de l'hébergement. Entre début mars et la mi-mai, le nombre de personnes hébergées en CHU¹¹ isolés a ainsi augmenté de 68 % ; est resté stable en CHU famille (+ 2 %) ; et a augmenté de 11 % en hôtel, avec un public très différent de d'habitude où les places vont prioritairement aux familles avec enfants :

Évolution des profils hébergés en hôtel entre le 2 mars et le 13 mai

	02-mars	13-mai	% évolution
Couple avec enfant	8586	9427	10%
Couple sans enfant	389	837	115%
Enfant / Mineur en famille	55	65	18%
Enfant / Mineur isolé	14	58	314%
Enfants / Mineurs en groupe	19	11	-42%
Femme seule	614	1347	119%
Femme seule avec enfant(s)	6080	6826	12%
Groupe avec enfant(s)	2694	2749	2%
Groupe d'adultes sans enfant	425	657	55%
Homme seul	519	3448	564%
Homme seul avec enfant(s)	265	310	17%
Total général	19660	25735	31%

(source : Fédération des acteurs de la solidarité)

Côté pile cependant, la vie en centre d'hébergement s'est avérée extrêmement anxiogène et inadaptée : partage de chambres à plusieurs, espaces collectifs (cuisines, douches, sanitaires...) saturés et sans respect des distances sociales, violences verbales, voire physiques, engendrées par le confinement en structure collective. D'où des conséquences physiques qui ne doivent pas être sous-estimées en termes de renoncements aux soins, à l'accès à l'alimentation et à l'hygiène ; et psychiques, par un sentiment de

¹⁰. Source : Collectif Alerte PACA, *Ultra-précarité en région PACA*, octobre 2020.

¹¹. Centre d'hébergement d'urgence.

quasi-emprisonnement et une crainte permanente de la contamination – crainte bien fondée puisque selon les données d'enquête de Médecins sans frontières, entre le 23 juin et le 2 juillet, la séroprévalence à la COVID-19 était comprise entre 23 et 62 % dans les dix centres d'hébergement enquêtés, et entre 82 et 94 % dans les deux foyers de travailleurs, à la situation plus dramatique encore puisqu'il s'agit souvent de personnes relativement âgées et très vulnérables. Plus encore que d'habitude, tenir des enfants enfermés en hébergement collectif ou en hôtel social a aussi relevé de la gageure et de l'épreuve.

En outre, après une période de très forte baisse en mars (- 78 % au total : - 40 % pour les hommes, - 55 % pour les femmes et - 95 % pour les familles), les demandes d'hébergement non pourvues ont de nouveau augmenté à partir du 28 mars, faute de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage (mais avec des niveaux hétérogènes selon les catégories sociologiques et les départements).

Populations en bidonvilles, squats et campements

On estimait à 20 000 personnes en métropole, à la veille du confinement, le nombre de personnes vivant en bidonville, parmi lesquelles 30 à 40 % d'enfants. Elles ont, comme les sans-abri, fortement souffert, durant les premières semaines, de l'absence de points d'eau et d'accès à l'hygiène. Dans nombre de cas, les interpellations associatives ont permis de progressifs raccordements, mais souvent (très) insuffisants. Les squats sont également très nombreux en France : rien que pour le territoire toulousain, Médecins du Monde en a identifié 27, rassemblant plus de 1 000 personnes, en sus des 13 bidonvilles (soit 700 personnes). À Marseille, sur 33 sites de bidonvilles et squats identifiés début mars, onze n'avaient pas accès à l'eau ; six ont été raccordés en cours de confinement et cinq sont restés sans solution ; ces 33 sites représentaient entre 6 000 et 10 000 personnes, mais seulement 3 à 4 000 repas fournis quotidiennement.

Ces populations ont été extrêmement impactées par la disparition de leurs ressources habituelles (mendicité, débrouille et économie informelle : récupération de la ferraille, des restes de marchés, etc.) et ont connu la faim. En outre, alors que dans les hébergements le principe de continuité prévalait, nombre de campements ont été évacués, de manière souvent illégale, sans concertation ni information préalable, avec destruction quasi systématique des tentes et effets personnels, et sans qu'aucune alternative ne soit proposée : ainsi à Calais et Grande-Synthe, mais aussi dans le nord-est parisien. On en imagine difficilement (ou plutôt, on imagine trop bien) les conséquences tout à la fois physiques et psychiques.

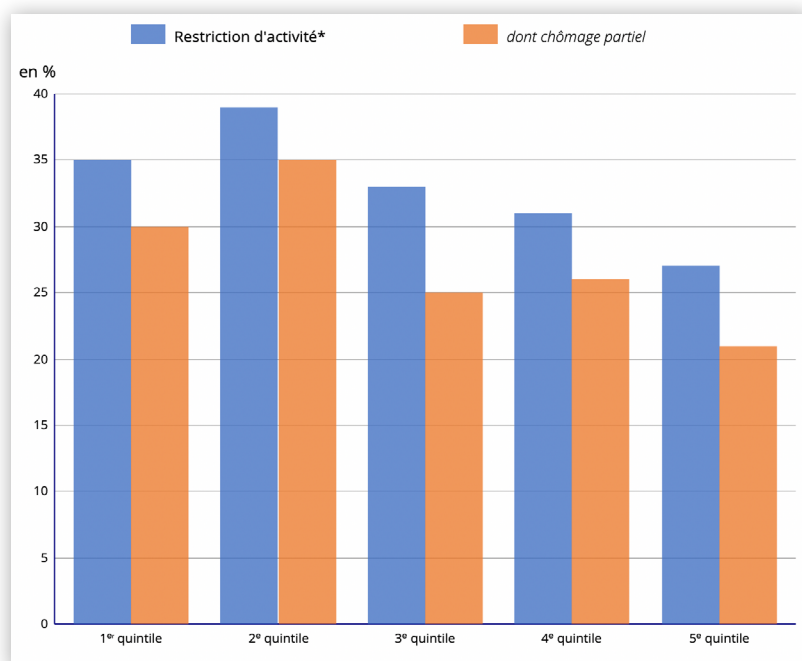
Populations en (très) grande précarité

Pertes de revenus (travailleurs précaires et nouveaux chômeurs)

Dans une étude parue dès juin sur les conditions de vie durant le premier confinement, l'Insee a montré l'importance « des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle¹² ». Un tiers des personnes en emploi ont subi une restriction d'activité susceptible de réduire leurs revenus du travail, dont 27 % une période de chômage technique ou partiel ; 1 % ont vu leur contrat de travail non renouvelé. Or ce mécanisme s'est avéré très inégalitaire, touchant 27 % des 20 % plus aisés mais 37 % des 40 % les plus modestes. Les familles monoparentales, facteur majeur de pauvreté, ont été plus souvent concernées par les restrictions d'activité liées à la garde d'enfant (27 %, *versus* 16 % pour le reste de la population). 43 % des ouvriers ont été concernés par l'une de ces restrictions, *versus* 34 % des cadres et professions intermédiaires et 32 % des employés. Les deux premiers quintiles de niveau de vie – et en particulier le second, davantage en situation de travail – ont donc été les plus touchés :

12. Valérie Albouy et Stéphane Legleye, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus*, n° 197, juin 2020.

Figure 1 : Restriction d'activité, dont chômage partiel, selon le niveau de vie



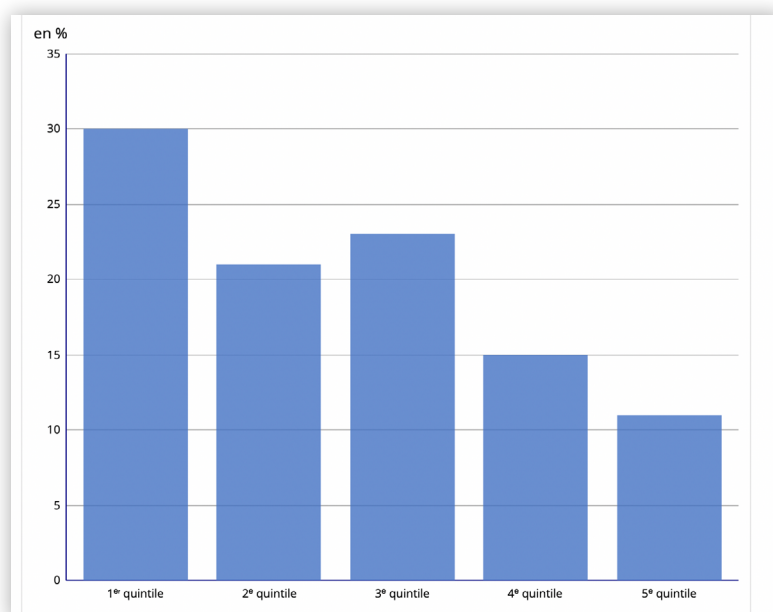
* Chômage technique ou partiel, arrêt de travail ou autorisation spéciale d'absence, non-renouvellement de contrat.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme, mai 2020.

Dès lors, si la dégradation de la situation financière a concerné 20 % de la population en moyenne, elle a principalement touché le bas de l'échelle sociale, et cette fois surtout le premier quintile, moins couvert par les mesures gouvernementales de soutien à l'économie. Parmi les personnes en emploi, la situation financière s'est dégradée chez 42 % des indépendants (*versus* 22 % des salariés).

Figure 4 : Perception financière dégradée durant le confinement selon le niveau de vie



Champ : France métropolitaine, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme, mai 2020.

On sait aussi qu'à la 7^e semaine de confinement (début mai), 86 % des cadres et 80 % des professions intermédiaires continuaient de travailler, mais seulement 42 % des employés (à 73 % sur site) et 43 % des ouvriers (à 97 % sur site)¹³. Les professions qui ont vu leur activité se réduire le plus ont été les ouvriers qualifiés et non qualifiés de type artisanal, les employés de commerce et de services directs aux particuliers, les chauffeurs ; les secteurs de l'hébergement, de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, des services à la personne et aux entreprises (gardes d'enfants, ménage...) ; les transports, notamment « ubérisés ». Soit ceux, aussi, où les populations modestes sont surreprésentées.

Le statut de l'emploi s'est avéré un important discriminant : trois quarts des personnes en CDI et titulaires de la fonction publique ont continué de travailler, mais seulement la moitié de celles en CDD, intérim ou stage¹⁴. À ATD Quart Monde, présente dans les zones de grande pauvreté, « aucune des personnes dont nous avons des nouvelles à ce jour n'est concernée par le télétravail¹⁵ ». En région PACA, le travail intérimaire a connu durant le premier confinement un recul de plus de 40 %. Selon Prism'Emploi, l'activité des entreprises d'intérim a diminué de 60 à 90 % selon les secteurs¹⁶. La baisse des ressources a donc été quasi immédiate pour les travailleurs précaires (intérimaires, intermittents du spectacle, saisonniers, CDD non renouvelés, périodes d'essai non confirmées, stagiaires...) et pour les indépendants dont l'activité se trouvait brutalement interrompue. Or le statut de l'emploi est lui-même très corrélé au niveau de vie : on compte moins de 50 % de CDI chez les 20 % plus modestes, mais plus de 70 % chez les plus aisés.

Or les mesures de chômage partiel prises par le gouvernement (qui ont concerné 12 millions de personnes), pour avoir été fondamentales, nécessaires et à saluer, n'ont pas suffi en bas de l'échelle sociale. D'une part, le taux de couverture était insuffisant pour les plus bas revenus : seulement 84 % du salaire au-delà du Smic. Et elles ne couvraient pas les heures supplémentaires, primes et autres pourboires, nécessaires au bouclage de nombreux budgets. D'autre part, quantité de personnes sont passées entre les mailles de ce filet : indépendants ne remplissant pas les conditions d'indemnisation, certains intérimaires, saisonniers, salariés dont les contrats précaires s'arrêtaient, intermittents du spectacle... Tous ceux qui étaient contraints, faute d'autre solution, de recourir à l'économie informelle (mécanique, petite restauration, garde d'enfants, esthétique et coiffure, bâtiment, troc, récupération, glanage, mendicité, échanges de services...), et qui représentent selon le Conseil d'orientation pour l'emploi rien moins que 2,5 millions de personnes, ont eux aussi stoppé toute activité sans être, par définition, indemnisés.

Se sont ajoutées dans certains cas des perceptions très ralenties, voire gelées, des aides (nombreux guichets fermés, conseillers injoignables, publics pas toujours équipés du matériel informatique et/ou de la connexion désormais nécessaires...). Révélant au passage crucialement la « fracture numérique » au bas de l'échelle sociale : selon l'Insee, 23 % des Français ne possédaient alors ni ordinateur personnel ni tablette, et 20 % pas d'abonnement Internet. Dans les Bouches-du-Rhône, des arrêts de prestations Caf ont été constatés, de même que des délais de traitement très longs pour les versements ; environ 10 % de la file active des personnes suivies par l'Amicale du Nid a été concernée par ces difficultés¹⁷. Des personnes âgées en cours de procédure de retraite se sont trouvées dans l'impossibilité de mettre à jour leur dossier, donc en très grande précarité¹⁸. « La suspension de l'accompagnement et des démarches administratives a [aussi] eu des conséquences particulièrement visibles pour l'ouverture

13. Anne Lambert, Joanie Cayouette-Remblière, Élie Guéaut, Guillaume Le Roux, Catherine Bonvalet, Violaine Girard et Laetitia Langlois, « Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de COVID-19 a changé pour les Français, *Population et Sociétés*, n° 579, n° 2020-7, p. 1-4.

14. *Ibid.*

15. ATD Quart Monde, « Comprendre quelles sont les conséquences du Coronavirus et des mesures prises pour lutter contre l'épidémie sur les personnes et les familles les plus pauvres », Note non publiée.

16. Cité dans Collectif Alerte PACA, *Ultra-précarité en région PACA*, octobre 2020.

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

des droits, notamment pour les personnes sans-papiers. Obtenir le statut de réfugié.e, à travers une demande d'asile, une carte de résidence ou un titre de séjour, a ainsi été rendu plus difficile, voire impossible¹⁹ ». Avec la fermeture durant plusieurs semaines des bureaux de poste, ceux qui n'avaient pas de carte bancaire n'ont pas pu retirer d'argent liquide ni toucher leur RSA.

Enfin, le confinement a tari des compléments de ressources habituels : heures supplémentaires, primes... ; mais aussi nourriture rapportée à la maison par ceux qui travaillaient dans les cantines, les éconòmats, les restaurants... ; ou encore, par ceux qui glanaient sur les marchés.

Ainsi, « très rapidement, durant la période de confinement, de nouvelles personnes qui passaient précédemment sous les radars de la politique sociale ont basculé dans l'incertitude et la précarité²⁰ ». En particulier celles qui, disposant d'un logement et d'un travail fussent-ils précaires, arrivaient jusqu'alors à s'en sortir grâce à des petits boulots et des revenus complémentaires (déclarés ou non). Mais aussi des auto-entrepreneurs, des commerçants et des artisans, des intermittents du spectacle, pénalisés par la rétraction brutale de l'activité économique. « Un des effets majeurs de la crise a été de rendre visibles ceux qui sont logés mais se retrouvent sur le fil, terminent le mois avec quelques dizaines d'euros, le plus souvent en moins, et que la baisse des ressources engendrée par le confinement fait basculer dans la précarité. La crise a ainsi déstabilisé des publics jusqu'ici protégés, et le phénomène est suffisamment massif pour inquiéter²¹ ».

Au sein de ces nombreux publics, la situation des jeunes est rapidement apparue préoccupante : recourant très souvent à des emplois précaires et temporaires (stage, CDD, période d'essai...), derniers arrivés sur le marché du travail (donc premiers à voir leurs contrats non renouvelés), ils ne pouvaient bénéficier de la plupart des aides (droits insuffisants au chômage, et non-accès au RSA pour les moins de 25 ans). Or durant le confinement, 58 % des étudiants qui exerçaient une activité l'ont ou bien arrêtée (36 %), ou bien réduite ou changée ; mais seuls 27 % ont bénéficié du chômage partiel.

« L'UNEF d'Évry témoigne de ces difficultés et des moyens limités des universités et CROUS pour soutenir les étudiants durant cette période : *« Les étudiants se sont retrouvés sans rien, très peu étaient au chômage partiel, pour la plupart ils n'avaient plus rien. À la Commission aide sociale, j'ai vu des centaines d'étudiants qui ont perdu leur emploi du jour au lendemain mais ils avaient toujours des charges : un loyer à payer, la nourriture... Du coup, ils se tournent encore plus vers les services d'assistance sociale, vers l'aide alimentaire, les aides sociales de l'université. On a eu une explosion du budget FSDIE (Fonds de Soutien Développement aux Initiatives Étudiantes), on en a utilisé 236 %, les dossiers ont été multipliés par dix. Clairement on n'a pas pu aider tout le monde et il y en a plein qui ont sombré, qui ont fait des dépressions, des tentatives de suicide car ils ne voyaient pas d'issues »*²² ».

Dans ce contexte, l'aide exceptionnelle de 200 €, à laquelle étaient éligibles certaines jeunes précaires ou modestes de moins de 25 ans, est restée loin du compte – d'autant plus loin qu'il y avait « d'énormes trous dans la raquette : beaucoup de jeunes ne touchent pas d'APL, qu'ils soient en situation de non-recours, en situation d'hébergement, revenus cohabiter avec leurs parents ou un tiers²³ ».

Moins de recettes, mais plus de dépenses

Parallèlement à cette baisse imprévue des recettes, les individus confinés ont dû faire face à plus de dépenses : fermeture des cantines scolaires rajoutant un repas par jour, en particulier conséquent chez les

19. Restaurants du cœur « Étude flash sur les effets de la crise sanitaire (COVID-19) sur les publics reçus par les Restos du cœur », février 2021.

20. Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, *Rapport mal-logement 2021*.

21. Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, *Rapport mal-logement 2021*.

22. Cité dans *ibid.*

23. *Ibid.*

enfants et adolescents ; surcoûts d'électricité ; obligation, en particulier pour les personnes sans moyens de locomotion ou avec enfants, d'aller dans les boutiques de proximité et épiceries de quartiers, bien plus chers que les grandes surfaces (en particulier *discount*) ; coût parfois exorbitant des appels téléphoniques, désormais nécessaires, pour joindre les Caf ou CPAM. Nombre de familles ont aussi, pour assurer la scolarisation à distance, effectué des achats informatiques (ordinateur, imprimante voire scanner, connexions). Certains ont accueilli des proches vulnérables ou isolés.

Se sont enfin ajoutées les amendes. Or 135 € représente... un quart du RSA. Les associations ont rapporté nombre de verbalisations ne tenant pas compte des situations : nécessité de se déplacer pour se rapprocher d'une borne Wifi, trouver un magasin abordable ou une agence de banque ouverte, rendre visite à une personne sous curatelle, porter des médicaments ; attestations mal remplies ou réalisées de façon manuscrite faute d'accès à une imprimante ; verbalisation de personnes sans-abri ; etc.

Le « thermomètre » des aides alimentaires (1)

Dans ce contexte, le versement le 15 mai d'une aide exceptionnelle de solidarité (150 € et 100 € par enfant à charge) pour 4,1 millions de ménages allocataires du RSA, de l'ASS et des APL, s'est avéré à la fois trop tardif, ne pas couvrir quantité de publics (moins de 25 ans, personnes au minimum vieillesse (APSA) et la plupart des allocataires de l'AAH²⁴, demandeurs d'asile, personnes en situation irrégulière...), et représenter une goutte d'eau dans des océans de dénuement. On comprend dès lors l'ampleur du recours aux aides alimentaires, qui fait depuis le début de cette crise figure de véritable « thermomètre ».

Durant les deux mois du confinement, le Secours populaire français (SPF) est venu en aide à 1,27 million de personnes (*versus* 3,3 millions sur l'ensemble de l'année 2019), soit + 45 % par rapport à la même période l'année précédente²⁵. Parmi elles, 45 % étaient inconnues de l'association et sont « venues parfois après plusieurs jours de jeûne²⁶ ». Dans nombre de permanences locales, les bilans ont doublé²⁷. Au point de parler dans les médias d'un véritable « tsunami de la faim ».

« *“Tant qu'on a pu tenir, on a tenu”*, raconte Gérard, à la retraite après avoir livré pendant 46 ans des carcasses de viande. Le matin, avant d'aller « la gorge nouée » au Secours populaire pour la première fois de sa vie, sa femme et lui avaient mangé les *“derniers morceaux de pains qu'on avait congelés”*. Il n'y avait alors *“plus rien dans les tiroirs”* ni *“plus rien au frais”* », témoigne-t-il au nom des milliers et des milliers de gens qui ont traversé cette épreuve [...]. *“Nous n'avons jamais vécu une situation pareille depuis la Deuxième Guerre mondiale, et il y a urgence”*, affirme Henriette Steinberg, secrétaire générale de l'association²⁸ ».

Pour ces associations, « *«le confinement a été le révélateur de cette France de la précarité qui peut basculer à tout moment dans la misère»* [...]. Le baromètre Ipsos/Secours populaire montre depuis plus de dix ans qu'un gros tiers de la population est confrontée à cette situation. Un résultat cohérent avec l'enquête annuelle du ministère de la Santé et surtout les analyses de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Depuis le confinement, les digues ont lâché. L'onde de choc provoquée par l'arrêt de l'activité économique a rendu la vie impossible à bien plus de gens que les 9,3 millions de personnes

24. L'aide excluait les personnes adultes seules percevant l'AAH (72 % des allocataires de l'AAH), les familles dans lesquelles se trouvait un adulte handicapé dépendant percevant l'AAH (adulte en situation de handicap vivant avec ses parents ou frères/sœurs) et les allocataires de l'AAH en établissements sociaux ou médico-sociaux de retour dans leur famille suite à la crise sanitaire. Elle excluait également les 570 000 personnes âgées allocataires de l'ASPA, dont 73 % sont des personnes isolées.

25. Chiffres qui nous ont été communiqués par le Secours populaire français.

26. Secours populaire français, *Baromètre annuel*, 30/09/2020.

27. « Dans chaque permanence, c'est l'affluence. Dans le 12^e arrondissement de Marseille, l'accueil est passé de 80 familles la première semaine, à 170 familles hebdomadaires. Rue Bonaparte à Nice, le nombre de personnes dépanné a doublé, atteignant désormais les 300 par semaine. En Dordogne, les distributions de colis ont doublé » [Secours populaire français « Crise sanitaire, crise sociale : le tsunami de la faim », site web du SPF, article mis en ligne le 07/05/2020].

28. Secours populaire français *Baromètre annuel*, 30/09/2020.

vivant au-dessous du seuil de pauvreté²⁹. [...] Un nombre record de salariés est en chômage partiel : plus de 10 millions, soit plus d'un salarié du privé sur deux. Un dispositif qui permet de préserver l'emploi mais pas les revenus. Une baisse de 16 % est supportée par les travailleurs si bien que les petits salaires sont pris à la gorge et se rendent en masse aux distributions alimentaires ». Le SPF rapporte aussi le cas de salariés en arrêt de travail pour garde d'enfant et sans ressources le temps que la Caf traite les dossiers ; de mères célibataires contraintes d'avoir recours à l'aide associative parce que leur ancien conjoint, subitement sans revenu, n'a pu payer la pension alimentaire.

Dans le 3^e arrondissement de Marseille (qui, s'il était une commune, serait la plus pauvre de France, avec un taux de pauvreté de 54 %), quatre points de distribution alimentaire ont été organisés, en collaboration entre la métropole, des associations locales et nationales, et des collectifs citoyens ; mais 54 % seulement des foyers identifiés ont pu être aidés, et malgré une précarité en hausse, l'aide est restée constante³⁰. Tandis que dans les « quartiers Nord », à la pauvreté à peine moindre et plus connus médiatiquement, les locaux en déshérence du Mac Donald de Sainte-Marthe étaient réquisitionnés par des citoyens et transformés en plateforme alimentaire, distribuant 700 colis par semaine et en livrant 170 autres aux personnes dans l'impossibilité de se déplacer. « Dans les files d'attente, je vois des gens que je connais, qui avaient un job, une situation stable et qui, aujourd'hui, sont obligés de venir ici³¹ ».

Il faut toutefois, dans ces « tsunamis » de besoins alimentaires, faire la part des choses. Un (excellent) rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris s'est centralement penché sur cette question : celle des « “nouveaux publics” de l'aide alimentaire », mais aussi « indissociablement sur ce que doit cette présomption de nouveauté au confinement, et aux effets du confinement sur l'organisation de l'assistance³² ». Du 29 avril au 14 mai 2020, dix lieux ont été enquêtés et une dizaine de distributions alimentaires observées – toutes situées à Paris, sauf une sur le campus de l'Université Paris 8 à Saint-Denis.

Certes, « les ménages en difficulté se sont massés aux distributions » et tous « les témoignages rassemblés [...] disent l'accroissement des rangs aux guichets ». À l'Université Paris 8, 150 colis sont désormais distribués par semaine au lieu de 50 – mais il y a 700 demandes. Tandis que « le nombre de paniers distribués par les paroisses est passé de 1.800 à 3.400 ». Mais quand il s'agit de comprendre les nouveautés, « les réponses ne coïncident guère, entre les lieux de distribution et à l'intérieur même des équipes locales. Aussitôt effleurés, les nouveaux publics échappent à notre appréhension. Comment donc l'expliquer ? ».

Cela tient d'abord à la fermeture, en particulier durant les débuts du confinement mais pour certaines durant l'ensemble de la mesure, de la majorité des points de distributions et services habituels (au 26 mars, seuls moins d'un tiers des Espaces Solidarité Insertion parisiens habituels étaient ouverts, et la moitié des bagageries). Il y a donc sur les quelques qui restent, et sur ceux qui se créent, un triple effet très mécanique : « effet de report », effet de concentration et effet de brassage de populations diverses jusqu'alors accueillies dans des lieux distincts et souvent plus ciblés par profils. S'ajoute la large disparition des bénévoles et salariés traditionnels, confinés, au profit de nouveaux qui, ne connaissant pas (bien) ces publics, sont naturellement surpris. Tandis que pour les salariés et bénévoles plus aguerris, la présence d'un sans-abri sur un lieu de distribution pour étudiants paraîtra étonnante – tandis qu'inversement, les étudiants ont surpris dans des lieux traditionnels de distribution pour sans-abri. Effet cette fois de perspective, donc : « l'appréciation de nouveauté est

29. Calculée à 60 % du revenu médian.

30. Collectif Alerte PACA *Ultra-précarité en région PACA*, octobre 2020.

31. « COVID-19 : la crise sanitaire a fait basculer un million de Françaises et de Français dans la pauvreté », *Le Monde*, 06/10/2020.

32. Observatoire du Samu social de Paris (Lorraine Gueeney, Erwan Le Mener et Odile Macchi), *Aux guichets de l'aide alimentaire : les “nouveaux publics” du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril - 19 mai 2020)*, Rapport de l'Observatoire du Samu social de Paris, juin 2020.

relative aux positions d'énonciation, reconfigurées par le confinement ». Enfin, le moindre contrôle à l'entrée des distributions, « l'abondance des approvisionnements » dans les points disponibles et « la multiplication paradoxale des guichets accessibles » a pu être une « aubaine » pour des personnes en situation de précarité qui ont sollicité l'assistance, souvent pour la première fois, « pour prévenir, anticiper, compléter ou parer un appauvrissement soudain et profondément déstabilisant ». Ainsi, « la raréfaction, la concentration et la prodigalité des distributions expliquent le grossissement, la circulation et la diversification au moins apparente des bénéficiaires de l'aide alimentaire ».

Qui sont donc, au final, les demandeurs parisiens observés sur les dix sites ? D'abord, des « faux nouveaux – vrais assistés » : des sans-abri qui avaient leurs habitudes ailleurs, dans des lieux désormais fermés ; des familles avec enfants confinées en centres d'hébergement, ayant perdu certaines ressources d'aides et/ou cherchant pour leurs enfants des produits spécifiques (compotes, biscuits...) ; des personnes s'approvisionnant depuis longtemps sur les marchés désormais fermés (à très petits prix, ou glanage de restes) ; ceux, déjà connus de travailleurs sociaux, qui étaient à la lisière de la pauvreté et que le confinement a fait basculer (on l'a vu : moins de recettes, mais plus de dépenses), ou qui anticipent une dégradation durable de leur situation et recourent par précaution aux aides alimentaires pour alléger leur budget ; des personnes qui se présentent comme « travailleurs », mais travailleurs pauvres, ou très précaires, ou au chômage depuis déjà un certain temps (voire un temps certain), sans revenus suffisants, venus « autant pour y trouver des ressources de première nécessité [...] que pour entretenir des relations avec des intervenants sociaux ». Ainsi, tous ces publics « que l'on voit comme « nouveaux » » ne le sont pas vraiment : ce sont « des précaires dont la vie et les systèmes de survie sont désorganisés par le confinement ».

D'autres, en revanche, étaient réellement autonomes avant la crise, même s'ils avaient parfois construit « leurs filets de protection à l'écart du salariat ». Ainsi la plupart des étudiants, jusqu'alors aidés par des parents dont les ressources se sont soudainement taries ; ou dépendants de « petits boulots ». À l'Université Paris 8 (mais c'était sans doute loin d'être le cas partout), il s'est majoritairement agi d'étudiants d'origine étrangère, et souvent d'anciennes colonies francophones. Ainsi aussi des travailleurs migrants, venus chercher du travail en France et ne parvenant plus à s'embaucher. Derrière le terme de « touristes » parfois employé dans les médias se trouvaient en réalité bien peu de touristes de loisirs, et surtout une main-d'œuvre saisonnière, principalement de travailleurs communautaires d'Europe méditerranéenne ou balkanique. Et puis tous ceux qui (sur)vivaient du travail précaire ou invisible : auto-entrepreneurs, personnes enchaînant les contrats en CDD ou intérim dans les secteurs du ménage, du BTP, l'hôtellerie-restauration, la culture et de l'événementiel, la livraison, la sécurité, le baby-sitting, la prostitution... soudainement privés d'emploi et de chômage partiel ; ou pour qui l'indemnisation du chômage partiel était insuffisante. On a enfin observé « quelques sortants de prison » ; et « des salariés qui n'ont pas touché leur paie, le patron attendant l'aide de l'État ».

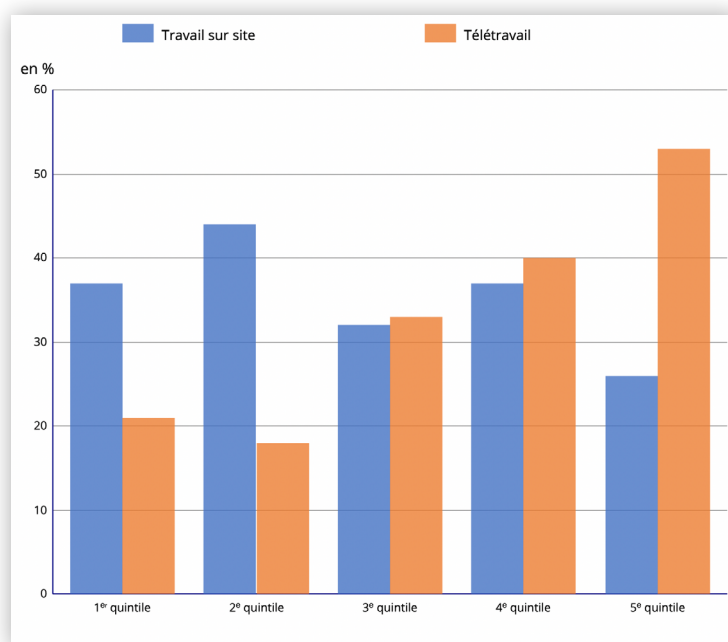
Début juillet (soit une période incluant le premier confinement mais le dépassant largement), les Banques alimentaires faisaient encore état d'une hausse de 20 à 30 % de leurs distributions depuis le début de la crise, avec plus de 400 nouveaux partenaires associatifs. Dans ce contexte, le déblocage par le gouvernement de deux enveloppes destinées à l'aide alimentaire, de 39 millions d'euros en avril puis 55 millions en juillet, a été un renfort appréciable, mais très loin de couvrir les besoins et les frais engagés.

Quelles conséquences physiques et psychiques du mal-logement confiné ?

Thermomètre bien visible, en particulier quand les files d'attente s'étalent dans les rues, le recours aux aides alimentaires n'était que la pointe émergée d'un iceberg de dénuements. Il est par exemple encore difficile, à ce jour, d'évaluer l'ampleur des conséquences physiques et psychiques du mal-logement confiné, dont on sait l'extrême corrélation avec le niveau de vie.

Si le plus haut quintile a pu facilement se replier dans ses résidences secondaires, spacieuses et/ou au vert, les deux premiers se sont en revanche partagés entre télétravail dans des logements souvent exigus, dégradés et/ou malsains, et obligation de continuer à travailler sur site (cas de 98 % des ouvriers et 80 % des employés, versus 42 % des cadres et professions intermédiaires), au prix de risques sanitaires accrus (transports en commun sans masques, etc.). D'où une inversion de situation : si les 10 % les plus aisés étaient en mars les plus touchés par le virus, en mai les plus pauvres des zones urbaines étaient devenus les plus touchés, du fait tout à la fois de leur moindre télétravail, et de leurs conditions de logement et d'accès à l'hygiène dégradées.

Figure 2 : Travail sur le site et télétravail selon le niveau de vie



Champ : France métropolitaine, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme, mai 2020.

Précarité du logement et absence de ressources, très corrélées, ont pu avoir des conséquences dramatiques pour les personnes ayant recours à des marchands de sommeil (par définition peu scrupuleux) ou hébergées chez des tiers, et mises à la rue. La cohabitation en continu dans des espaces habituellement peu utilisés en journée, et de surcroît parfois accrue par l'accueil de membres extérieurs, ou d'enfants (étudiants ou enfants placés revenus vivre au foyer), a quant à elle provoqué des situations durables de sur-occupation (8,2 % de la population début 2020 mais plus de 10 % en moyenne durant le confinement ; et 25 % parmi les ménages des quartiers prioritaires d'Île-de-France ou certains quartiers de Marseille, ou chez les familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de dix ans)³³. Ce qui n'a pas été sans conséquences sur le sommeil, l'intimité et l'humeur ; ni sans provoquer des tensions domestiques (conjugales et envers les enfants), dont les conséquences à moyen et long terme ne doivent pas être sous-estimées. Une étude vient de montrer que les hospitalisations d'enfants de 0 à 5 ans pour violences physiques ont connu une hausse de 50 % entre mars et avril 2020, comparées à la même période en 2017, 2018 et 2019³⁴.

³³. Fondation Abbé Pierre, *Rapport mal-logement 2021*.

³⁴. Étude réalisée par une équipe scientifique du CHU de Dijon et du Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations Paris-Saclay de l'Inserm, citée par *Le Monde* du 23 décembre 2020 et mobilisée dans le *Rapport mal-logement* de la Fondation Abbé Pierre.

Ces situations de sur-occupation ont encore aggravé les difficultés, pour les enfants, à travailler à la maison – difficultés elles aussi corrélées au niveau de vie : si 35 % des Français ont eu des difficultés à assurer le suivi scolaire de leurs enfants, c'est le cas de 25 % seulement du dernier quintile mais de près de 50 % du premier. Sans surprise, puisque le niveau de diplôme des parents est lui aussi corrélé au niveau de vie. Ce sentiment de ne pouvoir aider correctement ses enfants et de les exposer à des retards scolaires irrémédiables s'est avéré très anxiogène, en particulier dans les milieux ouvriers³⁵. Certains enfants dont les parents continuaient à aller travailler ont aussi été mobilisés pour garder leurs frères et sœurs.

La situation a été également complexe pour les jeunes placés : ATD Quart Monde signale tout à la fois des ruptures de droits de visite aux enfants placés (certains parents n'ont donc pas pu voir leurs enfants durant plusieurs mois), ou inversement le renvoi chez eux d'enfants vivant dans des environnements familiaux préoccupants ; la suspension de mesures de placements qui auraient pourtant été nécessaires ; des décisions de justice prises sans audition des parents ; l'absence très préjudiciable, durant cette période, des éducateurs spécialisés, qui ne pouvaient plus venir dans les familles. Nombre d'adolescents n'ont pas supporté ce confinement dans des logements sur-occupés et dans les tensions domestiques, ont fugué et se sont retrouvés à la rue. Mais ATD Quart Monde signale aussi, *a contrario*, la respiration qu'a pu être, pour certains enfants, la possibilité de revenir durablement dans leur famille.

DEPUIS MAI : UNE SITUATION QUI RESTE TRÈS DÉGRADÉE

Le premier confinement a donc été un profond révélateur et exacerbateur d'inégalités, tout à la fois économiques, sociales, culturelles et territoriales. Mais il n'a pas été qu'une simple parenthèse : la relance est loin d'être en vue. On sait désormais que le PIB français a chuté en 2020 de 8,3 %, soit une récession historique qui s'est soldée par la destruction de 360 500 emplois : 633 000 au premier semestre, puis un fort rebond de 312 400 créations nettes au 3^e trimestre et de nouveau 39 600 destructions au quatrième³⁶.

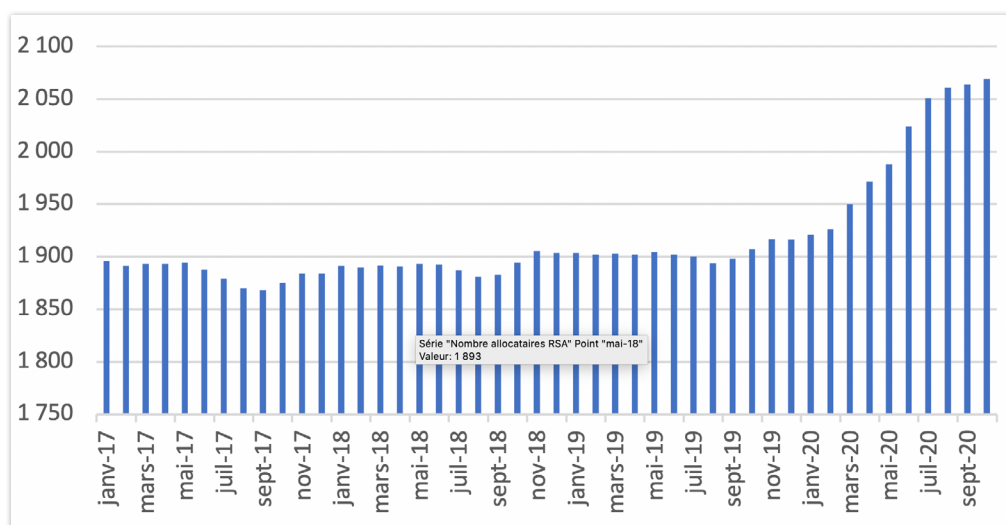
Car de second confinement (certes bien plus léger, avec une autorisation large des déplacements de travail et l'ouverture des écoles) en couvre-feu, le maintien de restrictions continue d'impacter l'économie : nombre de secteurs sont toujours à l'arrêt ou fortement perturbés. Et avec eux, leur main-d'œuvre : commerçants, restaurateurs, hôteliers, auto-entrepreneurs, artisans, intermittents du spectacle... qui n'ont pu reprendre une activité normale ; étudiants et autres tributaires du travail précaire (CDD, intérim, contrats saisonniers...), lui aussi en berne ; et de façon plus globale, tous les salariés qui continuent d'être au chômage partiel, donc avec des revenus réduits.

Au bas de l'échelle sociale, le prix payé continue donc d'être très lourd. La perdurance de files impressionnantes devant les distributions d'aide alimentaire en est un bon indicateur. Dès septembre, le ministre de la Santé et des Solidarités annonçait que le nombre de bénéficiaires d'aides alimentaires, de 5,5 millions en 2020 (ce qui n'est déjà pas en soi un signe de fierté démocratique, au regard de l'angoisse considérable que génère l'impossible bouclage d'un budget et de l'humiliation que représente, pour les personnes, ne fait de devoir quémander des secours alimentaires), avait atteint les 8 millions. La croissance inédite du nombre de demandes de RSA sur l'année (*cf. graphique*) en est un autre, touchant les zones urbaines comme rurales. Enfin, on sait que si la chute libre des chiffres a pris fin avec le premier confinement, beaucoup d'indicateurs restent instables, avec l'arrivée prévisible, en cascade, de fermetures d'entreprises donc de chômage, et d'accumulations de dettes conduisant à de possibles vagues d'expulsions.

³⁵. Secours populaire français, *Baromètre annuel*, 30/09/2020.

³⁶. Chiffres Insee.

Augmentation des bénéficiaires du RSA



Source : Drees

Au second semestre, une situation non stabilisée

Le 30 septembre 2020, le Secours populaire publiait son baromètre annuel : un Français sur trois était toujours en situation de perte de revenus depuis le confinement, et 43 % des actifs. La perte était considérée comme « importante » par 16 % des répondants (9 % « plutôt importante » et 7 % « très importante »), mais par un tiers des ouvriers et un quart des personnes aux revenus inférieurs à 1 200 € nets par mois.

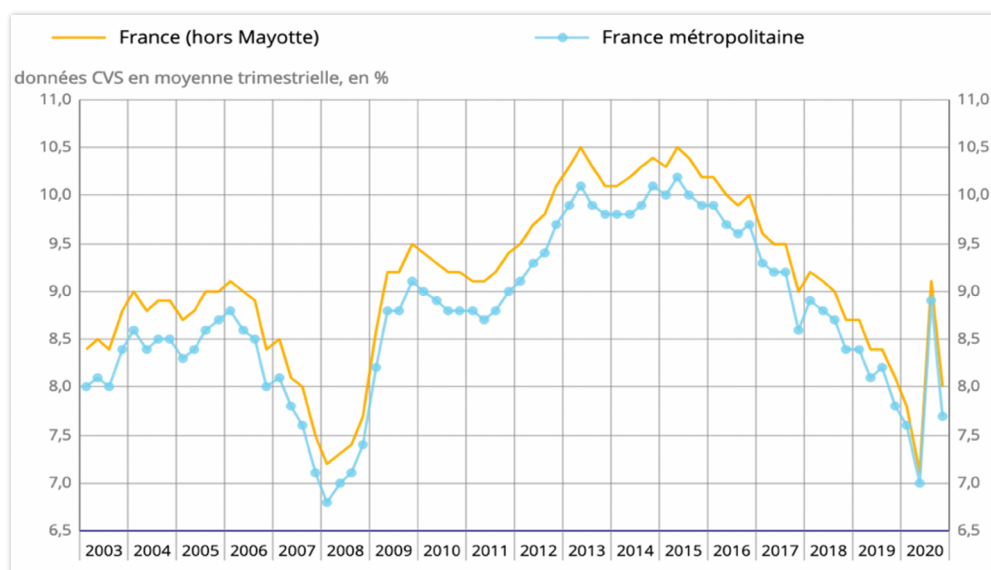
Cinq mois plus tard, les Restaurants du cœur publient à leur tour des chiffres, avec une « étude flash sur les effets de la crise sanitaire » sur les publics reçus entre juin et septembre (étude qualitative) et entre novembre et décembre (étude quantitative). Sur l'ensemble des répondants à cette dernière, 53 % déclarent que leurs revenus ont baissé depuis la crise (ce qui signifie en creux que 47 % sont des publics classiques non affectés spécifiquement), les salariés et les indépendants étant les plus touchés. 48 % des répondants ont vu leur situation professionnelle fragilisée. Et 67,5 % rapportent avoir plus de difficultés à se procurer de la nourriture (sans surprise, 73,6 % des femmes, davantage chargées de l'alimentation et davantage monoparentales, et 56,5 % des hommes).

Une situation toujours dégradée

Car la situation sur le terrain ne s'est pas fondamentalement améliorée. Après avoir poursuivi sa baisse entamée en 2015 (7,8 % au premier trimestre et 7,1 % au second, grâce aux mesures de chômage partiel), le taux de chômage s'est envolé au 3^e trimestre (9 %, soit 2,7 millions de personnes et une hausse de 628 000 individus en quatre mois). S'il est redescendu à 8 % au dernier trimestre (- 340 000 personnes), l'Insee a souligné des chiffres « en trompe-l'œil » : si le taux d'emploi s'est redressé, nombre de personnes ont basculé vers l'inactivité au cours du deuxième confinement, et la hausse de l'emploi est aussi à relativiser par la baisse du nombre d'heures travaillées par emploi³⁷.

37. Insee, chiffres publiés le 16/02/2021, analyse consultable en ligne (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5044459>)

Taux de chômage au sens du BIT



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau de taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête emploi

En septembre, les associations continuaient donc de voir affluer « des personnes en détresse inconnues jusqu'à présent. Auto-entrepreneurs en panne de clients, intérimaires sans mission, salariés en CDD non renouvelés, saisonniers en déshérence, étudiants privés de petits boulots vitaux³⁸ ». Car si certains ont pu retrouver une activité (quasi-)normale après le premier confinement – et sont donc sortis d'une pauvreté qui n'aura été que temporaire –, pour d'autres en revanche, faute d'amélioration économique, les réserves se sont épuisées, les dettes se sont accumulées et la chute dans la pauvreté, plus lente, n'en est pas moins aussi douloureuse.

D'autant que « cette dégringolade sociale a [désormais] lieu dans un contexte où les conseils départementaux, en charge du RSA, peinent à suivre financièrement, et où les associations de terrain, les plus aptes à repérer et à atteindre les personnes concernées, sont au bord de la rupture, étranglées par les surcoûts liés à la pandémie et privées des bénévoles âgés, que les conditions sanitaires inquiètent. Partout, le constat est le même. Les personnes en situation de précarité subissent une double peine : plus exposées que la moyenne à la pandémie en raison de leurs conditions de logement et de travaux souvent pénibles, ce sont aussi les premières victimes de la raréfaction des emplois³⁹ ».

Fin novembre, le gouvernement annonçait une garantie de ressources de 900 € par mois, jusqu'en février 2021, pour 400 000 les travailleurs précaires, saisonniers, intermittents et permittents, ayant travaillé au moins 60 % du temps en 2019. Soit de nouveau une mesure non négligeable, mais de filet bien mince (entre les minima sociaux et le Smic), et entre les mailles duquel passent quantité d'individus.

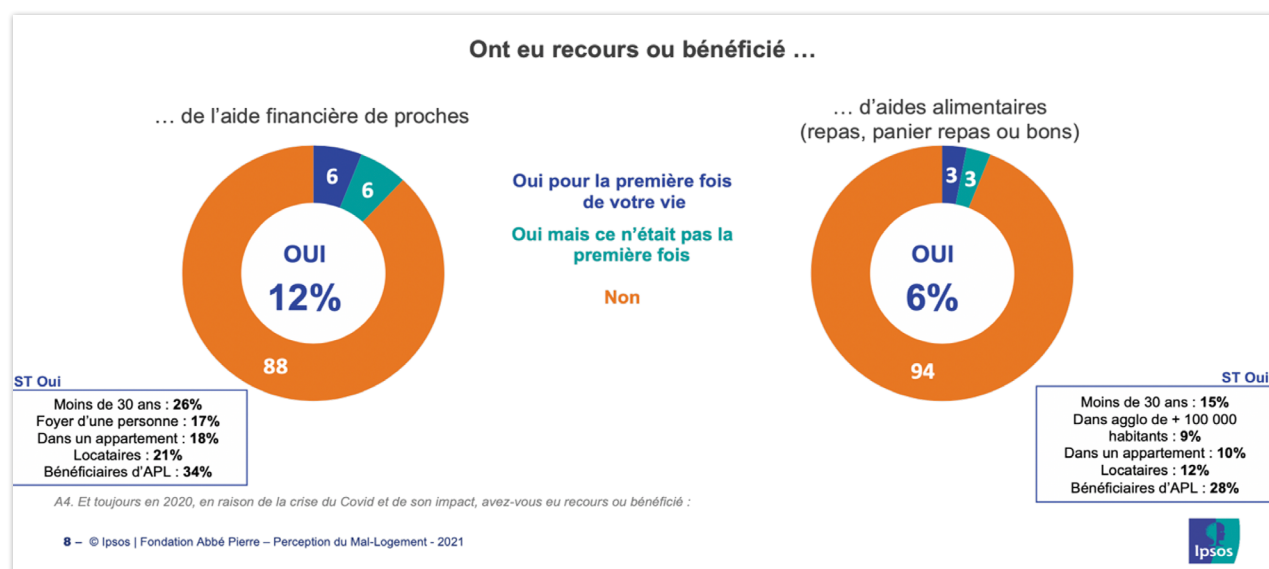
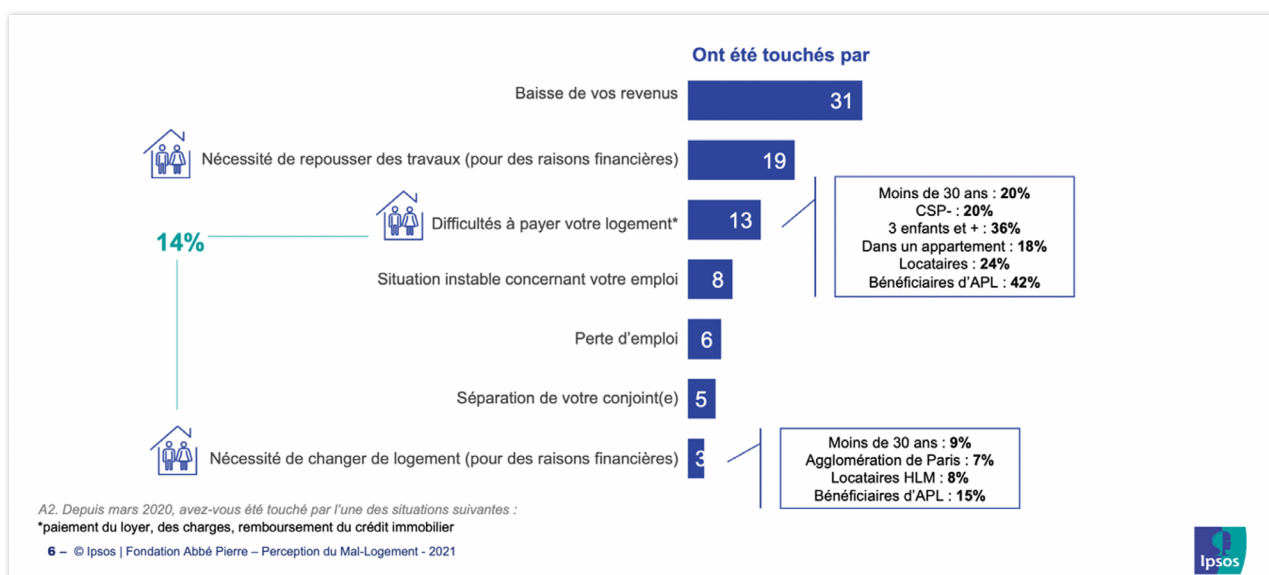
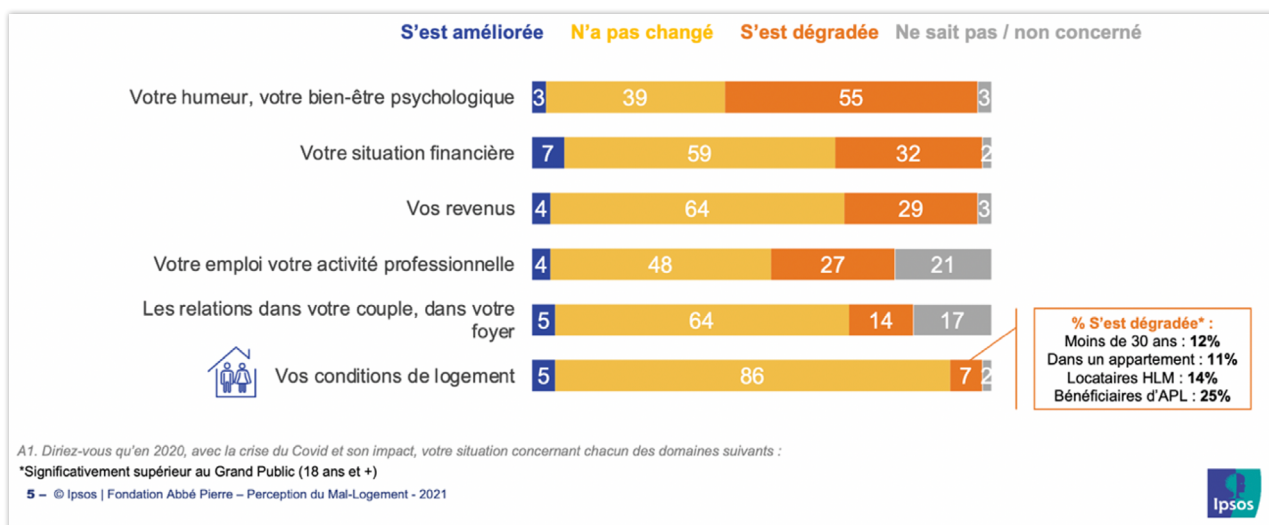
Bilan au 31 décembre

À l'heure de préparer son bilan annuel, le Secours populaire calcule, pour les onze premiers mois de l'année 2020, une hausse de 30 % des personnes aidées au regard de l'année précédente.

³⁸. « Aider les nouveaux pauvres du COVID-19 », *Le Monde*, 06/10/2020.

³⁹. *Ibid.*

Une enquête flash de la Fondation Abbé Pierre menée en janvier 2021 par IFOP auprès de l'ensemble de la population dresse, quant à elle, un état des lieux plus large de l'année 2020. Pour la première fois de leur vie, 6 % des Français ont eu recours à l'aide financière de proches et 3 % à l'aide alimentaire :



Fait extrêmement important, toutefois, l'augmentation considérable des bilans associatifs ne se traduit pas par une évolution notable de la sociologie des publics accueillis. Au Secours populaire notamment, dont les bilans 2020 sont en cours d'élaboration, les différences apparaissent étonnamment minces. Côté sociologie des ménages : 27,1 % de familles monoparentales en 2020, *versus* 27,6 % en 2019 ; 39 % de personnes seules, *versus* 38 % ; proportion inchangée de ménages composés de deux adultes sans enfants (6,1 %) ; 25,8 % de ménages composés de deux adultes avec enfants, *versus* 26,1 %. Côté logement : 54,5 % en logement stable, *versus* 56,3 % ; 43,1 % en logement précaire, *versus* 40,5 %, et 2,4 % de sans domicile, *versus* 3,2 % – ces deux dernières catégories fonctionnant en vases communicants puisque nombre de sans-abri ont été placés en hébergement depuis le premier confinement. Côté ressources : 5,9 € par personne et par jour, *versus* 5,8 €. Deux explications, vraisemblablement intriquées, sont possibles : d'une part, les « nouveaux pauvres » sont certes nouveaux dans les permanences mais non dans leurs profils ; d'autre part, ceux réellement nouveaux dans les profils ne sont pas en nombre suffisant pour faire bouger significativement les statistiques. Les évolutions sont peut-être plus claires du côté des âges, mais les résultats n'ont pas pu nous être communiqués ; on sait cependant que la proportion d'étudiants a presque doublé – passée en un an de 1,2 à 2,1 %.

Focus

Les jeunes et les étudiants

Le fait est sans surprise : les jeunes et les étudiants ont été le public le plus remarqué des médias et des associations. Ils n'ont cependant rien de « nouveaux pauvres » : en 2019, 20 % des 18-29 ans étaient déjà sous le seuil de pauvreté et entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des 18-29 ans avait crû de plus de 50 %⁴⁰. Pour un cumul de raisons simples : sans encore de revenus tirés d'un emploi stable, sans accès à la plupart des minima sociaux mais sans cotisations suffisantes pour avoir droit au chômage, ils (ac)cumulent, pour financer leurs études ou s'insérer sur le marché de l'emploi, les contrats précaires de « petits boulots » (serveurs de MacDo, baby-sitting, livraisons ; extras dans les cafés-restaurants le soir et/ou le week-end ; contrats saisonniers d'été, notamment dans les secteurs du tourisme, du spectacle et de l'hôtellerie-restauration...) que la crise a centralement et brutalement détruits. Ainsi :

« Dans les antennes locales du Secours catholique, nous avons vu affluer des personnes qu'on ne connaissait pas avant la crise sanitaire. Des gens qui étaient sur le fil sont tombés dans le dénuement : des salariés précaires, des auto-entrepreneurs, des petits commerçants ou artisans, des intermittents du spectacle, des personnes sans papiers qui travaillaient au noir dans la restauration ou le bâtiment ; et beaucoup, beaucoup, de jeunes », constate Véronique Fayet [présidente du Secours catholique].

[...] Houria Tareb, secrétaire nationale du Secours populaire et responsable de l'association en Haute-Garonne, a été témoin de ce dénuement absolu des étudiants-salariés : *« À Toulouse en 2019, nous aidions 197 étudiants. En 2020 ce chiffre a presque doublé : nous en sommes à 373 »*.⁴¹

La nouveauté est donc, d'une part, que leur nombre a considérablement augmenté. En 2020, 74 % ont rencontré des difficultés financières. Parmi les étudiants ayant arrêté de travailler durant le confinement, 37 % n'avaient toujours pas retrouvé d'activité rémunérée en octobre et 13 % avaient repris la même activité, mais avec des horaires restreints⁴². De fait, trouver du travail ou un contrat d'apprentissage sur un marché de l'emploi en berne relève de la quadrature du cercle.

40. Observatoire des inégalités, *Rapport sur la pauvreté en France 2020-2021*.

41. « Un million de pauvres en plus ? Une hausse invérifiable mais indéniable », *Libération*, 13/10/2020.

42. Prism'Emploi, *L'emploi intérimaire en octobre 2020*, Baromètre Prism'Emploi, nov. 2020.

Elle est, d'autre part, qu'ils donnent plus clairement qu'avant l'image d'une société qui maltraite sa jeunesse et la gâche. Physiquement, en lui imposant des conditions d'extrême précarité confinant aujourd'hui à des seuils de survie. Psychiquement, en bridant son appétence sociabilitaire ; en la (semi-)confinant dans des logements souvent exigus voire de simples chambres étudiantes ; en la poussant, par les cours en visio, au décrochage⁴³, dont l'énorme coût est connu depuis des décennies⁴⁴.

Des pansements sociaux ont certes été mis en place fin novembre : prime de 150 € (une somme dérisoire) pour 400 000 jeunes touchant les APL et/ou étudiants boursiers ; création de 20 000 jobs pour étudiants décrocheurs ; doublement des aides d'urgence versées par les Crous ; doublement du plan « Un jeune, une solution » (passage de 100 000 à 200 000 jeunes) ; dispositif d'accompagnement spécifique pour la recherche d'un premier emploi, avec le retour d'une aide financière jusqu'à 500 € par mois. Encore faudrait-il qu'il y ait des emplois. Tandis que le 21 janvier, le président de la République finissait par annoncer que les repas à 1 €, jusqu'alors réservés aux boursiers, étaient désormais accessibles à tous les étudiants, à raison de deux repas par jour.

Le « thermomètre » des aides alimentaires (et hygiéniques) (2)

Dans ce contexte, les files devant les distributions alimentaires, loin de se résorber cet automne, ont parfois même continué de s'allonger. Début octobre, la Fédération des Banques alimentaires ne constatait encore aucun fléchissement⁴⁵. De même que les Restaurants du cœur : dans le 7^e arrondissement de Lyon, 428 personnes étaient aidées en septembre contre 330 en mars, et « dans le même temps, la fréquentation individuelle est passée de 391 à 1.106 personnes⁴⁶ ».

On trouve, dans ces files, ceux qui n'ont vraiment plus rien, sont à la rue, en squat, en hébergement. Mais aussi ceux qui n'ont tout simplement pas assez et sont conduits à des arbitrages impossibles – typiquement : se nourrir ou payer son loyer. Il y a donc ceux qui connaissaient déjà ces circuits et ceux qui les découvrent, poussant la porte avec honte et réticence (comme tous les autres, d'ailleurs) : « Jamais je n'aurais pensé venir ici après avoir travaillé toute ma vie », témoigne un retraité cité dans le *Rapport mal-logement* de la Fondation Abbé Pierre. Les journalistes peuvent en dresser un inventaire à la Prévert :

« “Se retrouver en quelques mois dans la file du Secours populaire du Mans, ça donne envie de chialer», lâche la jeune femme, chevelure bouclée qui s'échappe de son bonnet. Le bel hôtel-restaurant parisien qui l'employait comme cheffe de rang a mis fin à sa période d'essai au premier confinement. Dans l'impossibilité d'assumer son loyer, Laura a dû quitter sa vie parisienne pour revenir au Mans, comme une partie de ses amis dans l'hôtellerie-restauration, secteur parmi les plus touchés par la crise. Chanteuse de variété, sa mère tourne en temps normal à cinquante dates par an, “de quoi bien vivre les bons mois”. “Mais depuis mars, rien, et pas de perspectives pour 2021”.

Dans les files du Mans, de Caen, de Paris ou du village d'Oizé (1 323 habitants, dans la Sarthe rurale), on rencontre Stephy, 22 ans, étudiante en droit qui a perdu son petit boulot chez

⁴³. Travailleurs sociaux et associations signalent que depuis le confinement, « un certain nombre de ces jeunes ont basculé dans un décrochage durable, voire une rupture définitive, quelques-uns n'ayant pas repris le chemin de l'école en septembre » [Haut Conseil du Travail social, *Le travail social au défi de la crise sanitaire. Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les organisations et les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux*, Rapport coordonné par Marie-Paule Cols sur saisine interministérielle, 25/01/2021].

⁴⁴. Il avait été mis en évidence dès 1987, de façon remarquable, par Jean Andrieu, *Les perspectives d'évolution des rapports de l'école et du monde économique face à la nouvelle révolution industrielle*, Rapport pour le Conseil économique et social, 13/10/1987, qui chiffrait alors son coût à 100 milliards de francs par an. Plus récemment, voir (parmi quantité d'autres), Pierre-Yves Bernard, *Le décrochage scolaire en France : du problème institutionnel aux politiques éducatives*, Rapport scientifique pour le Conseil national d'évaluation du système scolaire, déc. 2017.

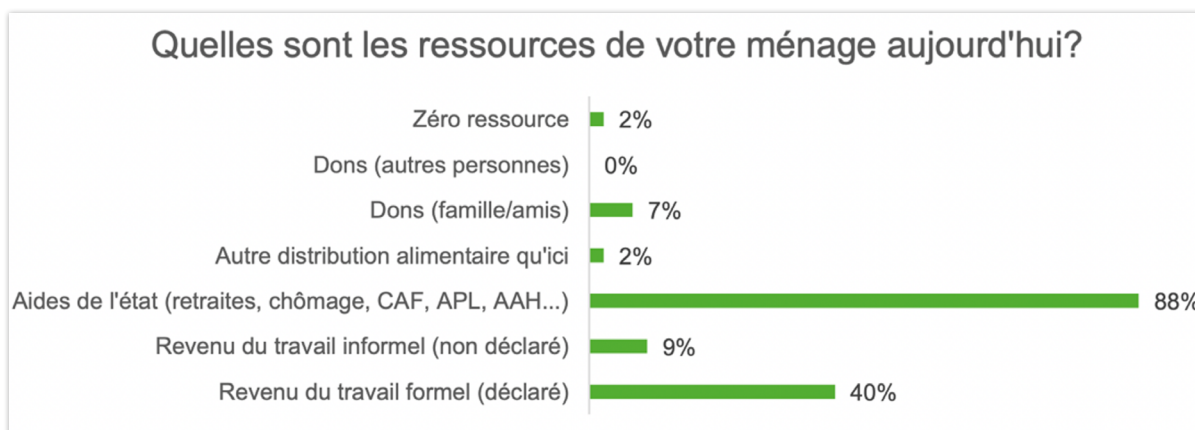
⁴⁵. « COVID-19 : la crise sanitaire a fait basculer un million de Françaises et de Français dans la pauvreté », *Le Monde*, 06/10/2020.

⁴⁶. *Ibid.*

McDo et ne pourra pas rentrer chez sa mère à Noël ; Olivier, 45 ans, poseur en menuiserie que les agences d'intérim ne rappellent plus ; Ouïza, 46 ans, femme de chambre au chômage partiel avec trois enfants ; Michelle, 72 ans, qui ne s'en sort plus avec sa maigre retraite ; Tony, 28 ans, privé d'extras dans la restauration, qui ne mange plus que le soir ; Léna, 18 ans, apprentie qui elle aussi saute le déjeuner, dépose son CV partout et aimerait voir le RSA élargi aux moins de 25 ans. Les associations disent aussi voir arriver petits entrepreneurs, commerçants et artisans au bord de la faillite. Beaucoup racontent ces choix devenus impossibles : se nourrir ou s'habiller, payer le loyer ou se soigner ? [...] Christiane aussi mentira aux siens. "Devoir venir ici alors qu'on a trimé toute notre vie" est "humiliant" pour cette femme de ménage de 47 ans que la crise a privée de ses missions d'intérim. "J'ai même mis des annonces dans les boîtes aux lettres", soupire-t-elle. Ils sont cinq à la maison. Agent communal, le père touche 1 400 euros, et les deux grands travaillent aussi. "Soi-disant, quand on travaille, on n'est pas en précarité. Mais on peut tout juste payer le loyer, les factures, le gasoil, nourrir les enfants, et après on est dans le rouge"⁴⁷ ».

Non seulement les individus dans les files sont divers, mais les analyses de profils diffèrent fortement d'une distribution à l'autre – en particulier, d'un lieu à l'autre et d'une association à l'autre.

Action contre la faim et la Fondation Armée du Salut (FADS) ont par exemple analysé les recourants à l'aide alimentaire de la FADS dans le 20^e arrondissement parisien entre juillet et septembre – un dispositif qui visait à soutenir l'accès à l'alimentation de familles précarisées par la crise durant la période estivale. 86 % résident en logement social, 12 % en appartement hors logement social et 2 % en hôtel (social). 44 % avaient déjà eu recours à des aides alimentaires, souvent dans d'autres associations (Restos du cœur, Secours populaire ou association locale) ; mais 56 % y venaient donc pour la première fois – avec « honte », et après avoir « épuisé souvent toutes les possibilités »⁴⁸. 88 % étaient allocataires d'aides de l'État (dont 48 % pour qui elles étaient la seule ressource) ; 40 % avaient des ressources provenant du travail formel et 9 % du travail informel.

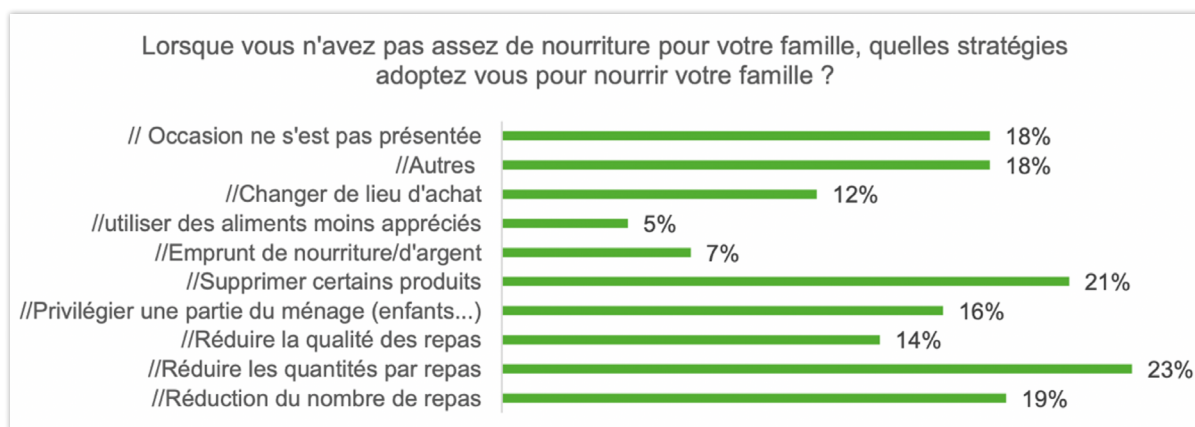


Pour 55 %, la situation s'est dégradée par rapport à l'année précédente, sans qu'il soit possible de démêler ce qui est propre à cette crise : perte d'emploi, fin de droits, aggravation des dettes, hausse des loyers, des charges et des prix. « Ces facteurs de précarité préexistaient à la crise de la COVID-19 mais se sont accentués

⁴⁷. « Se retrouver dans la file du Secours populaire, ça donne envie de chialer » : les nouveaux visages de la précarité », *Le Monde*, 15/12/2020.

⁴⁸. contre la Faim et Fondation Armée du Salut « Rapport d'enquête familles du 20^e arrondissement », sept. 2020.

pendant le confinement⁴⁹ ». Et pour les 7 % qui considèrent leur situation comme améliorée, ce sentiment est parfois simplement être dû... à l'accès aux aides alimentaires. Certains connaissent la faim, « parfois » (55 %) ou « souvent » (20 %), et doivent recourir à des stratégies d'adaptation :



Tous ces ménages ont accès à une cuisine et à des espaces de stockage de produits secs et/ou frais ; les chèques-services seraient donc plus adaptés, car bien plus souples pour la composition des repas (on notera que 77 % mangent halal ou sans porc) et bien moins stigmatisants.

Toujours à l'Armée du Salut mais à quelques kilomètres, dans une distribution à Barbès (18^e arrondissement parisien) et deux mois plus tard (analyse de la mi-septembre et la mi-octobre 2020), les résultats sont très différents. 36 % des enquêtés vivent dans leur propre logement, 15 sont hébergés chez des tiers, 14 % dorment en hôtel social et 11 % en hébergement collectif, 23 % sont à la rue. 58 % vivent seuls (39 % des femmes mais 71 % des hommes). Seuls 26 % sont titulaires d'un titre de séjour (majoritairement des 41-65 ans ; mais 42 % des personnes ayant leur propre logement) ; 11 % sont nés en France ; 48 % mangent halal. Dit autrement, un profil très proche du migrant sans domicile – qui lui-même représente aujourd'hui la moitié environ des sans domicile⁵⁰. Si 55 % déclarent avoir la possibilité de cuisiner un repas, ça n'est pas le cas de la majorité des personnes à la rue (54 %) et d'une partie de celles en hébergement collectif (13 %) ou en hôtel social (12 %). Certains préféreraient donc des chèques-services, d'utilisation plus souple, mais pour d'autres les colis alimentaires sont plus adaptés. Les personnes arrivent dans des situations importantes de sous-alimentation et de faim : la veille, 44 % des adultes n'ont pris qu'un repas, 35 % deux, et seulement 21 % trois. Par manque de moyens financiers, 46 % se sont retrouvés sans rien à manger entre une et dix fois la semaine précédant l'enquête, et 11 % plus de dix fois (c.-à-d., n'ayant rien mangé sur une durée équivalente à trois jours sur sept). En situation de pénurie alimentaire, les adultes se privent au profit de leurs enfants : la veille (seulement) 53 % des enfants mais seuls 21 % des adultes avaient consommé trois repas. Malgré cette stratégie adaptative, 23 % des enfants avaient réduit leur consommation alimentaire à cause de la crise.

Enfin, ACF a mené une troisième enquête, cette fois à Marseille entre le 23 novembre et le 16 décembre 2020⁵¹. On rappellera que dans la cité phocéenne, deuxième ville de France par sa taille et au taux de pauvreté globale de 26 %, si les arrondissements étaient des communes, cinq d'entre eux seraient dans les onze villes les plus pauvres de France⁵² – et le 3^e arrondissement, avec un taux de 53 %, serait

49. *Ibid.*

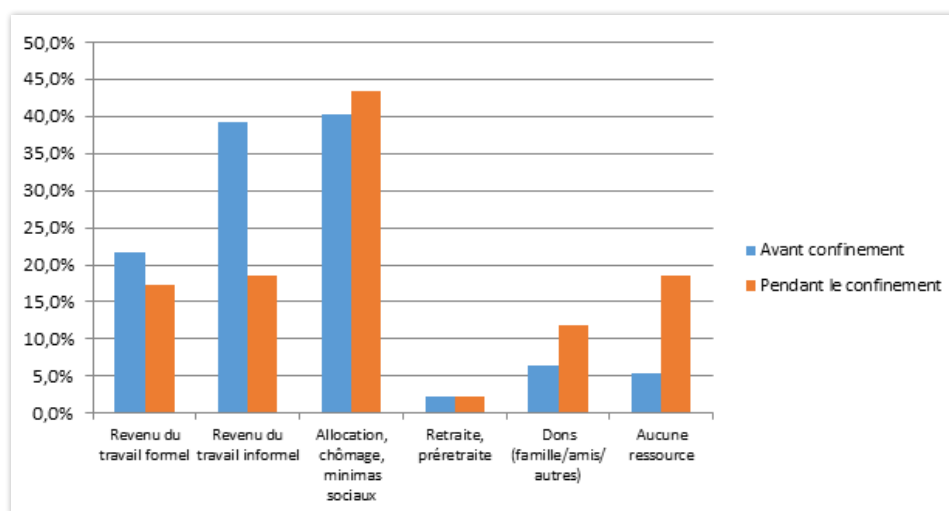
50. Françoise Yaouanco, Alexandre Lebrère, Maryse Marpsat, Virginie Regnier, Stéphane Legleye et Martine Quaglia, « L'hébergement des sans domicile en 2012 », *Insee Première*, n° 1455, juillet 2013.

51. A, *Enquête exploratoire multisectorielle. Grand centre et Nord de Marseille, novembre-décembre 2020*, mars 2021.

52. En classement de ces onze villes : 1^{er}, Marseille 3^e [52,8 % de taux de pauvreté] ; 4^e, Marseille 15^e [43 %] ; 6^e, Marseille 2^e [41,9 %] ; 9^e, Marseille 1^{er} [41,6 %] ; 11^e, Marseille 14^e [39,6 %].

la plus pauvre. L'enquête d'ACF a ciblé des ménages accompagnés par six associations et collectifs de proximité résidant majoritairement dans les 3^e et 15^e arrts, soit les deux plus pauvres de la ville ; tous étaient bénéficiaires de distributions de « kits hygiène bébé et accompagnants » (soit des familles ayant de très jeunes enfants). Leur profil est donc spécifique : 47 % de familles monoparentales⁵³ (facteur majeur de paupérisation), un nombre élevé de personnes dans le ménage (4,5 en moyenne)⁵⁴ et 86 % de personnes extracommunautaires à l'Union européenne et à l'espace Schengen, dont 53 % ne disposant pas d'un titre de séjour (soit 45 % au total des personnes interrogées). Dès lors, ces enquêtés sont le plus souvent condamnés au travail informel et à la dépendance de proches et d'associations. Mécaniquement aussi, ils n'accèdent pas au logement social⁵⁵ et sont à la merci des « marchands de sommeil » dans des logements privés insalubres⁵⁶, surpeuplés et qui imposent de contracter prioritairement des dettes de loyer pour conserver un toit.

Évolution des sources de revenu des ménages suite au 2^e confinement



Fortement tributaires du travail informel, les personnes ont été particulièrement impactées par le second confinement (30 octobre-15 décembre) : cette ressource s'est effondrée de 21 points (présente chez 39 % des ménages avant, et 18,5 % pendant), provoquant plus qu'un triplement des ménages sans aucune ressource (de 5,4 à 18,5 %). Celles qui bénéficiaient de revenus du travail formel ont en revanche été moins touchées (passage de 21,7 % à 17,4 % des ménages), d'autant que cette baisse a été contrebalancée par une hausse du recours aux aides sociales (de 40,1 à 43,5 % des ménages).

D'où des effets majeurs sur la couverture des besoins de première nécessité. 36 % des familles ont comme *première* source d'approvisionnement en nourriture les colis alimentaires, à égalité avec l'achat sans crédit ; et 61 % ont bénéficié d'aide alimentaire durant le second confinement. 21 % des interrogés n'avaient pris qu'un repas la veille de l'enquête, 33 % avaient dû restreindre le nombre de repas par jour par adulte durant le deuxième confinement et 19 % pour les enfants. En utilisant comme indicateur de

53. Versus 13,1 % à Marseille et 8,3 % en France.

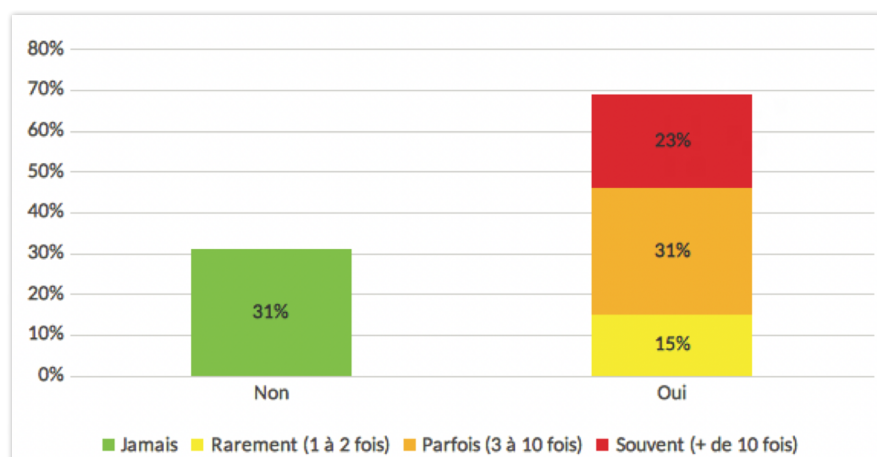
54. Versus 2,13 en moyenne régionale et 2,2 en moyenne nationale.

55. Parmi les 79 % de ménages résidant en logement personnel, 75,5 % sont dans le parc privé, 20,5 % en logement social et 4 % sans bail locatif.

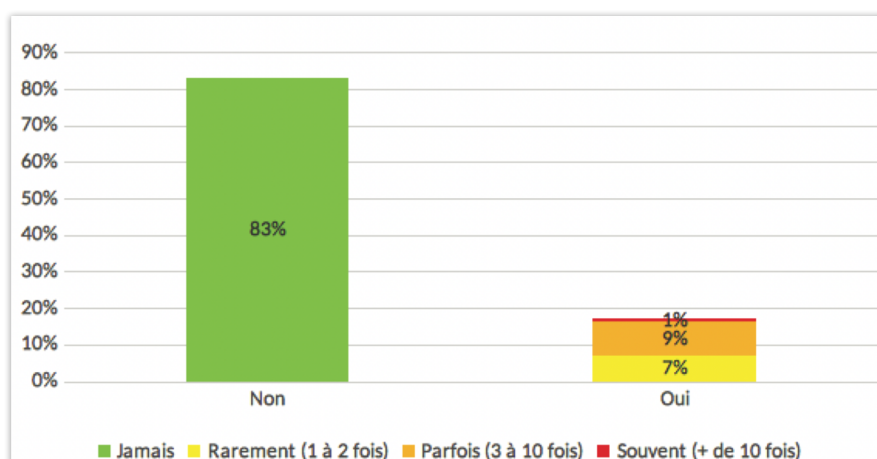
56. Selon le Rapport Nicol (2015), Marseille compte 40 000 logements insalubres, soit 13 % du parc des résidences principales.

sécurité alimentaire l'indice domestique de la faim, qui repose sur trois questions⁵⁷, il est possible de comparer entre elles des populations du Nord et du Sud, avec des résultats éloquents :

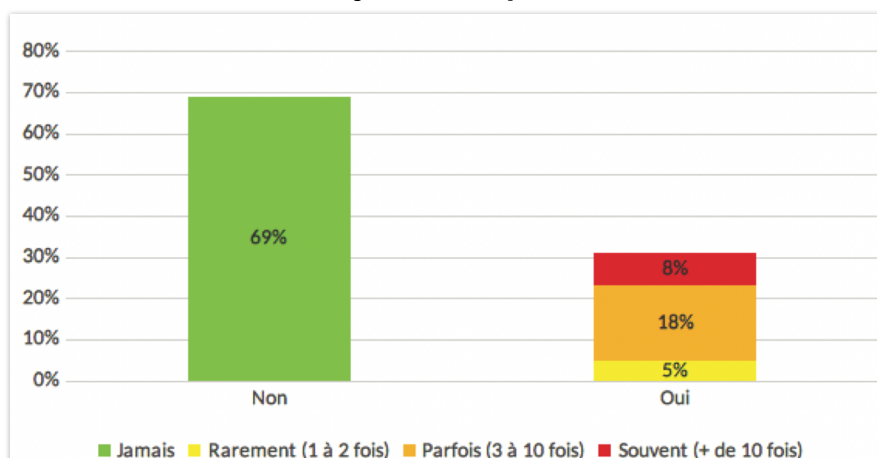
Aucun élément à manger à la maison pendant le dernier mois



Avoir passé 24h sans manger pendant le dernier mois



Aller dormir en ayant faim pendant le dernier mois

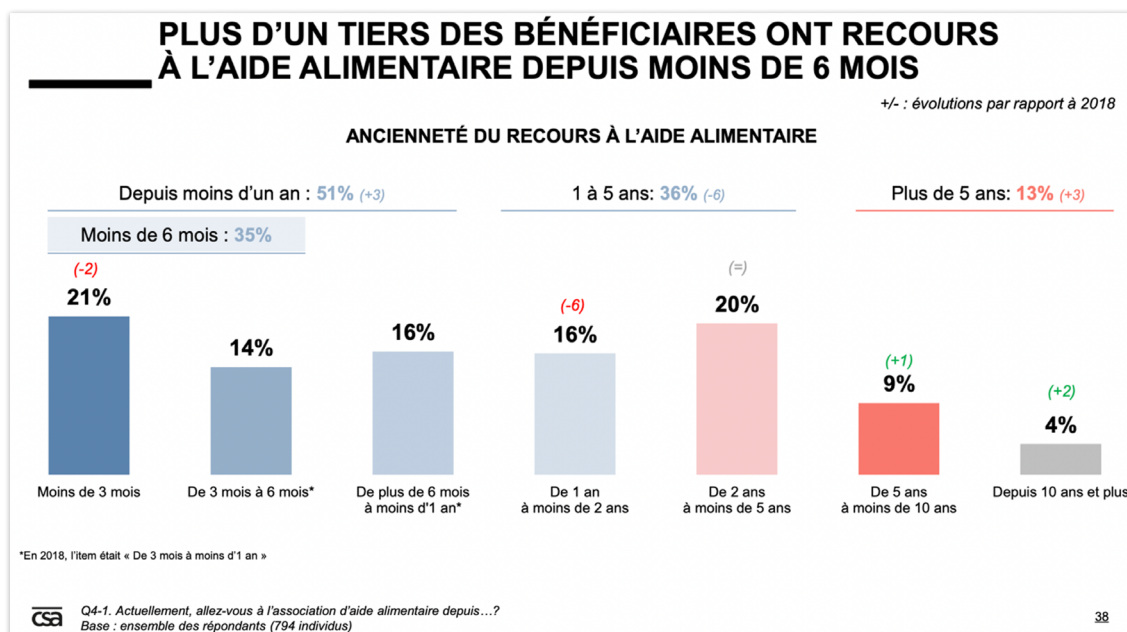


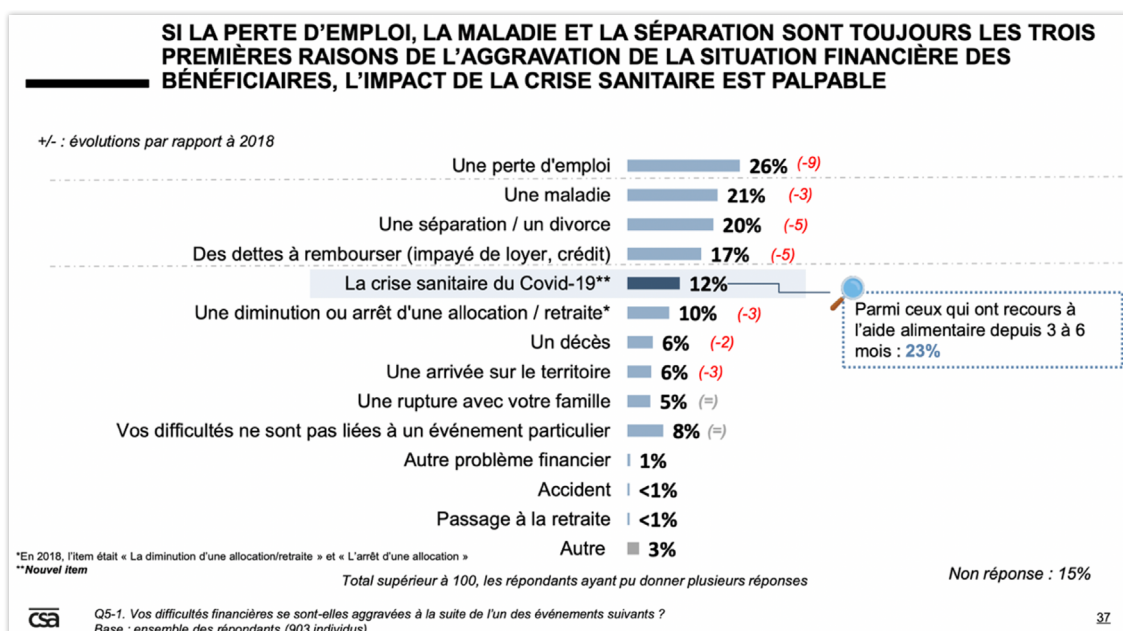
57. 1) Au cours des 30 derniers jours, n'y avait-il aucun aliment à manger à la maison, de quelque nature que ce soit, à cause du manque de ressources ? 2) Au cours des 30 derniers jours, étiez-vous ou tout autre membre de votre ménage obligé d'aller dormir en ayant faim parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ? 3) Au cours des 30 derniers jours, avez-vous ou tout autre membre de votre ménage passé un jour et une nuit entière sans rien manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?

8 % sont ainsi en situation de « faim sévère » et 37 % de « faim modérée ». Par comparaison, en septembre 2020, une enquête d'ACF sur les populations déplacées internes et les communautés hôtes de deux provinces de la région Est du Burkina Faso affectées par une crise sécuritaire et une insécurité alimentaire nutritionnelle (dont une des provinces en situation « grave », ou phase 3), révélait 0,2 % de « faim sévère » et 24,5 % de « faim modérée » – soit des taux bien inférieurs à Marseille. Dit autrement, les populations marseillaises enquêtées sont dans une « situation alarmante⁵⁸ » au plan alimentaire.

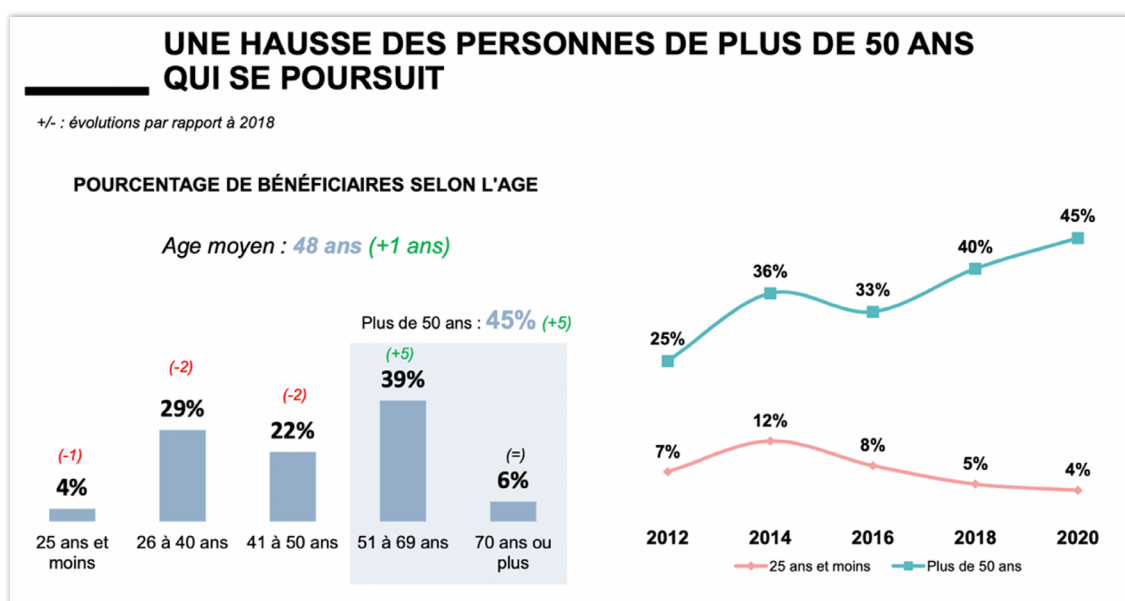
Autre conséquence de ces ressources réduites à quasi-néant, des stratégies d'adaptation peu heureuses en termes d'hygiène, au moment même où celle-ci serait plus nécessaire encore. 49 % des interrogés ont manqué de savon et donc dû espacer le nombre de douches (30 %), se laver exclusivement à l'eau (24 %) et/ou utiliser des produits de substitution (18 %). 55 % ont manqué de lessive et dès lors réduit la fréquence des lavages (39 %), fait la lessive à la main (34 %) et priorisé le lavage des vêtements des enfants (18 %). Enfin, 39 % ont manqué de couches et ont été conduites à changer moins souvent leur bébé (17 %) ou à utiliser des tissus ou autres matières souvent peu appropriées (17 % également). On ajoutera enfin que 43 % de ces ménages ont dû s'endetter. Dès lors, « une amélioration de [leur] situation financière [...] n'aura pas pour effet à court terme une amélioration de la couverture des besoins de première nécessité, car une partie sera consacrée au remboursement de la dette accumulée⁵⁹ ».

Les Banques alimentaires ont quant à elles mené une étude sur la même période (30 septembre au 10 novembre), mais auprès de 1 000 bénéficiaires sélectionnées au sein d'un échantillon national quant à lui représentatif de 200 associations et CCAS partenaires. Le profil global est encore différent⁶⁰. De façon très convergente avec la FADS et le SPF, 51 % étaient des néo-bénéficiaires, c'est-à-dire inscrits depuis les douze derniers mois ; et 35 % l'étaient depuis moins de six mois. Mais ces chiffres ne disent rien en soi de l'impact de la COVID-19 : chaque année, des pourcentages assez comparables entrent dans les dispositifs d'aide alimentaire, pour des raisons de perte d'emploi (26 % en 2020, soit - 9 points par rapport à 2018 alors qu'on aurait pu, au contraire, s'attendre à une explosion de ce chiffre), de maladie (21 %, soit -3 points), de séparation ou divorce (20 %, soit - 5 points), ou encore d'endettement dont les racines sont souvent ancrées dans le temps (22 %, soit - 5 points également). Si tous ces pourcentages sont en baisse, c'est qu'ils ont été contrebalancés par la genèse d'une catégorie spécifique : la crise de la COVID-19, qui motive 12 % des demandes.



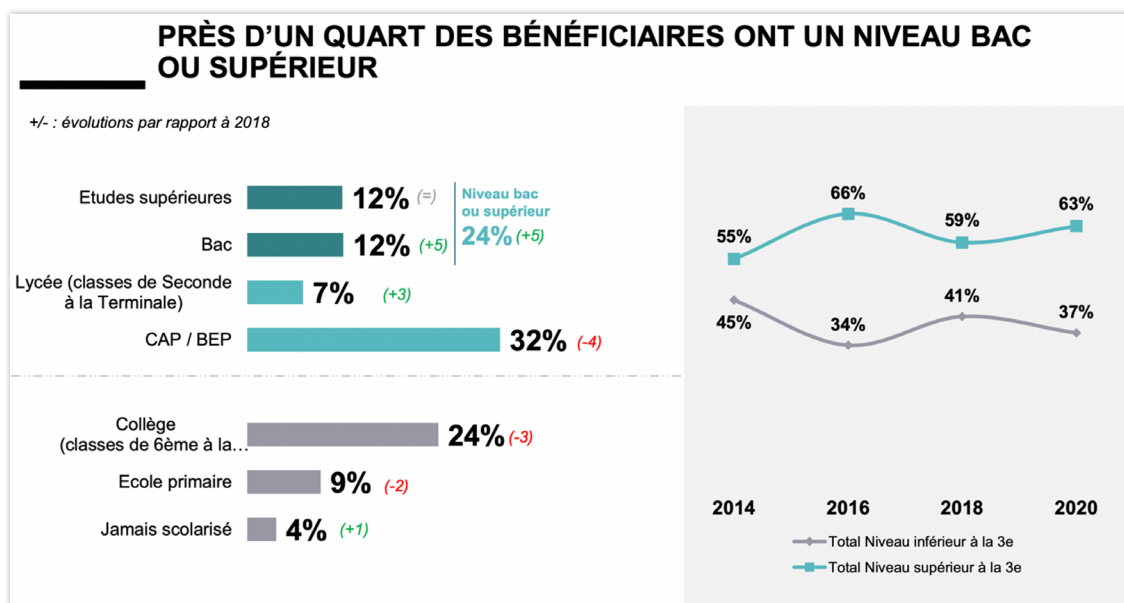
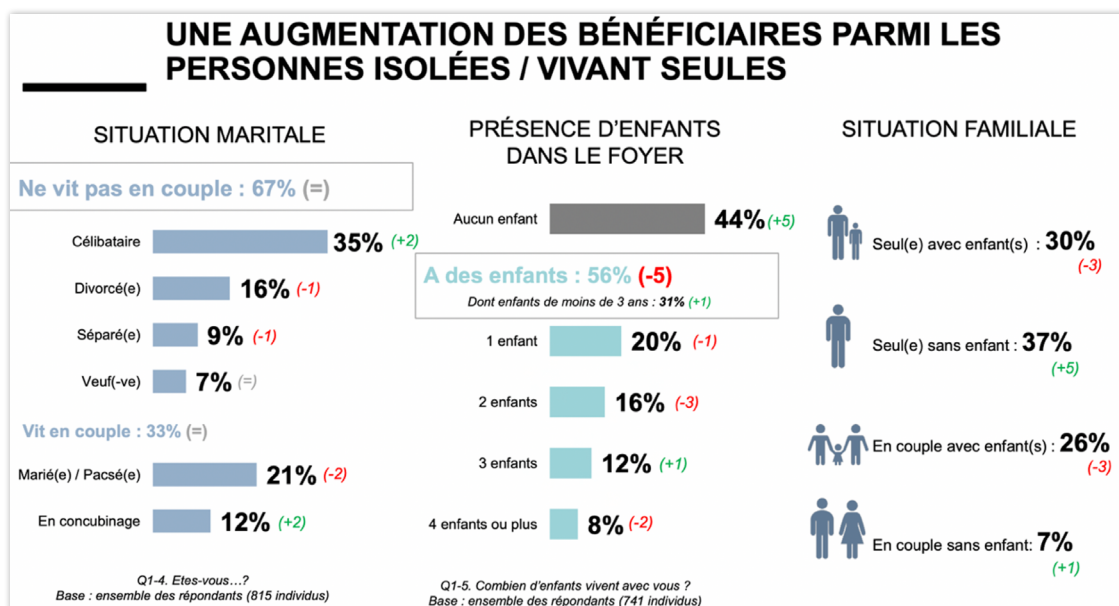


Faute d'avoir distingué le profil de ces 12 % dans les autres questions, on est toutefois réduit à des conjectures, voire à l'impossibilité d'avancer quoi que ce soit, sur la spécificité du profil de ces « nouveaux pauvres » de la COVID-19. Dans l'ensemble, une très large majorité est de nationalité française (80 %) et dispose d'un logement stable (86 %, soit + 2 points par rapport à 2018, se décomposant en 75 % de locataires et 11 % de propriétaires) ; seulement 2 % sont demandeurs d'asile. Les profils les plus concernés sont les femmes (70 %), les personnes isolées (37 %) et les familles monoparentales (30 %), bien devant les retraités (17 %) dont la part augmente cependant d'année en année. 20 % avaient un emploi (+ 3 points) mais pour 70 % à temps partiel, facteur bien connu de grande précarité voire de pauvreté ; 27 % sont au chômage.

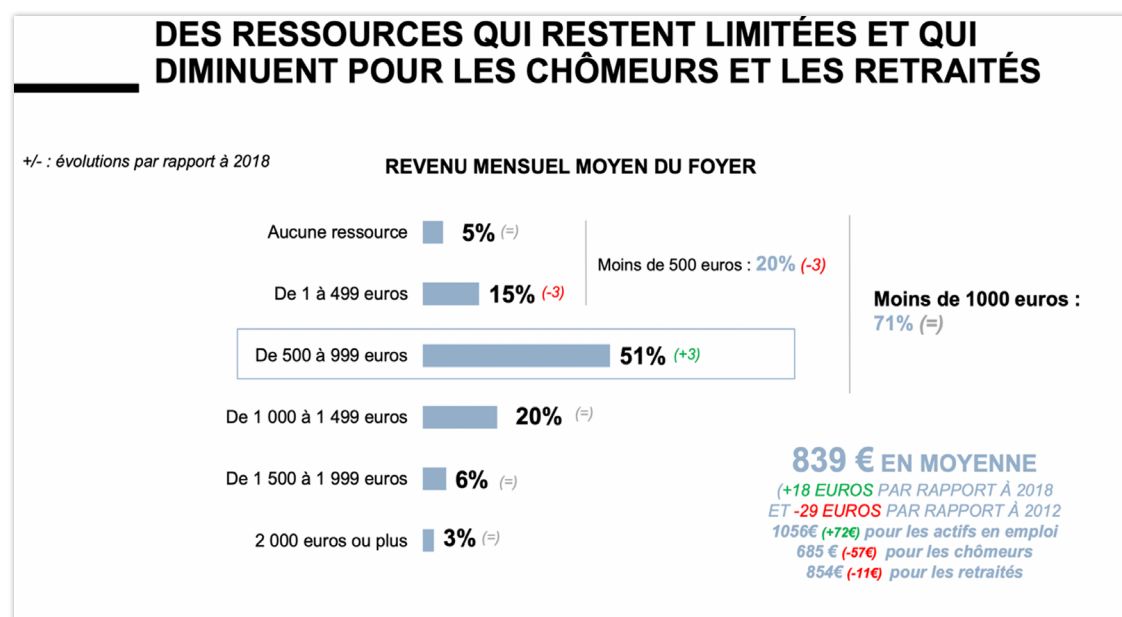
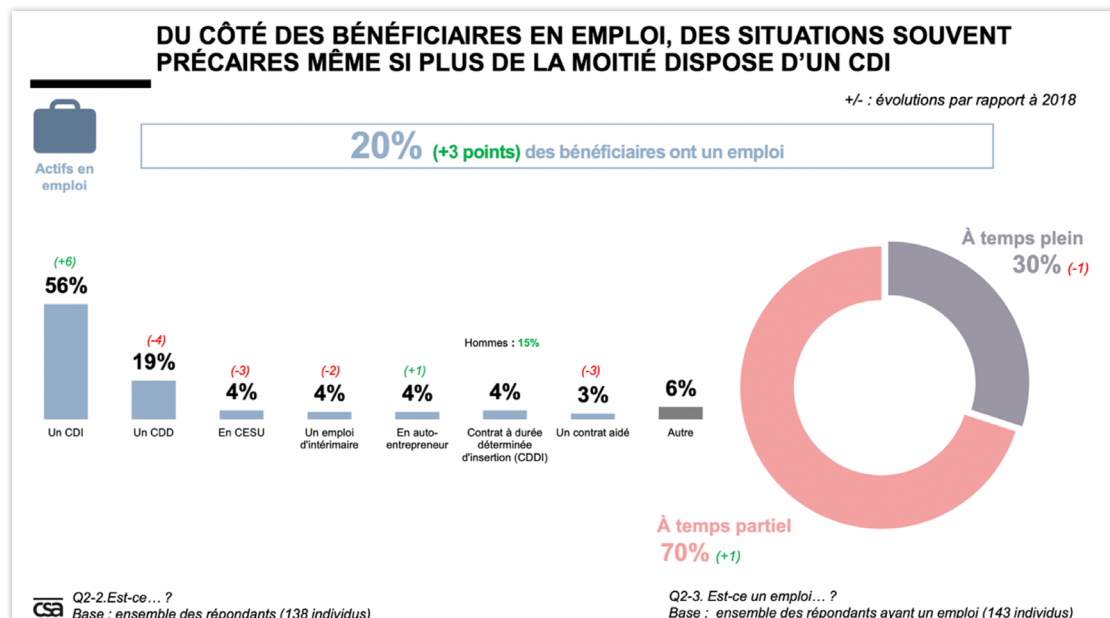
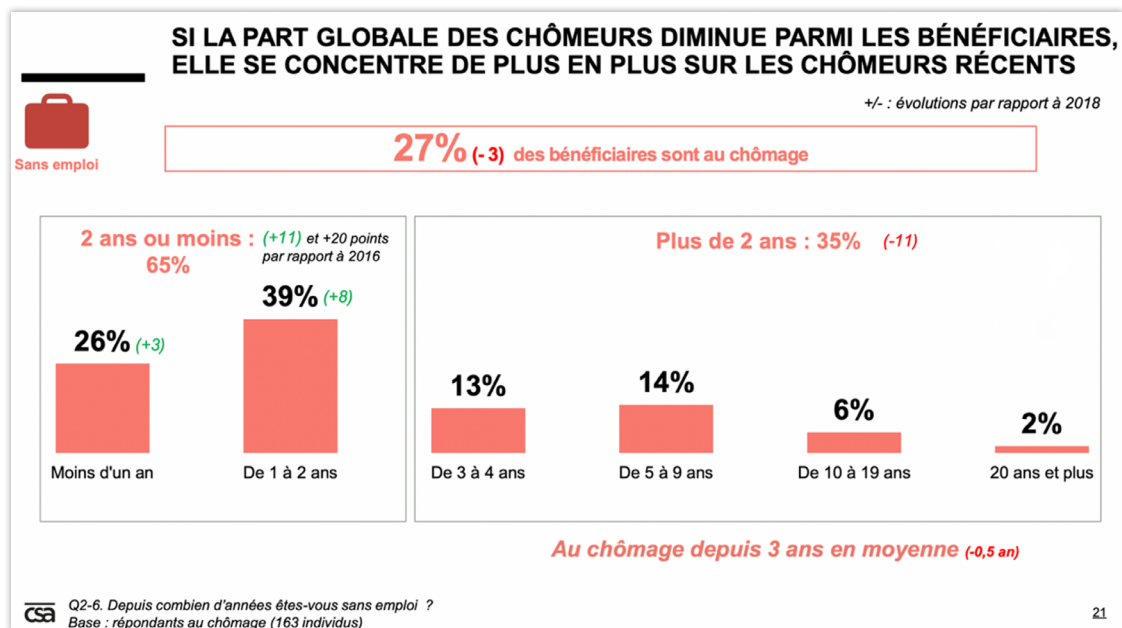


Évolution saillante, les personnes sans enfants augmentent notablement (+5 points seul.e. sans enfants, +1 point en couple sans enfant) aux dépens des personnes avec enfants, seul.e.s (-3 points) ou en couple (-3 points également), sans doute mieux soutenues durant cette crise. Ce qui ne signifie

pas pour autant que les étudiants soient notablement plus nombreux : la tranche des 18-25 ans continue, aux Banques alimentaires, de décroître.

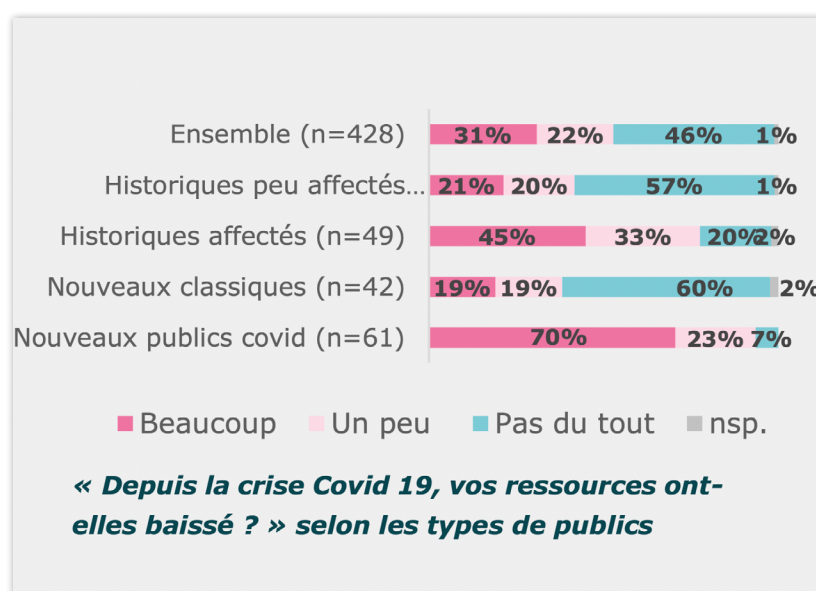


Autre évolution notable, en termes cette fois de rapport à l'emploi : les chômeurs de plus de deux ans sont en forte baisse (- 11 points) au profit des chômeurs depuis moins d'un an (+ 3 points) et surtout depuis un à deux ans (+ 8 points) – traduisant des dégradations de situations professionnelles récentes, mais majoritairement antérieures à la crise, et une insuffisance des revenus tirés du chômage (notamment due aux emplois précaires et intermittents) et/ou des minima sociaux. Parallèlement toutefois, la majorité des bénéficiaires en emploi a un CDI, signifiant ou bien le cas de « travailleurs pauvres », ou bien l'insuffisance cette année du chômage partiel (84 % du salaire).

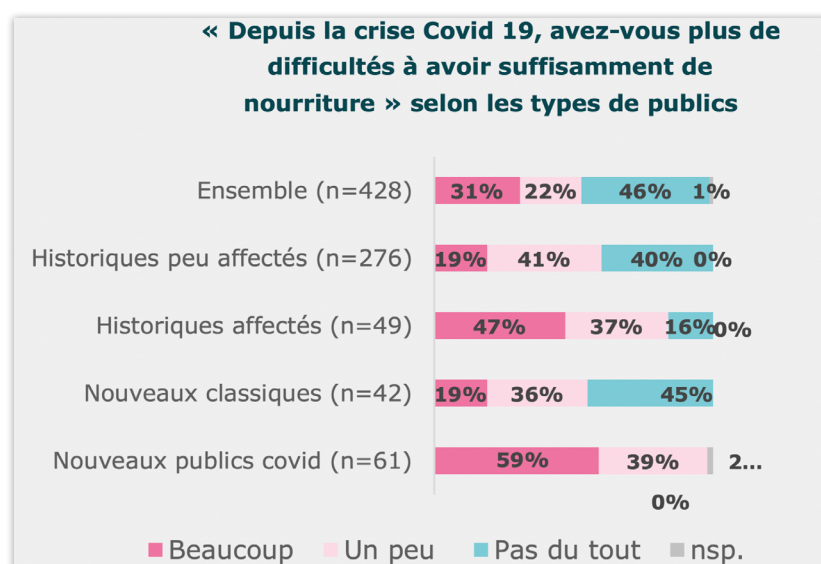
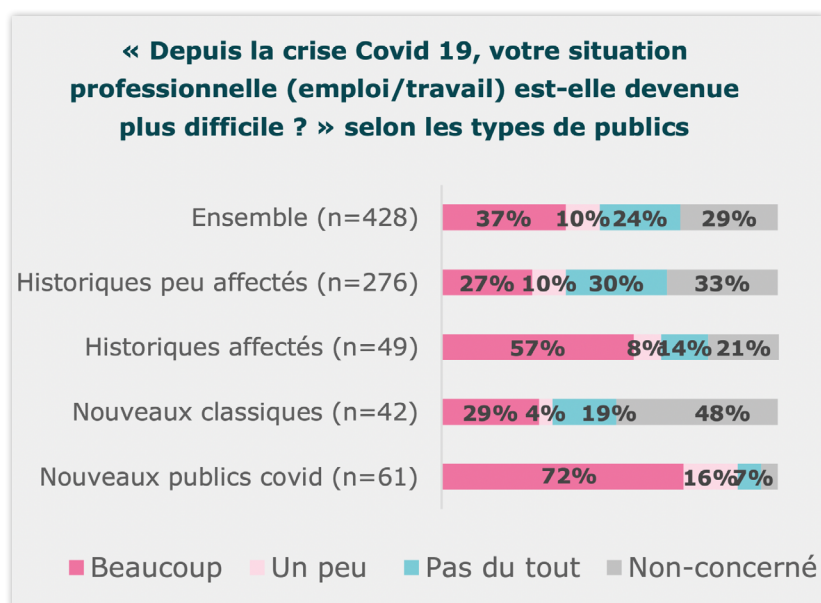


Enfin, les Restaurants du cœur ont eux aussi, et sensiblement à la même période (novembre-décembre 2020), procédé à une analyse quantitative de leurs bénéficiaires (passation de questionnaires dans quinze centres), qu'ils ont quant à eux liée à une étude qualitative menée entre juin et septembre (58 entretiens semi-directifs). S'il est assez difficile, dans les précédentes enquêtes évoquées, de faire la part des « anciens » et « nouveaux » pauvres de la COVID-19, la question est ici prise à bras-le-corps, avec trois objectifs : « caractériser les publics reçus avant et pendant la crise sanitaire », « analyser les conséquences sur leurs trajectoires sociales et économiques » et « identifier les apports de l'aide alimentaire fournie par l'association et ses limites »⁶¹. En croisant date d'entrée dans l'aide alimentaire (avant/pendant la COVID-19) et degré déclaré d'affectation par la crise, quatre types de profils sont dégagés : les « historiques peu affectés », les « historiques affectés », les « nouveaux classiques » (10 % des accueillis, nouveaux entrants dans le dispositif qui se déclarent relativement peu affectés par la crise) et les « nouveaux profils » très affectés (15 % des accueillis).

Le (très) grand intérêt de cette enquête est qu'elle démontre clairement que des « anciens » comme des « nouveaux » pauvres peuvent être ou bien très affectés, ou bien peu affectés par la crise. Dans le premier cas (très affectés) peuvent se trouver des pauvretés déjà durables mais, comme nous l'avons montré, très affectées par le confinement, qui a réduit à quasi-néant leurs maigres ressources (cas des « travailleurs pauvres », dont on rappellera qu'ils étaient en France, à la veille de la crise, rien moins que 2 millions ; mais aussi des personnes ayant connu des ruptures de droits ; de celles vivant de l'économie informelle ; etc.). Ou bien, au contraire, des « nouvelles pauvretés » de personnes jusqu'alors au-dessus du seuil de pauvreté (artisans, commerçants, auto-entrepreneurs...) et ayant soudainement, par arrêt brutal de leurs ressources, basculé. Dans le second cas (peu affectés), on trouvera des personnes *déjà* allocataires de minima sociaux, dont les ressources auront donc peu évolué ; ou des personnes *déjà* en train de tomber dans la pauvreté pour des raisons antérieures (de chômage, de maladie, de séparation, d'endettement, etc.).



61. Restaurants du cœur, « Étude flash sur les effets de la crise sanitaire [COVID-19] sur les publics reçus par les Restos du cœur », févr. 2021



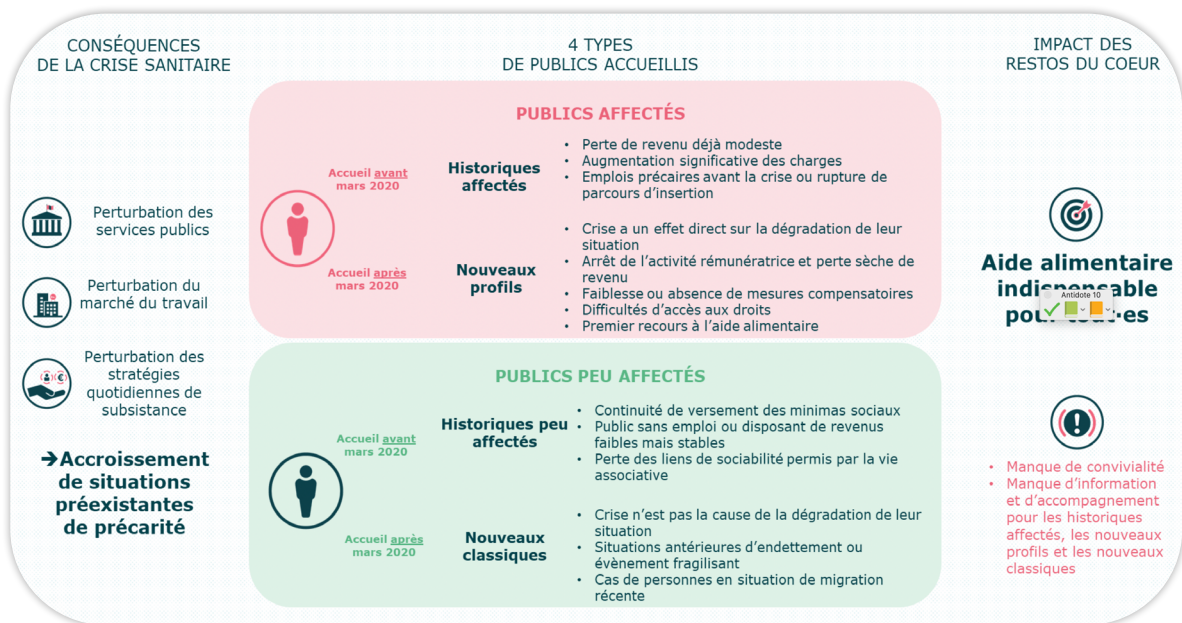
L'enquête va encore plus loin encore puisqu'elle s'attache à caractériser sociologiquement ces quatre types de publics. Les « historiques peu affectés » sont plus âgés ; plus souvent en recherche d'emploi ou sans activité (84 % des situations) ; plus massivement de nationalité française ; vivent davantage des aides sociales, avec un versement peu ou pas perturbé par la crise. Peu affectés également, les « nouveaux classiques » sont les plus masculins et les plus jeunes ; ils étaient déjà, avant la crise, dans des « trajectoires [...] de précarité installée » et seraient très vraisemblablement « venus aux Restos du cœur même si la crise n'était pas survenue » ; pour eux, « la nécessité d'un recours à l'aide alimentaire a simplement coïncidé avec le début de la crise ».

Les plus affectés en revanche sont, pour les « historiques », au cœur de l'âge actif (pour 45 %, des 35-49 ans) et sont plus majoritairement que les autres des salariés ou des indépendants. Déjà inscrits à l'aide alimentaire, ils ont vu leur situation professionnelle fortement impactée par la crise (baisse d'activité voire perte d'emploi). « Cette catégorie se caractérise [donc] par l'effet simultané de la perte d'un revenu déjà modeste, puisque les personnes occupaient des statuts d'emploi souvent peu protecteurs (CDD court, intérim, travail informel) et d'une augmentation significative des charges liées à la suspension des services publics, notamment scolaires et de garde d'enfants ».

Enfin, les « nouveaux profils », arrivés aux Restaurants du cœur durant le premier confinement ou peu après, et du fait de la crise, sont très féminisés (80 %) et monoparentales, relativement jeunes (44 % de moins de 35 ans), caractérisés par une forte proportion d'indépendants (15 %), de travailleurs précaires et d'étudiants ; « la crise [a] fait basculer leurs derniers filets de protection ». C'est pour eux que l'aide alimentaire [...a été le plus] vécue sur le registre du déclassement ».

Dès lors, « ces éléments de caractérisation des différents types de publics reçus aux Restos du cœur, avant et pendant la crise sanitaire, expliquent donc bien que le degré d'affectation des situations par la crise tient moins à la seule distinction anciens/nouveaux pauvres – puisque des personnes déjà inscrites ont été fortement touchées – qu'à une plus grande déstabilisation des trajectoires, notamment professionnelles. Ainsi, les deux publics qui déclarent le plus d'impact de la crise (les « historiques affectés » et les « nouveaux publics ») ont en commun d'avoir connu une dégradation de leur situation professionnelle (baisse substantielle d'activité voire perte d'emploi) mais qui est due à la fragilité des supports de protection qui y étaient liées (statuts d'emploi déjà précaires). Dès lors, il serait faux de croire que ces personnes ont vécu un déclassement soudain mais qu'elles « tenaient » préalablement grâce à de minces filets de sécurité qui ont été rompus par la crise. Ces catégories de publics cumulent également des facteurs de vulnérabilité renforcés, comme les femmes en situation de monoparentalité, les étudiants et les personnes en situation irrégulière en particulier ».

Étude flash sur les effets de la crise sanitaire sur les publics reçus aux Restos du cœur



Quels impacts sur les situations de logement ?

Les conséquences de la crise sur le logement sont en revanche encore mal connues et difficiles à estimer. Selon une enquête flash de la Fondation Abbé Pierre, 14 % des Français ont eu des difficultés liées au logement suite à la crise – mais on ne sait ni la proportion habituelle de personnes ayant ce type de difficultés, ni donc la proportion de difficultés nouvelles spécifiquement liées à la crise.

Ces difficultés auraient pu être fortes : les bailleurs ont constaté durant le confinement un pic d'impayés de loyer, principalement dans le parc social (à qui il manquait encore, en septembre, 100 millions d'euros de loyers, mais sur un total de plus de 20 milliards), et on a vu l'ampleur de la déflagration économique sur certains budgets. Mais les divers mécanismes d'aide au logement (de prévention et d'étalement des dettes), préexistants ou exceptionnels, semblent avoir jusqu'ici joué un rôle très efficace. Côté logement privé, la peur de l'expulsion a conduit à reporter autant que possible les privations sur d'autres postes (alimentation,

santé, etc.) : si 32 % des sondés estiment que leur situation financière s'est dégradée durant la crise, ça n'est le cas que pour 7 % en matière de logement⁶². Sans surprise, les difficultés de logement sont toutefois très liées au niveau et au statut des revenus, puisqu'on les constate chez 14 % des locataires d'HLM, 25 % des allocataires d'APL et 12 % des moins de 30 ans⁶³.

Les organisations de solidarité privée, comme la Fondation Abbé Pierre, constatent ainsi, sans que la situation n'apparaisse (encore ?) dramatique, une hausse des demandes d'aide. Le pic semble toutefois avoir été atteint en juillet, avant de retomber un peu en septembre grâce aux mécanismes d'aide et à une reprise des créations d'emploi ; mais il reste très au-dessus des chiffres habituels, et ces organisations craignent « que les locataires nous sollicitent trop tard, juste avant l'expulsion⁶⁴ ». Les expulsions pour cause d'impayés accumulés durant le premier confinement ont d'ailleurs commencé cet automne, avant la trêve hivernale :

« Auto-entrepreneurs, artisans, intermittents, aides à domicile, intérimaires, travaillant dans l'évènementiel, la restauration ou encore le bâtiment, ces ménages affrontent pour beaucoup les premiers impayés de loyer de leur vie, et se retrouvent assignés en justice... On peut évoquer Mme B., assignée en janvier 2021 pour une dette locative depuis que le confinement l'a empêchée de travailler (artisane pour la haute couture depuis 20 ans). M. D., sans titre de séjour, n'a plus trouvé de travail dans le bâtiment depuis le printemps et a accumulé 5 000 euros de dette, incapable depuis lors de payer les 500 euros mensuels pour son 15 m². Mme L., aide-soignante à domicile à qui ses employeurs ne font plus appel, sans pour autant accomplir les démarches qui pourraient lui permettre de bénéficier des aides de l'État, est assignée pour une dette de 5 000 euros. Même montant pour Mme C., guide touristique vacataire, sans emploi depuis le printemps. Intermittente du spectacle, Mme M. n'a pu payer son loyer pendant trois mois ; pour 3 000 euros d'impayés, son bailleur a tenté de défoncer sa porte⁶⁵ ».

Souvent toutefois, comme l'a signalé l'enquête des Restos du cœur, les dettes préexistent et se sont creusées cette année, hypothéquant les chances de redresser la situation.

Les craintes sont d'autant plus fortes pour les années à venir que « comme l'a montré la crise de 2008, une dépression économique ne se traduit en impayés, puis en expulsions, que plusieurs années plus tard, après avoir épuisé les aides des proches, liquidé l'épargne familiale ; épuisé l'assurance chômage et s'être serré la ceinture sur les autres postes de consommation⁶⁶ ». La Fondation Abbé Pierre souligne aussi un autre effet de la crise : avoir réduit tout à la fois les sorties du parc HLM (et très probablement aussi du parc privé) et la construction de nouveaux logements, donc l'offre disponible pour les nouveaux demandeurs ; donc, augmenter encore une file d'attente déjà extrêmement longue. « Bref, c'est toute la chaîne du logement qui s'enraye. On peut penser que la situation va progressivement se débloquer mais elle va laisser des traces⁶⁷ ».

62. Fondation Abbé Pierre, « Perception du mal-logement. Quel impact de la crise du COVID-19 sur le logement ? » Rapport de résultats, janvier 2021.

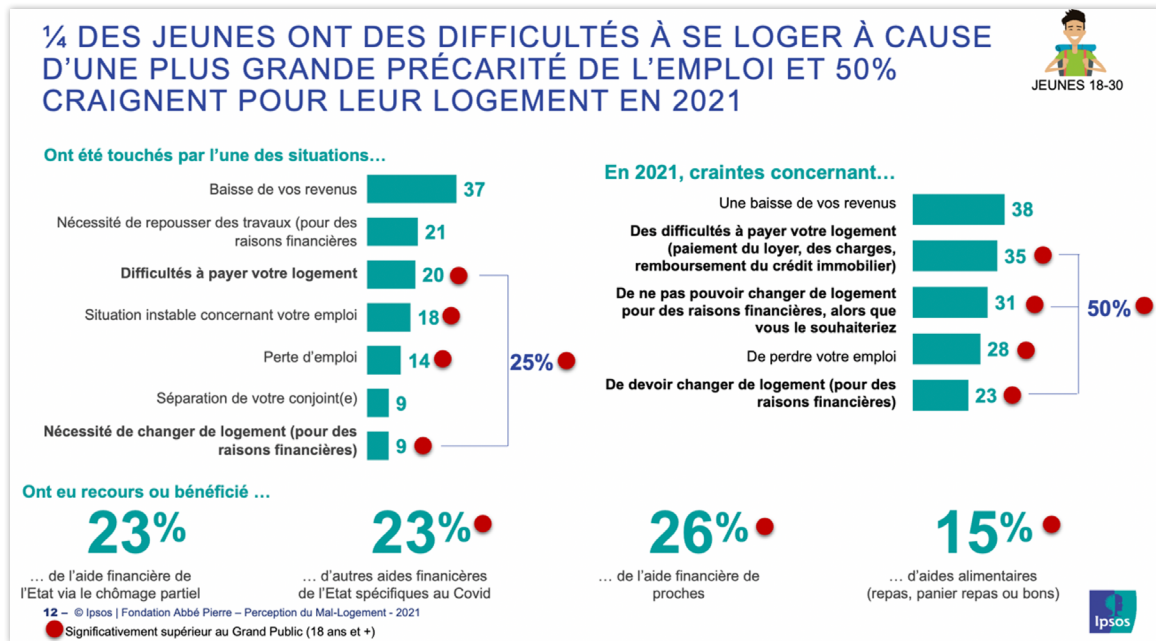
63. Fondation Abbé Pierre, « Perception du mal-logement. Quel impact de la crise du COVID-19 sur le logement ? » Rapport de résultats, janvier 2021.

64. Fondation Abbé Pierre *Rapport mal-logement 2021*.

65. *Ibid.*

66. *Ibid.*

67. *Ibid.*



CONCLUSION

« Nouveaux pauvres » et pauvres durables

« Nouveaux pauvres » et pauvres durables : qui a été affecté par la crise, et dans quelles proportions ? Les Restaurants du cœur sont la seule association à s'être tout à la fois centralement posé cette question et donné les moyens d'y répondre. Il ne s'agit aucunement de blâmer les autres : une association de solidarité n'est pas un organisme statistique ; et parmi celles qui collectent des données sur leurs accueillis, beaucoup ont souligné caractère partiel et lacunaire de celles-ci – les bénévoles préférant, à juste titre, offrir « un accueil personnalisé et chaleureux⁶⁸ » plutôt que de viser l'exactitude des chiffres *via* le remplissage assidu de fiches. Il faut donc accepter les estimations. Celles-ci s'avèrent pour partie convergentes et pour partie divergentes : leurs convergences dessinent des ordres de grandeur vraisemblablement solides ; leurs divergences, des hétérogénéités (donc aussi des complémentarités) de points de vue.

Rappelons d'abord que le chiffre de « un million de pauvres supplémentaires », qui a largement circulé, ne repose sur rien de très précis. D'abord, parce qu'aucun appareil statistique actuel ne permet de mesurer l'évolution de la pauvreté en temps réel ; les chiffres consolidés, fournis par l'Insee, mettent globalement deux ans à être publiés. Ensuite, parce que le seuil de pauvreté lui-même, on l'a vu, pourrait s'abaisser pour 2020, minimisant la hausse de personnes en grande difficulté. Ce chiffre d'un million de pauvres supplémentaires, parti de la FAS, n'est toutefois pas pure élucubration : il vient du fait que la précédente grande crise, celle des *subprimés* en 2008, avait précisément généré un million de pauvres supplémentaires entre 2008 et 2012.

Ceci étant, plusieurs indicateurs fiables sont disponibles. D'une part, côté pouvoirs publics : une hausse des allocataires du RSA de 8,5 % entre octobre 2019 et octobre 2020 ; et entre mai et septembre, + 10,7 % pour l'allocation de solidarité spécifique (ASS, pour les personnes ayant épuisé leurs droits au chômage) mais inversement - 3,5 % pour la prime d'activité (PA)⁶⁹.

68. Expression employée par Henriette Steinberg, présidente du Secours populaire français.

69. Source : Drees, « Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020, *Études et résultats*, n° 1175, déc. 2020.

D'autre part, côté associations. Comparativement à la même période l'année précédente, le SPF a accueilli + 45 % de personnes durant le pic du premier confinement (dont 45 % venues pour la première fois) et + 30 % sur l'année. Cet été, la distribution alimentaire de la Fondation Armée du Salut du 20^e arrondissement notait quant à elle 56 % de primo-recourants. Entre septembre et novembre, les Banques alimentaires aboutissaient à un chiffre proche : 51 % étaient inscrits depuis les douze derniers mois et 35 % l'étaient depuis moins de six mois. Dit autrement, les bilans associatifs ont considérablement cru, d'une part ; les « nouveaux pauvres » y sont pour beaucoup, d'autre part ; enfin, cette demande ne faiblit pas.

Il faut toutefois, dans ces « nouveaux » publics, faire la part des choses. Dans un contexte d'emploi assez déprimé, où la demande de travail est depuis plusieurs décennies quasi structurellement supérieure à l'offre (en décembre 2019, on comptait 642 000 offres proposées par Pôle Emploi pour 3,55 millions de demandeurs d'emploi en catégorie A, soit un écart de 1 à 6) et où la pauvreté oscille depuis dix ans entre 14 et 14,5 %, rien ne dit en soi qu'ils ne seraient pas venus sans la crise. Les chiffres associatifs le confirment : aux Restaurants du cœur, 10 % des publics accueillis entre novembre et décembre étaient en situation durablement fragile et seraient a priori tombés dans la pauvreté. Ce que confirment les Banques alimentaires, où la proportion de chômeurs de longue durée (depuis plus de deux ans) diminue très significativement (- 11 %) au profit des chômeurs très récents (+ 3 % depuis moins d'un an) mais surtout relativement récents (+ 8 % depuis un à deux ans).

En revanche, 12 % des accueillis entre septembre et novembre aux Banques alimentaires, et 15 % des accueillis entre novembre et décembre aux Restaurants du cœur, sont des nouveaux profils spécifiquement dus à la crise.

Enfin, au sein des publics plus habitués aux aides associatives et ayant continué à y recourir, certains ont été solidement protégés de chutes supplémentaires, principalement par les mécanismes de protection sociale et notamment les minima sociaux ; tandis que d'autres, tributaires de ressources diverses (contrats précaires, travail informel, aides privées), ont inversement été très affectés – et continuent de l'être.

La crise provoque donc un mécanisme triple, qu'il faut garder à l'esprit. D'une part, elle entrave les sorties habituelles de la pauvreté – chaque année, un tiers de l'effectif environ⁷⁰, même si certains y retombent dès l'année suivante. D'autre part, elle fait sombrer dans la pauvreté ceux qui en étaient proches (pauvreté prévisible), en grande précarité et sur une trajectoire descendante : 44 % des accueillis aux Restaurants du cœur pour cause de COVID-19 avaient déjà antérieurement recouru aux aides alimentaires⁷¹. Enfin, elle provoque des arrivées inattendues.

Extrêmement dure dans ses effets au bas de l'échelle sociale, elle a en revanche épargné le sommet. En décembre 2020, le directeur du Programme alimentaire mondial soulignait « que les milliardaires [dans le monde] se sont enrichis de 2 700 milliards de dollars ces quatre derniers mois ». On sait plus globalement que si les ménages des déciles supérieurs ont pu (largement) épargner, ceux des déciles inférieurs ont en revanche désépargné. C'est donc à juste titre que les Restaurants du cœur qualifient cette crise de « miroir grossissant des inégalités sociales », qui « tend à accroître des inégalités qui lui sont antérieures »⁷².

70. Simon Beck, Nathalie Missègue et Juliette Ponceau, « Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à s'en sortir », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee Références, 2014. Ainsi, « entre 2009 et 2010, « le taux de pauvreté est passé de 12,7 % en 2009 à 13,6 % en 2010, une augmentation de 0,9 point. Mais le nombre de pauvres de 2010 n'est pas l'équivalent de celui de 2009 auquel on aurait ajouté un surcroît de personnes dont les revenus sont tombés sous le seuil de la pauvreté en 2010. La hausse résulte de deux flux de sens inverse : 4,4 % de la population française est sortie de la pauvreté et 5,3 % y est entrée. Un tiers des pauvres de 2009 ne l'étaient donc plus en 2010 » [Observatoire des inégalités, « Pauvreté : qui arrive à s'en sortir [ou pas] ? », article en ligne].

71. Restos du cœur, « Étude flash sur les effets de la crise sanitaire [COVID-19] sur les publics reçus par les Restos du cœur, février 2021.

72. *Ibid.*

Quelles perspectives pour 2021 et après ?

À l'heure qu'il est, ses conséquences sont loin d'être closes.

D'abord, car les prévisions pour l'année 2021 ne sont pas bonnes. Après une embellie « en trompe-l'œil » et un taux d'aujourd'hui 8,0 %, le chômage devrait de nouveau augmenter jusqu'à 8,5 % de la population active, soit 0,4 point au-dessus de son niveau de la fin 2019. L'Insee estime en effet que la durabilité de la crise devrait progressivement conduire les entreprises à se séparer d'une part de leur main-d'œuvre, notamment en abaissant le recours au chômage partiel – en particulier dans les hôtels et restaurants, où 39 000 emplois pourraient disparaître, et dans les services aux ménages, avec 52 000 emplois menacés. L'emploi non salarié pourrait baisser au même rythme, avec la possible destruction de 91 000 emplois au premier trimestre 2021. « À cela il faut ajouter un autre phénomène : un certain nombre de personnes qui avaient renoncé à chercher un emploi au plus fort de la crise pourraient revenir sur le marché du travail et ainsi peser sur les chiffres du chômage. L'Insee estime à 196 000 le nombre d'actifs qui pourraient ainsi reprendre leurs recherches d'emploi. Soit environ la moitié des actifs qui se sont mis en retrait du marché du travail en 2020, leur secteur d'activité étant totalement à l'arrêt, ou qu'elles soient empêchées de travailler pour des raisons de santé ou de garde d'enfant par exemple⁷³ ». Le retour au niveau d'activité de 2019 n'est donc pas attendu avant 2022 ; et encore faut-il rappeler que ce niveau lui-même n'était pas bon.

Ensuite, car la « chute » dans la pauvreté est processuelle et, à défaut d'être douce, souvent longue. Elle peut opérer sur plusieurs années, au fil de l'épuisement des réserves financières, des droits à l'indemnisation chômage, des possibilités de (sur-)endettement et des recours permettant d'éviter l'expulsion. Aux Restaurants du cœur, suite à la crise de 2008, la hausse de fréquentation a été de 15 % la première année mais de 25 % sur les années 2008-2010⁷⁴. Or face à la crise actuelle, les (nombreux) mécanismes qui contiennent l'explosion de la pauvreté et des faillites ne sont pas voués à durer éternellement ; la grande question est donc de savoir s'ils vont durer *suffisamment* longtemps pour éviter les chutes – ce qui serait souhaitable, tant pour les personnes que pour l'économie : car mieux vaut, selon l'adage, prévenir (c'est moins coûteux et plus rapide) que (tenter de) guérir. À défaut, la crise va se transformer, au-delà de la déflagration actuelle, en véritable « bombe à retardement⁷⁵ ».

Il ne relève pas de notre rôle de faire ici des préconisations ni de relayer celles des associations : les documents qui nous ont été transmis en regorgent, et les pouvoirs publics, en particulier les ministères et notamment le Premier, les connaissent parfaitement. Depuis la crise, les associations ont été reçues à de très nombreuses reprises, parfois quasi hebdomadairement.

Il relève en revanche du chercheur, sociologue et/ou historien, de rappeler l'inanité des approches duales opposant « anciens » et « nouveaux » pauvres – une antienne historique, récurrente au fil des siècles, qui n'aboutit qu'à stigmatiser les uns pour compatir provisoirement aux autres ; à opposer, avec des conséquences politiques délétères, des individus souvent proches sociologiquement⁷⁶, tantôt en deçà et tantôt au-delà du seuil de pauvreté. Il est à cet égard bien plus fécond d'intégrer aux analyses **la** précarité (entendue au sens de « halo de la pauvreté ») et **les** précarités (entendues comme facteurs pluridimensionnels liés à pauvreté, qu'ils en soient cause et/ou conséquence : précarité du logement, précarité de l'emploi, précarité de la santé, précarité énergétique, précarité alimentaire, etc.), pour mieux comprendre les mécanismes de chutes et leur forger des antidotes.

73. « En France, le redémarrage de l'économie sera trop lent pour effacer les effets de la crise », *Le Monde*, 11/03/2021.

74. https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/covid-19-plus-de-30-de-demandes-d-aide-alimentaire-en-plus-dans-les-grandes-metropoles-selon-les-restos-du-coeur_4170665.html

75. Fondation Abbé Pierre, *Rapport mal-logement 2021*.

76. Voir notamment Nicolas Duvoux, *Le nouvel âge de la solidarité : pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil, 2012.

On rappellera donc pour finir que le traitement de la pauvreté passe fondamentalement par des revenus (minima sociaux et salaires) et des emplois *décent*s (au sens que leur donne l'Organisation internationale du travail), seuls aptes à sortir les personnes des angoisses quotidiennes de la survie et de les restaurer dans une sécurité du lendemain, une dynamique de projet, une autonomie (injonction tout aussi récurrente des pouvoirs publics et des concitoyens) et une pleine dignité – ce à quoi les personnes, toutes les associations le disent, aspirent avant tout.

*

Études mobilisées

1) Études associatives

- ACTION CONTRE LA FAIM, *Enquête exploratoire multisectorielle. Grand centre et Nord de Marseille*, novembre-décembre 2020, mars 2021.
- ACTION CONTRE LA FAIM et FONDATION ARMÉE DU SALUT, « Rapport d'enquête Famille du 20^e arrondissement », septembre 2020.
- ACTION CONTRE LA FAIM, FONDATION ARMÉE DU SALUT ET AGIR POUR LA SANTÉ DES FEMMES, « Rapport de profilage des bénéficiaires. Dispositif Barbès de l'Armée du Salut », octobre 2020.
- ATD QUART MONDE, « Comprendre quelles sont les conséquences du Coronavirus et des mesures prises pour lutter contre l'épidémie sur les personnes et les familles les plus pauvres », Note interne, mai 2020.
- COLLECTIF ALERTE, « Pour un plan de rebond solidaire », avril 2020.
- COLLECTIF ALERTE PACA, « Ultra-précarité en région PACA », octobre 2020.
- FÉDÉRATION DES BANQUES ALIMENTAIRES, « Étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires », enquête 2020, janvier 2021.
- COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES, « Les oubliés du confinement », Dossier de presse, 16/04/2020.
- COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES, « Sortie du confinement : Le Collectif des Associations Unies propose un plan d'urgence pour en finir avec le sans-abrime », 11/05/2020.
- CROIX-ROUGE FRANÇAISE, « COVID-19 : la crise fait basculer des milliers de personnes dans la précarité », article en ligne, 06/11/2020.
- FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ, « Impacts et besoins des SIAE du réseau en lien avec la crise COVID-19 », mars-avril 2020.
- FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ, « Analyse des demandes d'hébergement du 115. Activité du 1^{er} septembre 2020. Focus personnes en familles », sans date de publication.
- FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ, « Impact du COVID-19 sur l'activité du 115 et le public pris en charge. Analyse quantitative et qualitative à partir des données du SI 115 (France entière hors Paris) et d'ALOHA (115 de Paris) et des contributions des SIAO » (période du premier confinement), sans date de publication.
- FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ, « Travail social. Que retenir du confinement pour penser le temps qui vient ? », automne 2020.
- FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX, « Le réseau des centres sociaux pendant le confinement : une image d'une France solidaire et inventive », Résultats de l'enquête par questionnaire auprès du réseau fédéré par la FCSF, mai 2020.
- FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX NORD-PAS-DE-CALAIS et FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DES PAYS PICARDS, « Connectés ! Les centres sociaux durant la crise COVID », août 2020.
- FONDATION ABBÉ PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS, « Perception du mal-logement : quel impact de la crise du COVID-19 sur le logement ? », Rapport de résultat, sondage IPSOS, janv. 2021.

- FONDATION ABBÉ PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS, *Rapport mal-logement 2021*, févr. 2021.
- FONDATION ARMÉE DU SALUT, « Ce marathon qui n'en finit pas. La Fondation Armée du Salut au temps du COVID-19 », mars-juillet 2020.
- FONDATION ARMÉE DU SALUT, « Synthèse des récits de confinement, questions et préconisations », du 2 au 8 avril.
- FONDATION ARMÉE DU SALUT, « Synthèse des récits de confinement, questions et préconisations », du 9 au 21 avril.
- FONDATION ARMÉE DU SALUT, « Synthèse des récits de confinement, questions et préconisations », du 22 avril au 12 mai.
- FONDATION ARMÉE DU SALUT, « Analyse des questionnaires bilan COVID-19 mars-septembre 2020. Sièges et établissements ».
- MRIE (MISSION RÉGIONALE D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION), « Le confinement, une réalité inédite pour les centres sociaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. S'adapter dans l'urgence et évoluer à plus long terme », déc. 2020.
- OBSERVATOIRE DU SAMU SOCIAL DE PARIS (Lorraine GUEÉNEÉE, Erwan LE MENER et Odile MACCHI), *Aux guichets de l'aide alimentaire : les "nouveaux publics" du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril-19 mai 2020)*, Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020.
- RESTAURANTS DU CŒUR, « Étude flash sur les effets de la crise sanitaire (COVID-19) sur les publics reçus par les Restos du cœur », févr. 2021
- Secours catholique-Caritas France, « Demain nous serons debout. Recueil de paroles sur la crise et l'après-crise, nov. 2020.
- SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE, « Chacun chez soi oui ; chacun pour soi non ! Trois mois auprès des plus pauvres face à la crise sanitaire », sept. 2020.
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, « Résultats du 14^e Baromètre Ipsos/SPF sur la perception de la pauvreté par les Françaises et les Français. Quel impact de la crise sanitaire sur la précarité en France ? », 30/09/2020.
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, « Crise sanitaire, crise sociale : le tsunami de la faim », article en ligne sur le site web du SPF, 07/05/2020.
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, « Moins 22 euros de reste à vivre par jour, c'est compliqué », article en ligne sur le site web du SPF, 30/09/2020.

2) Autres études

- Valérie ALBOUY ET Stéphane LEGLEYE, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus*, n° 197, juin 2020.
- CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, « Estimations avancées des évolutions des foyers allocataires du RSA », DREES, Fiche RSA Conjoncture, janv. 2021.
- Fabrice Carrat *et al.*, Seroprevalence of SARS-CoV-2 among adults in three regions of France following the lockdown and associated risk factors: a multicohort study", sept. 2020.
- FONDATION JEAN JAURÈS, « Les actifs et le télétravail à l'heure du confinement », Sondage IFOP réalisé du 21 au 23 mars 2020.

- Pauline GIVORD ET JULIEN SILHOL, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première*, n° 1822, oct. 2020.
- HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL, « Le travail social au défi de la crise sanitaire. Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les organisations et les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux », Rapport pour le ministère des Solidarités et de la Santé coordonné par Marie-Paule Cols, 25/01/2021.
- Anne LAMBERT, Joanie CAYOUEPTE-REMBLIÈRE, Élie GUÉRAUT, Guillaume LE ROUX, Catherine BONVALET, Violaine GIRARD, Laetitia LANGLOIS, « Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de COVID-19 a changé pour les Français », *Population & Sociétés*, n° 579, 2020-7 p. 1-4.
- Ministère chargé de l'Insertion, « Activités d'insertion dans le contexte de reconfinement : consultation nationale des entreprises sociales inclusives », 18/11/2020.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE, « La vie étudiante au temps de la pandémie de COVID-19 : incertitudes, transformations et fragilités », *OVE Infos*, n° 42, sept. 2020.
- PRISM'EMPLOI, *L'emploi intérimaire en octobre 2020*, Baromètre Prism'Emploi, nov. 2020.
- Thomas ROEDERER *et al.*, "High seroprevalence of SARS-CoV-2 antibodies among people living in precarious situations in Ile de France", oct. 2020.

LES PAUVRETÉS DANS LA CRISE SANITAIRE

Juliette Baronnet et Didier Vanoni
(FORS-Recherche sociale)

La commande du Premier ministre au CNLE porte sur « une évaluation *qualitative* des conséquences de la crise sanitaire sur les populations pauvres ». Cet intitulé invite à questionner le lien qui peut être fait entre la crise sanitaire actuelle et l'évolution de la pauvreté mais aussi, plus directement, sur ce que l'on entend par « pauvreté » dans ce contexte précis.

La présente note se propose d'apporter des éléments d'illustration et d'analyse de la pauvreté dans cette période. Dans le cadre de ses activités de recherche, le cabinet d'études et de conseil FORS-Recherche sociale a en effet mené pendant la période du premier confinement du printemps 2020 et au cours des mois qui l'ont suivi un ensemble de travaux qui permettent de répondre aux préoccupations d'un suivi qualitatif de la pauvreté dans le contexte de la crise sanitaire (cf. encadré ci-après). Missionné à cette période par différentes collectivités territoriales, organismes de protection sociale et acteurs du monde associatif, FORS-Recherche sociale a ainsi pu rassembler un ensemble de matériaux susceptibles d'éclairer, sous un jour nouveau, les réalités vécues de la pauvreté.

Principales études citées

– *Évaluation du Plan régional d'insertion des jeunes en Île-de-France, Préfecture de région (2019-2020)*

L'enjeu de l'étude est d'évaluer *in itinere* la mise en œuvre du PRIJ (Plan Régional d'Insertion de la Jeunesse) sur 3 ans. Le Plan est déployé à l'échelle des 8 départements franciliens, il est co-piloté par la Préfecture de Région, la DRJSCS et la DIRECCTE. Après une phase de cadrage de 6 mois (entretiens auprès des pilotes régionaux et locaux ainsi que des partenaires, analyse documentaire, choix du panel de sites et confection des outils d'enquête), notre cabinet a élaboré une méthodologie capable de rendre compte des attendus à la fois quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation : enquête par questionnaires auprès d'un panel de jeunes passés par le dispositif ainsi qu'auprès de leurs référents de parcours ; enquête par entretiens semi-directifs auprès d'une cohorte de jeunes et de référents de parcours et de partenaires (plusieurs entretiens dans le temps long) ; analyse régulière des éléments quantitatifs remontés par les Préfectures de département à la Préfecture de Région. Remis en septembre 2020, le quatrième et avant-dernier rapport d'évaluation a proposé un focus sur l'impact du confinement sur les pratiques des référents et les parcours des jeunes suivis.

– *Enquêtes pour la Fondation Abbé Pierre en vue de la rédaction du RML et des éclairages régionaux (Grand Est et Bretagne) – mai 2020 à février 2021*

Depuis plus de 20 ans, FORS accompagne la Fondation Abbé Pierre dans plusieurs de ses démarches : conception, enquêtes et rédaction partielle de son rapport annuel sur l'état du mal-logement en France (15 rapports depuis 1999) ; éclairages régionaux à destination de ses agences locales (Réunion, Bretagne, Alsace, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais...) ; tableaux de bord (enquêtes auprès des agglomérations sur leur PLH et suivi de statistiques) ; études exploratoires (sur le lien emploi/logement, sur les copropriétés dégradées, sur les freins à la production de logements, etc.). Le RML 2021 et certains des éclairages régionaux se sont attachés cette année à mettre au jour l'impact du confinement et de la crise sur le mal-logement.

– *Projet d'étude et de définition d'un plan de lutte contre la précarité alimentaire en Bourgogne – Franche-Comté, DRDJSCS (enquêtes en cours – février mars 2021)*

L'étude, co-pilotée par la DRDJSCS de Bourgogne-Franche Comté et le GT5 Alimentation régional dont elle contribuera à alimenter les travaux, vise à engager une réflexion sur les questions de précarité alimentaire à l'échelle régionale. Par le biais d'une enquête approfondie auprès des publics de l'aide alimentaire et des structures distributrices de cette aide, l'étude permettra d'analyser les besoins des personnes en situation de précarité alimentaire et leur évolution, ainsi que le niveau et la « qualité » des réponses apportées actuellement au plan régional. Le travail engagé doit amener à la formulation de pistes d'actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, dans le cadre de groupes de travail départementaux.

– *Actualisation du schéma départemental d'action sociale de proximité : évaluation du suivi et de l'accompagnement social, département du Val-de-Marne (enquêtes en juillet 2020)*

L'enjeu pour le département est de réaliser un bilan et une évaluation de l'accompagnement social sur le territoire, en vue de l'actualisation du schéma départemental d'action sociale de proximité. Dans ce cadre, FORS avait pour mission d'évaluer : la cohérence de l'organisation et du cadre d'intervention, en lien avec les moyens mis à disposition des professionnels ; la pertinence de l'accompagnement proposé au regard des profils et des besoins des publics ; l'évolution des pratiques professionnelles ; l'impact de l'accompagnement sur les parcours des publics. L'évaluation a été menée en combinant des méthodes quantitatives (exploitation des données issues du logiciel de suivi de l'activité des travailleurs sociaux, enquête par questionnaire en ligne auprès des professionnels) et qualitatives (entretiens approfondis auprès de travailleurs sociaux, de partenaires locaux mais aussi d'un panel d'une trentaine de bénéficiaires). À l'issue de l'étude, des préconisations seront également rédigées.

– *Accompagnement aux démarches de référence de parcours et d'accueil social inconditionnel de proximité, département du Val-d'Oise (en cours)*

FORS a été mandaté par le Service social départemental du Val-d'Oise pour établir un diagnostic puis accompagner les équipes et leurs partenaires dans la mise en place des démarches de « référents de parcours » et d'« accueil social inconditionnel de proximité » telle qu'attendues dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La mission a pour objectif de mobiliser les équipes et les sensibiliser aux changements de pratiques ; promouvoir un fonctionnement en réseau, avec au centre l'usager, en clarifiant les collaborations entre partenaires dans les deux démarches. Dans chacun des 10 territoires d'intervention du département, ont été conduits sur le premier semestre 2020 : des entretiens avec les responsables et les professionnels du travail social, des entretiens avec les bénéficiaires et des entretiens avec les partenaires du département. En mars 2021, la mission se poursuit par l'animation de groupes de travail sur chacune des deux démarches. Elle a débuté par une phase d'actualisation du diagnostic mettant au jour les impacts de la crise sanitaire et sociale sur l'organisation de l'action sociale, les pratiques des travailleurs sociaux et les « usagers ».

– *Rapport de recherche sur l'accompagnement des familles monoparentales par les Caf, CNAF 2019-20*

FORS-Recherche sociale s'est associé au chercheur Nicolas Duvoux, professeur de sociologie à l'Université Paris 8, pour conduire un projet de recherche sur l'accompagnement social des familles monoparentales, piloté par la CNAF. Ce projet de recherche a pour objectif d'étudier le sens que revêt la notion d'autonomie dans l'accompagnement de familles monoparentales qui cumulent tout un ensemble de difficultés sociales. Il s'agit de mieux cerner à la fois les effets attendus de l'accompagnement ainsi que les effets réels et transformateurs sur certaines familles. La notion d'accompagnement social est ici appréhendée comme une relation et un processus, et pour cela la méthode retenue propose de réaliser des entretiens par binôme « accompagnant »/« accompagné », cela sur le long terme pour mieux saisir les effets de l'accompagnement dans le temps. Outre cette approche longitudinale, une méthode ethnographique approfondie a également été retenue, avec la réalisation de monographies qui permettent de mieux comprendre la situation des familles et la place qu'occupe l'accompagnement social dans leurs vies. Une partie des entretiens réalisés a été conduite durant et suite au premier confinement.

Pour cerner les effets de la crise sanitaire et des mesures prises pour la contenir, cette note présentera d'abord un certain nombre de repères sémantiques sur les réalités sociales de la pauvreté. Dans un deuxième temps, les effets sociaux de la crise sanitaire seront présentés en mettant l'accent sur la différenciation des situations, d'une plus ou moins grande gravité selon leurs caractéristiques et leur durée, ainsi que sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et des réalités vécues. Dans un troisième et dernier temps, nous reviendrons sur ce que la crise nous dit de la fragilité des supports sociaux comme de la performance du système de protection sociale dès lors que les individus en bénéficient.

LA PAUVRETÉ VUE PAR UN ACTEUR DE LA RECHERCHE SOCIALE

Les travaux de FORS-Recherche sociale nous placent devant la polysémie du terme pauvreté mais également l'inflation sémantique visant à désigner les effets sociaux d'une crise structurelle dans laquelle notre société est entrée depuis une trentaine d'années. Le champ lexical auquel se réfère la notion de « pauvreté » est très large au-delà même des catégories statistiques constituées que ce soit en termes de niveaux de revenus, de stabilité de ceux-ci ou d'origine des moyens de subsistance (salaires, minima sociaux, pensions...). Le vocabulaire technico-administratif comme le jargon des professionnels du social, ne sont pas avares de dénominations plus ou moins évocatrices ou imagées (une diversité que l'on retrouve jusque dans les intitulés des dispositifs¹). À côté de la « pauvreté » (qui peut être, à l'occasion, qualifiée de « nouvelle »), on peut repérer les termes suivants : misère (et moins souvent miséreux) mais surtout exclus, précaires, fragiles ou fragilisés, vulnérables², défavorisés, démunis... des termes qui ne représentent aucune hiérarchie mais qui peuvent être reclassés en « plus démunis », « plus défavorisés » ou « très fragilisés », etc. D'autres formules peuvent être utilisées pour préciser de quelles populations l'on parle, en recourant à certaines nomenclatures statistiques telles que « les ménages du premier quartile » ou ceux « en dessous du seuil de pauvreté ou d'une certaine fraction des plafonds HLM »³ ou administratives telles que les « prioritaires DALO » ou les « ménages vivant de minima sociaux ». Ce dernier vocabulaire marque l'emprise et l'extrême diversité des dispositifs d'action publique déployés pour pallier les effets de la paupérisation de larges pans de la population. La gestion par domaine (santé ; mal-logement ; précarité énergétique ; exclusion bancaire, etc.) et la nécessité d'élaborer des seuils pour l'éligibilité (seuils d'ailleurs évolutifs, comme les dispositifs) ont donné lieu à une très grande pluralité de désignations des publics, dont nous verrons qu'elles ont des effets profonds sur les manières de se représenter les effets de la crise sanitaire.

Identifier les types de publics touchés particulièrement par la crise sanitaire au-delà des catégories habituelles

La pauvreté, faut-il le rappeler, est une notion qui ne doit pas être unifiée, au risque d'essentialiser les situations des personnes⁴. La crise sanitaire a indubitablement touché toutes ces populations, mais sans doute de manière très différente et avec des conséquences plus ou moins graves et durables. Les témoignages recueillis lors de nos enquêtes récentes, mais aussi les différents témoignages concernant les jeunes et les étudiants dont se font écho les médias depuis quelques semaines, nous permettent de construire trois catégories supplémentaires qui tendent à rendre compte du type et du niveau d'impact subi par les populations « pauvres » et à mieux expliciter ce que sont et seront les conséquences de cette crise.

1. PDALHPD, Plan pauvreté, Précarité énergétique, etc.

2. Axelle Brodriez-Dolino, « Le concept de vulnérabilité », *La vie des idées.fr*, 11 février 2016.

3. Les Q1 (pour premier quartile) sont aujourd'hui une catégorie à part entière pour les politiques d'attribution de logement social et pour la mixité sociale tandis que les seuils de ressources présents dans les statistiques des organismes d'HLM peuvent faire apparaître des populations ne disposant que de revenus inférieurs à 20 % ou 40 % des plafonds PLUS, etc.

4. Nicolas Duvoux, Jacques Rodriguez (dir.), « La pauvreté insaisissable : enquête(s) sur une notion », *Pauvretés, Communications*, Paris, Le Seuil, n° 98, 2016, p.7-22.

En faisant le pari d'élaborer des catégories abstraites, destinées à aider à la compréhension des effets de la crise, les enquêtes récentes de FORS font ainsi ressortir :

- des populations qui ont été perturbées ou bousculées par la COVID-19 et ses conséquences, et qui, de ce fait, ont vu leur situation se dégrader ;
- celles qui ont basculé dans une situation critique et qui envisagent l'avenir de façon particulièrement pessimiste ;
- celles, enfin, qui avaient déjà amorcé une trajectoire de déclassement avant le printemps 2020 et dont la crise a accéléré la dégringolade, sans perspective de redressement à court et moyen termes (cf. partie suivante).

On le voit, ces « catégories » transcendent les catégories habituelles liées au niveau de ressources ou au statut vis-à-vis de l'emploi. Elles font même le pont entre les catégories de référence de la « pauvreté » (les exclus, les vulnérables, les précaires...) ; car ce qui les détermine est, d'une part, la manière dont leur situation a pu être impactée directement par la crise sanitaire et, d'autre part, la façon dont cette crise a pu briser un équilibre fragile et déclencher une remise en cause de la position occupée dans la société (quelle qu'elle ait été). Cette catégorisation a vocation à aider à identifier, de manière qualitative, les évolutions de la pauvreté. Cette démarche ne peut faire l'économie d'une analyse par regroupement de situations concrètes, de manière à appréhender leurs caractéristiques actuelles et leur devenir probable.

La double peine et la bombe à retardement

Les impacts de la crise doivent également être distingués selon leurs caractères contingents ou plus structurels. Les travaux que nous avons réalisés pour la Fondation Abbé Pierre (Rapport 2021 sur l'état du mal-logement en France) nous ont amené à utiliser deux formules pour résumer ces deux registres d'impact : « la double peine » et « la bombe à retardement » (qu'il ne faut pas confondre avec les impacts directs et indirects)⁵.

- La « double peine » pour dire de quelle manière les « plus pauvres » ont vu leur situation se dégrader davantage lorsque la crise sanitaire est intervenue : ce sont, par exemple, les situations de sans-abrisme (cf. « être confiné chez soi lorsque l'on n'a pas de chez-soi »), mais aussi le tarissement de toute ressource à cause de l'impossibilité d'avoir un emploi intérimaire ou saisonnier ou de continuer à travailler « au noir » ou dans des activités relevant de l'économie dite « domestique » (petits boulots non déclarés...) ; ce sont aussi les situations où la rupture du lien social et l'isolement a pu précipiter de personnes en difficulté dans un isolement mortifère ou, au contraire, où une situation de suroccupation du logement a rendu insupportable la présence de toute la famille en permanence dans le logement avec des risques de violence intrafamiliale...
- La « bombe à retardement » pour indiquer ce que seront les conséquences à moyen et long terme de la crise pour ceux qui « vivaient sur le fil » et qui ont été contraints de renoncer à des projets, des opportunités, des revenus ou à hypothéquer leur avenir pour faire face dans l'immédiat aux contraintes imposées par la crise : ce sont par exemple, les situations d'impayés de loyers qui pourront générer des expulsions, mais aussi des projets professionnels ou d'insertion avortés ou encore une décohabitation devenue impossible... Ce sont aussi des démarches de régularisation administrative qui n'ont pu aboutir ou qui ont été retardées...

Ces deux registres peuvent être aussi analysés en termes de renforcement cumulatif des inégalités lorsque la simultanéité des contraintes et des facteurs aggravants qui peuvent toucher certaines populations vient

5. Les impacts « directs » peuvent être une perte d'emploi et une diminution de ressources qui peut s'en suivre tandis que les impacts « indirects » peuvent trouver leur origine dans un dysfonctionnement des services publics, un isolement ou une dégradation des relations familiales, etc.

accentuer les conséquences de la crise. Notons par ailleurs que l'usage de cette catégorie aujourd'hui décriée n'est pas seulement utile pour décrire les effets sociaux de la crise, elle s'impose pour caractériser l'exposition aux conséquences proprement sanitaires de la pandémie de la COVID-19. Les jeunes de moins de 25 ans sans emploi, les personnes âgées isolées, les migrants aux droits incomplets, les femmes ayant un faible niveau de qualification ou de formation, les personnes en CDD, intérim ou les intermittents, etc. sont les plus susceptibles de voir se combiner la discrimination, la faible autonomie, une protection sociale insuffisante, des ressources très faibles, un réseau social et/ou des solidarités familiales limitées notamment.

DES EFFETS DIFFÉRENCIÉS DE LA CRISE À UNE « NOUVELLE » STRATIFICATION DE LA PAUVRETÉ

Les diverses enquêtes de terrain réalisées ces derniers mois auprès des travailleurs sociaux, des associations et des « usagers » des services sociaux ou dispositifs d'aide montrent une gradation des effets constatés de la crise selon la situation d'origine et le type d'impacts subis qu'ils soient « directs » (perte d'emploi et baisse des ressources, etc.), « indirects » ou multidimensionnels (fonctionnement en mode dégradé du service public, isolement social et relationnel, santé mentale, etc.) Ce témoignage de la responsable d'une épicerie sociale et solidaire de Bourgogne-Franche Comté fait ressortir la coexistence de ces différentes situations parmi les profils de publics apparus pendant la crise :

« Bien évidemment, on a connu une augmentation des publics et une apparition du public migrant qui s'est rajouté au public déjà existant et qu'on n'a pas l'habitude de voir habituellement. On retrouve également depuis cette crise les travailleurs précaires qu'on n'observait pas trop avant. Il y a aussi les étudiants qui avaient des jobs étudiants qu'ils ont perdus, on a connu une réelle augmentation des publics. » Responsable d'une épicerie sociale et solidaire, Bourgogne-Franche-Comté.

Schématiquement, on peut ainsi distinguer ce qui relèverait de l'aggravation des situations de pauvreté voire de grande fragilité du fait de l'épuisement de leurs ressources informelles ou privées ; de l'émergence de « nouvelles » situations caractérisées par une exposition brutale et souvent inattendue aux conséquences de la crise sanitaire (principalement les jeunes et les actifs qui constituent un nouveau public pour les services sociaux) ; sans oublier des situations de personnes, souvent bénéficiaires de minimas sociaux ou à la retraite, pour qui « ça n'a rien changé », tout au moins sur un plan strictement budgétaire (exceptées les familles avec enfants lors du premier confinement avec fermeture des cantines) mais qui ont pu pâtir de l'isolement.

Les « nouveaux publics » de l'action sociale, entre non-recours, demande et offre d'aide sociale

Un premier ensemble d'observations conduit tout d'abord à souligner l'émergence de « nouveaux » publics. Déjà largement mentionnés dans ce rapport (voir contribution d'Axelle Brodriez-Dolino), les matériaux que nous avons recueillis sur cette problématique font notamment ressortir l'importance du non-recours préalable à la demande ainsi que l'effet de la transformation de l'offre dans l'expression de cette demande. Ils offrent donc des compléments utiles pour éclairer les résultats déjà mis en lumière par ailleurs, mais également pour restituer les observations d'acteurs de terrain.

Du côté des travailleurs sociaux (et de certains dispositifs d'aide alimentaire) rencontrés ces derniers mois dans le cadre de nos différentes études, l'étonnement provient ainsi de l'arrivée de ces « nouveaux » publics, inconnus jusqu'alors des services sociaux. Sont le plus souvent évoqués : les (auto)-entrepreneurs et travailleurs indépendants, les travailleurs précaires (intérimaires, etc.) et les étudiants. S'ils marquent autant les esprits, c'est que leurs profils détonnent par rapport à la

« clientèle » habituelle de ces professionnels et qu'ils questionnent ces derniers dans leurs pratiques et dans la relation d'accompagnement qui s'établit : mobilisation d'aides nouvelles ou méconnues, accompagnement budgétaire mais également et surtout soutien moral, voire psychologique... Pour ces publics, la perte d'un emploi ou l'arrêt d'une activité s'accompagne d'une baisse parfois brutale de niveau de vie qui peut aller jusqu'à bouleverser leur identité sociale.

« Avec la crise, on a vu arriver un public qu'on ne connaissait pas bien : des entrepreneurs touchés et des familles modestes qui fonctionnaient... Un public qui avait des ressources, des chefs d'entreprise qui n'avaient jamais fréquenté le Service social départemental et se retrouvaient soudainement en grande difficulté. » Extrait d'un entretien collectif avec les travailleurs sociaux du Val-d'Oise – mars 2021.

« Nous avons vu l'arrivée d'un nouveau public : des artisans, des gens à leur compte et qui ont perdu leur activité pendant le premier confinement. Ces personnes ont eu une baisse de revenus, mais leur niveau de revenus reste de toute façon supérieur aux personnes qui viennent nous voir habituellement. Ou elles ont vu leurs charges progresser, par exemple avec la fermeture des cantines. Ces nouveaux publics n'ont pas que des problèmes financiers : certains ont besoin d'un soutien budgétaire, administratif, voire soutien moral. » Extrait d'un entretien collectif avec les travailleurs sociaux du Val-d'Oise – mars 2021.

« Notre grosse préoccupation est relative aux étudiants : avant on ne les voyait pas. C'était le CROUS. Nous on n'est pas habitué à recevoir les étudiants. Et ce qui s'observe aujourd'hui c'est que la première tranche de chômeurs ce sont les 18-25 ans. » Extrait d'un entretien collectif avec les travailleurs sociaux du Val-d'Oise – mars 2021.

Outre qu'ils ont été fortement affectés par la crise, l'arrivée de ces « nouveaux publics » dans les services sociaux est pour partie liée aux changements de pratiques et au déploiement d'aides exceptionnelles aux niveaux national et local. Interrogé dans le cadre d'un groupe de travail initié par le département du Val-d'Oise portant sur « Les nouveaux pauvres/publics émergents post-COVID-19 », un CCAS du Val-d'Oise note ainsi l'arrivée de « *personnes qui viennent essentiellement se renseigner sur leurs droits suite aux informations nationales même s'ils ne sont pas concernés* ». Un professionnel d'Action Logement témoigne de son côté de « *l'augmentation de la demande depuis la crise suite au chômage partiel ou une perte d'emploi* » « *C'est un public différent* » souligne-t-il. « *Les travailleurs sociaux font plus de prévention car les salariés anticipent la perte de revenus, et souhaitent connaître leurs droits. Donc c'est un public qui n'est pas encore en difficulté. Ce n'est pas un public qui aurait sollicité s'il n'y avait pas cette crise sanitaire.* »

Sur ce point, un rapport sur l'accompagnement social des Caf réalisé dans le cadre d'un Appel à Projet de Recherches de la CNAF⁶ fournit également des éléments particulièrement éclairants. En effet, durant cette période, les professionnelles ont eu à gérer une nouvelle « offre de service » Caf au travers des aides COVID débloquées (aides nationales et aides locales). Délivrées sur la base d'une évaluation sociale selon les règlements établis par certaines Caf et ouvertes à l'ensemble des allocataires Caf, ces nouvelles aides ont permis et contribué à l'arrivée d'un « nouveau » public de ménages en difficulté avec lesquels les travailleurs sociaux ont pu, parfois, entamer un accompagnement.

« On a vu arriver des familles qui se sont retrouvées avec une perte d'emploi, qui étaient dans le non-recours aux droits car elles avaient toujours travaillé et n'avaient pas connaissance de leurs droits CAF : prime activité, RSA, aide au logement. Là j'ai une dame suivie dans le cadre de la séparation car monsieur ne paie plus la pension alimentaire depuis juin suite à sa baisse revenus. Mais elle aussi connaît une baisse de revenus de 600 €/mois. Elle était responsable dans la restauration donc elle se retrouve au chômage partiel. Elle a accumulé des impayés de loyer. Avant elle n'avait pas de droits et là, elle se retrouve avec tout un tas de droits à ouvrir... J'ai réussi à lui faire faire un rappel de 6 000 € (AL et prime activité) ce qui lui a permis de payer sa dette auprès du bailleur. On a aussi mobilisé les aides covid soumises à évaluation des travailleurs sociaux : une aide alimentaire de 815 euros à laquelle elle a eu droit. »

6. Nicolas Duvoux – FORS-Recherche sociale, Juliette Baronnet, Alice Best, Florence Brunet, *Accompagner les familles monoparentales : moyens et enjeux de l'autonomisation de publics à la croisée des vulnérabilités*, CNAF, décembre 2020.

« On a des familles qui nous ont sollicitées pendant le confinement et qui nous sollicitent encore aujourd'hui sur des aides covid. Des travailleurs pauvres... Qui ont perdu leur emploi. Qui se retrouvent isolés à la maison avec un sentiment d'inutilité et des inquiétudes vis-à-vis de l'avenir. J'essaie de leur dire de participer aux activités du centre social, de faire du bénévolat. Sans travail on n'a plus de vie sociale et cela est vécu comme une perte d'identité... »
Extrait d'un entretien avec une AS de la Caf du Val-d'Oise – juin 2020.

Cependant, comme le révèlent de nombreux témoignages recueillis, ces publics tardent à demander de l'aide. Par manque d'information mais aussi et surtout par honte ou par peur de la stigmatisation vis-à-vis des services d'aide et d'action sociale de leur entreprise⁷, les salariés en activité partielle sont ainsi dans le non-recours avant de se résoudre à franchir la porte des services de l'action sociale comme l'évoquent ces travailleurs sociaux du Val-d'Oise.

« Un nouveau public a émergé suite à cette crise : les actifs en chômage partiel qu'on a vu apparaître sur des demandes d'aide alimentaire et des demandes sociales classiques et de suivi d'accompagnement global. Ce sont des personnes qui peuvent avoir un service social dans un grand groupe mais sans avoir connaissance de ce service. Sur Fosses, on est proche de l'aéroport de Roissy donc ce sont des salariés d'Air France avec service social ou d'autres groupes dans la restauration avec un service social distanciel en province. On a aussi énormément d'intérimaires et on oriente sur le service social intérimaire. »

« Sur Beaumont, on a aussi un public actif que l'on voit apparaître. Certains ont repris un travail mais sur un plan budgétaire, ça a dégringolé. Certains sont en surendettement... et beaucoup ne veulent pas solliciter leur service social d'entreprise par peur que leur entreprise soit au courant... »

L'extrait d'entretien suivant, réalisé en février 2021 auprès de Monsieur B., 49 ans, habitant à Beaune, illustre bien cette dynamique. Nouveau bénéficiaire de l'aide alimentaire après avoir été licencié, il décrit son parcours et la manière dont la crise l'a affecté. L'identification comme italien est pour lui explicative des mécanismes de résistance à demander de l'aide :

« Je suis en France depuis 2008. Je suis italien. Je suis arrivé à Strasbourg pour un travail, puis j'ai déménagé à Beaune, depuis cinq ans. Je vis tout seul. Je travaillais au Leclerc, pendant deux ans, mais ils ont viré beaucoup de gens depuis le covid, les directeurs, et moi aussi qui était responsable du magasin italien. Plus de soixante personnes en tout, c'était les derniers arrivés. C'est la première fois que je viens [à la distribution alimentaire], je suis allé voir l'assistante sociale il y a trois jours. J'ai attendu six mois, mon travail s'est arrêté en juin, je voulais essayer de me débrouiller tout seul comme un italien mais je me suis obligé à aller demander de l'aide. J'ai 650 euros de loyer et 550 euros de chômage. »

Il en va de même pour les indépendants qui connaissent parfois une chute de revenu et de niveau de vie brutale. Or il a été montré chez les indépendants, un phénomène fréquent de « *locus of control* » interne (croyance dans le fait que sa performance ou son sort dépendent surtout de soi-même) aboutissant à une sous-estimation des difficultés. L'auto-entrepreneuriat invisibilise la pauvreté, en renvoyant aux individus la responsabilité de l'aménagement de leur situation (chacun doit se débrouiller pour « bricoler » son pouvoir d'achat), de leur réussite ou de leur échec... Le statut d'indépendant est donc générateur de culpabilité et occasionne des phénomènes de non-recours⁸.

« D'une manière générale, la crise a eu un impact plus important pour le public avec qui j'avais moins l'habitude d'être en contact. Des auto-entrepreneurs, formateurs à leur compte. Un public qui n'a jamais eu l'habitude de faire appel aux services sociaux et d'avoir difficultés financières. Ils avaient surtout besoin de soutien psychologique. Il a fallu orienter vers le service social de secteur, vers des aides d'Action Logement. Les inciter à demander de l'aide. C'est quelque chose qu'ils ne font pas spontanément. Il y a des personnes qui travaillaient de façon régulière et qui du jour au lendemain se sont retrouvées à l'arrêt.

7. Philippe Warin, « Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? » La vie des idées.fr, 1^{er} juin 2010.

8. FORS-Recherche sociale, « Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique », ONPES, mai 2014.

Cela a généré des impayés avec la mise en place d'un échancier. Le règlement FSL maintien s'était assoupli mais les personnes ont trouvé plus de solutions par elles-mêmes. » Travailleur social exerçant dans une association d'insertion par le logement, Morbihan.

Ces témoignages permettent d'appréhender des situations de pauvreté dans la crise dans la plus grande épaisseur possible. Connaissant le caractère cumulatif de ces difficultés et la fragilité qu'elles entraînent au sein des « classes moyennes inférieures »⁹, ce qui peut sembler être un passage à vide peut avoir des conséquences durables. Outre l'intensité avec laquelle la précarité des étudiants se fait ressentir dans les services sociaux, des situations en apparence résolues puisque les personnes ont repris une activité professionnelle semblent s'enkyster dans les difficultés d'un point de vue budgétaire. La fragilité des indépendants est également soulignée et conforte les résultats mis au jour dans la synthèse des rapports des grands réseaux associatifs.

Des situations sur le fil et que la crise a précipité dans la pauvreté

Outre les situations où de nouveaux publics sont apparus, les entretiens font état de situations sur le fil que la crise a précipité dans la pauvreté : des salariés modestes ou travailleurs précaires qui jonglaient déjà avec un budget fortement contraint et qui ont connu une baisse de ressources liée au chômage partiel et/ou la perte des revenus de subsistance.

Il semble que les familles monoparentales aient été particulièrement exposées comme l'illustrent ces témoignages recueillis en Bourgogne auprès des services de distribution alimentaire. La situation de Mme E., 40 ans, divorcée et malade, cheffe de famille monoparentale et mère de deux enfants de 17 et 11 ans, bénéficiaire des Restos du cœur sur le Territoire de Belfort, illustre comment une situation déjà fragilisée par une séparation et marquée par le recours à des aides a pu être considérablement dégradée, tant d'un point de vue sanitaire que socio-économique, par la crise.

« J'avais une très bonne situation, mariée, nous avions tous les deux un travail, moi assistance maternelle et lui fonctionnaire. Puis je suis tombée malade, il a eu peur de la maladie il est parti. On s'est séparé au moins d'avril et je suis venue en janvier avec les factures qui s'accumulaient, je pensais m'en sortir mais non. C'est une assistante sociale qui m'a orientée. Même en venant ici aux Restos du cœur, le confinement c'était très difficile, je mangeais pas mais elles (ses filles) oui, je me privais pour elles. Pour ce qui est des soins, les rendez-vous ont été beaucoup repoussés, vu mes problèmes de santé, c'était très difficile. Si vous voulez savoir ma situation actuellement, elle est catastrophique, je suis dans le rouge, on est dans la merde totale, c'est catastrophique. Depuis le début de la crise, je ne fais pas plaisir aux enfants : pas de sortie, rien. L'argent sert juste à l'alimentaire, on se sent plus précaires. Pendant le covid les prix ont augmenté, ils sont plus chers, c'est 25 centimes mais c'est ça, heureusement qu'ici ils nous en donnent pour faire plaisir aux enfants, des boissons, des gâteaux, des mouchoirs, heureusement qu'il y a les Restos du cœur. »

De la même façon, une femme de 45 ans vivant à Toucy dans le département de l'Yonne, bénéficiaire de l'aide alimentaire au Secours catholique décrit-elle comment la crise l'a replongée dans une pauvreté chronique quoiqu'intermittente. C'est la dégradation de la situation de son fils qui a été l'élément déclencheur de la dégradation de sa situation et l'a conduite à demander le RSA, contribuant ainsi à l'augmentation des effectifs de cette prestation :

« Mon fils aîné a perdu son job suite à la crise sanitaire et est revenu vivre à la maison. Maintenant je suis au RSA depuis octobre 2020 avec 2 enfants à charge. Je suis venue pour les colis (ndlr colis alimentaires) quelques fois il y a 2 ans. Après j'avais trouvé un boulot donc je ne venais plus. J'ai dû arrêter ce travail pour des raisons personnelles. »

9. Jeanne Lazarus, *Protéger de la finance, Protéger par la finance. Les politiques publiques de l'argent des ménages*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris 8, 2019.

L'expérience de la période du confinement fait ainsi ressortir le caractère extrêmement contraint des budgets des ménages modestes. En effet, de nombreuses études récentes ont étudié les budgets des ménages pauvres. Toutes concluent au constat que ceux-ci gèrent leur argent de manière extrêmement rigoureuse et font face à des privations importantes¹⁰. Les écarts se paient par des mécanismes d'entrée dans le surendettement dont il est souvent très difficile de s'extraire comme l'illustre ce témoignage d'un travailleur social au sujet d'un couple de retraités :

« J'accompagne un monsieur plutôt indépendant, mais avec le confinement, il s'est révélé en hyper angoissé. Le confinement a explosé son budget, car il ne pouvait plus aller chercher ses cigarettes en Allemagne. Lui et sa femme fument deux paquets par jour ce qui a fait exploser leur budget. Une telle consommation avec une petite retraite, ça les a mis encore plus en difficulté. »
Travailleuse sociale en Maïa, Haut-Rhin.

Plus généralement, les dépenses contraintes, dont l'alimentation, pèsent d'un poids proportionnellement beaucoup plus important dans leurs budgets que dans ceux des autres groupes. Il est donc logique et inévitable que les contraintes liées à l'alimentation se fassent ressentir très durement pour ces ménages. De nombreux témoignages recueillis auprès de « nouveaux » bénéficiaires de l'aide alimentaire font ainsi état d'une hausse réelle ou ressentie du prix des denrées alimentaires (et donc du pouvoir d'achat), à l'instar des déclarations de Mme D., âgée de 40 ans, séparée avec un enfant à charge, bénéficiaire de l'aide alimentaire de la Croix-Rouge de Lons-le-Saunier, rencontrée dans une épicerie sociale. Celle-ci est secrétaire à temps partiel, en CDD à 883 euros, elle touche par ailleurs 190 euros ou 220 euros de Pôle emploi selon les mois. La pension alimentaire de sa fille de 10 ans s'élève à 150 euros et les APL à 234 euros. Elle est propriétaire de sa maison pour laquelle elle paie un crédit de 418 euros mensuels. Elle dit :

« J'ai trouvé que les prix dans les magasins ont flambé. Avant je faisais les courses dans les magasins pour 30 euros la semaine et avec le covid, il est passé à 60 euros la semaine. Pendant le confinement, le père de ma fille a fait des versements, mon fils aussi mais sans ça, on n'aurait pas mangé. Moi je n'allais qu'à Lidl, et les prix ont littéralement flambé. Et pourtant sans changer de style alimentaire. »

Ces débats sont identiques à ceux qui avaient suivi le passage à l'euro et où un décalage entre le constat objectif d'une stabilité de l'inflation et le ressenti d'une augmentation du prix des produits de première nécessité s'était manifesté.

Le poids du logement dans les budgets des ménages est également ressorti comme étant littéralement insupportable quand les ressources ont diminué. Lors d'un entretien collectif réalisé en juillet 2020 avec les travailleurs sociaux du département du Val-de-Marne dans le cadre d'une étude pour le département, les professionnels évoquent ce type de situations :

« À la suite du confinement, nous avons vu beaucoup de dettes locatives qui tombent suite à des baisses de revenus importantes. Beaucoup de situations de mal-logement sont ressorties car celles-ci étaient beaucoup plus difficiles à vivre durant le confinement. Il y avait les familles qui ont dû payer à manger à leurs enfants. Au début on a eu énormément de demandes d'aides financières, nous avons fait face à de nouvelles situations de travailleurs pauvres. Des gens qui d'habitude se débrouillent, notamment avec parfois l'informel. Des employés qui ont des fiches de paie à 0 euro. »

Dans les quartiers populaires, ces situations de très forte contrainte budgétaire étaient massives, tant par l'intensité que par la diffusion des difficultés rencontrées par de larges pans de la population. Les demandes d'aide alimentaire ont été révélatrices de la grande précarité des familles en Quartier de la Politique de la Ville et un sujet récurrent des accompagnements des jeunes et de leur famille comme en témoignaient les acteurs du PRIJ durant cette période. Des réponses ont été apportées en lien avec les CCAS, les services jeunesse et les associations caritatives (distribution de tickets services, de colis alimentaire, etc.).

¹⁰ Ana Perrin-Heredia, « Logiques économiques et comptes domestiques en milieux populaires : ethnographie économique d'une "zone urbaine sensible" », Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2010 ; Denis Colombi, *Où va l'argent des pauvres ? Fantômes politiques, réalités sociologiques*, Paris, Payot, 2020.

« La référente a eu beaucoup de travail sur l'aide alimentaire pendant le confinement. On a beaucoup de jeunes en grande difficulté et elle travaille beaucoup sur les aides financières ponctuelles pour de la subsistance. » Déléguée du Préfet.

« Pendant le confinement, le référent de parcours a gardé le lien avec les jeunes. Il a fait de la distribution de chèques alimentaires. Il y a eu un entre le référent de parcours et le CCAS pour aider les familles. » Délégué du Préfet.

« On a dû mettre en lien pas mal de jeunes avec des associations caritatives pour problèmes de logement et d'aide alimentaire. » Déléguée du Préfet.

Ce sont ainsi parfois des territoires entiers qui semblent avoir été particulièrement exposés. Certains bassins d'emploi ont en effet été durement frappés comme l'illustrent une partie des témoignages recueillis lors de nombreuses enquêtes menées dans le Val-d'Oise, département au sein duquel la zone aéroportuaire de Roissy constitue habituellement un gisement d'emplois peu qualifiés important pour toute une partie des habitants.

« Est-ce que c'est lié au contexte de l'emploi sur le territoire ? On a une population jeune avec pas beaucoup de qualification et qui recourt à l'intérim sur la plateforme aéroportuaire. Ce sont des personnes qui se retrouvent sans rien aujourd'hui. »

« Certaines familles étaient dans une détresse totale. Des personnes qui travaillent en intérim sur Roissy et qui se retrouvaient sans travail et n'avaient pas assez cotisé pour Pôle Emploi et ne pouvaient pas tout de suite avoir accès au RSA. Pour certaines familles, c'était un grand dénuement. »

Des situations de pauvreté stables mais dégradées sur le plan relationnel

Outre ces situations de chute, peuvent être observées des situations de pauvreté (bénéficiaires des minimas sociaux ou retraités) pour lesquelles la crise « ne change rien » sur un plan financier. La dégradation de leurs conditions matérielles d'existence a été bien moindre que celle d'autres groupes, le filet de sécurité leur assurant déjà une forme de stabilité. Les aides exceptionnelles ont pu leur permettre de limiter les surcoûts liés à l'alimentation notamment. Cette assistante sociale d'une Caf du Val-d'Oise formule ainsi le constat d'un impact financier relativement faible de la crise sur les familles qu'elle accompagne habituellement.

« L'aide financière de la CAF, on n'arrête pas... Au titre de l'alimentaire. Ça, c'est une nouveauté. Bizarrement, mes familles ne m'ont pas sollicitée pour cette aide-là, car elles n'ont pas de baisse de revenus vu qu'elles sont au RSA. Et j'ai beaucoup de familles avec des enfants en bas âge qui ne vont pas à l'école donc ça n'a pas d'impact non plus de ce côté-là. Sauf pour une famille avec 6 enfants. Là j'ai eu une aide financière de 800 € pour cette famille. Et les familles qui nous sollicitent pour cette aide fi, elles rentrent dans nos publics parfois, dans notre offre de service : j'ai deux familles comme ça que je vais accompagner sur la séparation... »

Ce constat ne devrait guère surprendre tant il apparaît que la vie quotidienne des personnes qui vivent dans la pauvreté en général et dans les minimas sociaux en particulier est régie par des contraintes multiformes, donnant à ces personnes le sentiment d'être confinées ou assignées à résidence, avant même l'adoption des mesures de protection sanitaire. Les minimas sociaux, cela est avéré par de nombreuses enquêtes et rapports associatifs, ne permettent que de survivre et non de vivre.

« Depuis que je suis au RSA je ne sors plus, le RSA, ça m'a mis en prison, en fait ça fait 4 ans que je me confine moi. » Bénéficiaire du RSA depuis plus de 4 ans.

Dans certaines situations particulières, qu'il faudrait se garder de généraliser, l'application de mesures de restrictions a pu apparaître comme une expérience de relâchement d'une pression permanente sous laquelle vivent ces personnes. La pression sociale, les incitations à la consommation impossibles à satisfaire, les injonctions institutionnelles à la reprise d'emploi ou à la participation à la vie sociale,

souvent très violentes¹¹, se sont atténuées et ont brusquement cessé de les différencier. En exposant l'ensemble de la population à des contraintes qu'elles vivent au quotidien et souvent depuis de longues années, cette période a ainsi pu avoir l'effet hautement paradoxal de les déstigmatiser. La différence avec le reste de la population, qui contribue à leur mise à l'écart de la vie sociale, a été fortement atténuée, même si non totalement résorbée :

« Les McDo, les trucs comme ça, les pizzas, on n'en mange pas, c'est trop cher. Les gens se plaignent de la fermeture des restaurants, mais moi c'est comme les vacances, j'y vais jamais donc les gens se plaignent mais pas moi. » Femme, 61 ans, séparée, AAH, deux enfants à charge, bénéficiaire des Restos du cœur, Belfort.

« Je n'ai pas ressenti d'impact de la crise sanitaire sur mon accès à l'alimentation et mes soucis financiers ne se sont pas aggravés depuis la crise car j'étais déjà dans cette situation avant qu'elle démarre. » Femme 55 ans, chômage et célibataire, bénéficiaire au sein d'une épicerie sociale et solidaire, Vesoul.

C'est par contre du côté de ce qu'Anne Lambert et Joanie Cayouette-Remblière appellent des pénibilités ressenties que la crise a fait sentir ses effets. Pour des publics aussi isolés, la perte des liens sociaux très ténus qui les relient à la société a produit des effets extrêmement délétères en termes d'isolement relationnel et de détresse psychologique. *« On a un public vulnérable dont la situation, depuis la crise sanitaire, se dégrade »,* témoigne cette assistante sociale. *« C'était déjà des situations avec peu de lien au sein du cercle proche. Ça n'a rien fait évoluer de manière favorable. Ce sont des situations très dégradées. »*

Atteignant des personnes déjà fragilisées, la crise et le confinement ont en effet pu avoir des effets dramatiques, plongeant dans la dépression des personnes qui détiennent peu de supports sociaux :

« La crise a eu un impact, oui et non on va dire. C'est la misère de ne pas pouvoir voir les gens qu'on aime, c'est l'isolement de pas voir ses amis qui fait mal. C'est social. Financièrement rien, pas d'impact. » Femme, 43 ans, divorcée, au RSA depuis 5 ans, 2 enfants (garde partagée), bénéficiaire des Restos du cœur, Belfort.

« La crise sanitaire a plutôt eu un impact sur ma santé, j'ai fait une dépression qui été liée au confinement, et à l'angoisse que j'avais durant cette période. Mais j'ai pas ressenti d'impact au niveau financier, seulement un isolement très prononcé. » Homme, marié, 58 ans, un enfant, invalide, bénéficiaire des Restos du cœur.

« Au départ, le confinement c'était très difficile car on a été coupé de tout. Moi j'ai l'habitude d'aller au Secours catholique à l'accueil de jour pour avoir du lien social. Là-bas, on a des distractions, des ateliers, on retrouve les potes, on sent qu'on a une vie même si après tout ça on doit retourner à la maison. Et au départ la coupure a été difficile, on s'est retrouvé tout seul à la maison. Alors on avait quand même les amis par téléphone on s'envoyait des encouragements, on discutait, on a oublié personne car il fallait donner force et courage à nos amis. Mais beaucoup se sont remis dans l'alcool car c'était un chamboulement dans leur vie. » Usager/bénévole d'un accueil de jour à Metz.

Ce sont ainsi des situations qui se dégradent rapidement du fait d'un isolement social et relationnel accru et des freins rencontrés dans l'accès aux droits, les démarches administratives et les démarches de santé, liés à la fermeture temporaire ou à la réorganisation des services publics. Ce témoignage illustre l'enchevêtrement de ces difficultés et les effets qu'elles peuvent produire :

« Mon véhicule est en panne depuis le premier confinement. Ce confinement joue sur mon moral, je suis malade, je ne peux plus voir personne. Je ne peux pas marcher, je dois me faire opérer de la jambe, mon opération est en attente à cause de la crise, du coup je peux pas travailler, j'ai gros problème de santé vous rendez compte je dois faire mon test d'effort tous les ans et cette année c'est pas gagné déjà qu'il a pas eu lieu l'an passé. Je sors plus je vois personne... On se prive, seulement deux mois que je suis dans le découvert autorisé, vous vous rendez-compte. » Homme, seul, né en 1964, ancien SDF, au chômage, logement insalubre, bénéficiaire d'une épicerie sociale et solidaire itinérante.

11. Nicolas Duvoux, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, Puf, 2009.

Les associations œuvrant aux côtés des plus démunis constatent ainsi la dégradation de la situation financière et morale des ménages qu'elles accompagnaient du fait notamment de leur isolement et d'un recours plus difficile aux services sociaux et aux activités collectives auxquelles certaines participaient : aggravation ou développement de nouvelles addictions, perte de compétences... Pour ces ménages, les difficultés rencontrées sont vectrices de fortes angoisses à mesure que la crise sociale et économique devient une réalité tangible et durable.

« Au déconfinement, on a découvert des situations financières dégradées. On a une part de personnes qui a fait des jeux en ligne ou des jeux de poker car ils s'ennuyaient, et il y a quelques situations qui se dégradent de ce fait là. » Association d'insertion par le logement, Strasbourg.

« Pour les personnes étrangères, une difficulté aussi c'est l'arrêt des cours de français dans les associations du fait des restrictions sanitaires. On sent très nettement la dégradation du niveau de langue, aussi parce qu'avec ces restrictions, elles restent plus entre elles... C'est inquiétant en termes d'intégration mais aussi pour les dossiers préfecture... » Collectif associatif, Mulhouse.

Des situations de rupture

Finalement, les observations de terrain font remonter la multiplication des situations de rupture. En effet, les deux confinements (jusqu'à mars 2021) ont occasionné des basculements de situations familiales tendues, mettant au jour la fragilité des solidarités privées et des relations familiales lorsqu'il n'y a plus de soupape. Cela se traduit par une hausse observée des violences intrafamiliales ; des ruptures d'hébergement et une hausse des informations préoccupantes.

Toutes les enquêtes réalisées parviennent au même constat et font état d'une explosion à retardement des violences intrafamiliales. Dans leur « file active », les professionnelles de deux Caf d'Île-de-France ont ainsi pu observer la recrudescence ou l'aggravation des violences conjugales et intrafamiliales, situations dont elles n'ont souvent pris connaissance qu'à la sortie du confinement.

« Certaines femmes se sont repliées sur elles-mêmes et isolées. Les violences ont été majorées : là, j'ai une dame arrivée sur Goussainville en mai 2020. Elle a subi des violences conjugales telles qu'il y a eu une audience en urgence pendant le confinement avec une ordonnance de protection et la juge a déchu monsieur de ses droits parentaux. La petite a vu la violence car on était confiné 24h/24. Il y a un impact sur les enfants aussi. »

« Là, des familles me disent maintenant les violences intrafamiliales, les tensions et là ça aboutit à des séparations : des familles que je récupère aujourd'hui dans le cadre de l'offre séparation (et avec qui j'étais en contact pendant confinement sur aide covid). Hier, j'ai reçu deux nouvelles situations comme ça. Un contexte de violence conjugale qui datait depuis plus de 10 ans et la dame a craqué à l'issue du confinement. Sa fille de 9 ans ne supportait plus et a déclenché la décision de sa mère et une prise de conscience de la violence passée. Ça a été exacerbé pendant le confinement et elle est partie sans rien. »

De même, dans l'enquête sur le PRIJ, il apparaît que les conditions de vie en période de confinement associées à un contexte familial délétère ont contribué à faire éclater des conflits latents jusqu'à provoquer des ruptures d'hébergement pendant ou à la sortie du confinement. Dans certains cas, heureusement plus rares, le confinement a accéléré les passages aux actes de violences intrafamiliales ou conjugales. Des situations qu'ont pu « récupérer » certains référents en urgence et pour lesquelles la mobilisation des partenaires et acteurs sociaux est indispensable.

« J'ai eu une jeune fille qui s'est retrouvée à la rue suite à une dispute avec sa mère. Elle est hébergée chez une amie. On a activé le point logement de la Mission locale pour faire une demande SLAO avec un dossier passé en urgence. On a eu une réponse la semaine dernière et elle devrait intégrer un studio Hlm à 500 euros, à Goussainville. C'est une jeune femme en CDI qu'on suivait en veille. » Coordinatrice du PRIJ, Val-d'Oise.

« Le constat, c'est qu'il y a eu des ruptures dans les parcours d'insertion avec des difficultés financières et des relations de crise avec les parents. J'ai eu 2 situations de mise à la porte pour lesquelles j'essaie de mobiliser les acteurs sociaux »

pour trouver des solutions d'hébergement. Je trouve aussi qu'il y a eu beaucoup de perte d'emploi. » Référent PRIJ, Paris, juin 2020.

« J'ai un jeune qui a fait une décompensation psy. Une est en emploi mais s'est retrouvée à la rue. C'est une ancienne de l'ASE qui ne voulait pas d'un CHRS. Elle s'est débrouillée comme elle pouvait. Elle a été violentée par son beau-père, et son petit ami. On est en lien avec son AS de secteur. Comme son contrat a été prolongé de 6 mois, elle devrait pouvoir intégrer une Résidence Jeunes Actifs normalement. J'ai aussi la situation d'un jeune en souffrance en lien avec son orientation sexuelle et qui est hébergé mais en demande d'aide alimentaire. » Référente Paris, avril 2020.

Il semble que le deuxième confinement ait été plus difficilement vécu que le premier par la population¹². Les formes aiguës de détresse psychologique et de violences intrafamiliales se multiplient, après un temps de latence pendant lequel la tension a crû dans des familles sous pression. Les travailleurs sociaux du Val-d'Oise développent cette analyse de la montée des tensions au sein des familles qu'ils accompagnent :

« Moi je constate une explosion des violences conjugales depuis la rentrée 2020 et ça ne se calme pas. Et les violences intrafamiliales tout juste derrière. Sur Domont et Fosses, on a vu se renforcer les violences conjugales mais aussi les IP. Quand on regarde le contenu des IP, on voit une place large aux difficultés conjugales. Et on fait face à des IP où on est à la détresse psy des enfants. Avec des idées suicidaires. À l'hôpital, on a des IP pour des tentatives de suicide de jeunes filles... »

« Les situations de violences intrafamiliales et les gros conflits conjugaux liés au télétravail ou à l'inactivité professionnelle, c'est quelque chose qui ressort depuis octobre novembre. Par rapport aux difficultés familiales : il y a eu d'abord repli et sidération mais le gros des troupes n'a pas réagi là. C'est plutôt venu après, avec l'effet lié à l'absence de leviers : en dehors de l'école, rien n'a réouvert (sport, actions culturelles, relais familiaux) donc il y a eu un repli sur la famille nucléaire : quand le noyau est solide ok mais quand il est fragile, ça passe moins bien. Les femmes sont moins tournées vers l'extérieur. Donc les tensions sont exacerbées et on constate une augmentation de personnes qui viennent porter des difficultés intrafamiliales qui relèvent ou non de la protection de l'enfance. »

Ces observations sont en quelque sorte validées par les chiffres officiels qui font état d'une forte augmentation des signalements pour violence conjugale pendant la période du deuxième confinement.

Des situations de hors droit

Enfin, la crise a fait apparaître la situation de ceux qui n'ont (plus) rien, n'ont droit à rien et vivaient en marge des aides et dispositifs publics, « grâce » au système D et à des stratégies quotidiennes de subsistance (travail informel, récupération, manche...) Les acteurs de la veille sociale (accueils de jour, maraudes, 115) et/ou de l'aide alimentaire ont été, à bien des égards, en première ligne pour observer les effets de la crise sur les plus exclus.

Dénombrer les personnes sans domicile est habituellement un exercice difficile sur lequel achoppent régulièrement les acteurs de la veille sociale comme les pouvoirs publics. En effet, nombre de situations demeurent invisibles, compte tenu de l'importance du « non-recours » aux dispositifs. Certaines personnes s'accommodent de modes de vie précaires dans les bois, dans des squats, des bidonvilles, ou chez un tiers, et ne recourent que très ponctuellement aux aides dispensées par les accueils de jour ou les maraudes, préférant se « débrouiller » seules. Or avec le premier confinement, ces acteurs ont vu arriver de nouvelles personnes qui ne pouvaient plus compter sur les ressources que procurait habituellement l'espace public (dons, mendicité, récupération, etc.) ou dont les solutions d'hébergement chez un tiers s'étaient tendues jusqu'à la rupture. Contraintes de recourir aux seules aides disponibles pour se nourrir et se protéger, elles

¹² Jen Schradie, Emanuele Ferragina, Marta Pasqualini, Ettore Recchi, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Katharina Tittel, and Andrew Zola. "The COVID Year in France: A Tale of Two Lockdowns." Paris : Observatoire sociologique du changement, December 2020.

sont venues alimenter les files du 115 ou des distributions d'aide alimentaire comme l'observent les acteurs de la Région Grand Est rencontrés pour l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre.

« Au fur et à mesure du confinement, on a vu sortir des gens des bois, des greniers, de caves, de cabanes de jardin, des voitures... des gens sans désir d'accompagnement et retranchés jusqu'alors et qui ne sollicitaient plus le 115. Il y a des gens de mon équipe qui n'avaient pas vu depuis 10 ans et ils sont réapparus. Ils étaient totalement invisibles. » Un SIAO de la région Grand Est.

« On a ouvert massivement des places d'hôtels puisqu'on a eu trois fois plus de demandes qu'on a habituellement et on a répondu à toutes les demandes. Notamment des personnes qui se sont fait mettre à la porte. On a eu beaucoup de gens strictement inconnus : travailleurs précaires ou RSA récents et qui du coup avaient un relais amical et ne nous avaient jamais sollicité auparavant. » Un représentant des services de l'État au sein de la région Grand Est.

La situation des demandeurs ou déboutés du droit d'asile mérite également d'être soulignée. Sans doute plus que d'autres, ces familles ont eu à subir une chute de revenus tirés de l'économie informelle et/ou ont été exposées à des ruptures de droits, suite aux difficultés rencontrées pour actualiser leur situation auprès des administrations. Si la reprise progressive de l'activité économique a permis aux hommes de retrouver des petits boulots au noir dans le domaine du BTP notamment, les femmes et notamment les mères de famille monoparentale sont encore durement frappées par la crise n'ayant pu reprendre les activités informelles qui leur sont généralement dévolues comme les gardes d'enfant ou bien les ménages. Un constat qui met durement au jour les inégalités de genre.

« On a eu des personnes qui n'avaient plus de ressources informelles : les demandeurs d'asile principalement qui se sont retrouvés sans leur emploi au noir et tous les métiers du type bâtiment ont été mis en difficulté, donc on a vraiment eu un impact dur pour eux. » Un SIAO de la région Grand Est.

« Pendant période actuelle, la situation ne s'est pas améliorée mais elle est sans doute un peu moins difficile pour les couples, lorsque monsieur travaille au noir dans domaines qui ont repris (BTP). Mais pour les femmes seules avec enfant, la situation reste particulièrement précaire : rien n'a repris au niveau des petits boulots, des gardes d'enfants... Donc ces familles sont encore en impayés de loyer et de factures d'énergie... Et elles n'ont droit à rien... » Collectif associatif, Mulhouse.

La crise a également durement frappé les étudiants, nombreux à exercer une activité rémunérée en parallèle de leurs études, en particulier les étudiants étrangers. Dans le bilan d'une action interassociative Solidarité COVID initiée par le Collectif Urgence Welcome à Mulhouse, les associations soulignaient ainsi qu'*« une autre forme de précarité est apparue, mise en évidence par les maraudes et les aides alimentaires de l'association De Bon cœur et du Secours populaire : celle des étudiants étrangers dont le titre de séjour dépend d'un revenu assuré par la famille du pays d'origine, et le plus souvent complété par divers « petits boulots ». Pendant la crise sanitaire, l'aide familiale n'arrive plus, les emplois aléatoires ne sont plus possibles et les perspectives pour l'été sont peu réjouissantes. De plus, ces jeunes gens présents sur le Campus ont peur de signaler leurs difficultés aux services sociaux, de peur de se voir retirer leur titre de séjour à cause de la diminution de leur revenu disponible. »*

LA CRISE COMME RÉVÉLATEUR

Performance de la protection sociale et fragilités des solidarités privées

Sans qu'il soit encore possible à ce jour d'en quantifier les effets, la crise a joué un rôle de révélateur de situations de pauvreté ou tout au moins de précarité qui demeuraient jusqu'ici pour partie invisibles aux yeux des travailleurs sociaux. La situation de « ceux qui n'ont rien ou droit à rien » comme de ceux qui sont « sur le fil » a en effet été brutalement mise au jour par la concordance de deux facteurs qui, se conjuguant, expliquent le recours accru de ces publics aux services sociaux et dispositifs de lutte contre les exclusions :

- l'épuisement des solidarités privées (hébergement familial ou chez un tiers), des ressources liées à l'économie informelle, à la « débrouille » (ce qui inclut pour « ceux qui n'ont rien », la mendicité ou les ressources « alimentaires » que peut procurer l'espace public en temps normal) ;
- en même temps que le filet de la protection sociale s'élargissait ou s'assouplissait (nouvelles aides financières, assouplissement des barèmes, mise à l'abri en hôtel « pour tous », nouvelles pratiques d'aller vers, nouvelles solidarités...).

Ce faisant, la crise a révélé le rôle d'amortisseur que jouent traditionnellement les solidarités privées en même temps que leur grande fragilité. Dans ce contexte, la protection sociale et les dispositifs d'aide exceptionnelle mis en place jouent à plein et expliquent que la « vague sociale » tant évoquée se fasse attendre malgré des signaux de plus en plus alarmants.

« Nos services ne sont pas submergés par la demande sociale car tous les dispositifs de compensation jouent (État, département, CCAS). Actuellement, il y a un étayage. On voit quand même ces publics-là. Ça s'explique très très bien : on a pris contact avec les services sociaux d'Air France ou d'ADP qui expliquent qu'eux même sont dans un système de réorganisation pour répondre aux besoins et éviter les licenciements. Donc il y a toujours un matelas. » Responsable d'un territoire d'intervention sociale, Département du Val d'Oise.

Mais jusqu'à quand ? L'absence de perspectives en matière d'emploi, notamment dans des secteurs habituellement pourvoyeurs auprès des plus précaires (secteur aéroportuaire, hôtellerie, restauration, etc.) laisse craindre que toute une partie de la population, notamment celle peu couverte par la protection sociale (jeunes et migrants), soit laissée de côté.

Une jeunesse particulièrement exposée

La question de la jeunesse semble désormais cristalliser toutes les inquiétudes relatives à une crise dont les effets pourraient s'installer durablement. Les enquêtes menées auprès des acteurs du Plan régional d'insertion des jeunes (PRIJ) en sortie du premier confinement en témoignent. Outre les effets en termes de décrochage scolaire, les acteurs du PRIJ soulignent l'impact de la crise sur les jeunes NEET qu'ils soient peu qualifiés ou au contraire diplômés sans emploi ou en reconversion professionnelle. Le confinement a certes eu pour effet de remobiliser un certain nombre d'entre eux sur la recherche d'emploi tandis que s'ouvraient dans le même temps des possibilités nouvelles (mais aussi probablement de courte durée) d'accès à des emplois « en tension » (logistique, grande distribution, service aux personnes âgées, services hospitaliers...) Mais la période de confinement et les prémisses d'une crise annoncée ont aussi contribué à mettre un terme précoce aux contrats : périodes d'essai interrompues, CDD non renouvelés, missions d'intérim à l'arrêt... De l'avis de tous les acteurs mobilisés, les jeunes du PRIJ sont ainsi parmi les premières victimes de la crise :

« Il y a pas mal de jeunes pour qui elle avait trouvé des solutions avant le confinement, qui étaient en CDD ou période d'essai et ça a été interrompu, donc il a fallu retravailler avec eux. Certains sont de nouveau en solution, mais le constat est qu'il y a déjà des pertes d'emplois pour ceux pour qui on avait trouvé une solution. » Déléguée du Préfet.

« Ce qui émerge c'est la difficulté de trouver du travail, les formations en attente, tous les exams de permis décalés. C'est compliqué à vivre pour eux, de rechercher des patrons en alternance, etc. Malgré ce qui est mis en place... Il y a des jeunes qui ont trouvé un emploi de caissière pendant le confinement mais qui ne l'ont plus aujourd'hui. Ils se mangent la crise de plein fouet. » Référent PRIJ.

Conscients des effets durables de la crise actuelle et à venir, certains jeunes ont pourtant su tirer profit de cette période d'inactivité pour penser l'après et s'interroger sur leurs aspirations. Les référents PRIJ soulignent à cet égard la dynamique positive qu'ils ont pu observer avec notamment une mobilisation spontanée de certains groupes de jeunes sur des actions citoyennes ou solidaires.

« Il y a eu beaucoup d'actes citoyens (aide auprès des nécessiteux, courses pour les petits vieux du quartier). Les auto-entrepreneurs ont su tirer profit aussi du confinement mais attention aujourd'hui avec les impôts qui vont tomber. Le gros point positif, c'est la réflexion de la part des jeunes sur eux-mêmes/ leurs aspirations... » Partenaire PRIJ.

S'ils saluent la remobilisation des jeunes et leur proactivité, les référents s'inquiétaient dès le mois de juin du manque de réponses concrètes à apporter dans un contexte de « mise en concurrence » des jeunes du PRIJ avec d'autres jeunes plus qualifiés.

« Pendant l'été : 140 jeunes ont postulé pour participer à des chantiers d'insertion auprès de la mairie et les coachs vont être débordés car les financements ne sont prévus que pour une cinquantaine. Donc finalement, sur les 142 candidatures, si on retire les autres villes et ceux qui avaient déjà fait, il y a 107 jeunes qui vont avoir un chantier d'insertion mais ce ne sont pas que des jeunes PRIJ. Il y a aussi des gamins qui sont à l'école, à la fac mais ont besoin d'aider les parents en sortant de COVID. » Partenaire PRIJ.

« Il y a une forte demande de jobs d'été. Le CIDJ a des offres, mais les jeunes que l'on suit se retrouvent en concurrence avec des étudiants en master 1 et 2 qu'on ne voyait pas autant avant. On a aussi beaucoup de demandes d'alternance (ils ont l'école mais pas forcément le stage). » Référent, juin 2020.

Un travail social plus visible et reconnu et un retour aux fondamentaux

Pour finir, nous souhaiterions faire état d'observations issues de nombreuses enquêtes réalisées auprès des travailleurs sociaux durant cette période. La visibilité acquise par le travail social dans ses principes les plus fondamentaux – accompagner dans le sens de « marcher aux côtés de » – en ressort fortement, raison pour laquelle il nous semble utile de conclure par cette vision offerte sur les effets de la crise.

La crise a tout d'abord mis au jour la capacité d'adaptation en même temps que la fragilité du secteur associatif comme des services publics. Un temps quasi mis à l'arrêt par la mise en retrait de la population âgée qui constituait une part importante des bénévoles, l'activité associative a bénéficié de nouvelles dynamiques de solidarité citoyenne. Le travail social a été mis à mal par le recours au télétravail et les professionnelles du travail social, qui rappelons le sont quasi exclusivement des femmes, ont, à cette occasion, eu à conjuguer et à gérer les tensions entre vie privée, tâches domestiques et exercice de leur métier.

« Ça a représenté un volume de travail plus important avec le télétravail et la continuité pédagogique à assurer. Donc je ne veux plus revivre ça. Mes journées c'était 6h d'enseignement et 8h de travail. Moi, mes filles, je pouvais plus les voir à la fin, parce que mon conjoint était obligé de travailler et j'étais donc toute seule avec mes filles tout le temps. Je sais pas si j'y arriverai une nouvelle fois. Mon ordi restait allumé de 7h30 à 20h avec des sessions de travail perlées... Ça a été cauchemardesque. Concilier les deux : j'y arriverai pas. J'ai peur à nouveau d'une fermeture des établissements scolaires. »

La période a également occasionné d'importants changements de pratiques et organisationnels – déploiement de l'aller vers (à la rue ou par téléphone) ; souplesses administratives et aides financières renforcées sur les territoires – qui ont, de l'avis même des professionnels, permis un retour aux fondamentaux du travail social : approche préventive, maintien du lien social, confiance en la capacité des personnes, soutien aux dynamiques de solidarités citoyennes... La fluidité et la réactivité des dispositifs d'aide ont permis aux travailleurs sociaux de se recentrer sur leur cœur de métier.

« La réponse du département sur cette période nous a facilité le travail et a amorti la chute : des aides financières majorées (baisse des barèmes), la procédure allégée de la CAF, une réponse rapide, des justificatifs qu'on ne demandait plus... On n'avait pas besoin de tout prouver. Là on entendait notre évaluation. Pendant cette période, ça a bien fonctionné. Ils se sont fiés à notre évaluation. Et là, on est dans la frustration de l'après avec un fonctionnement normal. Alors que les situations continuent à venir. Et c'est aussi une frustration pour les gens qui attendent beaucoup plus aujourd'hui. »

La multiplication des échanges téléphoniques ainsi que l'utilisation des messageries instantanées ont permis d'établir un mode de relation « nouveau » caractérisé, durant le confinement, par l'informalité

des échanges. Avec les personnes déjà connues et accompagnées, le sentiment qui prédomine est celui d'une relation bienveillante et plus égalitaire.

« Le lien téléphonique a été maintenu si le jeune avait effectivement un numéro. Au déconfinement, on n'a constaté aucune rupture de lien. Au contraire, ceux qu'on a eu au tel étaient très contents qu'on ait gardé le lien. C'était vraiment une prise de nouvelles. Ils étaient hyper touchés qu'on les appelle. Au final, tu te retrouves à avoir des discussions sur des films, etc. Le type de discussion et d'échange qu'on n'a pas dans le quotidien de l'accompagnement... » Référente de parcours PRIJ.

« Ma relation avec ma fille active ? Au début c'était que par mail car on n'avait pas de téléphone professionnel. Elles me joignaient par mail et je les appelais avec mon portable perso en numéro caché. Et le plus gros de mon travail se faisait entre 18 et 20h (...) Avec mes familles ça s'est passé naturellement, simplement. Aussi bien la famille que nous, on savait qu'il n'y avait que ça... Donc ça pouvait aller. Mais ça ne remplace pas un entretien en face à face car y a des signaux non verbaux. Au tel on passe à côté et j'ai pas ressenti que ça permettait de dire plus de choses... Si il y a nécessité d'entretien long de toute façon, je donne ce temps que ce soit en présentiel ou non... C'est vrai que j'ai eu des entretiens très longs pendant le confinement... Ça a joué aussi le rôle de soutien moral, d'écoute, de conseil. J'ai ressenti beaucoup de remerciement et de gratitude... Sur la thématique de la parentalité, c'était presque dans les deux sens parce que j'ai eu beaucoup d'entretiens que j'ai dû interrompre pour m'occuper des mes filles donc les familles en souriaient et se rendaient compte que c'était partout pareil. Pour le coup, je les appelais en situation professionnelle mais les familles avaient accès à une partie de ma vie privée. Peut-être que ça permettait à la famille de dédramatiser ? Je sais pas. Les familles que moi j'ai eu en entretien étaient dans la bienveillance et dans l'empathie. » Travailleuse sociale de la Caf.

La période a cependant donné une importance toute particulière à l'usage des outils numériques pour réaliser les démarches administratives, révélant dans le même temps avec un peu plus d'acuité la réalité de la fracture numérique et/ou de l'illectronisme pour les familles et la nécessité de maintenir un accompagnement et une médiation dans l'ensemble des démarches :

« Je faisais mon max, les familles aussi car ça demandait une certaine dextérité informatique pour l'envoi de documents. On était là en train de faire un accompagnement technologique. Dès que démarches à faire, aussi bien les familles de ma fille active que celles pour l'aide covid me donnaient leurs codes d'accès ameli, caf, impôts... et j'essayais d'accompagner au mieux. Là où les familles étaient accompagnées avant dans les centres sociaux, là on était leur ultime recours... Heureusement, l'écrivain public du centre social continuait à travailler et se tenait à disposition du public par téléphone. Je donnais son tel aux familles. »

« Après on peut comprendre dans quelle situation on met parfois les familles vis-à-vis de l'informatique. Même quand on sait lire, etc., ça fait appel à beaucoup d'autres choses. C'est de la communication, rien que ça partir toutes des mêmes consignes ce n'était pas du tout évident à distance. Quand on doit expliquer à distance les démarches informatiques aux gens, c'est super compliqué parfois, ça pouvait complètement bloquer les gens quand ils ne savaient pas du tout faire. En face à face on peut montrer sur l'ordinateur, tendre une plaquette, montrer un bâtiment... À distance c'est très compliqué. On voit bien que sans cette présence de proximité beaucoup de gens sont complètement perdus. Je me suis dit ben oui ça peut être violent pour les gens, après avoir moi vécu ça. »

Le fonctionnement en « mode dégradé » des services et associations a ainsi eu de nombreuses conséquences tant sur les pratiques des travailleurs sociaux que sur le lien établi avec les personnes. Ce faisant, la période a permis de mettre au jour avec une acuité particulière la nécessité de réactiver et de soutenir quelques grands principes et modes d'intervention du travail social : aller vers et maintien du lien social, proximité relationnelle, capacitation, actions collectives et lutte contre la fracture numérique...

CONCLUSION

Le prisme institutionnel des enquêtes réalisées ces derniers mois a permis de mettre l'accent sur des dimensions importantes pour les publics comme pour l'action publique.

La crise sanitaire a tout d'abord rendu visibles certaines populations qui n'étaient pas ou plus dans les radars de l'action sociale (cela a été flagrant lors des distributions alimentaires). En cela, elle a produit un effet qui avait déjà été documenté au moment de la mise en œuvre de grandes mesures sociales comme le Revenu minimum d'insertion¹³. De la même manière, des hommes (souvent) inconnus, isolés, vivant dans des caves, des abris de jardin, des parkings, vivant de la débrouille et ne pouvant s'en remettre à des expédients qui, comme l'économie informelle, ont été mis à l'arrêt, ont dû recourir aux institutions, notamment au niveau local.

Ce faisant, et à mesure qu'elle se prolonge, la crise met ainsi en évidence, et parfois de façon violente, une certaine « stratification » de la pauvreté entre :

- ceux qui n'ont rien et n'ont droit à rien ;
- ceux qui sont sur « le fil » et « jonglent » avec les aides et des ressources peu stables et qui se trouvent très exposés aux accidents de la vie (divorces, maladie, chômage, etc.) et *a fortiori* aux conséquences de la crise ;
- ceux qui pourraient prétendre à une certaine stabilité et autonomie financière mais qui voient leur situation et leur « statut social » se dégrader relativement au reste de la société mais aussi dans l'absolu : ce sont des « déclassés » (les étudiants, les jeunes diplômés peuvent faire partie de cette catégorie, certains employés du commerce ou travailleurs saisonniers du tourisme, de l'hôtellerie ou de la restauration, les auto-entrepreneurs mais aussi certaines professions libérales).

Face à ces expositions aux risques multidimensionnels, la crise sanitaire joue enfin un rôle révélateur de la *performance du système de protection sociale* :

- les ménages « protégés » parmi les plus défavorisés s'en sont plutôt bien sortis dans un premier temps, tels ceux qui étaient logés dans le parc social et bénéficiaires du RSA, d'une pension ou d'une indemnité chômage n'ont pas ressenti les confinements et leurs suites de la même manière que des ménages qui pouvaient avoir des revenus supérieurs mais tirés d'une activité à l'arrêt (dans la restauration, la culture, l'animation, les employés des commerces non essentiels...) et qui étaient logés dans le parc privé ;
- les ménages « sans droits » ou insuffisamment protégés (comme les jeunes de moins de 25 ans, certains étudiants, etc.), ont, quant à eux, dû s'en remettre aux aides humanitaires (distribution alimentaire, chèques solidarité, etc.) et pour certains être mis à l'abri dans des solutions dites « d'urgence » (gymnases, hôtels meublés, internats, etc.).

De leur côté, l'action sociale dans la manière dont elle est mise en œuvre aujourd'hui mais aussi le travail social dans son ensemble ont été profondément impactés¹⁴. Les pratiques développées par les grands organismes (Caf en tête mais aussi les intervenants de terrain) ont dû réinventer leurs pratiques durant la crise sanitaire et constater parfois les bénéfices que l'on pouvait tirer d'une action sociale moins bureaucratique, plus soucieuse des personnes et de leur condition. Les associations mais aussi toutes les initiatives citoyennes ont rappelé à cette occasion l'importance du lien et de l'écoute, qui parfois peuvent primer sur l'aide matérielle ou financière.

13. Isabelle Astier, *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

14. Marie-Paule Cols [coord.], *Le travail social dans la crise sanitaire. Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les organisations et les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux*, 25 janvier 2021, Haut conseil du Travail social ; Ministère des Solidarités et de la Santé.

D'UNE CRISE À L'AUTRE. POURQUOI ET COMMENT LA CRISE SANITAIRE CREUSE LES INÉGALITÉS SOCIALES

Anne Lambert et Joanie Cayouette-Remblière
Institut national d'études démographiques (Ined)

INÉGALITÉS : LES CONDITIONS DU DÉVOILEMENT

La pandémie de la COVID-19 constitue un moment historique de questionnement de l'ordre social, comme plusieurs grandes crises politiques, économiques ou financières avant elle¹. Non pas que les inégalités ne soient pas déjà bien connues des chercheurs en sciences sociales et des experts de la pauvreté. Mais leur caractère multidimensionnel et leur logique cumulative sont apparus de manière plus concrète, engageant des enjeux vitaux, avec la circulation rapide du virus sur le territoire. Dès le printemps 2020, le repli domestique imposé aux ménages par les mesures de confinement a en effet rendu visible l'intensité des contrastes entre leurs situations matérielles, leurs ressources, leur possibilité de se confiner et « se mettre à l'abri », interrogeant à nouveau frais la question des inégalités et de leur légitimité dans le cadre d'économies riches et technologiquement avancées, et d'organisations politiques démocratiques. La question des inégalités dépasse alors celle de la pauvreté parce que le taux de pauvreté monétaire relatif (indicateur habituellement utilisé par l'Insee) ne permet pas de saisir les multiples formes de privations, la manière dont elles se cumulent et se conditionnent les unes et les autres, y compris à l'intérieur des ménages entre femmes et hommes, ainsi que les dynamiques temporelles à l'œuvre à une échelle plus fine. Or, la crise sanitaire touche, de manière socialement différenciée, toutes les dimensions de l'existence.

Différentes conditions ont favorisé ce dévoilement des inégalités. D'abord, le confinement a contribué à donner une représentation concrète et incarnée de l'écart abyssal qui sépare les conditions d'existence en France en raison du retrait relatif de l'État social dans ses fonctions d'éducation, d'aide et d'accompagnement des familles, de prise en charge des populations fragiles et dépendantes (fermeture des écoles, des centres sociaux et associations de quartier, et plus largement des guichets de service public). En supprimant les collectifs de travail, de loisirs, de voisinage, en réduisant les occasions de rencontre entre les groupes sociaux et les situations de coprésence dans l'espace public, le confinement a donc renfermé les ménages sur eux-mêmes et rappelé les écarts de conditions de vie qui les séparaient en matière de logement, de confort sanitaire de base, d'équipements numériques.

Le confinement a aussi réduit les positions sociales des individus à des statuts d'activité apparemment primaires – avoir un emploi ou non, pouvoir télétravailler ou être sur site – c'est-à-dire qu'il a dessiné une frontière entre celles et ceux qui bénéficiaient d'une autonomie relative dans la définition de leur travail et possédaient des statuts d'emploi stables, adossés à des droits protecteurs, et les autres. Au quotidien, les individus ont pu mettre en œuvre des classements sociaux d'un nouvel ordre en observant les entrées et

1. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

sorties du domicile, et les « morales de classe »² s'en sont trouvées redessinées, à partir du respect (supposé) ou non des consignes sanitaires.

Le confinement a enfin plus largement révélé l'importance des écarts entre la somme des ressources personnelles que les uns et les autres pouvaient plus largement mobiliser pour se protéger et desserrer l'étau (matériel, financier ou psychologique) du confinement – logement et résidences secondaires, revenus, épargne, réseaux d'entraide... – déroulant le pelote des inégalités au-delà de la seule sphère du travail et du logement, et rappelant l'importance de considérer les ressources de la lignée au-delà du ménage.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire, de suspension des activités « non essentielles », de chute rapide et massive du PIB que l'enquête au fondement de l'ouvrage *L'explosion des inégalités. Classes, genre et générations face à la crise sanitaire* est née au début du printemps 2020. L'objectif scientifique était double : observer ce qui se jouait dans les foyers ordinaires en France, palliant alors un manque de connaissances et de données empiriques quant à la situation des ménages au printemps 2020 ; interroger la manière dont les inégalités de conditions de vie en confinement se rattachaient à des inégalités structurelles plus anciennes. Comment la pandémie contribuait-elle à recomposer les inégalités, à modérer ou intensifier leurs effets ? Nous avons dans ce cadre considéré la pandémie comme une donnée exogène sur laquelle les individus n'avaient que peu de prise, et cherché à analyser la manière dont l'entrée en confinement a bouleversé, avec plus ou moins de profondeur, d'intensité, de violence, le cours des vies ordinaires en France, en resituant cette crise dans le temps long des parcours biographiques.

UNE ENQUÊTE DE SCIENCES SOCIALES « EN TEMPS RÉEL » : DÉFIS, APPORTS

L'enquête *Coconel - Logement et Conditions de vie*³ que nous avons réalisée par Internet, auprès d'un échantillon de 2 003 individus représentatifs de la population adulte française âgée de 18 ans et plus, s'inscrit dans un paysage statistique aujourd'hui plus large (Enquêtes Acemmo, Epicov, Sapris, Vico, etc.) ; elle s'en distingue toutefois par plusieurs aspects. Cette enquête est centrée sur les inégalités de conditions de vie au sens large, privilégiant une approche multidimensionnelle du monde social. Elle renseigne la manière dont différents types d'inégalités – de conditions de logement, de situation professionnelle, d'accès aux réseaux de solidarités – se répondent entre elles, en fonction de l'âge, du sexe, du milieu social, de la catégorie socioprofessionnelle, du type du territoire.

L'enquête *Coconel - Logement et Conditions de vie* qui s'est déroulée au début du mois de mai 2020, après sept semaines de confinement, s'inscrit en outre dans une réflexion plus longue sur les inégalités grâce à des comparaisons intertemporelles établies à plusieurs niveaux : entre la période du confinement et celle qui l'a immédiatement précédée ; entre l'année 2020 et d'autres périodes temporelles, en dupliquant des questions ou en nous référant à certaines grandes enquêtes de la statistique publique.

Enfin, dès l'origine, cette enquête statistique s'est articulée à un volet qualitatif qui a mobilisé vingt chercheurs issus de différentes disciplines (sociologie, géographie, démographie) et spécialistes de différentes méthodes d'enquêtes (statistique et ethnographique). Le dispositif mis en œuvre visait d'une part à réinscrire la dynamique des inégalités dans les parcours de vie et, d'autre part, à enquêter certaines populations (travailleurs sans statut, ménages précaires ou à la rue, ou, au contraire, familles

2. Rêmi Caveng, Fanny Darbus, Fabien Denord, Delphine Serre, Sylvain Thine, « Des morales de classe ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 224, 2018, p. 76-101.

3. Cette enquête a été réalisée par l'Ined, en partenariat avec le consortium Coconel (VITROME IHU Méditerranée Infection, CIC Cochin-Pasteur, EHESP, ORS Paca), l'ANR, l'IRD, et l'IFOP.

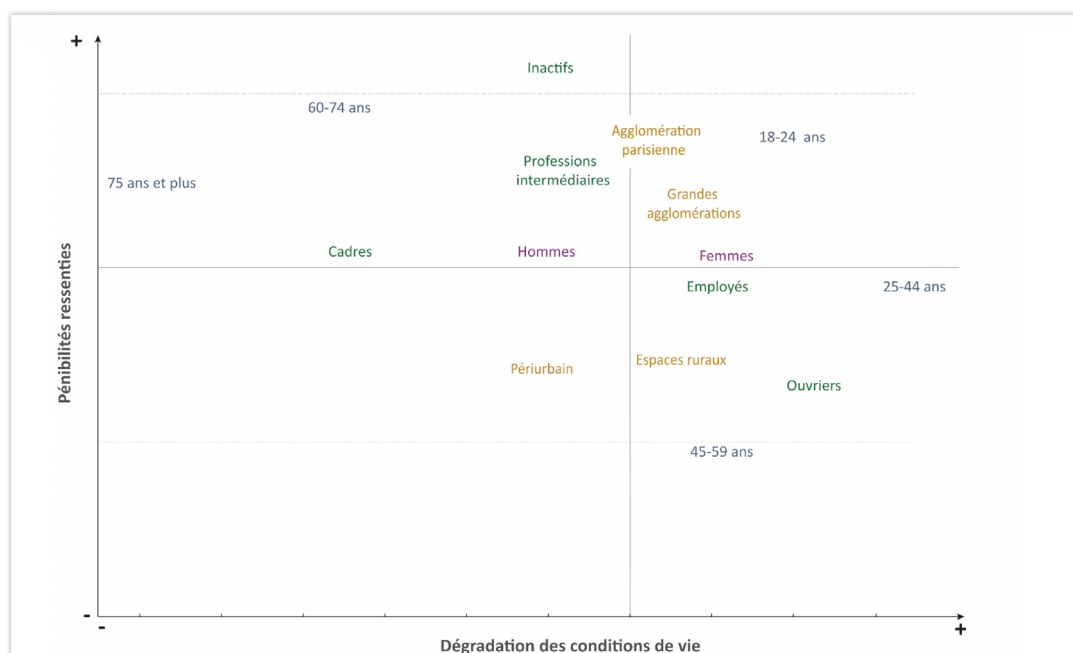
les plus aisées...) peu accessibles par les grandes enquêtes de la statistique publique et souvent sous-représentées. Nous avons donc réalisé au printemps 2020 une série de 21 « portraits sociologiques » sur l'ensemble du territoire métropolitain, des grandes villes aux banlieues et espaces périurbains jusqu'aux territoires ruraux isolés, pour sonder la diversité des expériences du confinement. Sans vocation à être représentatifs, les enquêtés, âgés de 18 à 95 ans, appartiennent à différentes fractions de l'espace social plus ou moins dotées – ou dépourvues – en capital économique (revenus, patrimoine), en diplômes et titres scolaires, en ressources sociales et familiales : agricultrice, sage-femme, professeurs, webdesigner, ouvrier horticole, gendarme, employé caviste, intermédiaire culturel, caissière, lycéenne, retraités, mère au foyer ou encore travailleur immigré et sans-papiers.

Les entretiens du printemps 2020, réalisés par téléphone ou en ligne en raison des contraintes de distanciation physique qui s'imposaient alors, ont été conduits auprès d'individus dont nous connaissions déjà les conditions d'existence *en temps ordinaire*. Ce choix méthodologique de « revisite » (auprès d'enquêtés que nous suivions de longue date dans le cadre de nos travaux de recherche respectifs) nous a permis de contourner certaines contraintes imposées par le contexte sanitaire et a fourni deux avancées majeures. D'une part, ces entretiens réalisés à l'acmé de la première vague ont été l'occasion de documenter l'impact de la crise sanitaire sur les réaménagements de la vie domestique, les conditions de travail et de vie, tout en mesurant les changements intervenus dans le temps long de l'existence (en matière de logement, d'emploi, de couple et de vie familiale, de rapport à l'avenir), rendant compte de la pente des trajectoires sociales : ascension sociale, mais aussi déclassement ou immobilité. Entrer par l'espace domestique, en prenant en compte les ressources locales et territoriales, a d'autre part permis d'appréhender les fonctionnements familiaux concrets et les logiques de solidarité ou de résistance qui se mettaient en place, mais aussi les tensions qui se nouaient au sein même des familles et dégradaient l'expérience du confinement en fonction du sexe, de l'âge, de la position dans la famille.

DES CONSÉQUENCES NÉGATIVES MULTIDIMENSIONNELLES ET CUMULATIVES

L'enquête *Coconel-Logement et conditions de vie* permet d'analyser l'impact matériel et psychologique du confinement selon le milieu social, l'âge, le sexe, le territoire de résidence. Sans ambiguïté, la dégradation des conditions d'existence et du vécu quotidien apparaît d'autant plus forte que les ménages sont moins dotés en ressources économiques et sociales. Une analyse synthétique de différents indicateurs révèle deux types de fragilisation liés au confinement (*cf.* Source : Coconel – Logement et conditions de vie, Ined, 2020). D'un côté, les *conditions matérielles de vie* se sont dégradées : baisse de revenus, perte plus ou moins temporaire d'emploi, crainte d'éprouver des difficultés à payer son logement et à s'y maintenir, etc. Les personnes de 18 à 44 ans sont les plus touchées, alors que celles de 75 ans et plus ont été, sur ce plan, protégées. Les artisans et commerçants, les ouvriers et dans une moindre mesure les employés sont plus affectés que les cadres. Les femmes, enfin, subissent davantage que les hommes une dégradation des conditions matérielles de vie. De l'autre côté, le confinement a augmenté le sentiment d'isolement et l'impression que certaines périodes de la journée sont difficiles à vivre. Ces *pénibilités ressenties* n'affectent pas exactement les mêmes catégories de population : si les 18-24 ans mentionnent ces aspects plus souvent, c'est aussi le cas des personnes de plus de 60 ans, et plus rarement celui des individus d'âge actif, entre 25 et 59 ans. Les artisans et commerçants ainsi que les ouvriers semblent aussi plus préservés de ces sentiments, quand les personnes inactives et professions intermédiaires sont celles qui les mentionnent le plus. Enfin, les habitants de l'agglomération parisienne et des grandes agglomérations ont davantage été affectés par ces difficultés que celles et ceux qui habitent dans les espaces ruraux et périurbains.

Figure 1 – La variabilité sociale des difficultés vécues pendant le confinement



Source : Coconel – Logement et conditions de vie, Ined, 2020

Lecture : Plus une modalité se situe à droite, plus les personnes s’y rapportant sont concernées par une dégradation des conditions de vie ; plus une modalité se situe en haut, plus les pénibilités ressenties par cette catégorie de population sont importantes.

Note technique : L’analyse des correspondances multiples (ACM) est une technique d’analyse statistique qui permet de représenter graphiquement les liens entre plusieurs modalités de variables. L’analyse a été construite à partir de six variables dichotomiques : avoir perdu des revenus dans son ménage, avoir cessé son activité professionnelle, se sentir isolé en confinement alors qu’on ne l’est pas en temps ordinaire, considérer qu’au moins une période de la journée est difficile à vivre en confinement, anticiper des difficultés à payer son logement dans les 12 prochains mois sans en avoir connu les 12 mois précédents, craindre de perdre son logement. Les liens entre ces variables créent un espace à deux dimensions, et les variables sociodémographiques et territoriales sont projetées en variables supplémentaires sur celui-ci.

Champ : France métropolitaine

Mais en affectant davantage certaines catégories de population, la pandémie de la COVID-19 ne révèle pas seulement des écarts de situation ; elle accélère le creusement d’inégalités observé depuis le tournant des années 2000, alors que la période des Trente Glorieuses avait au contraire contribué à réduire les écarts entre les groupes sociaux et les sexes. L’essor des formes atypiques d’emploi et la précarisation du marché du travail pour les emplois les moins qualifiés, l’accroissement des inégalités de revenus et de patrimoine entre riches et pauvres⁴, la hausse des indicateurs de ségrégation socio-résidentielle⁵, les difficultés accrues des jeunes générations sur les marchés du logement⁶ et de

4. Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013.

5. Edmond Préteceille, « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, 2009, p. 489-519 ; Edmond Préteceille, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? », *Sociétés contemporaines*, n° 62, 2006, p. 69-93 ; Sako Musterd, Szymon Marcińczak, Maarten van Ham et Tiit Tammaru, « Socioeconomic segregation in European capital cities. Increasing separation between poor and rich », *Urban Geography*, vol. 38, n° 7, 2017, p. 1062-1083 ; APUR, *Évolution des revenus dans la métropole du Grand Paris 2001-2016*, 2020.

6. Fanny Bugeja-Bloch, *Logement, la spirale des inégalités*. Paris, Presses universitaires de France, 2013 ; Carole Bonnet, Bertrand Garbinti et Sébastien Grobon, « Hausse des inégalités d’accès à la propriété entre jeunes ménages en France, 1973-2013 », *Économie et statistique*, n° 500-501-502, 2018, p. 117-138.

l'emploi⁷, la relative inertie des inégalités de partage des tâches domestiques dans la sphère privée⁸ et la fragilisation des classes populaires⁹ constituent autant de brèches dans lesquelles la crise du printemps 2020 s'est engouffrée. C'est ce que montrent les figures 2 et 3 relatives à l'évolution des revenus et à l'emploi par tranches d'âge et niveau de diplôme. Les plus jeunes, aux revenus déjà moins élevés, sont davantage concernés par la baisse des ressources ; en outre, les diplômés bac+3 ou plus affichent un taux d'emploi supérieur à ceux qui disposent au plus d'un baccalauréat. Si le diplôme protège, c'est parce qu'y sont associés des statuts d'emploi plus ou moins protecteurs et, dans le contexte de la crise du printemps 2020, des types d'activités plus ou moins adaptées au télétravail.

Figure 2 – Revenus médians par unité de consommation en temps ordinaire et perte de revenus pendant le confinement par tranche d'âges

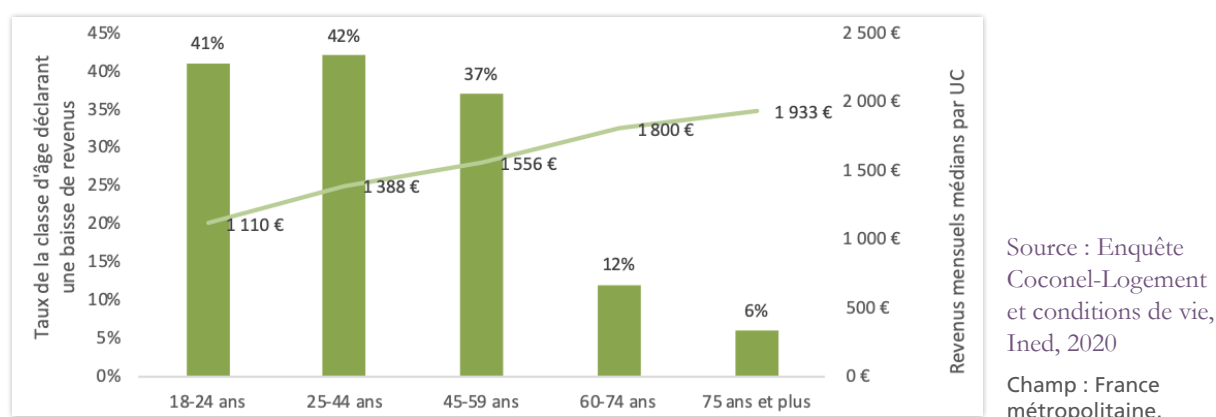
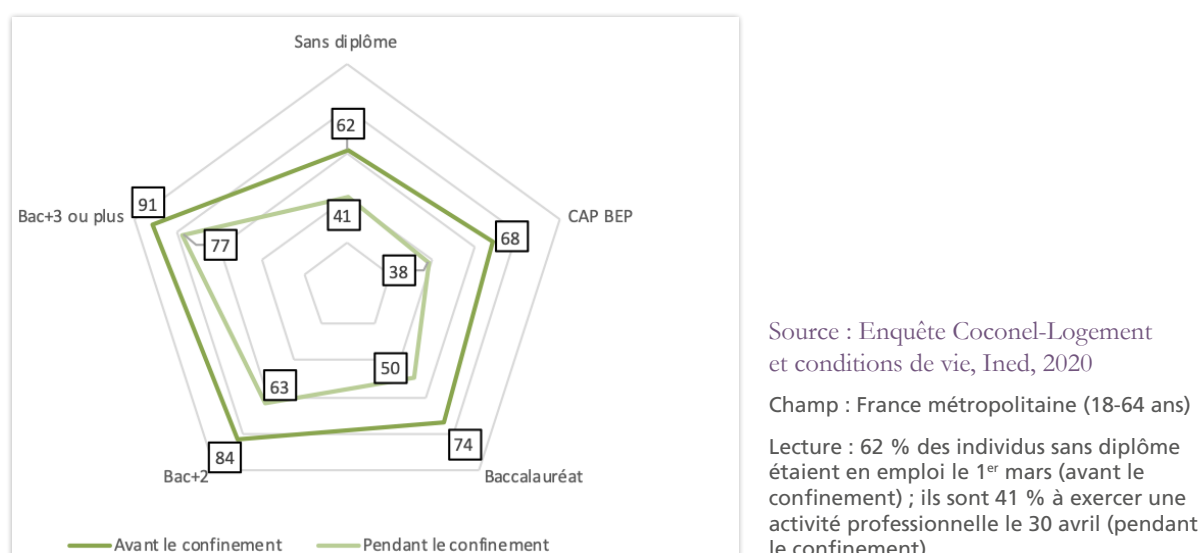


Figure 3 – Taux d'emploi avant et pendant le confinement par niveaux de diplôme



8. Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », *Économie et statistique*, n° 478,

9. Olivier Schwartz, « La notion de « classes populaires » » Habilitation à diriger des recherches, Université Versailles Saint-Quentin, 1998 ; Olivier Masclat, Thomas Amossé, Lise Bernard, Marie Cartier, Marie-Hélène Lechien, Olivier Schwartz et Yasmine Siblot, *Être comme tout le monde. Employées et ouvriers dans la France contemporaine*, Paris, Raisons d'agir, 2020

Deux catégories de populations méritent à cet égard une attention particulière. Tout d'abord, les ménages modestes situés autour de la médiane (ou légèrement en dessous) de la distribution des revenus, risquent, par la mise à l'arrêt plus fréquente de leur travail, de voir leur situation basculer dans la précarité et la pauvreté avec l'installation de la crise dans la durée ; leur niveau d'épargne est faible, voire quasi nul, et une partie d'entre eux sont logés dans le parc locatif privé des grandes villes, plus cher et moins protecteur que les autres statuts d'occupation du logement. D'autre part, les ménages sans statut, contraints à une attente désormais longue de régularisation de leur situation, risquent d'être marginalisés par la récession ; exclus de nombreux dispositifs publics d'aides et de mesures d'urgence, leur survie dépendant plus souvent de la mobilisation associative et locale.

LES NOUVEAUX RISQUES DE DÉSTABILISATION DES MÉNAGES MODESTES

Les ménages modestes étudiés dans notre enquête ont été schématiquement distingués en deux groupes, entre ceux qui, du fait de trajectoires professionnelles et conjugales instables, sont touchés de plein fouet par la pandémie et la récession qui a rapidement suivi et ceux qui, à l'inverse, disposent de ressources (non exclusivement économiques) qui leur permettent de faire face – au moins momentanément – à la crise. En effet, au-delà du statut professionnel (CDI, indépendant, CDD...) et du maintien ou non de l'activité professionnelle déclarée, la trajectoire sociale permet d'appréhender la diversité des ressources et des aides informelles dont disposent les individus pour diminuer l'impact négatif de la crise.

Parmi le premier groupe de ménages modestes en voie de déstabilisation, Stéphane Cordier¹⁰ (49 ans, intermédiaire culturel dans une ville moyenne en déclin), Paul Tassin¹¹ (42 ans, artisan chocolatier à Paris, en couple, deux enfants) et Benoit Bréau¹² (43 ans, employé caviste dans le périurbain, divorcé, deux enfants) se caractérisent par des parcours de vie peu linéaires, quelles que soient les dimensions considérées, que la pandémie vient heurter un peu plus encore : conjugale (avec des mises en union et des séparations fréquentes), professionnelle (avec des trajectoires sinueuses, des allers-retours entre emploi et chômage), résidentielle (avec des déménagements successifs, des statuts précaires, l'habitat dans des bourgs ou des territoires déclassés) ou encore matérielle (avec un patrimoine familial quasi inexistant, des revenus faibles ou fluctuants).

Si, lors du confinement généralisé du printemps 2020, aucun d'eux n'est plongé dans une grande précarité matérielle, ils sont fortement touchés par la mise à l'arrêt de l'économie et de la culture. Leurs statuts d'emploi sont peu protecteurs, à la frontière du salariat et du travail indépendant, les ressources patrimoniales de leurs familles sont très limitées, et la pandémie vient déstabiliser des positions sociales déjà instables. Pour autant, leur position sociale est loin de se réduire à leur statut professionnel actuel. Leur situation est souvent pensée comme transitoire et leur rapport à l'avenir est tendu vers un objectif d'ascension intergénérationnelle et de stabilisation, qui les amène à mobiliser sans relâche leur force de travail : projets de déménagement et d'achat immobilier, de promotion promotionnelle, voire espoirs placés dans de nouvelles relations conjugales ou la renaissance de liens familiaux distendus¹³. S'ils expriment de plus en plus de difficultés à se projeter dans l'avenir avec la crise sanitaire, la morale de l'effort et le goût du travail restent au centre de leur discours : l'oisiveté n'a pas le droit de cité chez ceux pour qui le travail empiète sans arrêt sur la sphère privée et familiale, voire se confond avec elle¹⁴. Malgré une critique récurrente de la professionnalisation des « élites

10. Portrait réalisé par Élie Guéaut.

11. Portrait réalisé par Lydie Launay.

12. Portrait réalisé par Laure Crépin.

13. Amélie Beaumont, Raphaël Challier et Guillaume Lejeune, « En bas à droite », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 122, n° 2, 2018, p. 9-31 ;

14. Julie Landour, « L'indépendance favorise-t-elle l'articulation travail/famille ? », *CEET*, n° 147, 2019.

politiques » et de leur caractère endogame, leurs discours appellent à un État social protecteur fort, plus juste fiscalement, dans la suite de la mobilisation des Gilets jaunes.

La reconstitution de ces trajectoires de vie met en évidence la forte intrication des différentes dimensions du statut social ; elle révèle la menace permanente qui pèse sur leur existence, la précarisation de l'une de ses dimensions pouvant déstabiliser l'ensemble de leur position. Benoit Bréau a connu tour à tour un divorce ayant entraîné la vente de la maison familiale, puis un licenciement économique. Pour Stéphane Cordier, un licenciement économique a provoqué par le passé une période de précarité professionnelle et résidentielle, ainsi que des difficultés conjugales, d'une dizaine d'années. Quant à Paul Tassin, propriétaire d'un logement exigu (7,5 m²/personne) au-dessus de sa chocolaterie, son habitat dépend de la survie économique de l'entreprise dont il a la charge ; une faillite et le logement de la famille est remis en cause. Ces trajectoires montrent à quel point les situations professionnelles, résidentielles, conjugales et familiales sont à même de s'influencer mutuellement. Avant la crise sanitaire, ces statuts professionnels et résidentiels instables n'étaient pas forcément perçus comme inquiétants, lorsqu'ils étaient contrebalancés par des projets d'avenir concrets.

Paul Tassin organisait le développement de son entreprise par le recrutement d'employés et prévoyait le repositionnement de son activité de chocolatier sur le secteur du luxe, en pleine croissance, tandis qu'il envisageait de quitter le 30 m² où il loge avec sa femme et ses deux enfants ; Benoit Bréau prévoyait de quitter le salariat pour « monter sa boîte » et « acheter » un appartement ; Stéphane Cordier organisait les prochains festivals culturels de l'été et construisait une nouvelle relation amoureuse... C'est dans cette quête inachevée de stabilité que le confinement du printemps 2020 a surgi et menace désormais d'infléchir durablement leur trajectoire.

La fragilité de ces trajectoires révèle, par contraste, les ressources dont disposent d'autres enquêtés qui leur sont à la fois proches socialement (salariés peu qualifiés ou petits indépendants, revenus modestes majoritairement issus du travail, habitat périurbain ou rural), et en même temps éloignés dans leur expérience de la crise sanitaire. C'est ce que montrent les portraits de trois familles modestes mais stables, situées à la frontière des classes populaires et des petites classes moyennes : Christophe Verdier et Marie-Claire Guyon¹⁵, 39 ans, respectivement horticulteur indépendant et secrétaire médicale à proximité d'Angoulême, parents de quatre enfants ; Rosa Seleson¹⁶, 53 ans, caissière en CDI en grande surface mariée à un manutentionnaire, tous deux originaires d'Afrique subsaharienne et parents de trois adolescents ; Séverine Moulagneau¹⁷, 55 ans, agricultrice à la tête d'une grande ferme familiale en Franche-Comté, en couple avec un magasinier, et mère d'un fils unique, élève en terminale en lycée agricole. Leurs trajectoires révèlent à quel point la stabilité de l'union conjugale, l'ancrage local et la maison, même achetée à crédit, peuvent constituer des ressources aussi centrales qu'invisibles. En effet, dans ces couples biactifs, la stabilisation progressive des statuts d'emploi et l'accumulation lente et progressive de différentes sortes de capitaux ont autorisé l'accès à la propriété individuelle¹⁸, à un certain capital d'autochtonie¹⁹, à l'entretien d'un réseau dense de parenté²⁰ qui fournit des aides régulières tant sur le plan matériel que relationnel (construction de la maison, accès à une clientèle locale, etc.).

Certes, la pandémie de la COVID-19 et le confinement généralisé ont touché leur emploi et leurs conditions de travail (passage au chômage partiel et/ou réduction de l'activité professionnelle) avec, dans chaque couple enquêté, un des conjoints à l'arrêt ou en activité très réduite. Mais les conséquences économiques de la crise

15. Portrait réalisé par Bertrand Geay.

16. Portrait réalisé par Anne Lambert.

17. Portrait réalisé par Alban Mocquin.

18. Anne Lambert, *Tous propriétaires ! L'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil, « Liber », 2015.

19. Jean-Noël Rêtière, « Autour de l'autochtonie. Réflexion sur la notion de capital social d'autochtonie », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2003, vol. 63, p. 121-143.

20. Catherine Bonvalet, « La famille-entourage local », *Population*, 2003/1, vol. 58, p. 9-43.

sanitaire (baisses temporaires de salaire non compensées par l'employeur, perte de primes et de revenus liés aux heures supplémentaires) n'ont pas ébranlé en profondeur les trajectoires sociales ni dégradé fortement leurs conditions matérielles de vie. Pour ces ménages modestes mais stables, les effets potentiellement déstabilisateurs du confinement et les arrangements auxquels il donne lieu peuvent être supportés tant qu'ils ne sont pas destinés à durer. Ils résistent au prix d'une comptabilité domestique renforcée, de report d'achats et de projets de vacances, d'aménagements plus ou moins temporaires des horaires de vie au gré de la fluctuation de l'activité professionnelle et de la réalisation de menus travaux au noir.

LES « SANS STATUTS » DANS LA PANDÉMIE : LA CRISE, QUELLE CRISE ?

Certaines populations sont particulièrement vulnérables face à la crise sanitaire parce qu'elles cumulent plusieurs formes d'exclusion et font l'expérience de privations sévères et multiples dans leur vie quotidienne, que le confinement et l'état d'urgence sanitaire viennent renforcer. D'après l'enquête *Coconel – Logements et conditions de vie*, 5 % des ménages disposent dans leur logement de confinement d'un espace « très insuffisant » – au point qu'ils éprouvent des difficultés pour se laver, s'habiller, manger, circuler entre les pièces, entrer et sortir. Mais certaines populations sont si précaires qu'elles ne sont même pas saisies par ce type d'enquête statistique qui s'appuie sur les ménages en logement ordinaire. C'est le cas des « sans-statuts » dont la situation – complexe, diverse et hétérogène – a été explorée à partir de deux portraits. Décrire et analyser la situation des plus démunis est en effet particulièrement difficile ; l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale notait déjà dans son rapport de 2009-2010 la difficulté pour les statistiques publiques à appréhender la grande exclusion « lorsque les personnes concernées n'ont pas de domicile, ne recourent pas aux prestations sociales auxquelles elles auraient droit, ou encore sont en situation irrégulière sur le territoire français », autant de propriétés qui renforcent encore leur invisibilité sociale.

La Fondation Abbé Pierre estimait juste avant le début de la pandémie que 4 millions de personnes vivaient dans des formes diverses et variées de mal-logement²¹. Parmi ces situations se trouvaient au printemps 2020 environ 250 000 personnes sans-domicile, pour lesquelles le confinement est une réalité d'autant plus complexe à gérer²². Souvent homogénéisée, cette population est pourtant traversée par plusieurs lignes de clivages : entre ceux qui dorment à la rue (quelques milliers) et ceux qui disposent d'un toit – plus ou moins précaire et insalubre – et parmi eux, entre ceux qui sont logés en hôtel social²³ et d'autres qui vivent dans des structures d'hébergement collectif – cette dernière différence ayant un effet net en situation de pandémie sur les risques d'exposition au virus. Et ces situations variées renvoient en réalité aux formes de capitaux dont disposent les personnes sans-domicile²⁴, à leurs caractéristiques familiales et leur genre²⁵ – les chambres d'hôtel étant réservées aux familles avec enfants – et à leur situation migratoire – la question du sans-abrisme ayant en réalité toujours été liée à celle de l'immigration²⁶.

Le cas des « sans-statuts » a été exploré dans notre recherche à partir de deux portraits d'individus « aux portes de la société française »²⁷. Ils sont soumis à une grande précarité économique avec

21. Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France 2020*, Paris, Fondation Abbé Pierre, 2020.

22. Julien Damon, *Inconfinables ? Les sans-abri face au coronavirus*. Paris, Aube, 2020.

23. 50 000 nuitées d'hôtel sont prises en charge par les pouvoirs publics chaque soir en Île-de-France.

24. Charles Soulié, « Le classement des sans-abri », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, vol. 118, 1997, p. 69-80.

25. Maryse Marpsat, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, 1999, p. 885-932.

26. Claire Lévy-Vroelant, « Migrants et logement : une histoire mouvementée », *Plein droit*, n° 68, 2006, p. 5-10.

27. Pascale Dietrich-Ragon, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », *Population*, vol. 72, n° 1, 2017, p. 7-38.

des revenus faibles et irréguliers du travail et des statuts d'activité précaires, souvent hors du droit commun, qui n'ouvrent pas la possibilité d'accéder aux mesures de protection et d'aide exceptionnelle en contexte de crise. Ils vivent également dans une grande précarité matérielle et résidentielle parce que, privés de logement ordinaire, ils sont logés en centre d'hébergement ou hôtel social avec un accès à l'hygiène et aux soins rudimentaire, des espaces de vie exigus, un droit à l'intimité dénié. Migrants en situation d'irrégularité administrative²⁸, bien que vivant parfois depuis de longues années sur le territoire français, ils sont enfin dans une situation de précarité juridique, bien qu'ils aient entamé des démarches administratives qui se trouvent, au printemps 2020, ralenties par la fermeture des guichets de l'État social. En entraînant non seulement une baisse – voire une disparition – des revenus, mais aussi une difficulté accrue d'accès aux structures et circuits d'aides habituels (aide administrative et juridique, aide alimentaire et distribution de tickets restaurant, etc.)²⁹, le confinement renforce davantage le poids des privations dans leur vie quotidienne. L'état d'urgence sanitaire les a en outre privés des circuits d'entraide habituelle, qui passent notamment par l'école et les associations de parents d'élèves³⁰. Du fait de ces conditions d'existence particulièrement précaires, les populations pauvres et immigrées, quoique souvent plus jeunes en moyenne, sont également davantage exposées aux risques de contamination et de mortalité par la COVID-19 que les autres comme le montre l'enquête Epicov de l'Inserm (Dubost *et al.*, 2020 : 33-34).

Ce qui frappe néanmoins lorsqu'on s'intéresse à ces ménages et que l'on parvient à approcher la complexité de leur trajectoire – ce qu'ont fait avec détermination Paul Gioia et Claire Lévy-Vroelant, à l'origine de ces portraits –, c'est le détachement relatif avec lequel ils abordent la crise sanitaire du printemps 2020. La préservation de leurs conditions de santé face au virus, si elle leur importe dans l'absolu, n'est pas au centre de leur priorité ni de leurs préoccupations quotidiennes en ces temps de confinement. Pour autant, ce détachement n'est ni fondé sur un sentiment de défiance politique envers le gouvernement et les autorités sanitaires ni sur une quelconque adhésion aux « théories du complot ». Ce relativisme est en réalité pragmatique et lié à leurs conditions matérielles de vie et à leurs trajectoires faites d'une succession d'épreuves, souvent douloureuses, parfois dramatiques, dans la migration ou sur le sol français (expulsions, épisodes à la rue, décès de proches, ruptures familiales, isolement relationnel, etc.). C'est en ce sens seulement que la crise sanitaire apparaît au second plan de leur existence : elle s'inscrit dans un contexte de long enfermement administratif et s'articule avec l'objectif premier d'obtention des papiers, qui conditionne en retour l'accès à l'emploi, au logement indépendant et à l'amélioration durable de leurs conditions de vie.

Le premier portrait concerne un couple sénégalais et ses quatre enfants, logés en hôtel social dans le nord-est de Paris depuis déjà cinq ans ; là, la famille N'Diaye doit se répartir sur deux chambres, situées à deux étages différents du bâtiment, pour dormir mais aussi cuisiner, vivre et poursuivre coûte que coûte le travail scolaire, une tâche dans laquelle s'investit particulièrement le père, lui qui assiste en temps normal à toutes les réunions d'école, accompagne ses enfants en classe et suit leur travail scolaire. Le second portrait donne à voir la vie quotidienne d'un groupe de travailleurs sans-papiers, composé exclusivement de jeunes hommes originaires de différents pays d'Afrique subsaharienne, et hébergés dans un foyer informel de travailleurs migrants à Montreuil. Historiquement logés rue Bara, puis transférés dans un hangar de 700 m² (une ancienne entreprise de nettoyage) rue Stalingrad suite à un arrêté « d'extrême urgence pour risque grave de sécurité », ils vivent là, sans-papiers, avec la peur constante de l'expulsion. Bien que privés d'espace personnel, dormant à quelques centimètres les uns des autres sur des lits superposés, ils semblent trouver dans ce lieu une forme de réassurance apportée par le collectif et s'attachent à le préserver.

28. Le Pew Research Center estime que les étrangers en situation irrégulière sont entre 300 000 et 400 000 en France en 2017 (Héran, 2018).

29. Voir les notes d'Oxfam, d'Emmaüs et du Conseil national de lutte contre l'exclusion.

30. Bernard Lahire (dir.) *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*. Paris, Seuil, 2019.

Quoique très éloignés, ces deux groupes d'individus partagent en commun un enjeu central – la régularisation de leur situation administrative – mais ils adoptent des stratégies différentes pour y parvenir : celle de la lutte collective, politique et militante pour les ex-Bara, la visibilité de leur lutte étant censée faire avancer leur cause auprès des juges et des autorités administratives ; au contraire, le couple sénégalais s'en remet à une stratégie de docilité administrative et de conformation aux injonctions des différentes institutions qui les encadrent et les soutiennent (l'école et le service médico-social de l'hôpital). Par leur discours qui tend à euphémiser l'âpreté de leurs conditions de vie, à masquer l'intensité de leurs privations et à exprimer de la reconnaissance envers les (faibles) aides apportées, ils travaillent en quelque sorte à se rendre invisibles, une situation qu'amplifie leur isolement relationnel et résidentiel.

Ce sont enfin deux formes distinctes de solidarité pour faire face à la vie quotidienne que ces portraits mettent en évidence. La famille N'Diaye bénéficie d'un soutien institutionnel au travers des guichets sociaux au nom de la protection due aux familles³¹ d'une part, et au titre de la protection de l'enfance d'autre part. S'ils conservent leur lieu d'hébergement pendant le confinement, l'arrêt de leur activité professionnelle informelle n'est guère compensé et ils se trouvent, un temps, sans ressource aucune. À Montreuil, le collectif des ex-Bara reçoit une aide plus composite et locale : il s'agit principalement d'un soutien militant apporté par des bénévoles et un collectif défendant le droit des étrangers, mais aussi d'un soutien municipal qui s'exerce *via* des associations de l'économie sociale et solidaire (Armée du Salut, Emmaüs Alternatives) et des associations culturelles et culturelles du quartier (notamment la mosquée). Le confinement produit d'ailleurs un surcroît de mobilisation, le collectif du hangar bénéficiant de nombreux dons lui permettant de n'éprouver aucune difficulté pour s'alimenter et se vêtir en cette période. Mais l'enfermement administratif et la précarité matérielle dans laquelle les N'Diaye comme les ex-Bara sont plongés n'en finissent pas d'entraver leur dignité humaine en les empêchant de disposer d'un lieu à soi, c'est-à-dire de la possibilité de s'appartenir.

CONCLUSION

La pandémie dégrade davantage la situation des moins dotés – qu'ils soient jeunes, peu diplômés, travailleurs précaires ou non déclarés, en situation irrégulière... – qui sont aussi les moins protégés par le système de protection sociale. Exclus de fait de nombreux dispositifs d'aides, ils ne peuvent s'appuyer sur des ressources personnelles et familiales qui leur permettraient de pallier durablement la perte d'emploi et/ou la chute de revenus (épargne, patrimoine immobilier, transferts d'argent, aides en nature, etc.). Leur situation pourrait se dégrader de manière continue, et exponentielle, d'un confinement à l'autre parce que les prestations sociales, même ponctuellement augmentées, et la prorogation automatique des droits garantie par le gouvernement dans le contexte de la crise sanitaire, n'atteignent pas toujours les plus démunis et que, en outre, elles ne permettent pas de compenser le manque à gagner issu de la crise précédente. Les jeunes, dont les conditions d'insertion professionnelle s'étaient déjà profondément dégradées dans la dernière décennie (Epiphane *et al.*, 2019), risquent en particulier de rencontrer encore plus de difficultés à accéder à un emploi stable, à se loger convenablement, à conquérir leur autonomie – au risque d'un accroissement inédit des inégalités dans la décennie à venir.

³¹ Article L.345-2-2 du Code de l'action sociale et de la famille : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

LA FAMILLE, LES VOISINS, LE QUARTIER : ENQUÊTE SUR LES SOLIDARITÉS INVISIBLES

Jean-François Laé
Professeur émérite Université de Paris 8 Saint-Denis

PRÉAMBULE

Il faut garder les traces de ces mois d'orage, en garder quelques leçons. Car quelle violence ce virus ! Quelle brutalité ce confinement !

Il faut d'abord se souvenir qu'on a assisté – et qu'on assiste encore – à un état de panique générale lorsqu'il a fallu fermer sa porte définitivement, pour un temps indéterminé, un temps long, excepté l'heure d'autorisation de sortie. Une heure sur 24 – souvent non utilisée – tant la peur était là.

Le 15 mars 2020, qui a pu oublier ? Ce jour-là où tout est soudain suspendu. Le monde s'effondre. Contact zéro. Retrait général.

Il faut voir ensuite que la sidération fut dans toutes les maisonnées. Que celles et ceux qui vivaient à 4, 5 ou 6 personnes dans 40 m² furent les plus touchés par cette injonction, contraints d'occuper chaque m² sans bouger.

Il faut voir combien les personnes de plus de 70 ans, vivant seules, furent plongées dans une immense solitude, réduisant les forces de désir de résister. D'autant si elles étaient malades, fragiles, en situation de handicap d'une manière ou d'une autre. Car cet événement est avant tout une catastrophe par les liens rompus, la disparition des modes d'échange courants et ordinaires, mais aussi par la rupture des sociabilités conduisant à la plus grande des solitudes. À la mort, parfois.

La pandémie de la COVID-19 a produit cet événement : subir l'isolement sans témoin. Parfois la mort sans témoin. La mort effacée, sans commémoration, sans trace.

À l'inverse, sont apparues de nouvelles discrètes solidarités, de proche en proche, des voisins redécouverts, des amies qui se rapprochent, qui aident ; et des enfants aussi, nombre de filles qui n'ont pas compté à la dépense de soi. La redécouverte de gestes d'attention habituellement oubliés. C'est sur ces dernières solidarités que portera ce texte, en écho aux contributions qui montrent l'ampleur de la dégradation subie par les populations.

MÉTHODE

Parce que nous enseignons à l'Université de Paris 8 Saint-Denis, nous avons l'habitude d'observer les milliers d'élèves qui sortent des Lycées environnants, ce qui donne une idée assez précise de ce qu'ils vivent ordinairement : un mètre carré au domicile comme espace de travail, le partage du seul ordinateur à la maison, des frères et sœurs qui cohabitent, des intimités déplacées dehors, et pour cause. Ensuite, nos cours d'observation ces quinze dernières années nous ont amenés à bien connaître l'hôpital d'Avicenne, le

tribunal de Bobigny, les centres sociaux de Stains et de Bondy, les lignes de bus qui conduisent aux quatre coins du département. Alors pourquoi ne pas utiliser ce savoir local ?

Nous avons alors décidé d'enquêter de février à novembre 2020.

Du côté des sources. C'est la responsable de la recherche au Conseil départemental qui nous a contactés. Pris d'une inquiétude forte, dès le mois de janvier 2020, elle a organisé une action publique de grande envergure pour maintenir ouvertes les canalisations sociales malgré le confinement. Faire que l'isolement ne tourne pas en horreur. Lancer des milliers d'appels téléphoniques pour orchestrer des secours urgents. Et voilà qu'au mois de mai, des centaines de pages font bilan.

C'est ainsi qu'un ensemble de plusieurs milliers de fiches ont été remplies d'informations suite à des appels téléphoniques aux mois d'avril et mai 2020, pendant, puis au sortir du confinement de la COVID-19 : nom, adresse, une ville de Seine-Saint-Denis, une conversation synthétisée, un problème, souvent. On y trouve un même déroulé, des réponses à des questions qui se présentent ainsi : Comment se passe pour vous le confinement ? Qui prend de vos nouvelles en ce moment ? Qui passe vous apporter des courses ? Quelqu'un vient-il vous apporter vos médicaments ? Et pour les repas, la toilette, comment ça se passe ? Du côté de votre famille, on vous visite ? Vous connaissez des voisins ou une association qui pourraient vous aider si besoin ?

Plusieurs centaines d'agents départementaux engagèrent la conversation ainsi, soit environ 55 500 appels, 26 000 conversations pour repérer les difficultés les plus aiguës qui débouchèrent sur un millier de formulaires de signalement urgent auprès du pôle solidarité du département¹.

Nous sommes devant des milliers de pages écrites, soit à la main soit directement sur l'écran, qui permettent des transmissions vers les services sociaux d'urgence.

Cette échappée d'écriture a été une intense pratique que le département de Seine-Saint-Denis a développée aux mois d'avril et mai 2020, soit une pratique de l'entretien à laquelle les auteurs n'étaient guère habitués. Secrétaires, gestionnaires, comptables du département, agents de réception du 93 se sont déclarés volontaires pour mener cette campagne. D'où une très grande variété d'interactions et des notations hétérogènes, des tons et des attentions disparates.

Par ailleurs, nous avons depuis deux décennies l'habitude de travailler sur des archives « d'en bas », notamment des écritures populaires, des correspondances, des écrits exigés par les institutions (lettres, notations, *curriculum vitae*, cahiers de comptes, dossiers de réclamations, albums de photos, etc.), ces lieux frontières entre le privé et les engagements publics. Que ces écrits viennent de femmes âgées ou de jeunes adolescents, d'un homme à la rue ou d'une famille nombreuse, ils permettent de relever l'auto-réflexion qui s'y mène activement. Ils nous informent des mouvements dans les pratiques, des expériences singulières mais aussi des rapports aux institutions, à l'État. Parce que ces prises d'écriture s'attachent à fixer le quotidien, affermir une relation sociale, résoudre un problème, soutenir une manière de faire, elles forment des opérations concrètes à l'intérieur même des institutions, en réponse à des injonctions, dissimulées dans les interstices des documents administratifs.

1. Qui lui même retransmettra aux acteurs locaux de première ligne, pour répondre concrètement au problème.

La forte exposition au coronavirus de la population de Seine-Saint-Denis tient à plusieurs facteurs. Avec 6 802 habitants au km² (plus de 64 fois la densité moyenne en France), il est le troisième département le plus densément peuplé, derrière Paris et les Hauts-de-Seine. Les conditions de logement sont aussi un facteur de transmission, avec des taux de **sur-occupation les plus élevés d'Île-de-France** (20,6 % des logements contre 12,7 % de moyenne régionale). Les formes de cohabitation multigénérationnelles sont également plus fréquentes que la moyenne, ce qui favorise la transmission du virus aux membres âgés de la famille. Le département accueille également le plus grand nombre de Foyers de travailleurs migrants de France (35 sites). (source Ined)

En Mars avril 2020

Selon les données publiées par l'Insee (2020) à partir des décès enregistrés à l'état civil, la Seine-Saint-Denis enregistre **le plus fort taux de surmortalité en Île-de-France**, sur la période du 1^{er} mars au 19 avril 2020. Elle est ainsi de 130 % environ, contre 74 % à Paris et 122 % dans les Hauts-de-Seine. Ces taux de surmortalité prennent en compte le lieu du décès et non le lieu de résidence des personnes décédées. Or, entre 2018 et 2020, plus d'un quart (27 %) des personnes décédées qui résidaient en Seine-Saint-Denis sont mortes en dehors du département. Entre le 1^{er} mars et le 19 avril 2020, cette proportion s'élève à 24 %, dont la moitié étant décédée à Paris. En prenant en compte les taux de mortalité en fonction du lieu de résidence, la **surmortalité passe à 134 %**, contre 114 % pour les Hauts-de-Seine, et 99 % pour Paris. Des chiffres bien significativement supérieurs aux autres départements de la région.

Un an après. Lundi 5 avril 2021, ils étaient **1 087 patients hospitalisés**. Ce sont soixante-dix patients supplémentaires en l'espace d'une semaine. Ce seuil n'avait plus été atteint depuis la première vague du coronavirus, au printemps 2020. Dans le même temps, la circulation du virus ne ralentit pas : dimanche, le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de cas pour 100 000 habitants, frôlait les 800 avec **un taux à 801**. C'est un des taux les plus élevés de France, après le Val-d'Oise.

Depuis 1 an, 2036 décès à l'hôpital ; 707 en EHPAD (en SSD)

LA GRANDE PANNE

Lors du confinement des mois de mars et avril 2020, la perception du temps s'est soudain raccourcie et les calculs ont été bouleversés par la présence des enfants aux repas du midi, les dettes internes non remboursées, la fermeture des marchés très économiques. Comble de la « panne générale », la moitié des bureaux de Poste où l'on retire de l'argent au guichet sont fermés. Le 5 mars, les allocations n'étant pas arrivées sur les comptes, des milliers de familles se retrouvaient en file d'attente à La Poste. C'est la panique, ce n'est pas un retard.

Un court séjour au service du courrier du département fait surprise. On écrit bien peu aux administrations en mars-avril-mai 2020. Le flux des correspondances est à un niveau habituel, souvent glissé sous les portes des guichets pour la plupart fermés. Nous avons déjà oublié ! C'est que La Poste elle-même fait porte close ! Pas de masque, pas de protection, le droit de retrait s'exerce ! Le tri et la distribution du courrier sont suspendus. On ne reçoit plus de courrier. De sorte qu'il est vain d'écrire ! À quoi bon exposer son désarroi, réclamer, quémander, expliquer sa situation, demander des comptes ? Il faut attendre les mois de juin, juillet et août 2020 pour observer un flux montant de correspondances, toutes plus alarmantes les unes que d'autres. Dans les mois qui suivent, ce flux ne se dément guère. Ces lettres disent les équations budgétaires impossibles, les ruptures de droits, l'isolement radical, la proximité de la mort, la peur, la peur de la peur.

Après le premier confinement (mars-avril), le réveil est brutal. La perte de son emploi, perte de son logement, perte du RSA, perte d'aide à domicile, perte de soutien, les chutes et les alertes explosent entre septembre et décembre 2020. Qu'un maillon casse, et c'est la chaîne des dépendances qui lâche. Les équilibres tenaient à un ou deux fils. De plus, les situations violentes se révèlent, on ose alerter

sur les maltraitances aux graves conséquences. Nous sommes secoués, ébranlés par la longue chaîne des conséquences de chaque rupture de protections. À chaque lettre, on se demande de quel pouvoir d'action ils disposent. Quel rapport à soi produit ce déséquilibre qui fragilise jusque dans l'intimité ? L'individu autonome ne l'est que par ces supports sociaux et aux habilités forgés par des droits. Mais que ceux-là s'effondrent ? Alors les formes de socialisation et d'acculturation s'estompent et sont mises en attente. L'individu désarticulé – au sens intime du mot – se déboîte comme un pantin qui cherche sa tête et trouve ses pieds. La violence surgit alors. Il faut s'y résoudre, l'individu moderne est constitué de différents éléments, dont des attributs juridiques qui se déplacent, se changent, se remplacent au fil d'une vie durant. Si le travail d'assemblage est suspendu, l'individu sort de l'articulation.

LES FILLES, SOUTIEN DE FAMILLE

La clé de protection pour bon nombre de personnes de grand âge, malades ou en situation de handicap, c'est la *famille élargie* aux frères et sœurs, aux tantes et nièces, et avant tout aux enfants dont les filles forment la cheville ouvrière. Ces liens sont dominés par des rapports affectifs denses, qui se manifestent dans le temps long et dans l'espace, malgré parfois la distance d'habitation. Parce qu'elles ont été un rouage important dans l'histoire migratoire – lien d'amarre, garant de la transmission –, ces familles ont fondé une nouvelle lignée en France de sorte à ne pas tomber dans l'oubli. Ces lignées sont fortement présentes en Seine-Saint-Denis.

On peut dire que l'épidémie de la COVID-19 a réactualisé ces liens, une forte teneur de la communauté affective et matérielle, d'affinité et d'alliance, d'où découlent les soins familiaux et les attentions aux proches. Pour autant, les incompréhensions et les impossibilités d'aide sont là, nombreuses, liées au départ des enfants, des petits-enfants et des arrière-petits-enfants en dehors du département. Le téléphone a ses limites. Les petites aides ponctuelles aussi. La distance pèse lors des urgences.

Pour cette raison, et de par leur âge, les personnes âgées et cette chaîne d'attache portent le nom de bisaïeux – les ascendants jusqu'au troisième degré. C'est cette chaîne qui agit, car lorsque nous parlerons des filles, des petites-filles, elles ont elles aussi un âge certain, déjà mère voire grand-mère. *« Si ce n'est elle qui l'a fait, c'est sa fille ou sa petite fille ».*

Ce lien fort est perceptible dans les messages. C'est un trait majeur des appels téléphoniques.

Au départ, de l'enclos de l'espace privé, on ne sait rien à part des données statistiques. Beaucoup de personnes âgées vivent seules, beaucoup de femmes assurent les soins. Et pourtant, beaucoup d'arrêts de soins auront lieu. Les métiers « du front », au contact direct et où le travail émotionnel est au premier plan, connaîtront de nombreuses pannes, empêchements, maladies.

Dès lors, qui viendra au secours ? La fratrie, la famille élargie, les bisaïeux en somme.

La chaîne des bisaïeux reste une réalité active, aussi résistante que les relations avec les stricts parents immédiats. On voisine, si on habite à moins de 30 minutes des parents. On se réunit les fins de semaines et pour les vacances. On échange les enfants pour les garder à tour de rôle. La « *famille élargie* » se maintient et vit intensément la biographie de chacun de ses membres, avec une dominante féminine traditionnelle. Autrement dit, le modèle classique qu'on pensait être presque effacé est globalement très actif dans les quartiers populaires du 93. La filiation fait rempart.

Nos enquêtes antérieures nous ont appris que les solidarités intrafamiliales sont de longue durée, notamment dans les milieux de ces anciennes migrations des années 1950-1970, correspondant aux personnes âgées actuellement touchées par la COVID-19, dont les enfants ont entre 40 et 50 ans, et des petits-enfants qui interviennent parfois dans cette chaîne intergénérationnelle. Travail de la filiation

sur elle-même, travail d'aide invisible, aide financière continue et sans faire de bruit, les générations suivantes se sentent responsables et jouent un rôle de poids dans l'économie tant matérielle qu'affective de la famille élargie. Notamment les filles, les femmes, les sœurs ou les belles-sœurs qui ont tracté le travail scolaire, le travail familial et le salariat.

On découvre ainsi par touches l'autorité des enfants sur les soins, les relations aux administrations, le suivi des dossiers des droits, le travail de traduction des ordonnances, exerçant une sorte de *curatelle allégée*, ou plutôt une forme de *soutien de famille* au sens fort, proche d'une définition juridique qui énonce « un soutien indispensable pour assurer la substance de la famille permettant de bénéficier de l'aide de l'État. »²

La COVID-19 a réveillé cette responsabilité qui consiste à percevoir les parcelles d'autonomie et les impossibilités d'agir, les ruptures de droits et les préjudices à compenser, la qualité de discernement des parents pour créer les protections ajustées à leur situation. Cette entreprise de *soutien de famille* apparaît tout simplement par le nombre de décrochages du combiné téléphonique par les enfants et/ou par le nombre de propositions de joindre un autre numéro de téléphone, celui des filles, afin de répondre aux sollicitations du « monde du dehors ». Soins médicaux, renouvellement d'ordonnance, découvert bancaire, retard de versement, droit non renouvelé, loyer non payé, facture d'électricité, courses alimentaires, il n'est pas abusif de parler de *transfert d'autorité* des parents qui acceptent que leurs enfants *se chargent* de faire plus que d'habitude, qu'ils touchent à des sphères personnelles antérieurement autonomes.

LES FILLES ENGAGÉES AUPRÈS DES PÈRES ET MÈRES

Cette suppléance a malgré tout ses limites. La mobilisation des enfants s'use plus rapidement que celle des professionnels de l'aide. Cette prise d'autorité en urgence peut soit renforcer les prises en charge par les bisaïeux, soit fabriquer une ceinture d'interventions publiques, soit encore s'abandonner en quelques mois.

Madame Mimoun à 75 ans, sa fille qui habite à proximité, qui lui tient compagnie et qui l'aide pour ses besoins quotidiens. Il y a aussi les cousins qui viennent. Et encore en plus sa petite fille Nora de 20 ans qui lui donnent beaucoup de conseils. Mme est très touchée de l'initiative d'appel et remercie.

Monsieur Bouzidi va bien, à 99 ans, c'est un ancien cheminot. Sa fille est restée avec lui, c'est elle qui fait les soins la toilette, lui donne ses médicaments et prépare ses repas. Sa fille est confinée au domicile de son père afin de l'accompagner. Elle a près de 60 ans et demande à être appelée dans 15 jours.

La conversation s'est faite avec la fille de Mme Rabia Taïeb. Cette personne vit seule le confinement, assistée de sa fille qui gère le quotidien. Du fait de la pathologie de sa fille, les précautions de santé sont scrupuleusement respectées. Mme Rabia Taïeb se porte bien sans aucun signe apparent de symptôme du fait de la pandémie. Nadia sa fille suit ses dossiers médicaux, ses rendez-vous, son budget et « met au bout » pour le confort de sa mère.

Mme Diba a sa fille à ses côtés. Elle présente des problèmes cardiaques, de phlébite et a été opérée d'un cancer récemment. Elle a fait il y a quelques mois une demande d'aide ménagère au CD 93. À ce jour, elle n'a aucun retour. Elle ne peut plus entretenir son logement. Sa fille en télétravail vit chez elle pendant le confinement et fait ses courses. Mais elle ne peut assurer de s'occuper de sa mère sur le long terme.

2. Voir la définition juridique dans Dalloz.

La fille de madame Cosso répond. C'est une ancienne infirmière. Elle s'occupe de sa mère, y loge depuis un mois, mais est très fatiguée. La fille a 61 ans, et elle est elle-même handicapée. Plus personne ne vient l'aider. Le compte bancaire a été fermé, et je n'ai pas compris pourquoi vraiment. Peut-être trop de découverts. Elle ne peut pas utiliser l'aide sociale, les chèques CESU, pour payer une aide. C'est la fille de madame Cosso qui paie tout car sa mère n'a pas de ressources.

Je tombe sur la fille de Madame Ayed qui gère les papiers pour sa mère et s'occupe d'elle depuis six semaines. Elle vient d'apprendre que sa mère a un cancer. J'ai prolongé l'appel pour la soutenir. Elle était un peu sous le choc et n'a pas encore annoncé à sa mère la nouvelle. Sinon, elle va vérifier pour les droits au RSA ouverts. Je l'ai orientée vers le soutien psychologique pour elle dans les services qui vont s'occuper de sa maman. La fille est jeune et est seule pour prendre en charge sa mère.

J'ai eu une conversation avec la fille de Mme Disarh. Cette dernière a hébergé sa maman depuis le début du confinement. Toutefois la fille de Mme Disarh. est souffrante et elle ne veut pas faire prendre de risque à sa maman, elle a donc préféré ramener aujourd'hui sa maman chez elle. Elle a manifesté une certaine inquiétude vis-à-vis de sa maman qui a un suivi médical pour des problèmes cardiologiques (pacemaker) et d'hypertension. Je lui ai conseillé d'appeler le centre de santé municipal.

L'importance des bisaïeux dans les prises en charge rappelle que lorsque l'aide-ménagère est bloquée, le médecin absent, les soins à domicile suspendus brutalement, une chaîne d'activité se poursuit : soin, médicaments, cohabitation provisoire, courses, ménage, visite et « gestion de ses papiers ». S'inquiéter, appeler, écrire, téléphoner, programmer demain, suivre un dossier, demander à nouveau est un vrai travail. Devant l'effondrement fulgurant et global, la chaîne des bisaïeux agit dans ce moment essentiel avec une attention envers tous les espaces où la pénurie sévit.

VIEUX ET PAUVRE EN MÊME TEMPS

Le vieillissement en classes populaires tranche durement avec le passé. Les éléments familiaux structurants d'avant ont disparu. Une nouvelle figure surgit : une femme âgée forgée par le rôle passé d'épouse, confinée dans la sphère domestique, sans profession, sans participation à la vie publique et façonnée par les anciens services de l'époux, du frère, du fils. Sauf si la fille ou la petite-fille se mobilisent pour porter secours, assistance, aide, soins bien au-delà de la « secrétaire de famille » qu'elle était et si bien décrite par Y. Siblot³. Il n'y a plus de spécialisation et de partage, un certain vide s'est installé.

Ce lourd passé de mise en vulnérabilité et de désapprentissage renforce le jugement en incompetence de ces parents, de sorte que le téléphone sonne sans être décroché. La peur de décrocher découle de cette histoire. Une histoire d'empêchement de toutes démarches administratives. Une histoire de désocialisation commencée très tôt et dont les traces se logent dans les années de leur émigration. L'arrivée des épouses, peu ou pas scolarisées, lorsque les maris et filles faisaient « le service des relations extérieures ». Cette délégation est au même point qu'il y a 50 ans.

Il faut bien mesurer cette distance. Il faut bien évaluer ce gouffre. Car il ouvre à la compréhension du « nonaccès au droit »⁴ dans lequel se nouent les inégalités. Que faire lorsque vous ne savez pas accéder à l'hôpital par vous-même, à la Sécurité sociale pour votre retraite, votre pension de réversion, la maladie mais aussi à la justice, à l'état-civil, aux cartes de transport, à la poste ? Cette distance est un noyau coriace

3. Yasmine Siblot, « je suis la secrétaire de la famille », *Genèses*, n° 64, 1996.

4. Philippe Warin, « Qu'est-ce que le non-recours au droit social ? », La vie des idées.fr, 1^{er} juin 2010.

dans la durée. Non pas une question technique ni une question de « recoupement de fichier ». Non pas un simple découragement comme le notent les uns, une question d'opérateur téléphonique pour les autres ! Il s'agit d'une vulnérabilité construite sur des décennies, endurcie par le temps, cimentée dans un mode de vie qu'on ne renverse pas ainsi. En l'absence d'une longue socialisation administrative, la distance s'allonge à chaque décennie.

La façon polie et neutre d'énoncer « le non-recours » fait porter la charge sur l'incapacité des femmes âgées et pauvres. Cette fois, l'activité des femmes chez leur mère s'apparente à des activités professionnelles : « *C'est moi qui m'occupe de tout*, dit l'une d'elle. *Je me déplace et j'enchaîne les courses, ménage, papiers, aide ménagère, portage de repas, dossier APA, comme une assistante sociale.* » C'est elle qui gère les relations avec la Caf, dont dépendent les ressources financières très sensibles aux variations : allocations logement, APA, complément du département, AAH. Le plus souvent, les indus et les rappels sont liés à des décalages temporels entre la date d'effet de l'évènement qui révisé un droit – modification du montant, ouverture ou clôture de droit – et sa date de prise en compte pour la mise en paiement de la prestation (retards de déclaration, délais de gestion). Cependant, la complexité de la législation et l'interdépendance des prestations de la branche famille sont également sources d'erreurs dans les déclarations des allocataires et dans les traitements des gestionnaires.

Tenir à distance le téléphone, s'éloigner des messages « à scanner et à renvoyer signé », tenir à l'écart les courriers papiers, on mesure l'intervalle qui s'allonge au fil du temps. Ce n'est ni une affaire de distance technique ni relationnelle mais de distance sociale où l'État est lointain, comme sur une ligne d'horizon à peine perceptible.

VOISINER ENTRE NOUS

La force du groupe d'appartenance est à la hauteur de la solidarité qui s'y déploie. La prise en charge de proche en proche est un réservoir de secours invisible mais bien réel. En parallèle aux relations de services, de l'aide domestique assurée par les bisaïeux, le voisinage et les réseaux d'amitiés forment provisoirement une protection. Ils font transaction pour la vie matérielle et pour la réassurance morale, comme une sorte de sociabilité obligatoire, sorte de don et contre-don. Les femmes qui peuvent sortir, qui peuvent saisir les opportunités et les ressources du quartier, le font pour celles qui sont immobilisées.

« Mes voisins m'aident », cette expression qui revient si souvent marque une adhésion dans un univers sensible où les relations d'aide sont possibles. On se soutient, on s'épaulé, on s'appelle de l'étage au-dessus, on envoie les petits-enfants toquer à la porte. Cet ensemble de gestes invisibles fait sens simultanément aux interventions des agents des services publics qui travaillent sur les lieux et qui donnent, ensemble, « Mes voisins m'aident », cette expression qui revient si souvent marque une adhésion dans un univers sensible où les relations d'aide sont possibles.

Madame Fellous va bien. Sa fille lui fait ses courses et elle sort juste pour promener son chien. Il y a de la solidarité dans sa résidence. Les voisins s'entraident pour les courses, les dépannages. C'est précieux dit-elle. Par la caisse de retraite de la mairie du Raincy, un psychologue l'appelle tous les 15 jours pour prendre de ses nouvelles. Elle reste en contact régulier avec son médecin traitant suite pathologie et traitement à vie : maladie respiratoire et bronchites chroniques.

Madame a bénéficié de l'aide de son fils et de ses copines, la solidarité s'épuise. Madame est sans ressources aucunes depuis septembre 2019, elle a déposé un dossier de MDPH, RSA, Pôle emploi, un dossier de retraite qui pourra être ouvert à partir de juillet.

Mme Bernard peut s'appuyer sur la solidarité d'un de ses voisins. Elle s'adapte aux conséquences du confinement. Elle fait ses courses le matin en respectant les consignes,

puis lit et se repose. Elle bénéficiait d'une aide ménagère, qui est arrêtée. Cela va bien pour le moment, elle a tous les jours ses enfants au téléphone. Elle est équipée d'un dispositif de téléassistance. Elle renouvelle à plusieurs reprises ses remerciements.

Mr Vandermerch est représentant de l'Association Populaire des Familles et me parle du problème d'une dame, Mme Auvert, qui n'a pas de réponse à sa demande de recours faite depuis le mois de février. Mme ne perçoit plus rien en allocation. Formulaire de contact établi pour cette personne qui semble avoir de grosses difficultés pour se nourrir correctement. À peine un repas par jour. En ce qui concerne Mr Vandermerch sa demande est en attente Département de sa demande en janvier.

Madame El Fassi 88 ans me dit que ça va doucement. J'ai une de mes sœurs au centre de rééducation à Belleville, en fin de vie. J'ai du mal à récupérer. Mon autre sœur a été enterrée, il y a un mois, et je n'ai pas pu aller à l'enterrement. Je pense à mes sœurs. J'ai des crises d'angoisse. Ma fille et mes petits enfants m'amèneront sur la tombe. Je m'occupe de mes repas, ma fille et un voisin font mes courses.

J'ai eu une conversation avec la fille de Mme Mesrine. Celle-ci a sa maman chez elle depuis le début du confinement. Toutefois la fille de Mme Mesrine est souffrante et elle ne veut pas faire prendre de risque à sa maman. Elle a donc préféré ramener aujourd'hui sa maman chez elle. Elle a manifesté une certaine inquiétude vis-à-vis de sa maman qui a un suivi médical pour des problèmes cardiologiques (pacemaker) et d'hypertension. Je lui ai conseillé d'appeler le centre de santé municipal.

Une sociabilité obligatoire relie ainsi les uns et les autres, des échanges où l'on donne, on reçoit, on ne rend pas toujours, pas souvent car on ne le peut pas. De nature diverse, ces échanges sont à la fois gratuits, parfois obligés, parfois « à charge de revanche ». Celles qui ont la force de sortir ramènent dans l'immeuble le nécessaire, en vertu de quoi un remboursement se fera un jour. La dette à l'amie, au voisin, à d'autres résidents passe devant les autres dettes, car elle ouvre la possibilité de répéter le geste. En d'autres termes, l'incertitude du lendemain, qui caractérise l'insécurité sociale, au sens fort du terme, dans l'analyse de Robert Castel⁵ (Castel, R., 1995), doit être analysée comme la certitude que le lendemain n'est pas du tout assuré, qu'il faut se mobiliser pour aller jusqu'au jour suivant, jusqu'à la prochaine ressource. D'où la place centrale du voisinage, des pactes d'entraide, des coups de main, de la communauté de sort, par classe d'âge et classe de métiers. Pour autant, combien de temps ces liens vont-ils tenir ?

Cette aide informelle s'use. Comment prévenir cette érosion ? La pandémie rouvre la question de la rémunération de ces « aidants majeurs », qui non seulement ont payé et payent encore le prix fort mais sont devenus indispensables à la prise en charge des personnes lourdement dépendantes. Pour ce faire, il conviendrait de recharger le sens juridique de la notion de « soutien de famille », d'en élargir le socle, d'en redéfinir le périmètre.

5. Robert Castel, *les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

VERS UNE « GÉNÉRATION COVID » ?

SYNTHÈSE DE LA SITUATION DES JEUNES EN FRANCE

Tom Chevalier, Patricia Loncle, Camille Peugny

INTRODUCTION

Depuis plus d'une dizaine d'années en France, la dimension générationnelle est fréquemment mobilisée dans l'espace public lorsqu'il s'agit d'évoquer le sort des jeunes. C'est par exemple le cas lorsque les réformes des retraites successives sont défendues par les différents gouvernements (l'effort demandé aux générations d'actifs et d'actives est supposé permettre d'assurer la pérennité du système de retraite pour les générations futures) ou plus généralement, lorsque des politiques sont guidées par l'impératif de réduction de la dette publique, censée obérer l'avenir des cohortes les plus récentes. Plus récemment encore, dans le cadre de la crise sanitaire, de nombreuses voix se sont élevées pour alerter contre les sacrifices importants demandés aux jeunes générations pour sauver les vies des générations plus âgées qui constituent l'essentiel des victimes de la COVID-19.

Ces exemples soulignent à quel point les inégalités entre les générations, par ailleurs finement documentées par nombre de travaux académiques depuis la fin des années 1990, constituent une clé de lecture fréquente des dynamiques qui agitent la société française. Elle conduit à insister sur les désavantages que subissent les jeunes générations, comparés aux classes d'âge plus élevées. Si une telle grille de lecture permet des réflexions fécondes et nourrit des préconisations précieuses en matière de politiques publiques, nous souhaitons rappeler la nécessité de ne pas occulter une autre dimension essentielle pour rendre compte du sort des jeunes : les jeunes de ce début de décennie 2020 demeurent extrêmement divers tant les générations demeurent fracturées par un certain nombre de clivages, de classes sociales notamment.

Dans ce texte, nous ferons le point sur la situation générale des jeunes en France dans un premier temps : si la jeunesse souffre de difficultés structurelles dues à l'évolution du marché du travail et à des politiques publiques inadaptées, il ne faut pas sous-estimer les fortes inégalités intragénérationnelles à l'œuvre. Dans un deuxième temps, nous nous interrogerons sur les effets du contexte actuel dû à la pandémie de la COVID-19 sur la situation des jeunes, et ainsi sur l'émergence potentielle d'une « génération COVID » : alors que la situation matérielle des jeunes s'est fortement dégradée depuis le début de la crise, c'est bien le passage à l'enseignement à distance dans les universités qui constitue la nouveauté du contexte actuel. Ces deux phénomènes ont pour conséquence une forte baisse de bien-être et une aggravation des problèmes de santé mentale.

JEUNESSES ET INÉGALITÉS EN FRANCE : UN ÉTAT DES LIEUX

Des jeunes générations fracturées par les inégalités sociales

Les individus nés dans les premières années du baby-boom composent une génération en réalité très hétérogène, dont le niveau de vie moyen à la retraite, tiré vers le haut par les pensions relativement élevées de sa frange la plus aisée, ne doit pas conduire à occulter les pensions beaucoup plus modestes des millions de salarié.e.s subalternes. Plus d'un million de retraité.e.s vivaient par ailleurs sous le seuil de pauvreté en 2017¹. De la même manière, les jeunes de ce début de décennie 2020 constituent une classe d'âge divisée par un certain nombre de clivages.

Certes, plus que jamais, les représentations dominantes de la jeunesse sont celles d'une jeunesse étudiante, par ailleurs visible et disposant d'associations et de syndicats pour la représenter, en dépit des profondes inégalités qui traversent le monde étudiant, liées à l'origine sociale et au type de filière suivie notamment. Il reste que ce modèle étudiantin de la jeunesse se diffuse depuis les premières années de la massification scolaire au début de la décennie 1960, laquelle se traduit par une hausse continue des taux de scolarisation à tous les niveaux du système éducatif. Pour autant, la mise en garde de Jean-Claude Chamboredon, qui au début des années 1990 invitait à ne pas occulter « la différenciation sociale des âges », demeure à bien des égards valable trente ans plus tard². Les chiffres du recensement de l'Insee permettent d'estimer à environ 47 % la part des inscrit.e.s dans un établissement supérieur parmi les 18-25 ans en 2016. Au sein de cette classe d'âge, les étudiant.e.s ne représentent donc qu'une petite moitié de cette génération.

Plus généralement, dans une société au sein de laquelle les diplômes exercent une emprise particulièrement forte sur les trajectoires et carrières professionnelles³, le clivage entre les diplômé.e.s de l'enseignement supérieur et les vaincu.e.s de la compétition scolaire est particulièrement marqué. Si les premier.ère.s peuvent être confronté.e.s à certaines difficultés d'insertion sur le marché du travail, confronté.e.s un temps au risque de ne pas trouver d'emploi à hauteur de leur qualification, les second.e.s sont promi.se.s à des trajectoires particulièrement heurtées, marquées par l'alternance d'emplois relativement précaires et de périodes de chômage en fonction des aléas de la conjoncture économique. En France, chaque année, près de 100 000 jeunes sortent sans qualification du système scolaire, ou alors avec au plus le brevet des collèges, venant notamment gonfler le nombre des jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation. Ces jeunes « NEET », pour reprendre une catégorie utilisée au niveau européen, sont encore environ un million d'après les dernières estimations de la DARES. Parmi ces dernier.ère.s, près de 50 % sont sans formation et sans emploi depuis plus d'un an : leur très faible niveau de qualification, ainsi que le cumul de difficultés économiques et sociales qu'ils et elles rencontrent, les rend particulièrement dépendant.e.s d'un certain nombre de dispositifs successifs spécifiques d'insertion professionnelle⁴.

Bien d'autres clivages resteraient à mentionner, qui contribuent à dessiner certaines problématiques spécifiques. La dimension territoriale, par exemple, permet d'appréhender la situation spécifique des jeunes ruraux et rurales, moins visibles que leurs homologues des zones urbaines et des quartiers de banlieue dans les représentations communes, mais à l'origine sociale plus modeste que les jeunes urbain.e.s, confronté.e.s

1. « En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables », *Insee Première*, n° 1772, 2019.

2. Jean-Claude Chamboredon, « Classes scolaires, classes d'âge, classes sociales. Les fonctions de scansion temporelle du système de formation », *Enquête* [en ligne], 1991, n° 6.

3. François Dubet, Marie Duru-Bellat, Antoine Vêretout, *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Paris, Seuil, 2010.

4. « Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation [NEET] : quels profils et quels parcours ? », *Dares Analyses*, février 2020, n° 006.

à la question potentiellement douloureuse du départ d'un territoire et de sociabilités auxquelles ils et elles sont par ailleurs profondément attachés.⁵ L'étude des jeunes rurales et ruraux permet par ailleurs d'attirer l'attention sur les différences de genre, les filles faisant face à des problématiques particulières, du point de vue de la mobilité, de la sociabilité ou de l'orientation scolaire⁶. De leur côté, les jeunes des quartiers populaires et des « cités » déclarent être victimes de discriminations liées à la couleur de peau ou à leur origine ethno-raciale comme le montrent les chiffres de l'enquête Trajectoires et Origines de l'Ined.

La deuxième génération de la crise : le poids de la reproduction des inégalités

La comparaison entre le sort des générations successives permet de mettre l'accent sur le poids persistant de la reproduction sociale en France, ou pour le dire autrement, le degré auquel les avantages et désavantages sociaux se transmettent entre les générations. Si, sur le long terme, les progrès de la mobilité sociale sont considérables⁷, la période récente est marquée par une relative stabilité de la part des individus appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle que leurs parents. Cette proportion demeure remarquablement stable au cours des trois dernières décennies parmi les jeunes ayant terminé leurs études depuis 5 à 8 ans, autour de 35 %. Au début des années 1980, 82 % des enfants de père ouvrier exerçaient un emploi subalterne (d'employé.e ou d'ouvrier-ère) 5 à 8 ans après avoir quitté le système éducatif. Au début de la décennie 2010, cette proportion a certes diminué d'une dizaine de points mais demeure supérieure à 70 %⁸. À l'autre extrémité de l'échelle sociale, 70 % des enfants de père cadre exercent, quelques années après la fin de leurs études, un emploi de cadre, à leur tour, ou une profession intermédiaire. Ces chiffres soulignent la persistance d'une transmission intergénérationnelle des inégalités qui situent par ailleurs la France plutôt parmi les « mauvais élèves » de l'OCDE. En effet, les inégalités ne se transmettent pas avec la même intensité dans tous les pays. Les synthèses publiées depuis le début des années 2000 permettent de distinguer plusieurs groupes de pays. Parmi eux, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France semblent se caractériser par une forte transmission des inégalités de revenus (de 40 à 50 % de transmission intergénérationnelle) ; le Danemark, la Norvège ou la Finlande sont des sociétés plus mobiles dans lesquelles on observe de 15 à 20 % de transmission entre les générations⁹. En 2018, avec des données actualisées, l'OCDE calcule qu'il faut en France six générations pour qu'un individu issu d'une famille pauvre atteigne le niveau de revenu moyen du pays, contre deux ou trois générations dans les pays scandinaves et quatre en moyenne dans l'OCDE¹⁰. Même si ce rapport de l'OCDE doit être nuancé (il n'est pas possible de faire figurer sans plus de discussion la France dans le camp des plus mauvais élèves en matière de mobilité intergénérationnelle des revenus¹¹), il indique assez clairement que certains pays se caractérisent par de meilleures performances en matière de mobilité sociale.

Un certain nombre de travaux comparatistes analysant finement dans plusieurs pays européens le type de citoyenneté socio-économique des jeunes permettent de formuler des hypothèses quant au lien entre un certain nombre de choix politiques en termes de politiques publiques et l'intensité de la reproduction des inégalités entre les générations¹². Dans le cas français, il reste néanmoins à souligner les réels angles morts

5. Benoît Coquard, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte, 2019.

6. Yaëlle Amsellem-Mainguy, « Les filles du coin. Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural », rapport d'étude, INJEP, septembre 2019.

7. Louis-André Vallet, « Quarante ans de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, 1999, vol.40, n° 1, p. 5-64.

8. Camille Peugny, *Le destin au berceau. Inégalités et reproductions sociale*, Paris, Seuil, 2013.

9. Miles Corak, « Do Poor Children Become Poor Adults? Lessons From a Cross Country Comparison of Generational Earnings Mobility », *IZA Discussion Paper*, 2006, n° 1993.

10. OCDE, *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, 2018. Voir le rapport en ligne : <https://doi.org/10.1787/9789264301085-en>

11. Clément Dherbécourt, « La mobilité sociale en France : que sait-on vraiment ? », Point de vue, France Stratégie, 1^{er} septembre 2020.

12. Tom Chevalier, *La jeunesse dans tous ses états*, Paris, Presses universitaires de France, 2018.

de la démocratisation scolaire, auxquels il a été fait rapidement allusion plus haut. Comment expliquer, alors que l'école constitue la principale voie de mobilité sociale et que le niveau d'éducation moyen s'élève assez sensiblement au fil des cohortes, que les inégalités continuent à se transmettre aussi étroitement entre les générations ? Il faut tout d'abord souligner le caractère inachevé de la massification scolaire : nous avons par exemple évoqué plus haut le nombre élevé de sorties sans qualification du système scolaire. De plus, il est fondamental de souligner les angles morts de la massification scolaire en termes de réduction des inégalités sociales devant l'école. Ainsi, en 2021 encore, la part des enfants des classes populaires diminue à mesure que l'on s'élève dans les différents niveaux du système éducatif.

Ces inégalités liées au diplôme ont évidemment des conséquences sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail, et plus largement, sur les premières années de vie active. De ce point de vue, les enquêtes « Génération » réalisées par le Céreq permettent de documenter finement le lien entre le type de parcours dans le système éducatif et les modalités de l'insertion dans l'emploi. L'enquête de 2016 menée auprès de la génération ayant quitté le système scolaire en 2013 met en évidence neuf trajectoires d'insertion professionnelle, allant d'un accès rapide et durable à l'emploi jusqu'à un maintien durable aux marges de l'emploi. Au-delà des différences liées au type de formation suivie, ce sont les différences de niveau de diplôme qui occasionnent de redoutables inégalités d'insertion. Ainsi, seuls 21 % des non diplômé.e.s ou 54 % des bachelier.ère.s accèdent immédiatement ou rapidement à l'emploi, contre 68 % des bacs+2 et bacs+3, 76 % des bacs+5 et 81 % des diplômé.e.s d'une école de commerce ou d'ingénieurs. Dans la mesure où l'origine socioculturelle pèse fortement sur le niveau de diplôme, ces trajectoires d'insertion sont socialement marquées : 73 % des jeunes issu.e.s d'une famille de cadre accèdent durablement à l'emploi, contre 56 % de leurs homologues ayant des parents employés ou ouvriers et 49 % des jeunes issus de l'immigration¹³.

Certes, cela ne signifie pas que tous les diplômé.e.s trouvent immédiatement un emploi à la hauteur de leurs qualifications. Certain.e.s sont ainsi confronté.e.s à un phénomène de déclassement qui reste compliqué à mesurer dans la mesure où il nécessite de se doter d'une table de correspondance entre niveaux de diplômes et types d'emplois. Néanmoins, les travaux du Céreq permettent d'estimer à près de 17 % la part des jeunes sortis de formation initiale en 2010 et exerçant cinq ans après un emploi qui n'est pas à la hauteur de leurs qualifications, proportion qui n'était que de 11 % pour la génération ayant quitté l'école en 2012¹⁴. L'augmentation de la fréquence de ces situations de déclassement est imputable au décalage entre le rythme relativement rapide auquel s'élève la structure des diplômes et celui, plus lent, auquel se diffusent les emplois qualifiés au sein de la structure sociale. Néanmoins, malgré ces situations de déclassement en début de carrière, les diplômé.e.s gardent un avantage très net sur les moins diplômé.e.s, ce qui favorise la transmission intergénérationnelle des inégalités.

Par ailleurs, la reproduction des inégalités ne se limite pas à la transmission d'un capital scolaire élevé. Elle se mesure également à l'aune des aides financières qui se transmettent depuis les parents vers les descendant.e.s, lesquelles participent très concrètement, de la perpétuation des inégalités en matière d'accumulation de patrimoine et de l'augmentation des inégalités au sein de la jeunesse¹⁵. Ainsi, les inégalités sociales d'accès à la propriété du logement se sont accrues entre les jeunes ménages, au sein de la période récente, creusées notamment par l'importance prise par les aides financières reçues des parents¹⁶.

¹³. Tous ces chiffres sont à retrouver dans Céreq « Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la génération 2013 », *Céreq Enquêtes* n° 1, 2017, et notamment dans l'analyse des « trajectoires d'entrée dans la vie active », p. 33-45.

¹⁴. Vanessa di Paola et Stéphanie Moullet, « le déclassement : un phénomène enraciné », in Thomas Couppié, Arnaud Dupray, Dominique Epiphane et Virginie Mora, « 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions », *Céreq Essentiels*, 2018, p. 79-83.

¹⁵. Adrien Papuchon, « Les transferts familiaux vers les jeunes adultes en temps de crise : le charme discret de l'injustice distributive », *Revue française des affaires sociales*, 2014/1-2, p. 120-143.

¹⁶. Carole Bonnet, Bertrand Garbinti, Sébastien Grobon, « Rising inequalities in access to home ownership among young households in France, 1973-2013 », *Économie et statistique*, 2018, n° 500-502, p. 117-138.

Quelle spécificité de la jeunesse ?

Souligner les nombreux clivages qui divisent la jeunesse et insister sur la transmission intergénérationnelle des avantages et des désavantages sociaux équivaut-il à évacuer toute lecture générationnelle des inégalités ? Si les jeunes générations de ce début de décennie 2020 sont comme les plus âgées fracturées par les inégalités sociales, quelles spécificités la jeunesse conserve-t-elle ?

Tout d'abord, un certain nombre d'indicateurs économiques se dégradent de manière continue depuis le début des années 1980. La précarisation de l'emploi est ainsi particulièrement marquée chez les moins de 25 ans. En trente ans, en effet, la proportion d'emplois précaires parmi les jeunes en emploi (stages, intérim, CDD, contrats aidés) a été multipliée par trois, approchant désormais les 40 %. Dans la mesure où la proportion d'emplois précaires augmente beaucoup moins vite au sein du reste de la population, il n'est pas infondé d'affirmer que le marché du travail se précarise par les jeunes. L'âge moyen d'accès au premier CDI recule, en raison notamment de la prolongation des études (elle-même favorisée par l'état du marché du travail), ce qui dans une société qui fonctionne au CDI retarde un certain nombre d'étapes caractéristiques de l'installation dans l'âge adulte (accès au logement, installation en couple, arrivée des enfants).

Plus haut, nous avons souligné le sort particulièrement dégradé de la frange la moins qualifiée de la jeunesse. Plus généralement, il est possible de questionner la place accordée aux jeunes générations par une société vieillissante. Les travaux qui ont étudié les expériences du « devenir adulte » en Europe ont permis de mieux caractériser la situation de jeunes Français.es particulièrement marqué.e.s par l'angoisse de l'insertion professionnelle et dépendant.e.s comme dans les pays du sud de l'Europe de la solidarité familiale¹⁷. Couplée à l'élitisme du système éducatif, cette « familialisation » de l'accès à l'autonomie des jeunes, outre qu'elle entretient la reproduction des inégalités, donne aux jeunes Français.es le sentiment de ne pas avoir la possibilité de faire réellement leurs preuves, signe d'un pessimisme plus prononcé que la plupart de leurs homologues européens¹⁸.

Il est nécessaire de ne pas laisser les lectures générationnelles invisibiliser les nombreux clivages qui fracturent les jeunes françaises de ce début de décennie 2020. En réalité, pour rendre compte de la place des jeunes dans la société française, il convient d'articuler la question des générations à celle des inégalités sociales qui les traversent. Ainsi, les politiques publiques qui chercheraient à améliorer le sort des jeunes devraient suivre un double objectif : prendre garde à ne pas agrandir, voire créer, une fracture générationnelle toujours potentiellement en germe dans une société vieillissante, mais aussi lutter résolument contre les inégalités qui produisent des destins très différents au sein des classes d'âges les plus jeunes.

La crise sanitaire comme révélatrice ?

La crise sanitaire de la COVID-19 rend encore plus vives les inquiétudes quant aux franges les plus fragiles de la jeunesse, éloignées des études ou de la formation professionnelle. En effet, si la crise économique historique qui s'annonce pèsera lourdement sur les conditions dans lesquelles les cohortes de diplômé.e.s récentes ou à venir s'inséreront sur le marché du travail, on peut penser que leurs qualifications leur permettront tout de même de parvenir à trouver leur place. Il restera à mesurer l'existence d'un éventuel « effet cicatrice » : dans quelle mesure les difficultés accrues rencontrées lors des premières années d'activité pourront-elles être compensées dans la suite des carrières et trajectoires

17. Cécile Van de Velde, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.

18. Camille Peugny, « Les jeunes européennes, leurs difficultés et leur perception de l'avenir : une tentative de comparaison », *Informations sociales*, 2011, n° 165-166, p. 50-59.

professionnelles ? Les difficultés durables auxquelles devront faire face les jeunes les moins doté.e.s sont hélas beaucoup plus prévisibles. La question se pose alors de façon particulièrement aiguë ici : assiste-t-on à l'émergence d'une « génération COVID » ? Ou bien ne représente-t-elle qu'une crise comme une autre ?

LA SITUATION DES JEUNES EN 2021 : L'ÉMERGENCE D'UNE GÉNÉRATION COVID ?

D'un point de vue social, la situation matérielle des jeunes s'est fortement dégradée. Toutefois, le caractère inédit du contexte actuel est principalement dû au passage de l'enseignement à distance dans les universités et aux dangers qu'il charrie. Les conséquences de cette situation qui touche les étudiant.e.s sont ainsi particulièrement fortes en matière de bien-être et de santé mentale. Toutefois, d'autres phénomènes viennent également toucher les jeunes qui ne fréquentent pas l'université : qu'ils et elles occupent des postes « de première ligne » les exposant particulièrement au virus, ou bien qu'ils et elles ne puissent plus bénéficier d'offres d'emploi dans des secteurs employant traditionnellement beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée (la restauration et l'hôtellerie en particulier), c'est finalement toute la génération qui est touchée par les effets de la crise sanitaire.

Les enjeux sociaux : une crise comme une autre ?

La crise économique actuelle se concentre sur les jeunes, notamment en termes de chômage et pauvreté. Toutefois, loin de constituer une nouveauté à ce sujet, elle ne fait qu'accentuer des tendances déjà présentes.

La détérioration de la situation matérielle des jeunes

Comme lors de chaque crise économique, la jeunesse constitue la variable d'ajustement des entreprises. Autrement dit, les emplois qui disparaissent concernent davantage les plus jeunes, et ce pour plusieurs raisons : concentration des jeunes dans les emplois précaires exposés au retournement de conjoncture et moindre ancienneté dans l'emploi du côté des jeunes qui perdent leur emploi, et, symétriquement, moindre expérience professionnelle et marché du travail défavorable (l'offre d'emploi se réduit) pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail. Cela débouche sur une augmentation du chômage des jeunes, ce qui n'a pas manqué de se produire en 2020 en raison de la COVID-19. Le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait ainsi à 21,8 % au troisième trimestre 2020 selon l'Insee (contre 9 % pour l'ensemble de la population), avec la plus forte progression sur l'année : + 2,8 points (contre + 0,6 pour l'ensemble de la population).

Cette dégradation de l'emploi des jeunes a ensuite des effets sur leurs ressources monétaires, et par conséquent sur leur exposition à la pauvreté. Malheureusement, les chiffres officiels de la pauvreté pour 2020 ne sont pas encore disponibles. Toutefois, d'autres sources font remonter des données soulignant là aussi une détérioration de la situation des plus jeunes. D'abord, les associations de lutte contre la pauvreté présentes sur le terrain ont tiré la sonnette d'alarme sur l'explosion de la pauvreté (basculement d'environ un million d'individus dans la pauvreté d'après dix associations dont la Fondation Abbé Pierre, Médecins du monde, Secours catholique, ATD Quart Monde, Emmaüs, etc. ; augmentation d'environ 30 % du nombre de bénéficiaires des aides alimentaires), avec une part de jeunes qui ne cesse d'augmenter. Et ce, alors même que la jeunesse est la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté en général, hors crise : en 2017, le taux de pauvreté monétaire (seuil à 50 %) s'élevait à 12,6 % pour les 18-29 ans, contre 8 % pour l'ensemble de la population. Cette tranche d'âge constitue

ainsi la plus grosse part de la population pauvre avec 20,9 % des pauvres qui ont 18-29 ans et une augmentation de plus de 50 % de ce taux de pauvreté depuis 2002¹⁹.

Ensuite, plusieurs sondages ont souligné également cette détérioration. La crise sanitaire aurait ainsi entraîné une baisse des ressources pour 41 % des jeunes, les obligeant à réduire leur niveau de vie (pour 34 % d'entre eux) et à compter sur les aides de leur famille (23 %) ou de l'État (18 %)²⁰. Ce rôle accru donné aux familles vient ensuite renforcer les inégalités entre les familles qui peuvent aider et celles qui ne le peuvent pas, à moins que l'action publique ne vienne compenser cet état de fait – ce qui n'est pas le cas en France.

Les lacunes et limites de l'action publique

La jeunesse constitue un angle mort de l'État-providence en France du fait de la forte « familialisation » de l'action publique débouchant sur une citoyenneté « refusée »²¹. Une telle familialisation signifie que les jeunes sont vu.e.s comme des enfants, ce qui a notamment deux conséquences. D'un côté, des limites d'âge élevées empêchent les jeunes d'accéder aux prestations sociales en leur nom propre : c'est la raison pour laquelle il existe une limite d'âge à 25 ans pour accéder au dispositif principal de lutte contre la pauvreté, à savoir le Revenu social d'activité (RSA) – situation quasi unique en Europe. De l'autre côté, les aides aux étudiant.e.s se constituent à la fois de dispositifs de la politique familiale (aides fiscales aux parents notamment) et de bourses qui dépendent du revenu des parents, dans la mesure où elles n'ont pas pour fonction d'émanciper les étudiant.e.s en leur permettant de vivre, mais d'aider les parents qui ne le peuvent pas à prendre en charge leurs « grands enfants » toujours scolarisés.

Si les lacunes de cette action publique étaient déjà visibles avant la crise due à la COVID-19, elles se sont accrues avec le contexte actuel. Les jeunes les plus vulnérables ont été durement affecté.e.s par la crise sanitaire. Les jeunes qui occupaient un emploi en CDD ou une mission d'intérim ou encore qui étaient entre deux missions ou contrats n'ont pas pu retrouver du travail du fait de la crise et de la baisse des offres d'emploi salarié. Par ailleurs, le passage de la plupart des accompagnements sociaux en « distanciel » a touché fortement les jeunes qui maîtrisent mal ou ont un accès difficile à Internet²². C'est la raison pour laquelle le 1^{er} décembre 2020, de nombreuses organisations de jeunesse (MJS, MJCF, UNL, JRG, FIDL, Jeunes écologistes, UNEF, etc.) ont appelé à l'ouverture du RSA à partir de 18 ans²³ tout comme le Conseil économique, social et environnemental dans une déclaration rendue au même moment²⁴, France Stratégie s'est également prononcé pour une expérimentation dans ce sens dans son évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (rapport 2021).

Le Gouvernement a pour le moment rejeté cette ouverture du RSA aux moins de 25 ans. À la place, il a toutefois proposé d'étendre le dispositif de « Garantie Jeunes ». À la suite des préconisations du rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, il a fixé l'objectif d'une « universalisation » de la Garantie Jeunes, dont la première étape a permis l'augmentation des moyens alloués aux Missions locales, le doublement des places potentielles dans le dispositif (jusqu'à 200 000) et l'assouplissement

19. Voir le *Rapport sur la pauvreté en France*, édition 2020-2021, de l'Observatoire des inégalités.

20. Selon le baromètre d'octobre 2020 réalisé par Prism'Emploi.

21. Tom Chevalier, *La jeunesse dans tous ses États*, Paris, PUF, 2018.

22. Anne Brunner, « La baisse d'activité économique touche les jeunes de plein fouet », Observatoire des inégalités, 27 janvier 2021. <https://www.inegalites.fr/La-baisse-d-activite-economique-touche-les-jeunes-de-plein-fouet>

23. Tribune « Pouvoir bénéficier du RSA dès 18 ans : une nécessité en temps de crise », *Le Monde*, 1^{er} décembre 2020.

24. Bertrand Coly (rapporteur), *Jeunes, le devoir d'avenir*, déclaration du bureau du CESE, décembre 2020.

des critères d'entrée²⁵. Ce dispositif ne permet cependant pas de traiter toutes les situations de précarité. Des initiatives ont donc émergé au niveau local, comme à Lyon : la métropole a lancé en mars 2021 un « revenu solidarité jeunes » afin de permettre aux jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité qui ne peuvent bénéficier d'un dispositif national d'accéder malgré tout à un filet de sécurité constitué d'une aide financière et d'un suivi personnalisé. La question du soutien au revenu pour les jeunes de moins de 25 ans les plus vulnérables qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation reste ainsi posée au niveau national malgré ces évolutions récentes.

Parmi les jeunes les plus vulnérables, on peut citer l'exemple des effets du confinement sur les accompagnements des jeunes réfugié.e.s. Ainsi, pendant la première période de confinement, les services étant fermés, les professionnels du social, faute de mieux, n'ont pu proposer que des rendez-vous en ligne ou par téléphone aux jeunes réfugiés. Or, une grande partie d'entre elles et d'entre eux ne maîtrisant pas ou mal le français ou l'anglais, ce qui pose déjà des difficultés en temps normal, les propositions d'orientation ou d'accompagnement étaient peu ou mal comprises et ont contribué à renforcer l'isolement et le dénuement des personnes. Quand les rendez-vous en face à face ont pu reprendre, beaucoup ont hésité à se déplacer par peur d'être verbalisé.e.s soit parce qu'ils ou elles n'avaient pas d'attestation imprimée, soit parce qu'ils ou elles n'avaient pas coché le bon motif de déplacement sur leur téléphone. Depuis, la situation d'accompagnement est redevenue normale mais tous les services publics ayant pris du retard du fait du confinement, l'instruction des dossiers de prise en charge est devenue encore plus longue que par le passé.

D'autre part, la faiblesse des aides aux étudiant.e.s, malgré la présence des allocations logement, a débouché sur des problèmes de pauvreté très prononcés pour cette catégorie de jeunes²⁶. En effet, en temps normal, cette faiblesse des aides publiques est compensée en partie pour les jeunes dont les parents ne peuvent pas les aider à hauteur de leurs besoins par l'obtention d'une activité rémunérée, qui peut prendre la forme d'un emploi étudiant, d'un stage ou d'un apprentissage : environ la moitié des étudiant.e.s ont une activité régulière à temps partiel, et près de 85 % des étudiant.e.s ont une activité rémunérée pendant l'année, quelles que soient sa forme et sa durée²⁷.

Or, tous ces emplois ont été directement touchés par la crise, laissant une grande majorité d'étudiant.e.s sans ressources, et sans la possibilité d'accéder à des aides publiques pour autant – mise à part la prime exceptionnelle de 150 € versée par le gouvernement. C'est la raison pour laquelle les associations de lutte contre la pauvreté ont souligné plus spécifiquement l'arrivée nouvelle de nombreux étudiant.e.s dans les rangs des bénéficiaires de l'aide alimentaire. L'Observatoire de la vie étudiante (OVE)²⁸ a également montré que 33 % des étudiant.e.s avait rencontré des difficultés financières pendant le premier confinement, avec une augmentation de 10 points, et alors que 19 % ont dû restreindre les achats de première nécessité. Si cette situation particulière des étudiant.e.s est un enjeu social en soi (en termes de pauvreté), c'est également un enjeu éducatif, dans la mesure où elle peut conduire à du décrochage scolaire en raison d'une contrainte économique et matérielle trop difficile pour permettre la poursuite d'études.²⁹

25. À défaut d'entrée dans le droit commun du soutien au revenu des chômeurs, plusieurs dispositifs d'urgence ont été mis en place en fonction des situations : aide de Pôle emploi pour les anciens boursiers de l'enseignement supérieur équivalent à 70 % du montant net de leur ancienne bourse pendant quatre mois ; aide aux jeunes de moins de 26 ans en accompagnement individuel intensif par Pôle emploi ou l'APEC attribuées en fonction des besoins individuels ; prime exceptionnelle d'urgence de 900 € pour les travailleurs précaires distribuées de novembre 2020 à mai 2021.

26. Qui n'est d'ailleurs pas toujours prise en compte dans les statistiques officielles de la pauvreté produites par l'Insee, qui ne couvrent pas les étudiant.e.s.

27. Sandra Zilloniz, « Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ? », *DARES Analyses*, n° 46, 2017.

28. OVE, *La vie d'étudiant confiné. Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire*, 2020.

29. Nous nous sommes concentrés principalement dans ce travail sur les jeunes qui ne sont pas en emploi. Mais il faut rappeler également que les jeunes en emploi ont pu bénéficier globalement des aides générales de l'État en faveur de l'emploi, tels que le chômage partiel ou les aides aux microentreprises, ou plus spécifiques aux jeunes, comme le plan « 1 jeune 1 solution », ou l'aide à l'installation au logement pour les travailleurs de moins de 25 ans.

Les enjeux éducatifs : la nouveauté de l'enseignement en ligne

Si ces enjeux sociaux sont plutôt similaires aux enjeux qui surviennent d'ordinaire en temps de crise économique, la situation sanitaire débouche néanmoins sur des enjeux plus spécifiques, touchant surtout les étudiant.e.s, dont le contexte d'apprentissage a été complètement bouleversé par le passage à un enseignement à distance, en ligne.³⁰

Les écueils de la formation à distance

Les universités ont dû passer à l'enseignement à distance en raison du contexte sanitaire. Ce passage s'est fait de façon non coordonnée, avec des accommodements université par université. Alors que l'organisation de la « continuité pédagogique » a été un temps louée comme un moyen de faire face aux impératifs de « distanciation sociale »³¹, de plus en plus de voix s'élèvent, portées à la fois par les étudiant.e.s et par les universitaires pour alerter l'opinion publique et les décideurs et décideuses sur les effets de la fermeture des campus³². S'il est encore tôt pour dresser un bilan d'une situation encore en train de se faire, il faut néanmoins souligner deux dangers principaux pour la jeunesse étudiante.

Le premier danger concerne le décrochage scolaire. Il est en effet particulièrement difficile de rester attentif.ve devant un écran pendant plusieurs heures d'affilée : suivre tous ses cours en ligne est donc une gageure pour les étudiant.e.s et ce d'autant plus que le système d'enseignement supérieur français est fondé sur le présentiel. Le nombre d'heures de cours est particulièrement élevé par rapport à d'autres pays (autour de 20 heures par semaine, contre environ 10 heures pour le Royaume-Uni ou la Suède), alors que les possibilités de formation à distance sont historiquement restées embryonnaires. Les enseignant.e.s ne sont pas formé.e.s à cette modalité et ont eu tendance à simplement basculer leurs cours du présentiel au « distanciel » sans nécessairement prévoir la surcharge que faisait peser ce basculement sur les étudiant.e.s sans possibilité d'interaction avec les enseignant.e.s et sans la socialisation et l'accès aux ressources universitaires en dehors des cours (même si de nombreux centres de documentation sont restés ouverts et ont proposé des aménagements), cet état de fait met donc en danger l'assiduité des étudiant.e.s, *a fortiori* pour les nouveaux étudiant.e.s qui n'ont pas encore acquis les méthodes de travail et les connaissances débouchant sur une plus grande autonomie et donc un meilleur travail personnel.

Le deuxième danger concerne les conséquences de ce type d'enseignement sur l'apprentissage en tant que tel. En effet, on ne sait pas encore très bien dans quelle mesure les étudiant.e.s sont vraiment en capacité d'apprendre dans ce nouveau contexte. Les plateformes d'enseignement à distance des universités sont souvent surchargées ce qui rend le suivi des cours difficile, les enseignant.e.s ne mettent pas toujours leur contenu en ligne et les étudiant.e.s ont parfois du mal à prendre des notes pendant les présentations à distance. Les premiers résultats aux examens sont assez préoccupants selon certains témoignages : alors que les professeur.e.s avaient baissé leur niveau d'exigence pour tenir compte des difficultés d'apprentissage, dans certains cas, les épreuves apparaissent largement ratées. Plus globalement, de nombreux.ses étudiant.e.s soulignent les difficultés de concentration qui viennent de l'isolement mais aussi des autres préoccupations qui pèsent sur elles et eux, notamment en termes de financement des études³³.

30. Le passage au « distanciel » ne concerne pas uniquement les étudiants mais également les jeunes présents sur le marché du travail via la découverte du télétravail (pour celles et ceux en emploi) et de la recherche d'emploi en ligne (pour celles et ceux au chômage). À ce stade, les données manquent toutefois pour analyser précisément les effets potentiels de ce passage au distanciel.

31. Barbara Stiegler, *De la démocratie en Pandémie, santé, recherche, éducation*, Paris, Tracts Gallimard, 2021, 60 p.

32. Léa Iribarnegaray, Le COVID-19 a percuté une jeunesse étudiante déjà fragilisée, *Le Monde*, 28 janvier 2021 ; Collectif pour la défense de ceux qui ont vingt ans en 2020, « Que devient une société qui méprise sa jeunesse et compromet son avenir ? », *Le Monde*, 29 janvier 2021.

33. Soazig Le Neve et Stéphanie Wenger, « Entre la fatigue, le flou, la colère et la solitude, on fait quoi ? », *Le Monde*, 21 janvier 2021 ; Léa Iribarnegaray, « Isolement, précarité, perte de repères : comment le confinement a fait basculer psychologiquement certains étudiants », *Le Monde*, 26 mai 2020.

Le renforcement des inégalités

Et cette situation va venir renforcer les inégalités dans l'accès à l'éducation. D'abord, les contraintes matérielles déjà mentionnées qui vont déboucher sur du décrochage scolaire vont concerner les jeunes venant des familles les plus défavorisées en premier lieu. Ces contraintes ont à voir avec le fait de pouvoir bénéficier de ressources permettant de poursuivre ses études, mais aussi pouvant contenir le choc du passage de l'enseignement à distance, comme l'accès à un ordinateur, le fait de disposer d'une chambre individuelle dans le foyer parental ou d'une ligne Internet qui fonctionne convenablement. Ainsi, de nombreux étudiant.e.s se connectent pendant les cours mais ne sont pas du tout dans des situations optimales pour travailler : leurs connexions internes sont mauvaises, ils ne peuvent pas toujours utiliser leur caméra, et se trouvent ainsi coupé.e.s des quelques interactions permises par l'enseignement à distance.

Ensuite, si les enseignements à distance se révèlent moins efficaces que les enseignements en présentiel, alors les capitaux hérités prendront d'autant plus d'importance qu'ils n'auront pu être en partie compensés par ces enseignements. Ce sont, évidemment, les étudiant.e.s issu.e.s des classes sociales moyennes ou supérieures qui auront le plus de chances de pouvoir bénéficier de l'appui de leurs parents ou de leurs réseaux pour pallier les difficultés liées à la situation sanitaire.

Enfin, les inégalités se sont vues renforcées également en raison de la structure foncièrement inégalitaire du système d'enseignement supérieur, distinguant Universités et Grandes Écoles. On sait en effet que les élèves boursier.ère.s n'accèdent que difficilement aux Grandes Écoles et que quand ils et elles accèdent, leur taux de réussite est largement inférieur à celui des élèves non boursier.ère.s³⁴. Or, pendant la crise sanitaire, les écarts se sont encore creusés : alors que les Universités ont dû fermer leurs portes aux étudiant.e.s et passer aux enseignements à distance, les Classes préparatoires aux Grandes Écoles ont pu rester ouvertes (se trouvant au sein des lycées).

Ces inégalités entre les établissements se redoublent des inégalités en termes de moyens à disposition pour mettre en place cette formation à distance.

Les enjeux de santé mentale : un contexte inédit dû à la crise sanitaire

La jeunesse constitue une période concentrant les difficultés économiques et sociales indépendamment du contexte dû à la COVID-19 (qui n'a fait que renforcer ces difficultés) en raison de son caractère transitionnel. En effet, la jeunesse est une période de transition, entre différents seuils de passage à l'âge adulte, et elle est donc marquée par les expérimentations des jeunes, construisant progressivement leurs trajectoires individuelles au contact d'autrui et de la société. C'est la raison pour laquelle, paradoxalement, c'est également d'ordinaire une période de relatif bien-être³⁵ et de confiance en l'avenir. Cependant, la crise sanitaire, encore plus que la crise économique, en supprimant tout ce qui permettait ces expérimentations et ce bien-être, a vu une forte dégradation de la santé mentale des jeunes.

Piégé.e.s dans les limbes de l'enfance

Ce qui constitue le sel de la jeunesse, c'est la projection dans le futur et la confrontation à la société, sortant du cocon familial pour s'en émanciper progressivement. Or la crise sanitaire, et les confinements en particulier, ont bouleversé ces deux aspects. D'abord en termes d'émancipation à l'égard de la famille, alors que le système de protection sociale place déjà la famille au centre des

³⁴. Dorine Crouslé, Mehdi Guelzim, Isabelle Kabila-Langlois, « L'accès aux grandes écoles scientifiques : une égalité des chances ? », Note d'information n° 15, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, octobre 2020.

³⁵. Claudia Senik, *L'économie du bonheur*, Paris, Seuil, 2014.

solidarités notamment en direction des jeunes (voir supra), la crise a renforcé ce rôle absolument central des familles et des parents : 60 % des parents ont ainsi aidé leurs enfants dans les derniers mois, dont 17 % de plus que d'habitude³⁶. Et cette aide a pu se traduire par de l'hébergement : la situation sanitaire s'est notamment accompagnée d'un retour (plus ou moins forcé) de nombreux jeunes chez leurs parents. En effet, les jeunes disposent en moyenne de logements plus petits (36 m² contre 48 m² pour la population générale) et sont plus souvent hébergé.e.s chez des proches, leurs parents notamment (29 % contre 7 %)³⁷. Ainsi, un.e jeune sur trois a quitté son logement pendant le confinement, pour retourner vers le domicile parental dans 62 % des cas.

Le prolongement de la cohabitation avec les parents s'est aussi accompagné d'une disparition progressive des projets, c'est-à-dire des capacités de projection dans le futur des jeunes. Dans la sphère des relations sociales, 84 % des individus qui avaient prévu de se marier, se pacser ou s'installer en couple n'ont pu le faire, tout comme 81 % de ceux qui comptaient prendre un appartement ou déménager³⁸. De la même manière, les perspectives professionnelles et d'emploi se sont progressivement bouchées : 76 % de ceux et celles qui projetaient chercher un emploi, un contrat d'apprentissage ou un stage n'ont pas réussi, tout comme 66 % de ceux et celles qui prévoyaient de terminer leurs études. Si la jeunesse est d'ordinaire l'antichambre de l'âge adulte, les jeunes semblent aujourd'hui piégé.e.s dans les limbes de l'enfance.³⁹

La face sombre du « plus bel âge de la vie »

Le niveau de bonheur déclaré des jeunes a plongé pendant le confinement : alors que 62 % des jeunes de 18-30 ans se déclaraient souvent ou très souvent heureux (contre 65 % pour les plus de 30 ans) en janvier 2020, ils et elles ne sont plus que 57 % en avril 2020 (contre 62 % pour les plus de 30 ans)⁴⁰. En plus d'avoir été largement montré.e.s du doigt comme les responsables de la propagation du virus⁴¹ pour leurs comportements jugés comme trop relâchés⁴², ce qui joue particulièrement sur leur bien-être, c'est l'isolement qui marque leur situation : ils et elles sont ainsi 30 % à déclarer se sentir souvent ou tous les jours seul.e.s, contre 15 % pour le reste de la population, et ils et elles sont 39 % à estimer qu'ils et elles se sentent plus seul.e.s que d'habitude pendant le confinement (contre 24 % pour les plus de 30 ans). Ainsi, lorsqu'on leur demande d'évaluer la pénibilité du confinement, les jeunes lui donnent en moyenne une note de 5,6/10 (où 10 est le plus pénible), contre une note de 4,8/10 pour le reste de la population.

Les jeunes se sont trouvés particulièrement privé.e.s de relations sociales et amoureuses. Le confinement ne les empêche pas seulement d'aller en cours ; il les prive de leurs lieux de sociabilité habituels (bars, concerts, festivals...) et donc de rencontres amicales, voire amoureuses. Même les relations nouées sur les sites de rencontres peinent à se prolonger faute de lieux neutres pour se rencontrer. Ainsi, plus d'un.e jeune sur deux estime que sa vie amicale et amoureuse a été bouleversée par la crise sanitaire⁴³. Les modalités d'engagement des jeunes, sources de sociabilité, ont été

36. « Les Français et la jeunesse post-COVID », Étude ELABE pour le Cercle des économistes, décembre 2020.

37. Anne Lambert, Joanie Cayouette-Remblière, Élie Guéaut, Catherine Bonvalet, Violaine Girard, Guillaume Le Roux, Laetitia Langlois, « Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français », COCONEL, Note de synthèse n° 9, vague 11, Ined, 2020.

38. « Les Français et la jeunesse post-COVID », Étude ELABE pour le Cercle des économistes, décembre 2020.

39. Nous rappelons toutefois encore une fois les inégalités qui peuvent traverser les jeunes (y compris les adolescents) à cet égard, notamment en termes de genre et de territoires : voir Yaelle Amsellem-Manguy et Pauline Blum, « Expériences des confinements par les adolescents ruraux. Des conséquences inégales sur les sociabilités, scolarités et aspirations », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 47, avril 2021.

40. Luci Brice Mansencal, Manon Coulange, Colette Maes, Jörg Müller (CREDOC), *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020*, INJEP Notes et rapports/rapport d'étude, 2020.

41. Lisi Maier et Patricia Loncle, « Quels sont les effets de la crise sanitaire sur les jeunes ? », Actualité, OFAJ, 20/10/2020 <https://www.ofaj.org/actus/quels-sont-les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-les-jeunes.html>

42. Barbara Stiegler, *op. cit.*

43. Alice Raybaud, « « Ma vie amoureuse est en pause depuis un an » : sous l'effet du COVID-19, une jeunesse en mal de rencontres », *Le Monde*, 14 décembre 2020.

également considérablement réduites, surtout pendant le premier confinement pendant lequel tous les mouvements sociaux ont été stoppés. Ceci est un peu moins vrai pour le second confinement qui a vu des mobilisations très fortes des jeunes, notamment contre la loi « Sécurité globale » puis plus récemment contre la fermeture des universités⁴⁴.

Avec cette baisse du bien-être, la dégradation de la santé mentale des jeunes a pu être observée⁴⁵ : 24,7 % des étudiant.e.s déclarent des situations de stress sévère (contre 16 % hors contexte de pandémie), 27,5 % de l'anxiété sévère (contre 9,8 %), 16,1 % de la dépression sévère (contre 15 %), et 11,4 % des idées suicidaires (contre 8 %). Et ces chiffres concernent le premier confinement, alors qu'il a été montré par ailleurs que les aspects positifs de l'expérience du premier confinement ont eu tendance à diminuer (« expérience qui permet de prendre du recul » : de 50 % à moins de 30 % des répondant.e.s), quand les aspects négatifs ont explosé (« expérience fatigante nerveusement » : de moins de 20 % à plus de 40 %)⁴⁶. Santé Publique France a ainsi alerté sur la dégradation de la santé mentale des jeunes adultes qui présentent la plus forte hausse des troubles dépressifs entre septembre et novembre 2020 : + 16 points chez les 16-24 ans et + 15 points chez les 25-34 ans (+ 10 pour l'ensemble de la population). Plusieurs organisations de jeunesse et syndicats étudiants ont tiré la sonnette d'alarme à cet égard, en insistant notamment sur la multiplication des tentatives de suicide, dont le nombre officiel n'est malheureusement pas connu.

Cette situation, là encore, est révélatrice des inégalités sociales qui traversent la jeunesse. Parmi les étudiants, ce sont ceux qui sont isolé.e.s, dans des petites chambres de cité universitaire pour partie désertées qui souffrent le plus. D'autres catégories de jeunes sont également particulièrement exposées. Ainsi, les jeunes exilé.e.s connaissent des situations de santé mentale qui se dégradent encore. On sait que la situation d'exil entraîne de nombreuses incertitudes qui alimentent la souffrance psychique des individus, mais des études qualitatives en cours montrent à quel point cette souffrance s'est trouvée renforcée par la situation sanitaire⁴⁷. De nombreux jeunes exilé.e.s ont ainsi été logé.e.s dans des hôtels ou des auberges de jeunesse sans liens sociaux. Les écoles et les lieux de formation ayant été fermés, beaucoup ont rencontré d'énormes difficultés pour continuer à suivre les cours à distance. Les associations d'entraide, reposant d'ailleurs largement sur des bénévoles étudiant.e.s, ont cessé de fonctionner pendant tout le premier confinement et peinent à retrouver un souffle aujourd'hui, alors que les étudiant.e.s sont pour beaucoup chez leurs parents.

POUR CONCLURE : QUELLES CONSÉQUENCES POLITIQUES ?

En matière sociale, les difficultés qui frappent les jeunes actuellement ne sont malheureusement pas nouvelles dans leur forme : la jeunesse représente souvent la variable d'ajustement en période de crise. C'est davantage l'ampleur du phénomène qui rend ici encore plus visible ces enjeux et les lacunes de l'action publique. En revanche, en ce qui concerne les enjeux éducatifs et de santé mentale, il s'agit au contraire de phénomènes inédits en raison, moins du contexte économique et social, que du contexte sanitaire qui pèse de tout son poids sur cet âge de la vie censé être celui de la découverte et de l'expérimentation. Face à ces enjeux, on peut souligner que les jeunes, en particulier les étudiant.e.s, sont devenu.e.s un enjeu politique à la fois pour le gouvernement et pour les responsables des partis

⁴⁴. Barbara Stiegler, *op.cit.*

⁴⁵. Centre national de ressources et résilience, *Photographie de l'état de santé mentale des étudiants confinés en France lors de la pandémie de Coronavirus*, 2020.

⁴⁶. Jen Schradie, Emanuele Ferragina, Marta Pasquolini, Ettore Recchi, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Katharina Tittel, Andrew Zola, *L'année de la COVID en France ou l'histoire d'un double confinement*, OSC Policy Brief, n°5, 2020.

⁴⁷. Alessia Lefebure et Patricia Loncle, « La crise sanitaire aggrave les troubles psy des jeunes migrants », *The Conversation*, 21 décembre 2020 ; pour plus de détails sur le projet « droits des exilés en temps de crise », voir le site suivant : <https://coopeskemm.org/droits-des-exiles-en-temps-de-crise-hospitalite-et-engagements/>

qui se préparent pour les élections régionales⁴⁸. Deux questions se posent alors. La première porte sur la persistance de ces enjeux sur les trajectoires de ces individus qui vivent leur jeunesse en étant confiné.e.s : il s'agit de l'enjeu des effets « cicatrice ».

La deuxième porte sur les conséquences politiques de ces difficultés : dans quelle mesure cette situation peut-elle déboucher sur de nouvelles valeurs ou un rapport différent à l'État et à la politique ? S'il est difficile de se prononcer sur le contenu potentiel de ces valeurs, il est toutefois possible de considérer qu'il y aura bien des effets « générationnels » à l'œuvre, dans la mesure où les contextes de socialisation primaire (concernant l'enfance et la jeunesse) ont des effets de long terme sur les valeurs des individus, produisant des différences entre les générations à cet égard⁴⁹. La question est alors de voir se constituer une « génération politique » au sens de Mannheim, c'est-à-dire une génération qui a conscience d'elle-même du fait du sentiment de partager un destin commun et qui se mobiliserait pour défendre ses intérêts.

À l'issue de cette analyse, il ressort que la situation des jeunes est un enjeu social fondamental, qui peut déboucher à terme sur des événements socialement dramatiques tout comme politiquement explosifs. Il semble ainsi nécessaire pour l'État de répondre à ces enjeux, notamment en adoptant un filet de sécurité dont l'objectif serait de lutter contre la pauvreté des jeunes, que ce soit *via* l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans ou l'universalisation de la Garantie Jeunes pour les jeunes au chômage, selon les recommandations du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, ou une amélioration du système des bourses en ce qui concerne les étudiant.e.s.

48. Sarah Belouezzane, Sylvia Zappi et Julie Carriat, « COVID-19 : le dilemme du gouvernement face à la détresse d'une jeunesse qui se sent sacrifiée », *Le Monde*, 28 janvier 2021.

49. Vincent Tiberj, *Les citoyens qui viennent : Comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*, Paris, PUF, 2017.

CONTRIBUTION DU COLLÈGE DES PERSONNES CONCERNÉES DU CNLE

Le 20 avril 2021, quinze membres du collège des personnes concernées du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont partagé les difficultés nouvelles qu'ils ont rencontrées depuis le début de la crise sanitaire, économique et sociale que traverse le pays.

Leurs témoignages se veulent un enrichissement qualitatif précieux des travaux menés par le Comité scientifique, instance permanente du CNLE, dans le cadre du présent rapport en réponse à la commande du Premier ministre. Ces 15 membres du 5^e collège sont des femmes et des hommes de 20 à 75 ans venant de différentes régions du territoire métropolitain.

Depuis le printemps 2020, la crise a bouleversé l'ensemble de ces personnes dans leur vie quotidienne. Malgré les dispositifs mis en place par les services de l'État, les collectivités ou les associations, et en dépit des élans de solidarité spontanés qui se sont fait jour en de multiples endroits, ces personnes ressortent plus fragilisées encore et inquiètes de leur avenir. Elles expriment une grande souffrance et de la colère même si elles ont fait preuve de courage et ont su résister en mobilisant toute leur énergie et la volonté de surmonter les difficultés qui se sont accrues sur leur passage.

Tous ces récits de leur expérience de la crise sont rapportés et organisés autour des principaux points d'alerte mis en exergue.

UN CLIMAT DE PEUR PANIQUE ET D'ISOLEMENT QUI POUSSE AU NON-RECOURS AUX SOINS ET AUX DROITS

L'irruption de la pandémie dans la vie des personnes a occasionné un sentiment de peur, confinant parfois à la panique. Comme beaucoup de Français, mais avec moins de moyens pour y faire face, les membres du 5^e collège ont dit l'angoisse qui les a saisis et les répercussions négatives durables que la pandémie a produites.

« Nous personnes âgées présentant des comorbidités, avons peur de sortir. Avec le temps, des problèmes de santé dus à l'alimentation (presque que des conserves) ou psychologiques apparaissent. Pour ma part, je ne sors plus. Je ne bouge plus. Ce n'est pas la peur du virus. Il y a quelque chose qui, à chaque fois que je veux sortir, me retient. Je repousse, je repousse, ma santé s'est beaucoup dégradée on ne veut plus s'occuper de soi. J'avais un problème d'arthrose à la jambe droite, maintenant j'en ai partout. Je ne veux plus mettre le nez dehors. C'est le cas de pas mal de personnes. Certaines personnes supportent cela très mal. C'est très difficile. De ne pas sortir, de ne pas rencontrer de monde, d'avoir le sentiment de ne plus mener une vie normale. » Fatouma

Cette accentuation de l'isolement pour des personnes étant déjà dans des situations fragiles est très préoccupante car elle renforce le non-recours aux droits mais aussi aux soins car la peur suscitée par l'épidémie entraîne le report des rendez-vous et la dégradation de l'état de santé.

« Aucune réorientation pour soins médicaux n'a été faite pour ceux qui ont difficultés financières et besoin d'accéder à des cabinets mutualistes, j'ai été obligé lors des visio-conférences d'avancer les frais de consultations. » Sylvain

De plus, les rendez-vous médicaux notamment dans les cliniques mutualistes sont plus difficiles

à obtenir et l'avance des frais des téléconsultations représente un facteur non négligeable du non-recours aux soins des personnes concernées.

Par ailleurs, le fait d'avoir à s'occuper de sa famille, notamment dans les familles monoparentales, ajoute une pression supplémentaire à l'anxiété ambiante, celle de ne pas tomber malade.

« Certains parents de familles monoparentales disent qu'ils n'ont pas le droit de tomber malades... ils me disent : "comment je nourris mes enfants si je suis malade ?" Je ne préfère pas savoir. » Sonia

L'ensemble des participants déplorent les informations contradictoires et le sentiment de perte de repères et d'incertitude qui règne dans leur vie, à titre individuel et collectif. L'incompréhension des consignes s'ajoute à l'isolement et une impression de ne « pas voir le bout du tunnel » s'installe. La multitude d'informations a renforcé l'état d'anxiété voire d'angoisse de nombreuses personnes. Ces conséquences sur le moral, la santé mentale et même l'estime de soi sont vécues comme catastrophiques. Une difficulté à mettre en œuvre les consignes sanitaires en découle pour certains.

« Là franchement, avec ce nouveau confinement, j'ai abandonné, j'ai tout lâché. J'ai l'impression qu'on nous demande de vivre dans la peur. Ce n'est plus possible, les gens ont besoin de vivre normalement. » Coralie

« On a le droit en tant que citoyens de France d'avoir la même information. » Dominique

Ce sentiment d'incompréhension et le caractère négatif de cette expérience ont été renforcés, entre autres, par un faisceau de contraintes spécifiques, qui leur ont rendu la période particulièrement difficile et durablement préjudiciable.

UNE INFLATION DU PRIX DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

La situation de crise que traverse le pays a conduit à un renchérissement du coût de la vie, qui frappe particulièrement ceux qui, déjà avant la crise, étaient en difficulté. Des personnes ont dit avoir liquidé toutes leurs économies. Plusieurs mécanismes ont occasionné ces problèmes spécifiques.

La difficulté de se nourrir à cause de l'inflation et du manque d'approvisionnement de produits abordables

Selon l'ensemble des membres du 5^e collège, la crise sanitaire a eu pour conséquence le repli des consommateurs vers les produits de première nécessité, en grande quantité et souvent de premier prix, laissant pour compte des personnes aux ressources modestes contraintes de se tourner vers des produits plus onéreux. De même, la limitation des déplacements a parfois contraint des publics à se tourner vers des distributeurs alimentaires plus chers faute de pouvoir se rendre dans des magasins bon marché. Les personnes concernées ont, de manière unanime, signalé la perception d'une inflation des produits de première nécessité. Cette perception doit être prise au sérieux car elle reflète l'ampleur des contraintes budgétaires vécues et le resserrement de celles-ci dans la période de la crise sanitaire.

« Il est difficile d'aller dans des magasins qui ont des prix accessibles pour nous, les budgets sont épuisés dans l'alimentation, beaucoup de personnes ont perdu toutes leurs économies. Le fait de ne pas pouvoir aller aux cantines a fait qu'il y avait tous les repas à préparer à la maison, alors que la cantine avait été payée. (...) Cela faisait 2 repas en plus pour des jeunes en formation à nourrir pour une famille au RSA... Les rayons étaient dévalisés au premier confinement, les rayons des produits les plus abordables étaient vidés par des personnes avec plus de moyens... J'ai été obligée d'aller au Monoprix plutôt qu'au Lidl, il n'y avait plus de grandes bouteilles d'huile, que les petites qui coûtent plus cher. » Sylvie

« Cette crise sanitaire n'a pas freiné certains commerçants qui augmentent les prix. » Yasmina Y.

Les personnes concernées interrogées ont le sentiment que les dispositifs de soutien mis en œuvre depuis le début de la crise n'ont pas été à la hauteur de leurs besoins.

Au-delà des difficultés à couvrir les besoins essentiels, de nouvelles sources de dépenses sont venues s'ajouter avec les produits de protection contre le virus de la COVID-19 (masques et gel hydroalcoolique notamment). Les 12 propositions¹ pour accompagner les plus fragiles dans la crise remises par le CNLE au Premier ministre en septembre 2020 alertaient déjà sur le coût de la pandémie pour les familles en termes de masques.

« Les masques envoyés par le ministère ou les départements sont gratuits mais pas suffisants. J'ai quand même été obligée d'acheter mes propres masques. » Sonia.

« Les masques devraient être remboursés pour tout le monde. » Lucienne.

Un recours à l'aide alimentaire ou à des aides des collectivités souvent non adaptées ou inopérantes pour les personnes

Les personnes concernées interrogées ayant eu à recourir à l'aide alimentaire habitent, pour certaines d'entre elles, loin des zones de résidence des associations. Pour s'y rendre, elles ont dû prendre les transports, ce qui a pu augmenter les risques de contaminations et ajouter à leur anxiété.

« On m'a proposé un colis de secours mais à une heure du bus pour aller jusqu'à la banque alimentaire. » Sylvie

Malgré les dispositifs mis en place en urgence par les collectivités, le 5^e collègue estime qu'il a été difficile pour certaines personnes d'en bénéficier.

« Dans les Côtes-d'Armor, les chèques alimentaires étaient à retirer aux centres des impôts, pourtant fermés au public. - C'est très dur (...) les règles sont incompréhensibles. » Coralie

« 150 € m'ont été proposés pour six mois de courses. » Sylvie

Dans certaines villes, l'aide alimentaire a été d'un grand secours notamment lorsque les produits étaient variés ; une personne témoigne de l'aide apportée par une association d'aide alimentaire en partenariat avec une association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP).

« Moi je rêvais de légumes frais, la malbouffe peut être inévitable si on veut se nourrir (...) C'est difficile d'avoir une alimentation saine quand tout est vidé et que les revenus sont faibles. » Sabrina

Ce témoignage met en avant une fois encore la double peine des personnes sans ressources obligées de se rabattre sur des produits à bas coûts qui ne sont souvent pas ceux qui ont les apports nutritifs les plus importants. Cela a pour conséquence les mauvaises habitudes alimentaires et à plus long terme des problèmes de santé.

UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS MIS À MAL ET UNE PERTE DE CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS

L'ensemble des participants a exprimé un sentiment d'abandon et une incompréhension sur les aides proposées et les démarches à engager. En raison d'un manque de ressources ou de connaissances

¹. https://cnle.gouv.fr/IMG/pdf/200928_-_cnle_-_12_propositions_002_-2.pdf

des outils, les accompagnements en distanciel ont été l'exception et le sentiment d'abandon a été la norme pour les personnes concernées. Cela a pu conduire, pour certaines personnes, à des ruptures de droits ou à constater des dysfonctionnements au sein des administrations. Les personnes précaires qui ne font pas preuve d'un manque de volonté ont par ailleurs déploré les retards de l'administration, subissant ainsi à nouveau une double peine. Le cumul de ces difficultés induit une perte de confiance dommageable envers les institutions et les dispositifs de solidarité nationale.

« Pour traiter le non-recours, il faut comprendre les raisons qui permettent le recours. Cette période fait bien ressortir qu'il est difficile de s'y retrouver et de bénéficier de ses droits. Il faut être beaucoup plus clairs sur les dispositifs qui existent pour lutter contre le non-recours. Le non-recours, ce n'est pas la faute des personnes mais d'un manque de clarté. » Yasmina Y.

« Pour moi la pandémie a aussi été une panne pour les services publics. Dans l'urgence, on a touché nos chèques mais on ne pouvait pas les encaisser car les impôts ne recevaient pas. » Sylvie

« Des versements de la Caf ont été bloqués pendant trois mois, même si la régularisation s'est faite 5 mois après. C'est trop tard et c'est pour moi une forme de violence institutionnelle. » Lucienne

« J'ai eu une annulation d'un rendez-vous avec un ophtalmo pris 1 an avant, idem pour le dentiste... et quelque temps après j'ai reçu de la CPAM un courrier d'invitation gratuite pour amener les enfants chez les spécialistes ? C'est incompréhensible. » Angélique

Depuis le premier confinement, les personnes ont dû faire face, au moins temporairement, à des guichets fermés, alors même que d'autres structures privées pouvaient elles recevoir une clientèle. Ces contradictions apparentes ont contribué à renforcer leur sentiment d'isolement, parfois de défiance. En période de pandémie, les maraudes et pratiques « d'aller vers » sont plus importantes que jamais, tout comme l'accès aux services publics, notamment en milieu rural.

« Je peux accéder à mon banquier, mais impossible d'avoir un rendez-vous à la Caf à cause du COVID... J'ai le sentiment de me faire avoir quand je constate ailleurs que les services publics sont bien ouverts. » Angélique

UNE NOUVELLE MISE EN ALERTE SUR LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET L'ACCÈS AUX DROITS

Le tout numérique n'est pas une solution pour un accès effectif aux droits. Les personnes en situation de non-recours ont besoin et recherchent un accompagnement physique. Elles déplorent la généralisation d'une aide « déshumanisée » et soulignent dans ce contexte combien la fracture numérique creuse les inégalités. L'ensemble des personnes concernées s'accorde sur le fait que l'accompagnement à distance n'est pas adapté. Il y a un décalage ressenti entre l'ambition de simplification inhérente à la dématérialisation des démarches et la complexification qu'elle occasionne pour les personnes concernées. Celles-ci ne sont pas toujours en capacité de les effectuer. Ce constat est renforcé par la crise ou l'isolement qui rend encore plus difficile le recours aux aides et à l'information. Parfois, le problème de l'illectronisme vient s'ajouter à celui de l'illettrisme : les personnes ne s'estiment ainsi pas capables d'effectuer seules leurs démarches et se sentent oubliées, invisibilisées, par la généralisation du distanciel.

« Le tout numérique ne peut pas remplacer la présence humaine, le contact humain. Il faudrait au contraire renforcer l'accueil physique pour permettre au maximum de gens d'accéder à leurs droits. » Aldo

« Rien que pour l'inscription Pôle emploi la plateforme est hyper compliquée pour certains. » Sylvie

UN BESOIN D'ADAPTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX « NOUVEAUX PUBLICS » ET NOTAMMENT AUX INDÉPENDANTS QUI BASCULENT DANS LA PRÉCARITÉ

La crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté des publics « nouveaux », indépendants, jeunes, intérimaires qui ont un besoin d'un accompagnement spécifique. Le consensus se forme autour de la nécessité de rendre plus lisibles les aides et les démarches et d'adapter l'accompagnement.

« J'ai le sentiment d'un décalage entre ce qui a été annoncé et ce qui a été fait. » Yasmina Y.

« Je suis avec mon mari indépendante. Les calculs changent tout le temps. Le premier confinement, on l'a bien géré. Maintenant, on sait plus trop. » Angélique

« C'est vraiment très dur de vivre au mois par mois sans savoir les revenus qu'on aura plus tard. Le CCAS et l'assistante sociale m'ont aidé. Quand les ressources changent tout le temps – bénéficiaire de l'AAH pas à taux plein – c'est très compliqué certains mois de savoir ce que je vais avoir. Pour les personnes seules ou en couple avec des enfants, c'est davantage compliqué. » Sabrina

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SUR LA DÉTRESSE DES JEUNES

Les membres du 5^e collège, jeunes ou non, alertent, parfois en s'exprimant en tant que parents, sur la problématique de l'isolement chez les jeunes et évoquent une « génération sacrifiée », en perte de repères et de perspectives. Les personnes font état d'une santé mentale dégradée. Une personne concernée a fait une tentative de suicide ; une autre évoque les terreurs nocturnes de sa fille et la régression psychique dans laquelle la crise sanitaire l'a fait plonger.

« On ne parle pas aux jeunes, on ne parle pas assez des jeunes. On leur ne donne pas assez d'informations pour construire leur propre vie. Comment avoir confiance dans l'avenir, dans les anciens si on leur ne communique pas d'informations. Ils sont plus débrouillards que nous. » Coralie

« Mes enfants ne vont pas bien quoi ! Ma fille de 17 ans refait des terreurs nocturnes. Je n'arrive pas à tout gérer, je suis maman seule, c'est hyper-dur. La jeunesse est en train de mourir. » Sylvie

« Les tentatives de suicide, j'y suis passé il y a moins d'un an. Je n'ai plus de vie du tout. J'ai des amis qui ne vivent plus. Ma famille est à 500 km et je ne peux pas les voir. C'est en train de tuer notre génération. Ils sont en train de vivre dans un monde catastrophique. C'est un carnage. Je fais du soutien scolaire, je vois des enfants qui disent "je veux plus aller à l'école, je veux plus vivre". À 6 ans il en a déjà marre ! Moi, j'ai 25 ans, je suis au même niveau d'épuisement. On a plus le droit d'aller boire un verre dans un bar, il y a un moment stop. On est en train d'arriver dans un monde où ce n'est plus possible. J'en suis malade. On est en train de tout perdre et c'est malheureux. Ils comprennent plus. C'est plus possible. Il va falloir vraiment changer tout ça. On va arriver dans un monde où on va tous vivre en prison. » Coralie

La distance avec les dispositifs d'action publique est grande. Les personnes les plus en difficulté se sentent isolées et abandonnées, ce qui met en exergue les inégalités territoriales et les variations dans la densité des ressources disponibles. La situation des étudiants, qui ont perdu leurs petits boulots, est jugée particulièrement préoccupante.

L'ÉCOLE À LA MAISON, UN VÉRITABLE DÉFI POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Les membres du collège des personnes concernées se sont sentis livrés à eux-mêmes, tant au niveau de l'accompagnement qu'au niveau du matériel, car ils ne pouvaient pas tous équiper leurs enfants et

les aider sur les plateformes mises en place pour assurer la continuité pédagogique. Certains d'entre eux n'ont pas été en mesure d'assurer l'enseignement à la maison.

« Ma fille dyslexique et dysorthographique (...) attend depuis 3 ans de pouvoir consulter un spécialiste. Lorsque les écoles ont fermé la réponse des professeurs était "Faites-vous confiance Madame". » Sonia

LES CONDITIONS DE L'ISOLEMENT : UN FACTEUR DE TENSIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES POPULATIONS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Les conditions de confinement sont très inégalitaires, cela a déjà été souligné par le collègue des personnes concernées dans le cadre du groupe de travail « urgence sociale » mis en place dès le premier confinement par le CNLE. Le confinement qui contraint à la promiscuité dégrade souvent les relations familiales déjà fragiles pour des personnes en logement précaire, insalubre et souvent surpeuplé.

« Avec 2 filles, je dors dans le salon, c'est intenable, je n'en peux plus. » Sylvie

La question des personnes hébergées en hôtel est également évoquée car ces personnes ont perdu avec le confinement le peu de qualité de vie qu'elles pouvaient avoir avec les rassemblements et le fait de pouvoir manger à l'extérieur ou dans des restaurants solidaires.

« Je voudrais dire un mot sur les hôtels. Il n'y a pas de coin cuisine. On refuse même les visites. Ne pas pouvoir cuisiner, ne pas pouvoir accéder à la nourriture et ne pas pouvoir recevoir de visites, c'est plus qu'éprouvant. » Aldo

Entre climat délétère avec les voisins et solidarité accrue

Les expériences des personnes concernées relatives au respect des règles et des nuisances sonores pendant le confinement sont assez contrastées, plusieurs d'entre elles rapportent des altercations dans leur voisinage et des difficultés de se retrouver au calme. Les personnes concernées évoquent l'installation d'un climat de violence au sein de leurs quartiers et dans les relations sociales ordinaires. Ces tensions ont été particulièrement aiguës lors des confinements.

« Mes nouveaux voisins faisaient la fête. Moi qui n'appelle jamais la police, j'ai appelé 40 fois. J'ai été insultée, les gens ont essayé de rentrer chez moi, j'ai fini par déposer plainte. » Sylvie

A contrario, le confinement a aussi favorisé la solidarité entre les voisins et dans les quartiers avec les personnes âgées mais aussi pour faire face aux difficultés économiques entre voisins :

« Avec les voisins, on s'est cotisé pour acheter des gros lots de pâtes. J'essaie d'aider des personnes en situation précaire, comme ma voisine qui a trois enfants. » Sabrina

L'existence de ces pratiques de solidarité, notamment au niveau du voisinage, déjà souligné par Jean-François Laé², est une des dimensions les plus fortement soulignées de l'expérience des personnes en situation de pauvreté.

2. Jean-François Laé, *Dans l'œil du gardien*, Paris, Seuil, 2015.

UNE SORTIE DE CRISE QUI MENACE LES PLUS MODESTES D'ENDETTEMENT ET D'UNE FRAGILITÉ ACCRUE

Les membres du 5^e collège redoutent une sortie de crise qui n'en soit pas véritablement une pour les populations en situation de précarité. Les restrictions sociales liées aux contraintes financières pèsent sur eux et leur font craindre d'être confrontées à une alternative entre le maintien d'une situation assimilée à la prison d'une part et la volonté de profiter d'une liberté retrouvée, mais au risque de se placer dans une situation de contrainte financière extrême. Un arbitrage entre bien-être personnel et familial et contrainte économique devra être fait. Un membre évoque le risque d'une « surcompensation » après plus d'un an de fortes restrictions, et les effets potentiellement délétères de cette consommation.

« Quand les gens ont été privés de liberté, le risque est que les gens dépensent beaucoup, ils vont vouloir faire plaisir aux enfants, la liberté retrouvée va conduire les gens à faire des dépenses. » Dominique

Que ce soit le remboursement des impayés de loyer souligné par le 26^e rapport de la fondation Abbé Pierre ou les situations de fragilité économique renforcées par la crise, l'inquiétude des membres du 5^e collège est de voir tout un public s'enfoncer dans la pauvreté.

« Il y a une fracture sociale importante. Les nantis sont gagnants. Les pauvres, ça nous rappelle le Moyen-Âge. » Aldo

L'accompagnement de la sortie de crise dans la gestion budgétaire est donc indispensable pour éviter des situations de surendettement. Plus généralement, leur perception est celle d'une fracture sociale accrue par la crise, qui donne de la visibilité aux écarts sociaux et les renforce. La question des inégalités est centrale et remet en cause, au moins symboliquement, les fondements de la démocratie. Ce sentiment d'incompréhension et le caractère négatif de cette expérience ont été renforcés, entre autres, par un faisceau de contraintes spécifiques, qui leur ont rendu la période particulièrement difficile et durablement préjudiciable.

CONCLUSION

Le présent rapport établit un ensemble de constats et d'observations susceptibles d'améliorer, comme y invite le Premier ministre dans sa lettre de mission « la connaissance qualitative de l'évolution de la pauvreté ». Le contexte et les enjeux de cette demande adressée au Conseil national de lutte contre l'exclusion d'une part et la manière dont son Comité scientifique s'est mobilisé pour y répondre font, respectivement, l'objet de la préface de Mme Fiona Lazaar et de l'introduction de M. Nicolas Duvoux.

En ouverture de ce rapport, des résultats quantitatifs permettent de replacer les situations individuelles décrites finement dans les études qualitatives présentées en seconde partie, dans un cadre plus général des tendances macro-économiques et sociales en cours (Michèle Lelièvre, Muriel Pucci, Pierre Blavier). En dépit des importants mécanismes de soutien mis en œuvre depuis un an, la récession d'ampleur historique qui a frappé le pays a d'ores et déjà induit une hausse du taux de chômage ainsi qu'une augmentation des effectifs allocataires de minima sociaux d'insertion (notamment le Revenu de solidarité active, RSA). Il y a tout lieu d'être vigilant sur les répercussions sociales à l'œuvre auxquelles sont le plus exposées les populations déjà pauvres ou qui disposent de ressources modestes et qui vivent « sur le fil » au quotidien. Les analyses conduites à partir de situations fictives permettent d'éclairer l'évolution du niveau de vie de configurations familiales-types pauvres ou modestes suite à une réduction de leur activité professionnelle. Il ressort que l'effet combiné des transferts sociaux qui s'enclenchent en cas de perte d'activité, ne prémunit pas de nombreux ménages de la pauvreté, voire de la grande pauvreté. Par contre, le recours à l'activité partielle parvient dans l'ensemble à maintenir leur niveau de revenu avant crise sous réserve qu'il ne comporte pas d'éléments non pris en compte pour le calcul de l'indemnité de chômage partiel. On notera la situation potentiellement alarmante des jeunes chômeurs non indemnisés, non éligibles au RSA, et de couples monoactifs avec enfants. Ces résultats convergent avec le principal enseignement des travaux sur les trajectoires longues de pauvreté réalisés par le Comité scientifique du CNLE à partir de l'exploitation du panel SRCV de l'Insee : la perte d'emploi apparaît comme le premier facteur d'entrée en pauvreté monétaire.

Gardant à l'esprit ces repères fondamentaux, une des principales sources d'information dont nous disposons pour connaître sur le terrain les évolutions des états de la pauvreté, dans ses diverses composantes, est celle des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La deuxième contribution du rapport propose une analyse synthétique des rapports des grandes associations de ce secteur. Elle fait apparaître que la crise a provoqué un triple mécanisme (Axelle Brodriez-Dolino). D'abord, elle entrave les sorties de la pauvreté. Ensuite, elle précipite dans la pauvreté des personnes qui en étaient proches. Enfin, elle entraîne des arrivées inattendues dans les permanences sociales de ces acteurs. Plus généralement, son analyse invite à dépasser les oppositions médiatiques entre les nouveaux et les anciens pauvres. Prenant ses distances vis-à-vis de cette antienne médiatique, elle souligne à quel point la précarité multidimensionnelle qui frappe de larges pans de la population, au-delà du seuil de pauvreté monétaire, constitue l'arrière-plan des dégradations subites qui, détachées de leur contexte, perdent leur sens.

La troisième contribution (Juliette Baronnet et Didier Vanoni) s'appuie sur un ensemble d'études menées par FORS-Recherche sociale auprès de collectivités territoriales (communes et départements) au cœur de la crise sanitaire en 2020. Les observations, très détaillées, font ressortir, à travers un « prisme institutionnel », des processus de dégradation avancée de la condition sociale de nombreux publics. Ainsi, les différentes enquêtes révèlent la manière dont les communes et les départements ont dû accueillir des publics – les « nouveaux publics » – qui leur étaient jusqu'alors inconnus (ce qui ne signifie pas qu'ils n'étaient pas en

situation très précaire auparavant) pour leur dispenser de l'aide, alimentaire notamment. Leur contribution pointe aussi les demandes d'aide en raison de violences intrafamiliales, notamment pendant le second confinement. Elle montre enfin la manière dont les institutions ont dû innover au cours de cette période inédite pour répondre aux besoins grandissants des personnes dans le besoin, notamment en multipliant les approches en mode « aller-vers ». Ces innovations et le souci de préserver la continuité des droits ont contribué à rendre le travail social visible et à développer des formes de reconnaissance inédites de part et d'autre.

Élargissant encore la focale, la quatrième contribution présente un certain nombre d'éléments issus de l'enquête *Coconel – Logement et conditions de vie* (Anne Lambert, Joanie Cayouette-Remblière). Celle-ci fait ressortir les apports d'une démarche articulant méthodes quantitatives et qualitatives pour cerner l'évolution des trajectoires de personnes issues de différentes catégories sociales dans le contexte de la crise sanitaire. Les auteures s'attachent tout d'abord à souligner l'augmentation des inégalités de classe et de genre notamment à laquelle la crise a donné lieu. Elles s'appuient ensuite sur les trajectoires de membres de deux groupes sociaux – des précaires sur le marché du travail et des exclus, notamment des étrangers sans statut – pour cerner les effets de la crise sur des trajectoires. Ce faisant, elles réinscrivent l'événement dans une analyse de la structure sociale et ressaisissent le sens de la pente de la trajectoire de ces personnes enquêtées, réconciliant analyse d'ensemble de la société et analyse détaillée de trajectoires singulières.

Parmi les innovations institutionnelles précédemment évoquées, le centre d'appel à destination des personnes vulnérables développé en Seine-Saint-Denis est particulièrement remarquable. La cinquième contribution (Jean-François Laé) restitue l'analyse des transcriptions de ces milliers de conversations. Elle offre une vision extrêmement rapprochée et incarnée de ce qu'a pu être l'expérience du premier confinement dans ce département particulièrement frappé par la pandémie et les répercussions économiques et sociales de la crise. Le texte est centré sur la manière dont les habitants des quartiers populaires ont fait face à des situations dramatiquement dégradées. Face aux ruptures de droits et d'accompagnement, il souligne le rôle des solidarités qui ont pu se déployer au sein de la famille élargie, du voisinage ou du quartier. En parallèle des constats d'accroissement des tensions interpersonnelles, son analyse souligne la force des résistances quotidiennes opposées par les personnes pauvres à la dégradation de leur situation.

La situation des jeunes est particulièrement dégradée dans le contexte de la crise sanitaire. La dernière contribution est une synthèse des caractéristiques de ce que l'on peut, au moins à titre d'hypothèse, désigner comme une « génération COVID-19 » (Tom Chevalier, Patricia Loncle, Camille Peugny). Elle s'intéresse à deux aspects. Le premier est celui des inégalités intragénérationnelles. La jeunesse est en effet structurellement défavorisée dans la société française, mais également profondément fracturée socialement. Ainsi, les jeunes renvoient à des situations hétérogènes avant crise. Dans un second temps, un tableau d'ensemble des effets de la crise sanitaire sur la jeunesse est dressé, ressaisissant les dimensions économiques, relationnelles, psychiques et institutionnelles de la dégradation de leur situation.

Enfin, les membres du 5^e collège ont été doublement mobilisés dans la production de ce rapport. Ils l'ont été, au même titre que les autres membres du Comité scientifique du CNLE, dans l'évaluation et la discussion de l'ensemble des contributions précédentes d'une part et dans l'élaboration d'un texte qui reflète, en propre, leur expérience de la crise sanitaire et sociale d'autre part. Ce dernier texte signale tout d'abord à quel point la crise a conduit à une dégradation des conditions de pauvreté dans lesquelles ces personnes évoluent. Leur quotidien d'ordinaire marqué par la tension, l'angoisse et la stigmatisation s'est dégradé sous l'effet d'une perte généralisée des repères sociaux, d'une augmentation des coûts de l'alimentation, d'un isolement accru et d'une difficulté à maintenir leur accès aux droits, notamment en termes de soins de santé.

L'expérience du 5^e collège, décisive, est également mobilisée dans la production du Baromètre qualitatif (annexe 2). Celui-ci constituera, comme l'a demandé le Premier ministre, un instrument de veille sociale ample et multidimensionnel élargi à des acteurs en capacité de distinguer des signaux faibles. Le Comité scientifique du CNLE a validé ce dispositif et le 5^e collège, comme les autres collèges du CNLE, sont étroitement associés à son élaboration. La livraison de ce baromètre constitue la prochaine étape du travail engagé à travers le présent rapport, et continuera de faire résonner des voix plurielles visant à rendre compte de l'évolution de la pauvreté en se gardant d'assigner la condition de pauvreté à une représentation homogène qui témoigne surtout de l'ignorance de ces situations et est souvent profondément dévalorisante. Même si l'insécurité et l'infériorisation sociale les unissent, les situations de pauvreté sont multiples et le travail scientifique se doit de rendre justice à cette diversité d'expériences. C'est dans cette direction que le CNLE poursuivra son travail au cours des prochains mois.

Annexe 1 : Lettre de mission du Premier ministre à la Présidente du CNLE



Le Premier Ministre

0060/21/SQ

Paris, le 11 JAN. 2021

à

**Madame la Présidente du Conseil national
des politiques de lutte contre la pauvreté et
l'exclusion sociale**

Objet : Lettre de mission pour la mise en place d'une étude qualitative portant sur l'évolution de la pauvreté en France

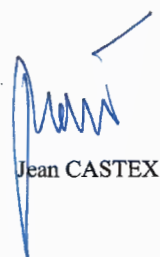
La crise sanitaire, économique et sociale que nous vivons frappe durement les personnes précaires. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est mobilisé et continue d'agir afin de protéger les personnes en situation de pauvreté et de prévenir le plus possible la bascule dans la pauvreté.

Le calibrage de l'action du Gouvernement doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance approfondie de la réalité de la pauvreté et de son évolution notamment en période de crise, ainsi que des ménages concernés, et de l'évolution de leurs ressources.

L'année 2020 a montré combien les outils statistiques peinent à caractériser précisément et de façon réactive la réalité de la pauvreté et son évolution. Pour 2019, seule la première estimation par l'INSEE du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs de pauvreté en condition de vie est disponible depuis novembre dernier. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a récemment demandé à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) des ministères sanitaires et sociaux, de mettre en place un tableau de bord conjoncturel de l'évolution de la précarité, en mobilisant les données statistiques disponibles.

Pour compléter ce travail, je souhaite que le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui assiste le Gouvernement sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et regroupe les principaux décideurs et acteurs publics et privés impliqués dans la mise en œuvre de ces politiques, contribue pour sa part à enrichir la connaissance qualitative de l'évolution de la pauvreté, en réalisant chaque année une synthèse des témoignages des organismes au contact des personnes les plus précaires sur l'évolution des profils des ménages concernés. La composition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la part des personnes concernées dans votre conseil, assureront la complémentarité de vos travaux avec ceux, de nature plus quantitative, qui sont menés par la DREES en coordination avec les autres organismes produisant des données statistiques. Vous veillerez à la bonne articulation de vos travaux avec ceux coordonnés par la DREES.

Vous définirez avec les membres de l'instance le rythme de ces travaux et la forme que vous donnerez à leur synthèse. Compte tenu des moyens qui sont à votre disposition, des points d'étape trimestriels ainsi qu'un bilan annuel me semblent être l'objectif que vous devez vous fixer.



Jean CASTEX

Annexe 2 : Le baromètre qualitatif du Comité scientifique du CNLE

L'objectif assigné au CNLE et à son Comité scientifique, est d'exercer un suivi plus fin et qualitatif, sur un rythme infra-annuel, de l'évolution des situations de précarité et d'exclusion sociale engendrées par la crise sanitaire, économique et sociale. Pour ce faire, un baromètre qualitatif est en cours d'élaboration.

Vue d'ensemble du suivi qualitatif de l'évolution de la pauvreté en France envisagé par le CNLE

Dans ce contexte d'urgence sociale, le CNLE propose de réaliser au plus vite un outil de suivi barométrique de nature qualitative à partir des remontées d'informations issues des témoignages des organismes au contact des personnes les plus précaires, en particulier des réseaux associatifs.

Pour rappel, ce projet a été adopté par le Comité scientifique du CNLE à la séance plénière du 21 janvier 2021.

Tel que souhaité par le Premier ministre, il s'agit de concevoir et mettre en place un dispositif qualitatif de suivi à un rythme trimestriel, accompagné d'un bilan annuel plus approfondi. Le dispositif de veille sociale dans son ensemble pourrait s'articuler autour de trois axes d'observation sociale :

- un suivi barométrique trimestriel de nature qualitative ;
- un bilan annuel détaillé ;
- une conférence annuelle fin 2021, sur l'évolution de la pauvreté et l'exclusion sociale réunissant les producteurs de données et d'études (statistique publique, associations, acteurs locaux).

Avant d'envisager la pérennisation du « suivi barométrique qualitatif » trimestriel sur 2 ans des retombées sociales de la crise, il importe de s'assurer de la faisabilité d'un tel instrument de veille à termes aussi rapprochés. Ainsi, les résultats issus de la phase Test de cette étude de faisabilité, décrite au point suivant, permettront-ils de déterminer les voies d'amélioration possibles de ce dispositif pour en corriger certaines insuffisances.

L'étude de faisabilité d'un baromètre qualitatif, son protocole méthodologique et sa phase Test

Une étude exploratoire préalable est donc indispensable pour décider de la viabilité du projet. Elle doit permettre de décider des choix méthodologiques et de les tester.

Cette étude exploratoire comprend deux volets : le premier correspond à la conception du baromètre qualitatif, le second porte sur la réalisation de la première vague d'interrogations, qui aura valeur de test, et sur le format de diffusion des résultats.

Conception du baromètre qualitatif

Les remontées d'informations seront faites à partir d'un questionnaire court, envoyé aux acteurs. La phase de conception du baromètre doit permettre de déterminer les objectifs visés, la liste des acteurs qui seront régulièrement sollicités et le contenu du questionnaire. Ce temps préparatoire, qui repose sur des entretiens notamment avec les têtes de réseaux associatifs et des échanges avec le CNLE, vise surtout à :

- recueillir les attentes et les possibilités de participations des réseaux associatifs et des autres acteurs identifiés ;
- finaliser la liste des acteurs destinataires du questionnaire, notamment des associations. Elle devra être élargie à des acteurs et organismes susceptibles d'être en mesure d'alerter *via* des signaux faibles sur l'émergence de phénomènes peu visibles ;
- déterminer les modalités de transmission d'un questionnaire en ligne (préparation et organisation de la transmission du lien, programmation du questionnaire, relances...). Cette étape est essentielle car elle doit être envisagée comme devant permettre d'atteindre des taux de réponses les plus importants possibles ;
- aboutir à la rédaction du questionnaire, en tenant compte des attentes précises envers le baromètre (publics et thématiques à prendre en compte). Il comportera surtout des questions ouvertes, pouvant être calées sur des questions fermées, le cas échéant.

Encadré 1 : Points d'attention sur l'objectif visé par le baromètre

L'objectif du baromètre est avant tout qualitatif. Il n'a pas pour vocation de quantifier les évolutions de la précarité, mais de fournir des éléments de compréhension, voire d'anticipation sur les phénomènes de pauvreté. L'échantillon des répondants ne pourra pas être totalement contrôlé du fait de la diversité des acteurs sélectionnés, de l'absence de bases de sondage exhaustives, Il est demandé néanmoins, d'étudier autant que possible les possibilités d'obtenir des données sur les structures cibles de l'enquête afin de cerner la non-réponse et ses éventuels impacts sur la qualité des résultats. Cet exercice n'a pas non plus pour objectif de dresser un examen exhaustif, encore moins un inventaire, des situations précaires. Il pourrait toutefois préfigurer un système d'informations d'alerte en situation d'urgence exceptionnelle.

Un outil participatif

Dans le cadre de cette étude de faisabilité, compte tenu de l'urgence sociale et de la demande gouvernementale, la première version de la méthodologie adoptée (questionnaire, synthèse des résultats) seront débattus uniquement avec le 5^e collège du Conseil du CNLE, regroupant les personnes concernées par les situations de précarité, pour aboutir à une version finale. Le prestataire devra participer à cette consultation qui sera pilotée par le secrétariat général du CNLE.

Le Comité scientifique, son groupe de travail et l'ensemble du conseil du CNLE seront consultés après la première vague ayant valeur de Test et la présentation des résultats disponibles.

Un outil articulé aux autres principaux instruments d'observation sociale barométriques

La conception de ce baromètre qualitatif devra s'articuler, dans la mesure du possible dans le cadre de cette étude de faisabilité, à ceux conduits notamment par certains acteurs, notamment le Secours catholique, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) et la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé.

L'UNCCAS a diligenté en décembre 2020 une enquête flash auprès de son réseau d'adhérents. Parmi les quelques questions de cette enquête, figurent notamment la progression des demandes d'aides adressées aux CCAS, le profil des « nouveaux » publics, etc.

De son côté, le Secours catholique élabore un baromètre à la périodicité trimestrielle avec pour principal objet le suivi de l'évolution du profil socio-démographique et des besoins des personnes accueillies.

La DREES met en place un ensemble de dispositifs permettant de mieux éclairer le recours à l'aide alimentaire et son évolution depuis la crise. Il s'agit à la fois de mettre en place un suivi quantitatif de l'aide dispensée par les associations et de qualifier le profil de leurs bénéficiaires, notamment d'identifier les ménages qui se retrouvent en situation de précarité du fait de la crise.

L'articulation pourra être effectuée notamment au travers de trois canaux principaux du baromètre qualitatif du CNLE :

- la liste des destinataires ;
- le questionnaire ;
- l'approfondissement à prévoir en option suite aux signalements remontés des informations de l'observation sociale du Secours catholique, de l'UNCCAS ou de la DREES mettant en évidence certains phénomènes, événements ou signaux faibles.

La phase Test : mise en œuvre de la première vague du baromètre qualitatif

Au cours de la phase Test déterminante, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- tester le protocole méthodologique et décider s'il convient de l'amender ou de le réorienter plus fondamentalement ;
- formaliser le contenu des notes trimestrielles et du bilan annuel : les notes trimestrielles seront synthétiques et reposeront sur une formalisation définie en amont, qui sera reproduite à chaque production pour en permettre le suivi et la lecture des évolutions ;
- produire la première note trimestrielle ;
- préfigurer les contours du bilan annuel.

Après avoir transmis les liens Internet aux acteurs et associations retenus dans le champ de l'enquête (probablement *via* les têtes de réseaux), le prestataire procédera après un délai raisonnable au recueil et au traitement des réponses. Il effectuera si nécessaire les relances pour l'établissement d'un bon taux de retour.

Il analysera ensuite les résultats et leur validité. La nature qualitative du baromètre, la difficulté à maîtriser l'échantillon de répondants et la réactivité exigée de l'outil ne doit pas nuire pour autant à la rigueur d'analyse des résultats.

Le délai de réponse attendue devra être envisagé en concertation avec les acteurs concernés pour prendre en compte à la fois leurs contraintes et celle de l'outil de suivi.

Le prestataire devra rédiger la première note trimestrielle et l'intégrer dans une maquette dématérialisée fournie par le CNLE. Des échanges auront lieu entre le prestataire et le CNLE pour caler cet exercice.

Conditions et délais de réalisation de la prestation

Le prestataire s'engage à restituer le travail d'étude dans les délais impartis et les différents documents à fournir. Il devra remettre :

Une note exploratoire dans un délai au plus de 1 mois après la date de notification du marché. Ce document comportera :

- un compte rendu synthétique des échanges entre le prestataire et les différents représentants des organismes et associations concernées retraçant leurs attendus, spécificités et contraintes éventuelles,

- les choix méthodologiques motivés (liste des acteurs et structures qui seront interrogés, contenu du questionnaire barométrique et ses modalités de transmission en ligne, articulations possibles entre le baromètre qualitatif du CNLE et les autres outils de suivi prévus par certains acteurs et organismes ;
- le relevé de décision suite à la consultation (en visioconférence) du 5^e collège du Conseil du CNLE sur les choix méthodologiques retenus en première approche et les modifications éventuelles apportées au baromètre du CNLE.

Une note finale dans un délai de 3 mois à 5 mois au plus tard après la date de notification de la convention. Ce temps de restitution tient compte du délai inégal de transmission des informations d'un organisme à l'autre. Elle comprendra :

- la note exploratoire amendée du retour de la directrice scientifique du CNLE et du président du Comité scientifique ;
- les enseignements généraux de la phase de test du baromètre qualitatif. Ce volet sera structuré autour de :
 - l'analyse synthétique des résultats,
 - la proposition de plan et formalisation des notes trimestrielles ainsi que du bilan annuel,
 - les approfondissements éventuels à conduire pouvant être envisagés comme une option, si le projet de baromètre qualitatif est viable,
- la production du premier bilan trimestriel correspondant à la première vague d'interrogations des structures et organismes ;
- un point conclusif et décisif sur la viabilité de l'outil et sur d'éventuelles modifications à apporter pour assurer sa pérennité.

Consultation et présentation des résultats

Le prestataire devra présenter l'ensemble des résultats :

- aux membres du 5^e collège du conseil du CNLE ;
- au groupe de travail « suivi et analyse des retombées sociales de la crise sur les populations en situation de vulnérabilité » ;
- en séance plénière du Comité scientifique.

Le prestataire et le CNLE seront particulièrement attentifs aux retours et remarques faites sur ces premiers résultats par la statistique publique, en particulier la DREES et l'Insee.

Il devra amender la note finale des remarques et suggestions formulées lors des réunions du groupe de travail et du Comité scientifique.

La pauvreté démultipliée

Dimensions, processus et réponses

printemps 2020 | printemps 2021

RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

Fiona Lazaar, Présidente du CNLE, Députée du Val-d'Oise

Nicolas Duvoux, Président du Comité scientifique du CNLE,
Université Paris 8, Cresppa-LabTop

Michèle Lelièvre, Directrice scientifique du Comité scientifique du CNLE

Avec des contributions de :

- 5^e collège du CNLE
- Juliette Baronnet (FORS-Recherche sociale)
- Pierre Blavier (CNRS, Clersé)
- Axelle Brodriez-Dolino (CNRS, Centre Norbert Elias)
- Joanie Cayouette-Remblière (Ined, Logement, inégalités spatiales et trajectoires)
- Tom Chevalier (CNRS, Arènes)
- Jean-François Laé (Université Paris 8, Cresppa-Gtm)
- Anne Lambert (Ined, Logement, inégalités spatiales et trajectoires)
- Michèle Lelièvre (Directrice scientifique du Comité scientifique du CNLE)
- Patricia Loncle (École des Hautes Études en Santé Publique - Arènes)
- Camille Peugny (Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris Saclay, Printemps)
- Muriel Pucci (Université Paris 1, Centre d'économie de la Sorbonne et OFCE)
- Didier Vanoni (FORS-Recherche sociale)